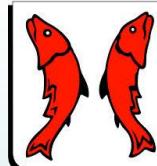


ETUDES

urbanisme
environnement
planification
mobilité
espace public



COMMUNE DE VIELSALM

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE



Directeur de projet : **SERGE PEETERS, Administrateur**

Ont participé à l'élaboration de ce document :

- **Diana Matala – Architecte et urbaniste**
- **Simon Vaneberg – Bio-ingénieur**
- **Ambre Coquillat – Historienne et Urbaniste**
- **Thibault Defays – Bachelier en Gestion de l'Environnement Urbain**



Rue Montagne aux Anges, 26
B - 1081 Bruxelles
T. +32 2 779 13 55
F. +32 2 779 22 75
agora@agora-urba.be
www.agora-urba.be

TABLE DES MATIERES

1 EN QUELQUES MOTS...	7
1.1 CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA COMMUNE	7
1.2 LE SCHÉMA DE STRUCTURE EN QUELQUES MOTS.....	9
1.3 LA MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL.....	10
1.3.1 <i>Structure du rapport d'analyse de la situation existante de fait et de droit</i> ...	10
1.3.2 <i>Les périmètres d'étude</i>	11
1.3.3 <i>La méthodologie de travail pour élaborer la description et l'analyse du territoire</i>	12
1.4 CONCLUSION.....	14
2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE	15
2.1 OCCUPATION DU SOL.....	15
2.1.1 <i>Préambule</i>	15
2.1.2 <i>Profil général de la commune</i>	16
2.2 CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION.....	18
2.2.1 <i>Préambule</i>	18
2.2.2 <i>Le contexte démographique</i>	19
2.2.3 <i>Evolution de la population</i>	19
2.2.4 <i>Structure de la population par âge</i>	21
2.2.5 <i>Projection de l'évolution du nombre de ménages</i>	22
2.2.6 <i>Conclusion</i>	24
2.3 SITUATION DE DROIT	25
2.3.1 <i>Préambule</i>	25
2.3.2 <i>Le Plan de Secteur</i>	26
2.3.3 <i>Les Plans Communaux d'Aménagement (P.C.A.)</i>	33
2.3.4 <i>Le Règlement général sur les bâties en site rural (R.G.B.S.R.)</i>	34
2.3.5 <i>Les permis d'urbanisation</i>	35
2.3.6 <i>Les périmètres de reconnaissance économique</i>	36
2.3.7 <i>Les Schémas directeurs</i>	36
2.3.8 <i>Les périmètres de revitalisation urbaine</i>	36
2.3.9 <i>Le patrimoine bâti protégé</i>	37
2.3.10 <i>Les sites à réaménager (S.A.R., anciens S.A.E.D.)</i>	38
2.3.11 <i>Les points de captages et zones de prévention</i>	38
2.3.12 <i>La protection de la nature</i>	39
2.3.13 <i>Les bois soumis</i>	40
2.3.14 <i>Maîtrise et mise en œuvre du foncier</i>	41
2.3.15 <i>Analyse des propriétaires publics</i>	42
2.3.16 <i>Conclusion</i>	44
2.4 TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS – MENACES.....	45

3 THEME 1 : CADRE NATUREL	47
3.1 STRUCTURE PHYSIQUE	47
3.1.1 <i>Préambule</i>	47
3.1.2 <i>Relief</i>	48
3.1.3 <i>Sous-sol</i>	50
3.1.4 <i>Sols</i>	56
3.1.5 <i>Eaux souterraines</i>	58
3.1.6 <i>Eaux de surface</i>	61
3.1.7 <i>Zones inondables</i>	64
3.1.8 <i>Conclusion</i>	65
3.2 STRUCTURE ÉCOLOGIQUE	66
3.2.1 <i>Préambule</i>	66
3.2.2 <i>Inventaire des sites et éléments d'intérêt biologique</i>	67
3.2.3 <i>évaluation du réseau écologique communal</i>	78
3.2.4 <i>Comparaison plan de secteur/situation de fait</i>	81
3.2.5 <i>Qualité de l'air</i>	82
3.2.6 <i>La sensibilisation et les actions en faveur de l'environnement</i>	83
3.2.7 <i>Besoins et enjeux exprimés par des acteurs du territoire</i>	86
3.2.8 <i>Conclusion</i>	87
3.3 STRUCTURE PAYSAGÈRE	88
3.3.1 <i>Préambule</i>	88
3.3.2 <i>Introduction</i>	89
3.3.3 <i>Relief</i>	90
3.3.4 <i>Végétation</i>	92
3.3.5 <i>Cadre bâti</i>	93
3.3.6 <i>Gestion du paysage</i>	95
3.3.7 <i>Synthèse</i>	96
3.3.8 <i>Conclusion</i>	98
3.4 CADRE NATUREL : TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS – MENACES.....	99
4 THEME 2 : CADRE BÂTI	103
4.1 STRUCTURE DU BÂTI.....	103
4.1.1 <i>Préambule</i>	103
4.1.2 <i>Introduction</i>	104
4.1.3 <i>Un peu d'histoire</i>	106
4.1.4 <i>Description de la typologie du bâti</i>	107
4.1.5 <i>Vielsalm – centre</i>	110
4.1.6 <i>Salmchâteau et les villages du sud de Vielsalm</i>	113
4.1.7 <i>Grand-Halleux et les villages du nord de Vielsalm</i>	115
4.1.8 <i>L'est de Vielsalm : villages et zoning</i>	117
4.1.9 <i>Les villages du plateau des Tailles</i>	119

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

4.1.10	<i>Les villages de l'ouest de Vielsalm</i>	121
4.1.11	<i>Goronne</i>	123
4.1.12	<i>Commanster</i>	125
4.1.13	<i>Conclusion</i>	127
4.2	ANALYSE DU PARC DE LOGEMENTS.....	128
4.2.1	<i>Introduction</i>	128
4.2.2	<i>Le parc actuel des logements</i>	129
4.2.3	<i>Les permis de bâtir entre 2001 et 2013</i>	131
4.2.4	<i>Transactions immobilières</i>	132
4.2.5	<i>Politique communale en matière de logement</i>	137
4.2.6	<i>Conclusion</i>	138
4.3	CADRE BATI - TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS – MENACES	139
5	THEME 3 DÉPLACEMENTS ET ESPACES PUBLICS	141
5.1	INTRODUCTION	141
5.1.1	<i>Préambule</i>	141
5.1.2	<i>Le réseau viaire</i>	142
5.2	LES TRANSPORTS PRIVÉS.....	145
5.2.1	<i>Parc automobile et taux de motorisation</i>	145
5.2.2	<i>Volumes de circulation</i>	145
5.2.3	<i>Origine du charroi</i>	145
5.2.4	<i>Solutions apportées au charroi poids lourds</i>	146
5.2.5	<i>Stationnement</i>	146
5.3	LES MODES DE TRANSPORTS DOUX.....	147
5.3.1	<i>Les déplacements à vélo</i>	147
5.3.2	<i>Piétons et personnes à mobilité réduite (PMR)</i>	148
5.4	LES TRANSPORTS PUBLICS	150
5.4.1	<i>Les TEC</i>	150
5.4.2	<i>La SNCB</i>	153
5.5	MOBILITÉ ALTERNATIVE	154
5.5.1	<i>Le covoitage</i>	154
5.5.2	<i>Les autres services</i>	154
5.6	SÉCURITÉ ROUTIÈRE	155
5.6.1	<i>Les accidents de la route</i>	155
5.6.2	<i>Points noirs</i>	155
5.6.3	<i>La signalisation et les aménagements ponctuels</i>	156
5.7	ESPACES PUBLICS.....	157
5.7.1	<i>Les espaces minéralisés</i>	157
5.7.2	<i>Les espaces verts</i>	157
5.7.3	<i>Les projets</i>	157
5.8	CONCLUSION.....	158
5.9	DEPLACEMENTS TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS – MENACES	159

6 THEME 4 : ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, TOURISME, ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES **161**

6.1	CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES.....	161
6.1.1	<i>Préambule</i>	161
6.1.2	<i>Panorama général</i>	162
6.1.3	<i>La population active</i>	162
6.1.4	<i>Caractéristique de la population active</i>	163
6.1.5	<i>Revenu moyen par habitant</i>	164
6.1.6	<i>La mobilité des travailleurs</i>	166
6.2	LES ACTIVITÉS AGRICOLES	167
6.2.1	<i>Domaines agricole et sylvicole en situation existante de fait</i>	167
6.2.2	<i>Agriculture</i>	167
6.3	LES ACTIVITÉS SYLVICOLES	172
6.3.1	<i>Contexte</i>	172
6.3.2	<i>Entreprises et marchands de bois</i>	173
6.3.3	<i>Bois et forêts</i>	174
6.4	L'INDUSTRIE ET LES SERVICES	179
6.4.1	<i>Répartition des entreprises par domaine d'activité</i>	179
6.4.2	<i>Les activités économiques au Plan de Secteur et à l'Occupation du sol</i>	182
6.4.3	<i>Les parcs d'activité économique</i>	184
6.4.4	<i>Le tissu commercial local et l'activité touristique</i>	186
6.5	CONCLUSION	188
6.5.1	<i>ACTIVITES ECONOMIQUES Tableau atouts – faiblesses – opportunités - menaces</i>	189
6.6	TOURISME	190
6.6.1	<i>Préambule</i>	190
6.6.2	<i>L'évolution de la fréquentation des hébergements touristiques</i>	191
6.6.3	<i>Les maisons du tourisme en Province de Luxembourg et à Vielsalm</i>	192
6.6.4	<i>Les points d'intérêt touristiques à Vielsalm</i>	192
6.6.5	<i>Les activités culturelles et compétitions sportives</i>	193
6.6.6	<i>Le patrimoine</i>	193
6.6.7	<i>Les activités sportives et de détente</i>	194
6.6.8	<i>Les infrastructures d'accueil</i>	195
6.6.9	<i>Conclusion</i>	197
6.6.10	<i>TOURISME Tableau atouts – faiblesses – opportunités - menaces</i>	198
6.7	EQUIPEMENTS ET SERVICES	200
6.7.1	<i>Préambule</i>	200
6.7.2	<i>Equipements au plan de secteur et à l'occupation du sol</i>	201
6.7.3	<i>Focus sur la zone d'équipements de l'ancienne caserne Ratz</i>	204
6.7.4	<i>Petite enfance, enfance et jeunesse</i>	205
6.7.5	<i>Enseignement</i>	207
6.7.6	<i>Extra-scolaire</i>	210

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

6.7.7	<i>3^{ème} âge</i>	211
6.7.8	<i>Les services aux personnes handicapées</i>	212
6.7.9	<i>Assistance et accueil social</i>	213
6.7.10	<i>Soins de santé</i>	216
6.7.11	<i>Activité économique et emploi</i>	217
6.7.12	<i>Activités sportives</i>	218
6.7.13	<i>Activités culturelles</i>	219
6.7.14	<i>Salles</i>	222
6.7.15	<i>Associations culturelles</i>	222
6.7.16	<i>Culte et laïcité</i>	222
6.7.17	<i>Autres équipements</i>	223
6.7.18	<i>Conclusion</i>	224
6.7.19	<i>EQUIPEMENTS ET SERVICES Tableau atouts – faiblesses – opportunités - menaces</i> 225	
6.8	INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	227
6.8.1	<i>Introduction</i>	227
6.8.2	<i>Réseau d'égouttage et assainissement</i>	228
6.8.3	<i>Réseau d'eau potable</i>	232
6.8.4	<i>Alimentation en énergie électrique</i>	234
6.8.5	<i>Alimentation en gaz</i>	235
6.8.6	<i>Réseau de câblo-télécommunications</i>	237
6.8.7	<i>Gestion et traitement des déchets</i>	238
6.8.8	<i>Programme des infrastructures et équipements</i>	240
6.8.9	<i>Conclusion</i>	241
6.8.10	<i>INFRASTRUCTURES TECHNIQUES Tableau atouts – faiblesses – opportunités - menaces</i> 243	
7	ANALYSE TRANSVERSALE DES RESERVES FONCIERES	245
7.1.1	<i>Introduction</i>	245
7.1.2	<i>Vielsalm et villages en conurbation</i>	247
7.1.3	<i>Salmchâteau et les villages du sud de Vielsalm</i>	248
7.1.4	<i>Grand-Halleux et les villages du nord de Vielsalm</i>	249
7.1.5	<i>L'est de Vielsalm : villages et zoning</i>	250
7.1.6	<i>Les villages de l'ouest de Vielsalm</i>	251
7.1.7	<i>Les villages du plateau des Tailles</i>	252
7.1.8	<i>Commander</i>	253
7.1.9	<i>Goronne</i>	254
7.1.10	<i>Analyse des ZACC</i>	255
8	ENJEUX	265

1 EN QUELQUES MOTS...

1.1 CONTEXTE GENERAL DE LA COMMUNE

Située en Haute Ardenne, la commune de Vielsalm, se situe à l'est de la Région wallonne, dans le nord-est de la province du Luxembourg, formant une poche dans la Province de Liège et jouxte la Communauté germanophone. Elle fait partie de l'Arrondissement de Bastogne. Eloignée d'Arlon (chef-lieu de la Province de Luxembourg) de 82 kilomètres, la commune est largement tournée vers Liège (68 km). Par ailleurs, elle ne se trouve qu'à une quinzaine de kilomètres du Grand-Duché du Luxembourg.



Figure 1: Localisation générale ((source <http://www.vielsalm.be>)

Elle est entourée des communes liégeoises de Lierneux au nord-ouest et de Trois-Ponts au nord, ainsi que des communes germanophones Saint-Vith à l'est et Burg-Reuland au sud-est, et des communes luxembourgeoises de Gouvy au sud, d'Houffalize et de La Roche au sud-ouest et de Manhay à l'ouest.

Le relief y est varié, avec le point culminant situé à la Baraque de Fraiture, à 650 mètres d'altitude, ce qui en fait le deuxième point culminant de Belgique. La vallée centrale est celle creusée par le Glain, affluent de l'Amblève, dans un axe sud-nord ; les versants sont pentus et les plateaux variés (à l'ouest, le Plateau des Tailles, fangeux et à l'est, celui du Grand-Bois, boisé).

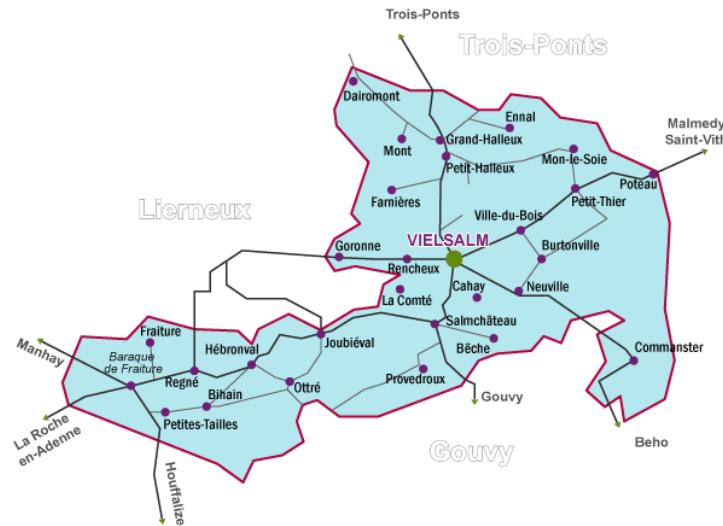


Figure 2: Les villages de la commune de Vielsalm (source <http://www.vielsalm.be>)

La commune de Vielsalm se compose de plusieurs entités. Autour de l'entité principale, Vielsalm, s'articulent 22 villages et hameaux de tailles diverses. Ces différentes entités peuvent être classées suivant leur taille et le degré de proximité qu'elles ont avec la ville centrale de Vielsalm. On peut établir la typologie suivante :

- La ville-centre : Vielsalm

La ville de Vielsalm a très longtemps été concentrée autour de la première demeure des comtes de Salm puis autour de l'actuelle église. Le tissu ancien du noyau urbain est visible sur la place Moxhet et alentours.

Il faut attendre le 19^{ème} siècle et notamment l'arrivée du chemin de fer et de la gare pour que la population de Vielsalm augmente et que de nouvelles formes bâties apparaissent.

- L'urbanisation dans la vallée de la Salm : Grand-Halleux et Salmchâteau

La vallée concentre les entités les plus peuplées de la commune qui sont irriguées par la N68, artère nord-sud de la commune. Le bâti de ces entités est resté indépendant de celui de la ville-centre ; il n'y a pas de conurbation.

Grand-Halleux est l'entité la plus peuplée de la commune après Vielsalm. Le village a peu à peu créé une conurbation avec les hameaux voisins (Petit-Halleux, Mont et Hourt).

Salmchâteau est de taille plus modeste que Grand-Halleux mais a historiquement été un noyau de développement de l'habitat, suite à l'installation des comtes de

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Salm sur les hauteurs surplombant la Salm. Une conurbation tend à se former avec le village de Bêche.

- Les villages-extension de Vielsalm : Cahay, Neuville, Ville-du-Bois, Rencheux

Ces villages forment une continuité urbaine avec la ville-centre. Cette continuité est plus ou moins affirmée. L'habitat initialement regroupé autour du noyau de ces villages s'est peu à peu étalé le long des voies de communication pour fusionner avec Vielsalm.

- Les villages périphériques

Il n'existe pour ces villages pas de continuité urbaine avec la ville-centre. Certains ont su conserver un habitat groupé mais l'implantation de nombreuses constructions neuves a eu pour effet dans certaines entités de les étendre le long des voies de communication de manière rectiligne.

L'autoroute E25/A26 Liège-Maastricht, dite Autoroute du Soleil, franchit Vielsalm dans sa partie occidentale au niveau de la Baraque de Fraiture où se situe la sortie n°50. Elle figure en orange sur la carte ci-dessous. L'autoroute E42/A27 Lille-Liège ne traverse pas la commune de Vielsalm mais elle est facilement accessible via l'échangeur de Saint-Vith.

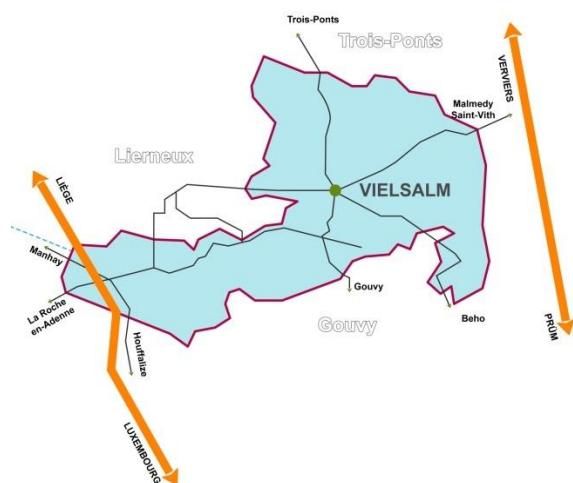


Figure 3: Axes de communication (source <http://www.vielsalm.be>)

Le territoire salmien est composé de deux axes :

- l'axe Nord-Sud, lié au trafic routier et ferroviaire ;
- l'axe Est-Ouest, peu approprié au développement du trafic poids lourds qui s'amplifie pourtant ces dernières années, reliant les deux autoroutes qui jouxtent le territoire.

Sur l'axe Nord-Sud, on retrouve :

- l'E25 Liège - Luxembourg, avec un accès à la Baraque de Fraiture ;
- l'E42 Battice – Prüm, avec un accès à Kaiserbaracke (Recht/Saint-Vith) ;
- la RN 68, qui va de Trois-Ponts au Luxembourg, en passant par Grand-Halleux le centre de Vielsalm et Salmchâteau ;
- la RN 30, reliant Liège à Bastogne, en passant par la Baraque de Fraiture ;
- la RN 823, de Vielsalm à Beho, via Neuville et Commandre.

Sur l'axe Est-Ouest, ce sont les :

- RN 89 qui relie La Roche à Salmchâteau via la Baraque de Fraiture, Regné, Hébronval et Joubiéval ;
- RN 822 qui relie Lierneux à Vielsalm, en passant par Goronne et Rencheux ;
- RN 675 qui relie Vielsalm à Recht, en passant par Ville-du-Bois et Petit-Thier.

Les villages situés au sud de la N89 sont relativement isolés du réseau structurant.

La commune de Vielsalm est traversée par la ligne ferroviaire 42 sur 9 kilomètres. Cette ligne Liège – Gouvy – Luxembourg a été créée en 1867. La gare de Vielsalm est fréquentée en moyenne quotidiennement par 400 navetteurs, jusqu'à 700 le vendredi en période scolaire ; elle est celle qui, au niveau des recettes, est la plus importante sur la ligne 42.

Deux **zones d'activités économiques** sont répertoriées à Regné et à Burtonville. Un projet d'extension de Burtonville est prévu. Une troisième zone est en développement à Hébronval.

La commune compte également cinq zones d'extraction situées à Grand-Halleux et à Salmchâteau.

Vielsalm est le 2^{ème} pôle touristique de la Province de Luxembourg et attire principalement les touristes pour son calme et sa nature. Le territoire permet en effet de nombreuses activités de plein air : plan d'eau, randonnées pédestres, vtt, moto et cheval, découverte du petit patrimoine et activités de sport aventure.

La seule attraction touristique majeure de la commune est la piscine tropicale du Sunpark. Il y a aussi les pistes de ski de la Baraque de Fraiture quand les conditions météos le permettent en saison hivernale. Celles-ci peuvent accueillir jusqu'à 70.000 visiteurs lors de certains weekends enneigés.

1.2 LE SCHEMA DE STRUCTURE EN QUELQUES MOTS...

Le CWATUPE (art. 16 à 18) définit le Schéma de Structure Communal comme un "document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal".

L'objet du Schéma de Structure Communal est de définir une politique d'aménagement du territoire dans le cadre d'un projet de développement communal. Ce projet doit respecter les dispositions du Plan de Secteur et tenir compte des moyens communaux.

Le but de cette étude est d'avoir une meilleure vue et une programmation de la mise en œuvre de différentes réserves foncières présentes sur le territoire et de programmer le développement futur de la commune. Le Schéma de Structure se fondera sur les tendances, les nécessités et les besoins de la commune. Il anticipera et préparera son évolution. C'est pourquoi le projet sera confronté et présenté lors d'échanges avec la population et avec les principaux acteurs des lieux.

Le schéma de structure communal comporte deux parties :

- Un inventaire de la situation existante, qui se présente sous forme de cartes et de rapports d'analyses. Il permet d'évaluer les potentialités, les déficiences ainsi que les contraintes rencontrées sur le territoire communal. Il a comme conclusion un « diagnostic » de la commune;
- Des options (littérales et cartographiques) et des recommandations qui concernent l'affectation du sol (en affinant le Plan de Secteur), la programmation de la mise en œuvre de certaines zones et/ou mesures d'aménagement, la localisation des principaux équipements et infrastructures et la gestion des déplacements locaux. Cette partie du Schéma de Structure précise également le cadre dans lequel viendront s'inscrire les opérations d'initiative communale (rénovation ou revitalisation urbaines, remembrement rural, construction de logements sociaux, aménagements d'espaces publics, etc.). Ces options sont détaillées par des directives et mesures d'aménagement.

Le Schéma de Structure trouve sa justification dans le fait qu'il sert à GERER et PLANIFIER le développement de la commune. Il a pour but de préserver l'identité, le cadre de vie et la convivialité, à VIELSALM.

La commune de Vielsalm s'est donc engagée dans l'amélioration du cadre de vie de ses habitants. Il s'agit de préserver et de mettre en valeur ce qui fait le charme et la convivialité du territoire sans pour autant oublier son développement.

Quelques objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du SSC

- Déterminer un projet d'urbanisation valorisant le cadre de vie et privilégiant la qualité de l'environnement dans les perspectives d'urbanisation durable ;
- Trouver les moyens de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager de la commune ;
- Proposer des thématiques et localisation des secteurs dans lesquels il serait bon de développer les RCU partiels ;
- Lire de façon critique le Plan de Secteur – zones à modifier ou à adapter ;
- Réfléchir à l'affectation des ZACC figurant au Plan de Secteur et à l'ordre de leur mise en œuvre (préserver les accès, construction des nouveaux quartiers...);
- Rechercher une adéquation entre le développement socio-économique, la valorisation du cadre de vie et le respect de l'environnement ;
- Mener une réflexion sur la densité des zones d'habitat à caractère rural et de l'habitat mitoyen ;
- Réfléchir aux équipements et infrastructures à créer ou à gérer selon l'extension ou non d'habitat.

1.3 LA METHODOLOGIE DE TRAVAIL

1.3.1 STRUCTURE DU RAPPORT D'ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE DE FAIT ET DE DROIT

Le document présenté ici est composé de cartes et d'un rapport. Il constitue la première étape du Schéma de Structure Communal, et concerne « L'analyse de la situation existante de fait et de droit – Diagnostic de la commune ». Il s'agit d'une compilation des données existantes sur Vielsalm, visant à établir une « vue » globale de la commune. Cette analyse sur l'évolution et les tendances doit notamment mettre en lumière les atouts et les faiblesses du territoire, ainsi que les menaces et les opportunités.

Cette étude se structure comme suit :

I PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- Occupation du sol et Plan de Secteur;
- Situation existante de droit;
- Population.

II. LA DESCRIPTION ET L'ANALYSE DU TERRITOIRE (selon ces 4 composants):

- **Thème 1 : Cadre naturel**
 - La structure physique;
 - La structure paysagère;
 - La structure écologique.
- **Thème 2 Cadre bâti- habitat**
 - La structure du bâti et le patrimoine;
 - Le logement.
- **Thème 3 : Mobilité**
 - Déplacements et espace public.
- **Thème 4 : Activités, services et infrastructures techniques**

- Les activités économiques ;
- Le tourisme ;
- Les Equipements publics ;
- Les infrastructures techniques.

III. DIAGNOSTIC : DÉTERMINATION DES ENJEUX ET ANALYSE DU FONCIER

- Les disponibilités foncières ;
- La détermination des besoins.

IV SYNTHÈSE : ANALYSE GLOBALE ET PAR VILLAGE

Le rapport n'est pas simplement un inventaire mais il fait une analyse détaillée des données brutes et des implications qui en découlent et ce, en vue d'établir un diagnostic le plus complet possible. Il représente une analyse transversale de la situation existante de fait et de droit de la commune. En fonction des données quantitatives et qualitatives mises à jour, il met l'accent sur les problématiques environnementales.

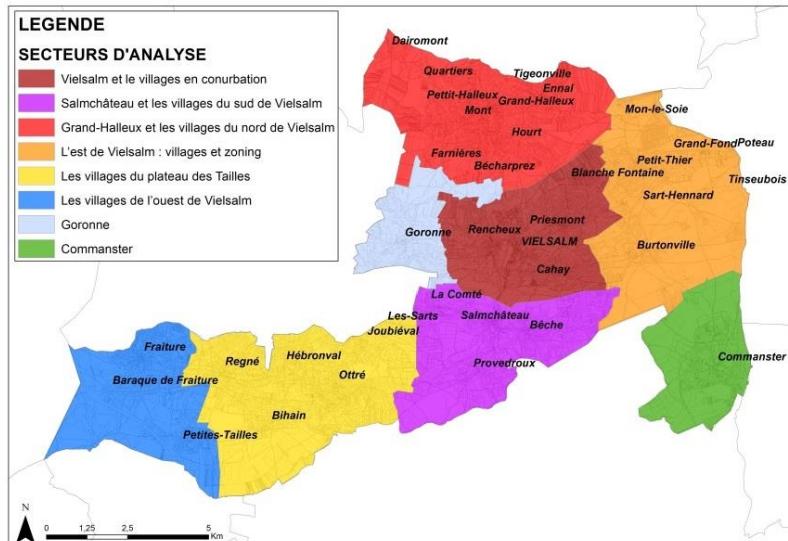
1.3.2 LES PERIMETRES D'ETUDE

LES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE AU NIVEAU INTRA-COMMUNAL

Pour faciliter la lecture du territoire nous avons effectué des cartes et des analyses qui regroupent plusieurs villages en fonction de la position géographique.

Le territoire de la commune de Vielsalm a donc été découpé en 8 parties :

- **Vielsalm et les villages en conurbation:** Vielsalm, Ville-du-Bois, Rencheux, Priesmont, Cahay, Neuville, Neuville-Haut ;
- **Salmchâteau et les villages du sud de Vielsalm :** Salmchâteau, Provedroux, La Comté, Béche, La Bedinne ;
- **Grand-Halleux et les villages du nord de Vielsalm:** Grand-Halleux, Hourt, Quartiers, Mont, Dairmont, Farnières, Tigeonville, Ennal, Petit-Halleux, Bécharpez ;
- **L'est de Vielsalm - villages et zoning de Burtonville :** Petit-Thier, Burtonville, Mont-le-Soie, Grand-Fond, Poteau, Blanchefontaine, Tinseubois, Sart-Hennard ;
- **Les villages du plateau des Tailles :** Hébronval, Joubiéval, Les Sarts, Régné, Ottré, Bihain ;
- **Les villages de l'ouest de Vielsalm :** Fraiture, Baraque de Fraiture, Petites-Tailles ;
- **Goronne :** Goronne ;
- **Commandster :** Commandster.

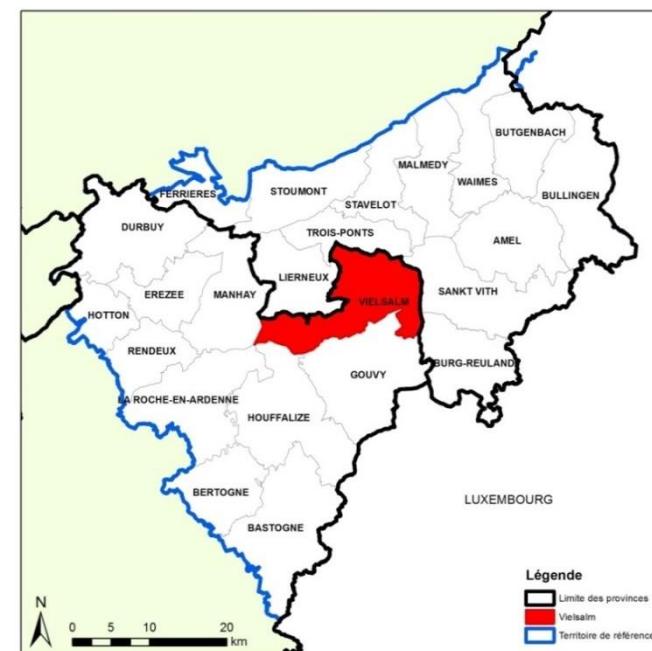


LES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE AU NIVEAU INTER-COMMUNAL

Pour les analyses à l'échelle « macro » les périmètres suivants ont été utilisés :

- La province de Luxembourg ou de Liège ;
- La région Wallonne ;
- Le territoire de référence.

On a appelé « **territoire de référence** » dans la suite de l'étude le périmètre étendu du bassin de vie. Celui-ci comprend le nord-est de la Province de Luxembourg et le sud-est de la Province de Liège. Il s'agit d'un périmètre qui, selon nous, reflète au mieux la réalité de terrain. Pour certaines thématiques, nous avons donc considéré qu'il était plus opportun de travailler à cette échelle plutôt que de comparer Vielsalm aux provinces ou à l'arrondissement de Bastogne afin de plus spécifiquement fixer les réalités de « l'hinterland de Vielsalm » en évitant ainsi, par exemple, d'être maladroitement influencé par les disparités existantes entre le sud et le nord de la Province de Luxembourg.



1.3.3 LA METHODOLOGIE DE TRAVAIL POUR ELABORER LA DESCRIPTION ET L'ANALYSE DU TERRITOIRE

Chaque thème (« Cadre naturel », « Cadre bâti-habitat », « Réseaux de transport », « Activités et services » et « Infrastructures ») est structuré en 2 parties distinctes :

- **Analyse objective** : présentation sur base des données statistiques et générales;
- **Analyse subjective** : présentation sur base de ce que expriment les habitants, les conclusions suite à l'analyse des questionnaires et des ateliers thématiques;

Ces deux parties ont ainsi pu être nuancées par l'organisation des rencontres avec des témoins privilégiés (ateliers thématiques).

Une synthèse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces clôture chaque thème analysé.

ANALYSE OBJECTIVE

Chaque chapitre de l'analyse objective va reprendre les caractéristiques générales de la commune et situer celles-ci dans un contexte géographique plus large (l'arrondissement, la province ou le territoire de référence).

Le rapport et les cartes de la situation existante se focaliseront sur les évolutions, les éléments explicatifs et l'interprétation des chiffres et des données tout en ayant à l'esprit que l'information n'est utile à détailler que si elle présente un intérêt pour la suite de l'élaboration du SSC.

Cette analyse théorique, que nous avons appelée « **analyse objective** » constitue une présentation de la commune sur base de :

- **L'analyse du terrain**, faite par nos spécialistes en fonction de chaque domaine étudié.

Notre équipe a effectué plusieurs visites sur le territoire communal entre mars et décembre 2014.

- **La cartographie existante** (sous format informatique ou papier – disponible auprès des administrations communales ou régionales);

- **Les données statistiques** (Direction Générale Statistique et Information Économique du SPF Economie (EX-INS), Service Public Wallon (SPW), etc.);
- **Les études précédentes** (ex : PCDR, PCA..., etc.);
- **Les données de la situation de droit** disponibles à la Région wallonne et à l'Administration communale;
- Etc.

Les objectifs de l'analyse et les sources des données sont spécifiés en début de chaque chapitre.

ANALYSE SUBJECTIVE

Cette analyse a pour objectif principal de faire émerger de manière succincte et consensuelle, au travers d'une approche consultative, comment la commune est vue par ses habitants et usagers ainsi que les axes de développement potentiels et les objectifs principaux et intermédiaires.

Un « toutes-boîtes » a été envoyé aux citoyens pour les informer du démarrage d'une vaste analyse de la structure de leur commune (Schéma de Structure Communal). Ce courrier a été accompagné d'un questionnaire invitant les personnes qui le souhaitaient à faire part de leurs opinions et remarques par écrit. 159 questionnaires ont été retournés à l'Administration communale soit un taux de réponse de 5,1% (par rapport au nombre de ménages)

L'objectif de l'enquête, en plus d'impliquer les habitants dans la première phase de réalisation du SSC, était d'obtenir une première analyse subjective de la commune et de saisir le ressenti des habitants sur chaque thème abordé dans le SSC. Cette analyse est venue compléter le travail déjà effectué dans l'analyse de la situation existante et a permis de dégager certains objectifs pour les propositions à venir.

Le questionnaire reprenait une quarantaine de questions selon 9 thématiques développées dans le cadre du Schéma de structure.

Les informations contenues dans ces questionnaires ont été encodées par un logiciel de traitement d'enquête qui a permis la création d'une base de données. A partir de cette base de données, nous avons pu élaborer des statistiques pour les questions fermées ou semi-ouvertes. Toutefois, au regard du nombre faible de questionnaires qui nous ont été retourné, il a été nécessaire de relativiser certains résultats. C'est pourquoi nous avons jugé utile de compléter cette approche quantitative par une analyse plus qualitative.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

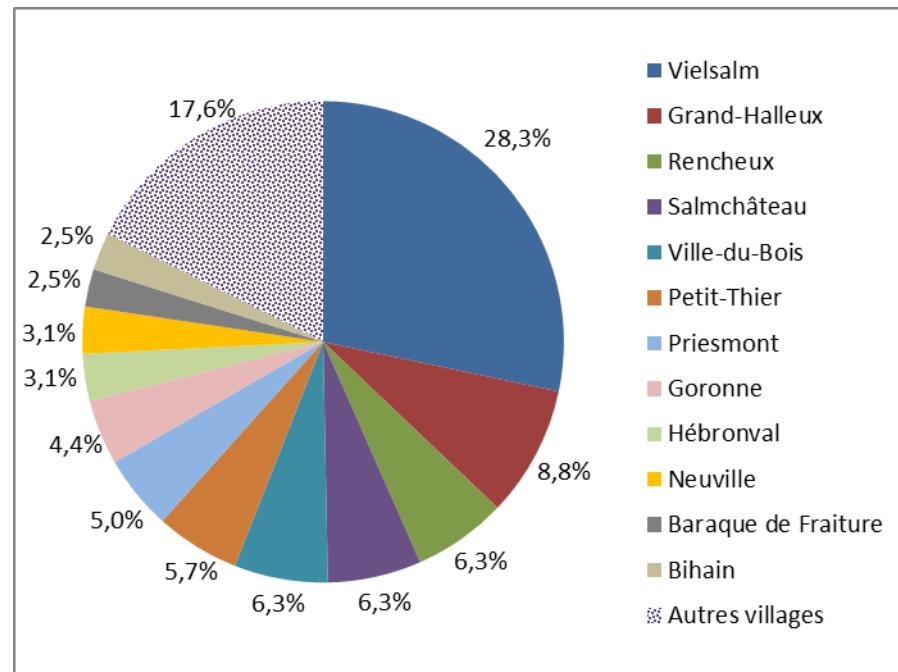


Figure 4: Graphique du lieu de résidence des répondants aux questionnaires

Notons que parmi les 159 questionnaires reçus, 45, soit un peu plus d'un quart, ont été remplis par des habitants de Vielsalm.

Les réponses au Questionnaire font l'objet d'un volet séparé appelé « Analyse subjective »

ATELIERS THÉMATIQUES

Cette étape fait le lien entre l'analyse subjective et l'analyse objective.

Cette approche, plus directe, nous semble importante. En effet, elle permet de faire circuler l'information auprès de tous les témoins privilégiés et de présenter un diagnostic le plus complet possible, sur base duquel des solutions, à la fois réalistes et créatives, peuvent voir le jour. Du fait de leur très bonne connaissance de la commune, ces personnes ressources sont porteuses d'une réflexion riche sur le territoire : mise en perspective chronologique, interaction entre les thématiques, articulation des enjeux aux différentes échelles ont permis de développer les sujets soulevés dans le cadre du questionnaire.

Les 6 et 13 novembre 2014, l'auteur de projet a ainsi organisé 6 ateliers de réflexion avec les acteurs concernés, autour des thématiques suivantes :

- **Atelier 1 - Economie- Emploi ;**
- **Atelier 2 - Cadre bâti ;**
- **Atelier 3 - Environnement et Paysage ;**
- **Atelier 4 - Culture - Patrimoine et Tourisme Culture ;**
- **Atelier 5 - Mobilité ;**
- **Atelier 6 - Equipements ;**

Environ une trentaine de personnes ont participé à ces ateliers. Leur contribution s'est avérée précieuse pour mieux comprendre les différentes problématiques du territoire.

Les différents besoins ont été intégrés dans le présent rapport en fonction de la thématique analysée.

1.4 CONCLUSION

L'objet du Schéma de Structure Communal est de définir une politique d'aménagement du territoire dans le cadre d'un projet de développement communal. Ce projet doit respecter les dispositions du Plan de Secteur et tenir compte des moyens communaux.

Le but principal de ce diagnostic est de mettre en évidence de manière objective les principaux problèmes et enjeux pour la Commune, afin de lui permettre de définir des objectifs et une stratégie globale pour son territoire. Le diagnostic n'a pas pour seul objet la connaissance du territoire, mais constitue un outil de pilotage du processus de développement. Il ne s'agit pas seulement de juger pour comprendre, mais surtout de juger pour agir.

Le diagnostic et la détermination des besoins se basent sur la synthèse de l'analyse objective et subjective et déterminent les bases pour les choix politiques à venir.

L'ensemble des conclusions des phases de l'analyse subjective et de l'analyse objective de la situation existante compose **le diagnostic de la situation et donc les tendances et les enjeux observés**.

Il se dégage donc de la première phase une bonne analyse du terrain et de ses points les plus marquants que l'on rangera, selon les cas, sous les titres de : Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (analyse AFOM).

2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

2.1 OCCUPATION DU SOL

2.1.1 PREAMBULE

L'analyse des données relatives à l'occupation et à l'affectation du sol permet d'appréhender certains enjeux du développement territorial comme la disponibilité en terrains pour l'accueil de nouvelles activités économiques et/ou de nouveaux habitants, la protection des ressources naturelles, et, in fine, de développer une stratégie territoriale s'inscrivant dans les principes d'une gestion parcimonieuse du sol.

Plus de la moitié du territoire wallon est constitué de terres agricoles (52,6%), et près d'un tiers de bois (29,1%). Seulement un dixième relève des fonctions urbaines (bâtiments, jardins, carrières, etc.) et sont qualifiés d'artificialisés.

En un siècle et demi, la Région wallonne a doublé sa population et les prévisions prévoient une poursuite de cette croissance. Dès lors, comment gérer les besoins en nouveaux espaces artificialisés (habitat, mais aussi entreprises, infrastructures) tout en maintenant les équilibres entre espaces bâties et non bâties ? Cette réflexion, nécessaire tant à la préservation des ressources naturelles qu'à celle de la qualité de vie, doit être menée à toutes les échelles, notamment à l'échelle communale.

OBJECTIFS

- Faire apparaître la répartition des activités sur le territoire et les différents modes d'occupation de l'espace.
- Permettre une mise en évidence de l'évolution de ces données.
- Comparer cette situation à celle des communes voisines et à celle de la Wallonie.

CARTOGRAPHIE

Carte 2 : Occupation du sol

Sur base de la Carte de l'Occupation du sol de la Wallonie, v02 situation 2007 – (la dernière version disponible)

RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES

Sites internet :

Commune de Vielsalm

<http://www.vielsalm.be>

DGRNE, Ministère de la Région wallonne, 2008. Fiche environnementale, Vielsalm

http://environnement.wallonie.be/fiches_enviro/

Données cartographiques :

Données cartographiques fournies par le SPW – DG03 : COSW Version 2

Données cartographiques fournies par le SPW – DG04 (périmètres réglementaires)

Autres références :

Documents fournis par la Commune (PCDR, dossier PCA Burtonville,...).

Observations de terrain et reportage photographique réalisés par le chargé d'études.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

2.1.2 PROFIL GENERAL DE LA COMMUNE

Actuellement, la prédominance des forêts et prés apparaît encore très clairement sur la carte de l'occupation du sol de la commune de Vielsalm. Les zones urbanisées n'occupent que 4,6 % du territoire communal.

Les terrains résidentiels occupent 2,3 % du territoire et sont surtout localisés dans les anciens noyaux villageois de Vielsalm centre, de Grand-Halleux, de Salmchâteau et de Petit-Thier. Le reste de la surface urbanisée est constitué principalement des terrains à usage industriel et artisanal et des terrains utilisés pour les loisirs (villages de vacances).

Catégories d'utilisation du sol	2008		
	Ha	%	
Terrains artificialisés	Terrains résidentiels	326	2,3
	Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	14	0
	Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	43	0,3
	Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	73	0,5
	Terrains occupés par des bâtiments agricoles	40	0,3
	Terrains à usage industriel et artisanal	83	0,6
	Terrains dévolus au transport	49	0,3
	Carrières, décharges et espaces abandonnés	10	0
	Bâtiments spéciaux	4,9	0
	Sous-total	642	4,6
Terrains non artificialisés	Terres cultivées et cultures permanentes	2.481	17,6
	Prés et pâtures	2.354	16,7
	Forêts, bois et production de "sapins de Noël"	7.341	52,1
	Terres vaines et vagues	317	2,2
	Milieux naturels non exploités	376	2,7
	Plans d'eau et principaux cours d'eau	28	0,2
	Sous-total	12.897	91,6
	Terrains non cadastrés ou de nature inconnue (voies, cours d'eau...)	538	3,8
Total		14.078	100

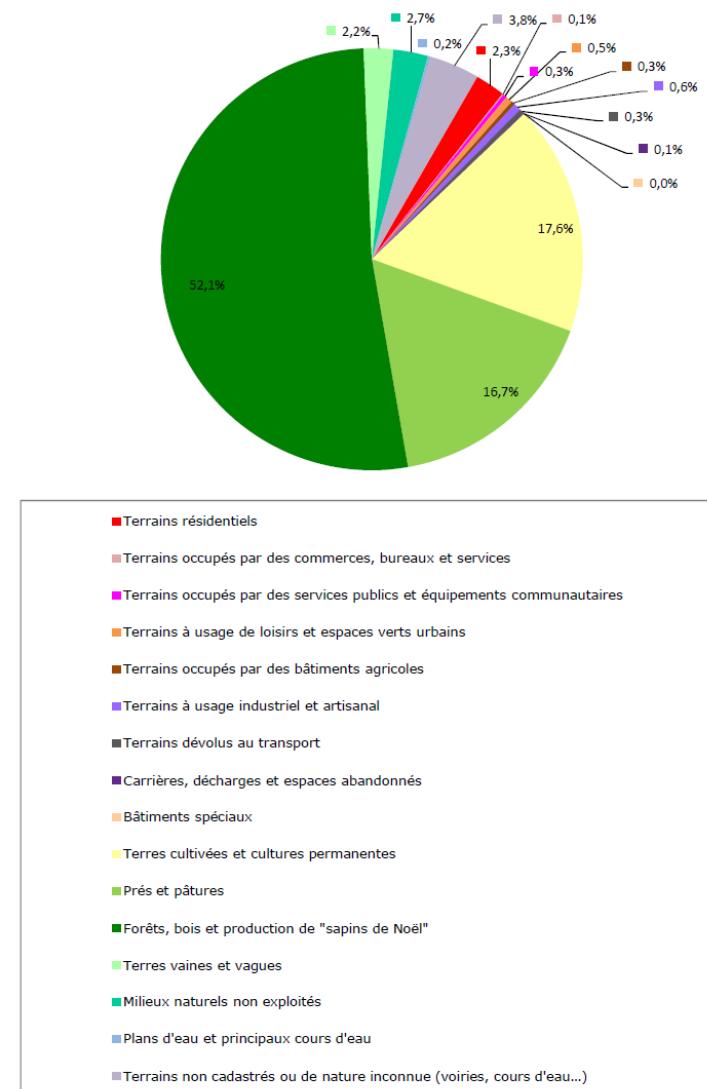


Figure 5 : Graphique du détail de l'occupation du sol de la commune de Vielsalm (2008)

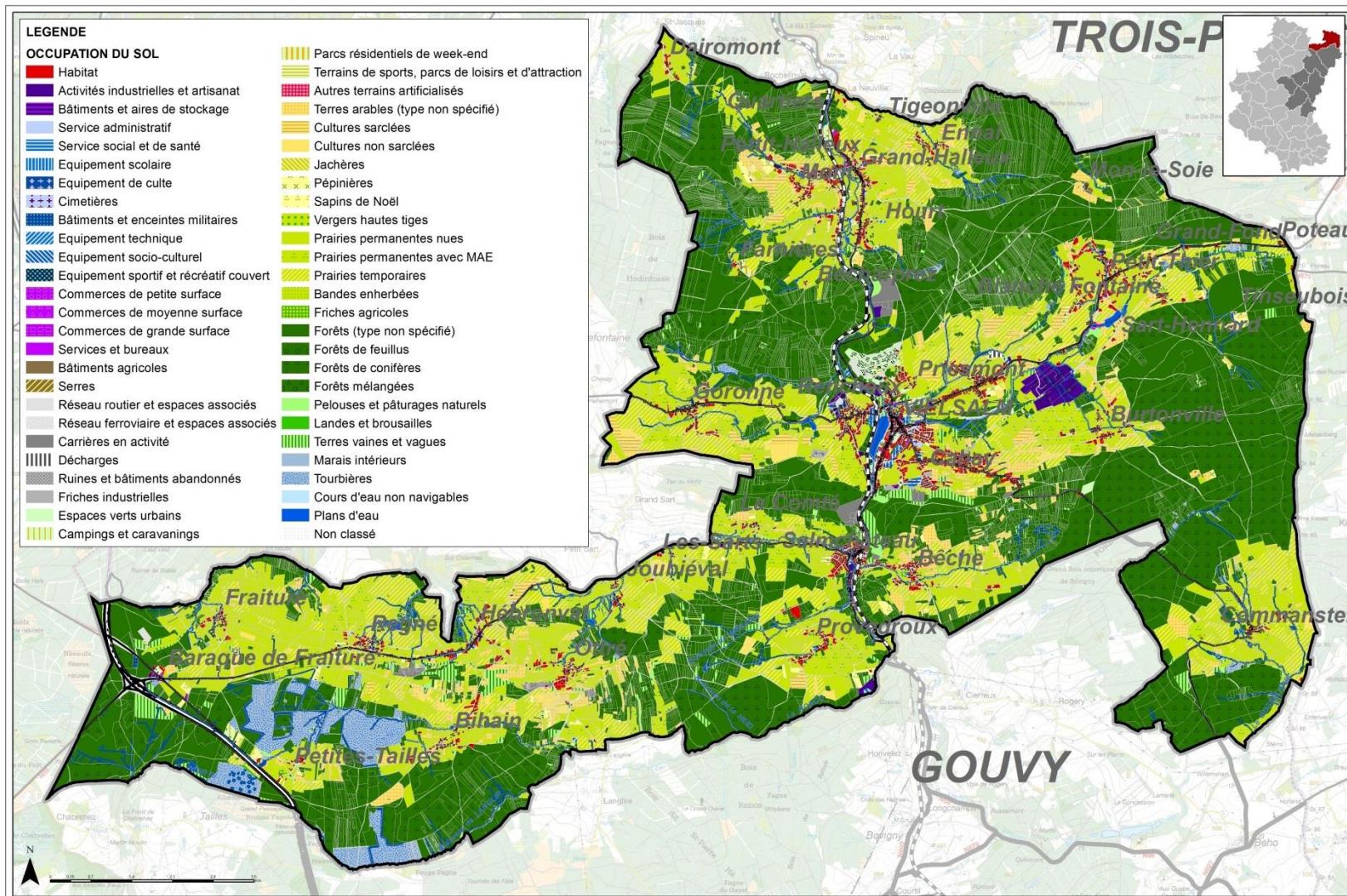


Figure 6: carte de l'Occupation du sol de la Wallonie (source SPW)

2.2 CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

2.2.1 PREAMBULE

OBJECTIFS

L'objectif de ce chapitre est de mettre en évidence les principales caractéristiques sociales de la commune.

Il présente donc la situation actuelle de fait du point de vue démographique et les prévisions du nombre d'habitants à moyen terme et se concentre sur la composition et sur la répartition de la population à l'échelle communale, ainsi que sur son inscription dans le contexte démographique régional.

CARTOGRAPHIE

Néant.

RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES

Sites internet :

**Direction générale Statistique et information économique du SPF
Economie (Ex-INS)**

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/index.jsp>

Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité

<http://capru.fsagx.ac.be/communes-wallonnes-en-chiffres>

Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

<http://statistiques.wallonie.be/ses.htm>

La base de données thématique et interactive Cytise des communes wallonnes

www.cytisequartiers.gedap.be

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Afin de collecter les différentes informations présentées ci-après, il nous a été indispensable de consulter différentes sources, chacune comportant des renseignements spécifiques aux différentes échelles. Notons que certaines données n'ont parfois pas pu être actualisées pour certaines échelles, contrairement à d'autres. De plus, afin de garantir la pertinence de notre analyse par rapport au contexte actuel, nous avons limité autant que possible l'harmonisation « par le bas » des données collectées. Nous avons également veillé à ce que les données plus anciennes ne soient pas antérieures à 2010 afin de refléter le plus fidèlement possible la situation actuelle.

2.2.2 LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE

Si l'on considère la commune au sein d'un territoire de référence reprenant le nord-est de la province de Luxembourg et le sud-est de la province de Liège, on constate que Vielsalm fait partie des entités modérément peuplées. Elle est distancée par Bastogne, Malmedy ou encore Durbuy (respectivement 15.230, 12.316 et 11.238), mais présente une population sensiblement supérieure à des communes comme Trois-Ponts ou Rendeux (2.511 et 2.532 habitants).

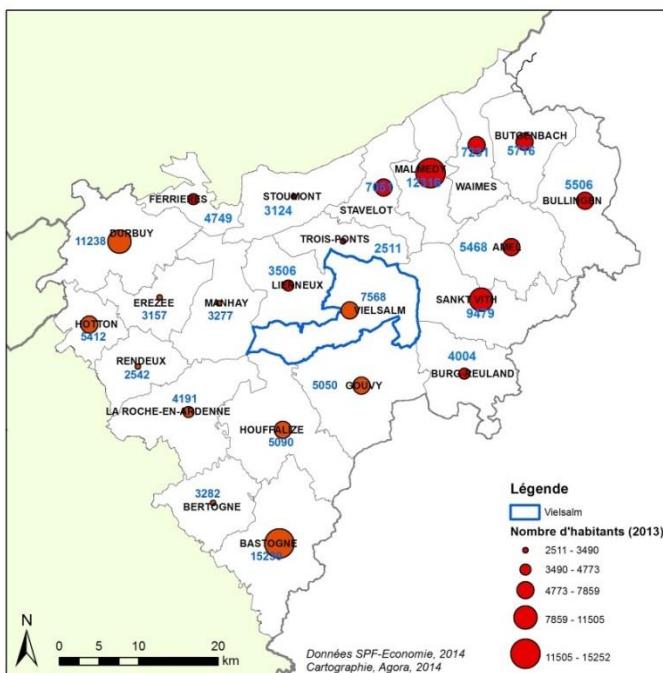


Figure 7 : Carte du nombre d'habitants par commune dans le territoire de référence en 2013

Au 1^{er} janvier 2013, la commune de Vielsalm comptait 7.568 habitants pour une superficie de 140 km², soit une densité de 53 habitants par km².

2.2.3 EVOLUTION DE LA POPULATION

TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE

Dans le territoire de référence, c'est Bertogne qui a enregistré la plus importante croissance démographique au cours des treize dernières années (+ 20 %). Ce chiffre, toutefois, doit être mis en regard de l'effectif total de sa population, qui fait partie des plus faibles du territoire de référence.

Vielsalm a, quant à elle, enregistré une croissance de 5 % sur la même période, ce qui est sensiblement inférieur par rapport aux communes limitrophes de la province de Liège, dont la croissance a été comprise entre 6 et 7 %. On remarque cependant un dynamisme démographique plus important dans les autres communes de la frange orientale de la province de Luxembourg, qui affichent des taux de croissance compris entre 12 et 15 %.

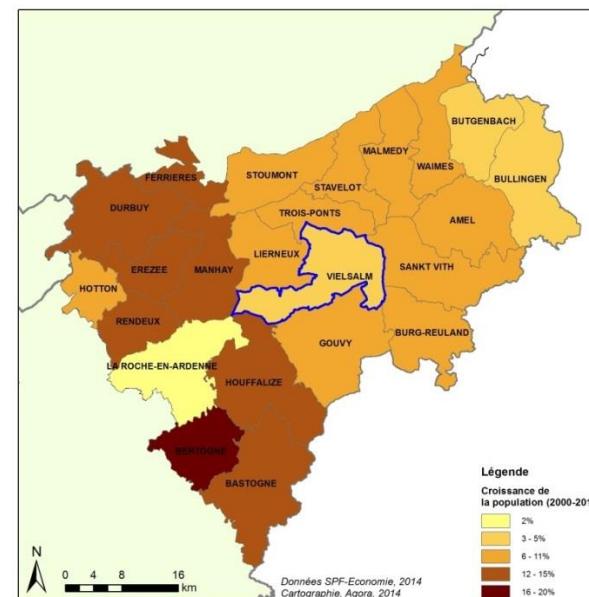


Figure 8 : Carte de l'évolution de la population entre 2000 et 2013 par commune dans le territoire de référence

Durant les années '60, les anciennes communes de Vielsalm sont encore dans la phase d'exode rural. Dans les années '70, certaines présentent enfin un solde démographique positif mais ce n'est pas le cas du Plateau des Tailles et de Petit-Thier. Durant les années '80, l'ensemble des anciennes communes de Vielsalm présente un solde équilibré. Il faut attendre les années '90 pour apercevoir un certain regain.

Derrière les chiffres, se cachent une diversité de cas et même une redistribution hiérarchique des villages. Depuis le dénombrement par noyau d'habitat de 1846, Vielsalm a quadruplé sa population, Rencheux et Hébronval l'ont doublée. Neuville, Salmchâteau, Bêche, Provedroux, Joubiéval, Regné, Grand-Halleux, Goronne abritent une population similaire à celle de 1846. Ville-du-Bois et Petit-Thier comptent une population légèrement inférieure. Par contre, des villages excentrés par rapport à Vielsalm et difficiles d'accès ont subi une diminution de la population : d'un facteur deux à Ennal, Fraiture, Bihain et Ottré, d'un facteur trois à Burtonville, La Comté, Dairmont et Commanster¹.

Dans les dernières 15 années, on constate une légère augmentation du nombre d'habitants dans chaque village, à l'exception de Salmchâteau et Ville-du-Bois qui sont en légère diminution.

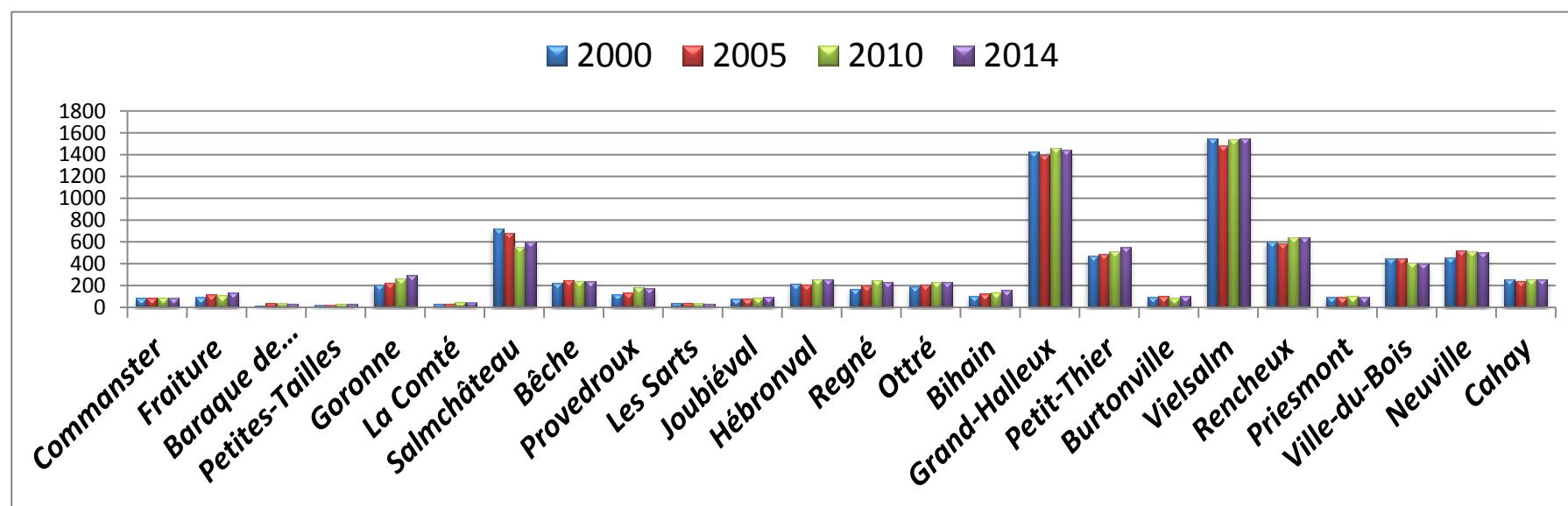


Figure 9 : Evolution du nombre d'habitants entre 2000 et 2014 par village (Source : Administration communale)

¹ Serge SCHMITZ, Micro-analyse des mécanismes de la reprise démographique des villages de l'Ardenne du Nord-Est : le cas de Burtonville, dans Espace, Populations, Sociétés, 2001, 1-2, pp 171-179

2.2.4 STRUCTURE DE LA POPULATION PAR AGE

La population de la province de Luxembourg est en augmentation. Plus jeune que la moyenne wallonne, elle est entrée en phase de vieillissement.

En ce qui concerne la répartition de la population par tranche d'âge à Vielsalm, on observe au 1^{er} janvier 2013 qu'un quart de la population a moins de 20 ans, que plus de la moitié des habitants ont entre 20 et 65 ans et qu'un petit vingtième est âgé de plus de 65 ans. Ces dernières années, on constate que la répartition de la population par classes d'âge n'a pas tellement évolué.

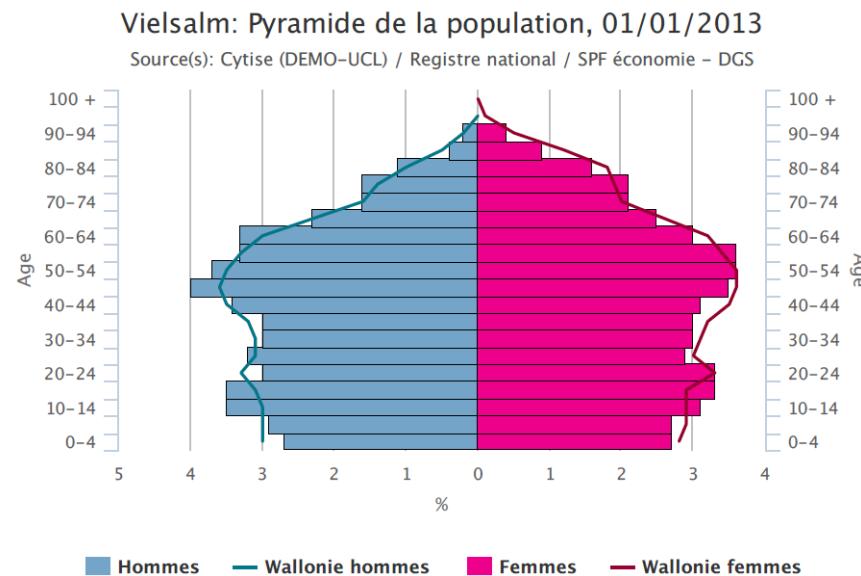


Figure 10 : Pyramide des âges de la population de Vielsalm au 01/01/2013 (Source : IWEPS)

Au sein du territoire de référence, Vielsalm fait partie des communes en cours de vieillissement avec ses 17,82% de personnes de 65 ans et plus.

A terme, la représentation de la pyramide des âges montrera un rétrécissement de la base (les jeunes) et un gonflement vers le haut. Cet aspect aura bien évidemment une multitude d'impacts sur la répartition de la population totale, en âge de travailler, active occupée ou non et inactive.

Plusieurs autres types de facteurs, comme une évolution des activités économiques dans la région ou la volonté communale de construire d'avantage d'appartements en centre-ville, peuvent avoir une influence importante sur l'évolution de la pyramide d'âge de la commune.

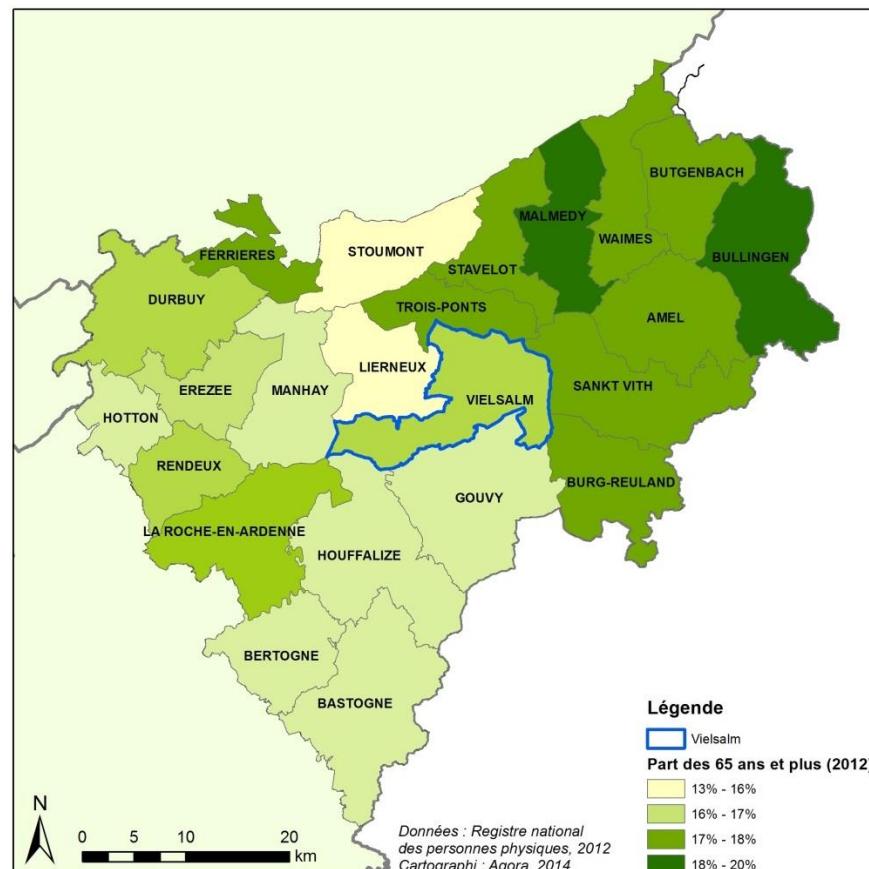


Figure 11 : Carte de la part des 65 ans et plus en 2012 par commune

2.2.5 PROJECTION DE L'EVOLUTION DU NOMBRE DE MENAGES

La connaissance de l'évolution de la population et du nombre de ménages est indispensable pour mener, de manière éclairée, des politiques répondant aux besoins spécifiques de la population. Par exemple, le nombre de jeunes ménages aura une incidence sur les besoins en garderies pour enfants, en infrastructures scolaires et en encadrements pédagogiques.

Les générations de jeunes adultes détermineront les entrées sur le marché du travail et l'importance de l'offre en main d'œuvre, ainsi que les besoins en logements et en moyens de communication. D'autre part, les plus âgés, une fois à l'âge de la pension, quitteront le marché du travail.

La pyramide de la population 2000-2015 pour la Région wallonne montre que la population vieillit et que la part des jeunes voit son importance diminuer. A quelques exceptions près, la croissance de la population âgée est généralisable à tous les arrondissements wallons.

Des perspectives de population et de ménages au niveau communal à l'horizon 2026 ont été produites en 2012 par le Centre de recherche en Démographie et Sociétés de l'Université Catholique de Louvain, à la demande de l'IWEPS. Il s'agit d'une démarche scientifique dont la particularité est de prendre en considération les spécificités locales de phénomènes de fécondité, de mortalité et de migration, mais aussi la transformation des ménages. Cette spécificité locale permet de préciser les évolutions démographiques possibles des communes en fonction des ménages qui les composent. Ces perspectives ont été développées dans un premier temps suivant un scénario tendanciel qui projette les tendances démographiques observées ces 20 dernières années. Sans grande surprise, toutes les communes wallonnes voient leur nombre de ménages augmenter. Des différences sensibles sont toutefois enregistrées d'une province à l'autre. La Province de Luxembourg est celle pour laquelle la croissance attendue est la plus importante.

	Population estimée en 2026	Taux de croissance 2011-2026	Variation nb d'hab.	Nb ménages estimé en 2026	Taux de croissance ménages 2011-2026	Variation nb de ménages
Région wallonne	3.852.643	11,56%	44.514	181.540	16,68%	25.947
Prov. Brabant wallon	429.625	11,56%	44.514	181.540	16,68%	25.947
Prov. Hainaut	1.410.503	7,38%	96.942	637.951	11,15%	63.976
Prov. de Liège	1.168.108	9,00%	96.461	519.566	12,59	58.085
Prov. de Luxembourg	314.591	15,19%	41.493	131.506	19,27%	21.243
Prov. de Namur	529.816	11,17%	53.226	230.734	16,10%	32.000

Figure 12 : Tableau comparatif des perspectives de population à l'horizon 2026

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

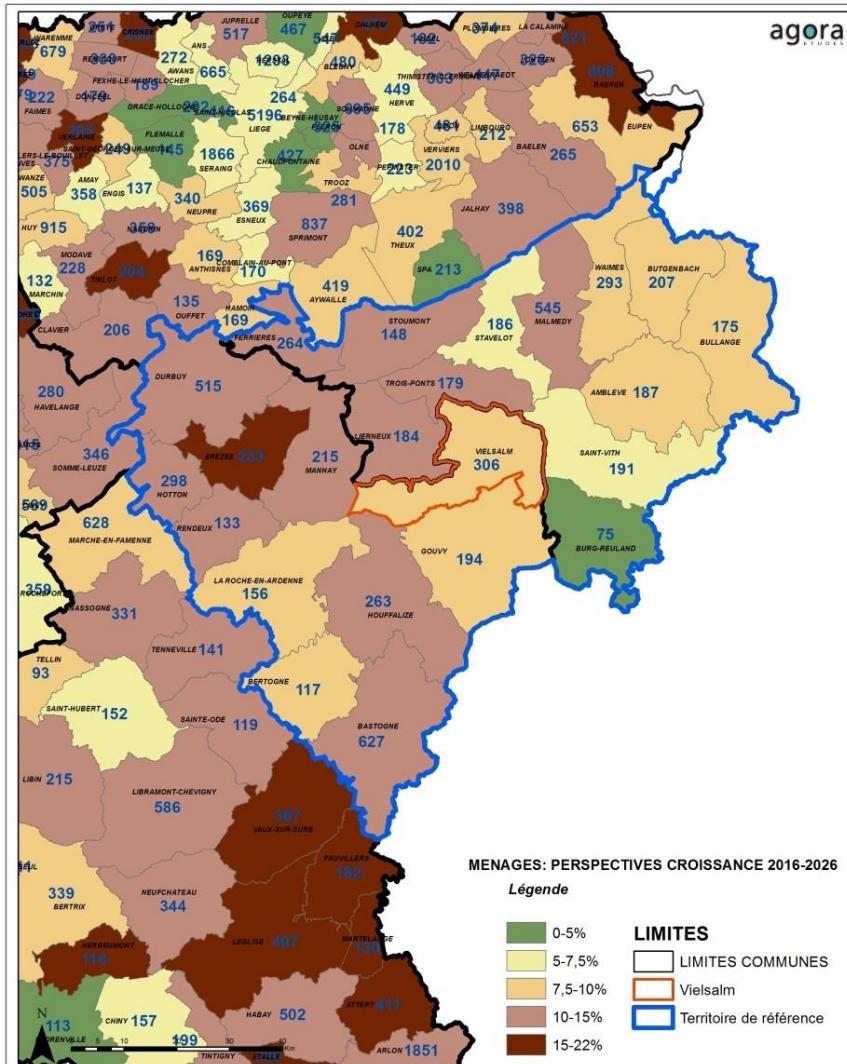


Figure 13 : Estimation de la croissance du nombre de ménages entre 2016 et 2026, selon les chiffres IWEPS, cartographie AGORA SA

Les taux de croissance sont par ailleurs différents selon les communes.

Pour Vielsalm, ce sont 306 nouveaux ménages qui sont attendus entre 2016 et 2026, ce qui représente en tout une hausse de près de 10 % par rapport à 2014. Ce dynamisme correspond à celui attendu à l'échelle de la province, ainsi qu'à celle de l'arrondissement et il est comparable à celui de la commune de Gouvy et des communes germanophones.

Néanmoins, ces dernières années, Vielsalm attire de plus en plus de jeunes qui choisissent de s'y installer. La moitié de la population salmienne à moins de 44 ans. Les raisons de ce changement sont diverses :

- l'emploi : le zoning de Burtonville est en développement et les jeunes travailleurs ont tendance à s'installer à proximité ;
- La proximité avec le Grand-Duché de Luxembourg, tant pour l'emploi que pour les commerces ;
- La possibilité de trouver des terrains à bâtir ou des maisons à restaurer : les prix de l'immobilier, même s'ils augmentent, n'atteignent pas des sommets comme dans d'autres communes des provinces de Liège et de Luxembourg (voir aussi chapitre Cadre bâti – évolution du marché immobilier).

La croissance de la population et des ménages aura évidemment un impact sur le territoire puisqu'elle nécessite le développement de nouveaux logements. Une plus ou moins grande part de ces logements mobilisera de nouveaux terrains à bâtir.

On peut donc élaborer différents scénarios pour illustrer une gamme de consommation foncière plausible à l'horizon 2026.

- Face à un scénario maximaliste au niveau de la consommation d'espace, considérant que tout nouveau ménage impliquerait un nouveau logement sur une parcelle vierge avec une taille moyenne de 10 ares, Vielsalm aura besoin de 30 ha à l'horizon 2026.
- Face à un scénario plus réaliste, où 2/3 des nouveaux logements seront développés dans le centre (mixité de logements et d'appartements, soit une densité moyenne de 25 log/ha) et 1/3 dans les villages, sous forme de maisons unifamiliales (avec une densité moyenne de 8 log/ha), nous obtenons un besoin de 20 ha à l'horizon 2026.

2.2.6 CONCLUSION

La commune de Vielsalm est une commune rurale qui a plus de 95 % de son territoire en zone non artificialisée. Les zones urbanisées sont utilisées à raison de 50% par l'habitat (distribué en 23 villages) et les autres activités comme les loisirs, les équipements et les activités économiques.

La population actuelle croît modérément et un phénomène de vieillissement est constaté, comme dans la plupart des communes du territoire de référence. Ce vieillissement est aussi en partie dû aux projets d'appartements dans le centre-ville, appartements qui attirent une population plus âgée qui quitte les maisons pour s'installer à proximité des services, équipements et commerces.

On constate toutefois, qu'il y a aussi de plus en plus de jeunes qui veulent s'installer à Vielsalm.

Les prévisions IWEPS sont de 306 nouveaux ménages entre 2016 et 2026. Ces prévisions conduisent donc à un besoin compris entre 20 et 30 ha de terrains à bâtir.

2.3 SITUATION DE DROIT

2.3.1 PREAMBULE

OBJECTIFS

La mise en place d'une stratégie de développement territoriale ne peut se faire en l'absence d'une bonne connaissance des normes dans lesquelles devront s'inscrire la démarche. Ces normes déterminent des limites, mais permettent aussi de donner certaines balises aux objectifs. Il s'agira donc ici :

- d'identifier et de localiser les périmètres à caractère réglementaire pour déterminer les contraintes d'utilisation du sol et les opportunités qui en découlent ;
- d'évaluer la qualité et la pertinence des documents d'encadrement de l'urbanisation existants (plans d'aménagement, règlements sur les bâties, etc.) ;
- d'identifier les éléments de protection du milieu naturel.

CARTOGRAPHIE

Carte n°3 : « Plan de secteur », échelle 1:10.000 (source SPW-DG04, août 2013)

Carte n°4 : « Situation de droit - Particularités », échelle 1:10.000

Carte n°5 : « Situation de droit 2- Maitrise du foncier », échelle 1:10.000

RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES

Service Urbanisme de la Commune de Vielsalm.

Région wallonne-SPW (DG04, DG03, DG01,...).

Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT).

2.3.2 LE PLAN DE SECTEUR

Le Plan de secteur détermine tout d'abord les affectations du sol. Le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (articles 24 à 41 du CWATUPE) définit les activités, actes et travaux qui peuvent être admis dans chacune des zones du Plan de Secteur.

La commune de Vielsalm est reprise pour l'essentiel au Plan de Secteur de Bastogne, qui date de 1980, et également à celui de Stavelot, qui date de 1977.

Sur base du Plan de Secteur, les zones non urbanisables occupent 12.641 hectares, soit près de 90% du territoire, et les zones urbanisables 1.322 hectares, soit près de 10% du territoire. Pour rappel à l'occupation du sol les superficies artificialisées totalisent moins de 5%.

LES AFFECTATIONS

L'objet principal du Plan de secteur est de définir les affectations du sol au 1/10.000ème (1cm=100mètres), afin d'assurer le développement des activités humaines de manière harmonieuse et d'éviter la consommation abusive d'espace.

Le Plan de Secteur a valeur réglementaire. On ne peut y déroger que selon les procédures prévues par le CWATUPE.

Le Plan de Secteur comporte :

- A titre obligatoire
 - Les affectations du territoire (le « zonage ») (art. 26 à 39) ;
 - Le tracé du réseau des principales infrastructures.
- A titre facultatif
 - Des périmètres en surimpression aux affectations (art.40) ;
 - Des prescriptions supplémentaires d'ordre urbanistique ou planologique (art.41) ;
 - D'autres mesures d'aménagement.

a) Les affectations destinées à l'urbanisation sont :

- la zone d'habitat (art. 26 du Code) ;
- la zone d'habitat à caractère rural (art. 27) ;
- la zone de services publics et d'équipements communautaires (art. 28§1) ;
- CET la zone de centre d'enfouissement technique (art. 28 §2) ;
- la zone de loisirs (art. 29) ;
- les zones d'activité économique mixte (art 30, al. 1) ;
- les zones d'activité économique industrielle (art 30, al. 2) ;
- la zone d'extraction (art. 32) ;
- la zone d'aménagement différé à caractère industriel (art. 34).

b) Les affectations non destinées à l'urbanisation sont :

- la zone agricole (art. 35 et art. 452/31 à 452/35) ;
- la zone forestière (art. 36 et 452/36 à 452/42) ;
- la zone d'espaces verts (art. 37) ;
- N la zone naturelle (art. 38) ;
- P la zone de parc (art. 39).

c) ZACC La zone d'aménagement communal concerté (art. 33).

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

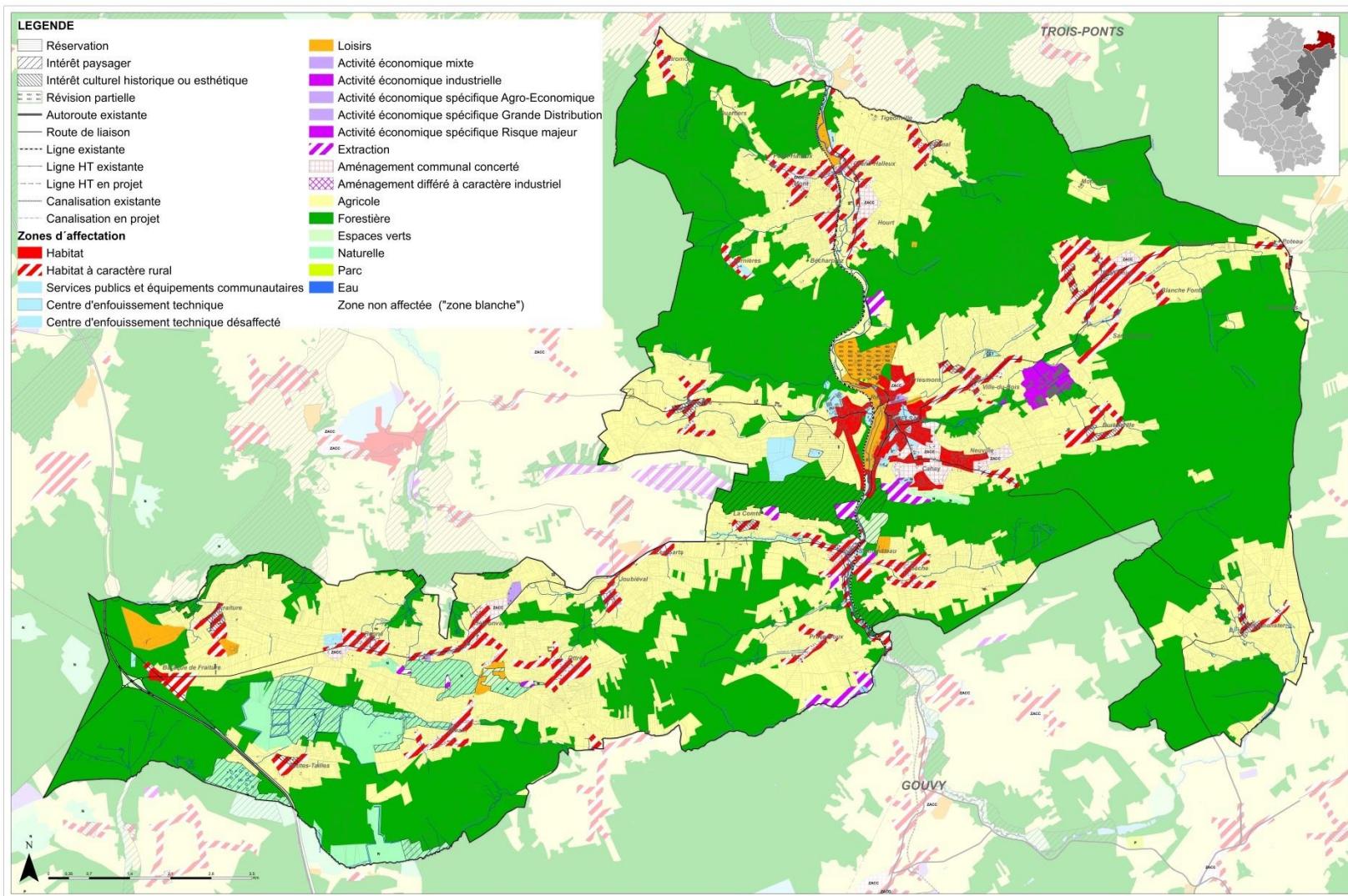


Figure 14 : Représentation des différentes affectations au Plan de Secteur
(Source : DGO4)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

La répartition des surfaces des différentes zones d'affectation sur le Plan de Secteur de Vielsalm est la suivante :

Affectations du plan de secteur		Ha	%
Zones destinées à l'urbanisation	Zones d'habitat	909	6,5%
	Zone de services publics et d'équipements communautaires	109	0,8%
	Zone de loisirs	160	1,1%
	Zones d'activité économique	59	0,4%
	Zone d'aménagement différé à caractère industriel	0	
	Zone d'extraction	83	0,6%
	Sous-total	1322	9,4%
	Zone d'aménagement communal concerté	114	0,8%
Zones non destinées à l'urbanisation	Zone agricole	4922	35,0%
	Zone forestière	7170	50,9%
	Zone d'espaces verts	66	0,5%
	Zone naturelle	462	3,3%
	Zone de parc	1	0,0%
	Plan d'eau	21	0,1%
	Sous-total	12641	89,8%
Total		14077	100%

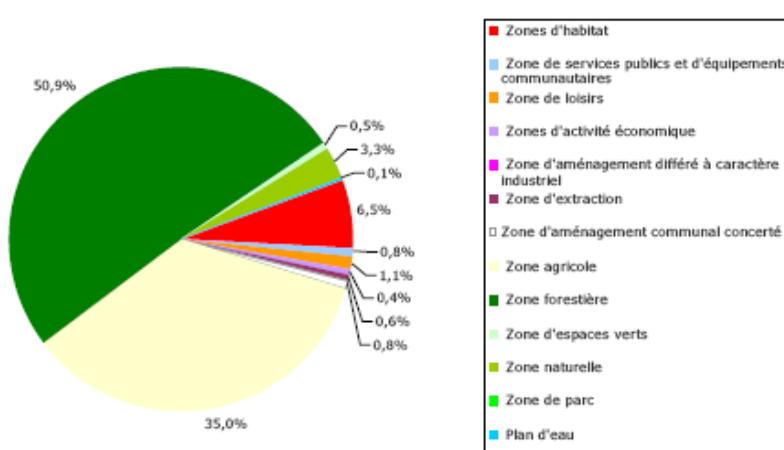


Figure 15 : Répartition des superficies au Plan de Secteur (Source : CPDT – Observatoire du développement territorial)

LES ZONES NON URBANISABLES

Les zones rurales non destinées à l'urbanisation recouvrent la majeure partie du territoire communal. Les zones forestières sont les plus importantes, particulièrement au nord et à l'est. Les zones agricoles se concentrent essentiellement autour des villages.

Surimpressions : Cinq zones d'intérêt paysager sont répertoriées au Plan de Secteur : trois sur le Plateau des Tailles dans des zones naturelles, une qui s'étend au nord de Salmchâteau et de La Comté sur les sites des anciennes carrières et la dernière entre Provedroux et Bêche et qui se prolonge sur la commune de Gouvy.

LES ZONES DESTINÉES À L'URBANISATION

Le Plan de Secteur de la commune se caractérise par de nombreuses **zones d'habitat à caractère rural**. La plupart d'entre elles s'étirent en ruban le long des axes routiers comme à Bêche, Bihain, Burtonville, Commandre, Goronne, Grand-Halleux, Hébronval, Joubiéval, Neuville, Ottré, Petit-Thier, Provedroux, Salmchâteau et Ville-du-Bois.

Neuf **zones d'intérêt culturel, historique ou esthétique** sont recensées (Burtonville, Commandre, La Comté, Ennal, Fraiture, Goronne, Petites-Tailles, Petit-Thier et Ville-du-Bois) mais sont conservées à des degrés divers.

On note par ailleurs des **zones d'habitat** à la Baraque de Fraiture, Rencheux et Vielsalm, ainsi qu'à Neuville, village où pourtant l'habitat traditionnel rural des anciens ouvriers des carrières de schiste est bien présent.

Il existe encore de nombreuses possibilités pour l'habitat neuf dans les villages, sauf à Rencheux et sur l'ancienne commune de Grand-Halleux. Plusieurs nouveaux îlots sont possibles à la Baraque de Fraiture, Burtonville, Fraiture, Ottré, Petit-Thier et Regné. De plus, plusieurs rubans de terrain le long des voiries existantes peuvent encore être activés comme à Bihain, Burtonville, Commandre, Farnières, Joubiéval, Ottré, Petit-Thier, Poteau,...

Commune de Vielsalm

AGORA

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

La répartition des superficies des réserves foncières par village est la suivante :

Village	TOTAL RESERVES FONCIERES	ZONE URBANISABLE DU PLAN DE SECTEUR			
		Habitat	HCR	Loisirs	Equipements
BARAQUE DE FRAITURE	24,59	0,69	14,92	8,96	0,02
BIHAIN	22,20		14,58	7,61	
BÈCHE	9,88		9,88		
BURTONVILLE	18,63		18,63		
CAHAY	6,20	5,98			0,21
COMMANDSTER	6,39		6,39		
DAIROMONT	7,19		7,19		
ENNAL	6,72		6,72		
FARNÈRES	5,40		5,12		0,28
FRAITURE	16,38	12,63	3,75		
GORONNE	10,12		10,12		
PETITE LANGLIRE	1,87		1,87		
GRAND-FOND	3,64		3,64		
HÉBRONVAL	18,29		15,97	2,33	
JOUBIÉVAL	12,77		12,77		
LA COMTÉ	2,78		2,78		
NEUVILLE	6,75	3,00	3,76		
OTTRÉ	20,20		20,20		
PETITES-TAILLES	7,70		7,70		
PETIT-THIER/BLANCHEFONTAINE/SA					
RT-HENNARD	53,27		53,27		
PETIT-HALLEUX/GRAND-HALLEUX/MONT	37,81		32,48	5,22	0,11
POTEAU	0,14		0,14		
PRIESMONT	3,80	3,80			
PROVEDROUX	4,99		4,99		
REGNÉ	15,13		10,58		4,54
RENCHÉUX	28,96	2,39		26,57	
SALMCHÂTEAU	28,81		22,84	5,94	0,03
VIELSALM	53,31	12,91		2,16	38,24
VILLE-DU-BOIS	11,46		11,46		
TOTAL	445,38	28,76	310,64	62,53	43,44

Certains îlots ou rubans peuvent constituer des enjeux assez importants au niveau de la structure des villages. Ainsi, à Burtonville, la structure ancienne du village, qui propose un habitat groupé, est menacée par un îlot à l'ouest du hameau et par une urbanisation en ruban à l'est. A Petit-Thier, le village propose un habitat épars où la végétation est dominante ; l'urbanisation à venir pourrait menacer cet équilibre. Ottré pourrait voir sa population doubler si toutes les zones d'habitat étaient activées.

Par ailleurs, huit **zones d'aménagement communal concertées** sont prévues au Plan de Secteur ; elles couvrent plus d'une centaine d'hectares :

- une zone à Grand-Halleux, le long de la RN 68 sur un terrain en forte pente ;
- une zone à Hébronval, en contrebas de la RN 89, entre le village et la zone artisanale ;
- une zone à Neuville, le long de voiries communales, à l'est du hameau ;
- une zone à Petit-Thier, le long de la RN 675, entre deux zones d'habitat non encore bâties ;
- une zone à Regné, de l'autre côté de la RN 89 ;
- trois zones à Vielsalm, certaines étant déjà complètes, d'autres entamées.

Une analyse détaillée de ces zones est présentée dans la chapitre « Réserves foncières ».

En ce qui concerne les **zones de loisirs**, on recense :

- la piste de ski de la Baraque de Fraiture dont une extension est prévue au Plan de Secteur ;
- le coteau Saint-Hilaire au sud du village de Fraiture où sont concentrées 34 résidences secondaires ;
- une ancienne zone de carrière entre Bihain et Ottré ;
- le lac des Doyards à Vielsalm ainsi que le village de vacances d'Ourthe et Somme ;
- le camping communal de Vielsalm ;
- le village de vacances Sunparks ;
- le camping de Grand-Halleux ;
- le domaine de Monti à Grand-Halleux.

Sur les 160 ha en zone de loisirs du plan de secteur, environ 50 ha sont encore en réserve foncière.

Il faut également noter la présence à Vielsalm de plusieurs **zones de services publics et d'équipements communautaires** (établissements scolaires, Justice de paix, police, SPW Finances, administration communale, piscine, etc.), à Farnières (le centre spirituel Don Bosco), à Grand-Halleux (l'ancienne Résidence d'Ardenne)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

et à Regné (terrains de football). Environ 39 ha (sur les 109 ha) sont encore en réserve foncière.

Deux **zones d'activités économiques** sont répertoriées, à Regné et à Burtonville. La commune compte également cinq zones d'extraction situées à Grand-Halleux et à Salmchâteau.

A noter qu'à Vielsalm-centre, le Plan de Secteur se caractérise par la juxtaposition de zones affectées à l'habitat, aux loisirs, à l'activité économique mixte, aux équipements communautaires, aux espaces verts,... ainsi que de zones d'aménagement communal concerté. La vallée de la Salm, au sortir de Vielsalm, est dominée par deux ensembles imposants, la caserne et le Sunparks du Golonfa, qui se définissent par une organisation et des alignements étrangers à la morphologie des implantations humaines dans la région.

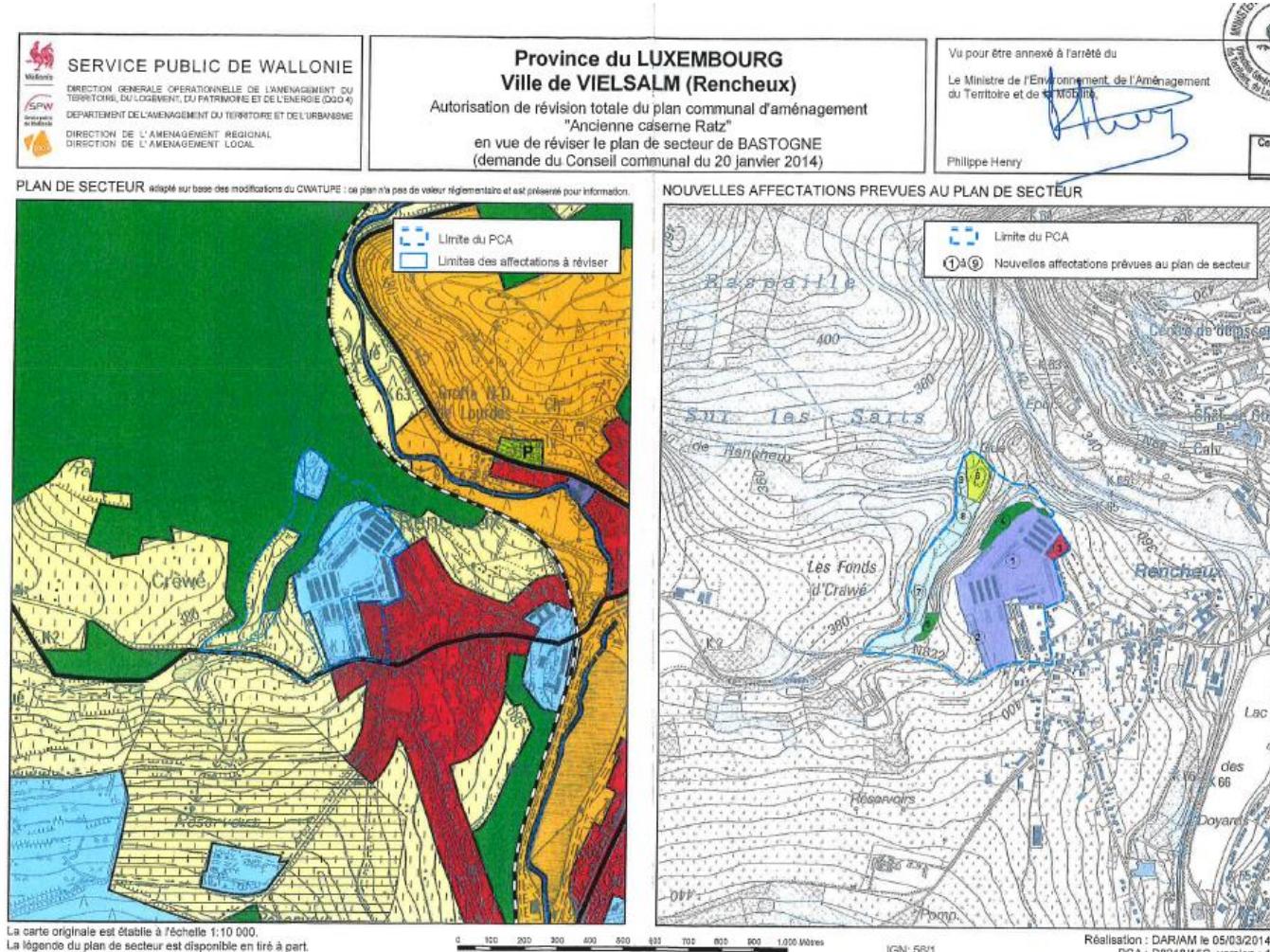
Les modifications apportées déjà au Plan de Secteur sont les suivantes :

- Modification partielle : conversions d'une zone d'extension de loisirs avec séjour en zone de récréation et de séjour, d'une partie de zone de parc en zone de récréation, d'une partie de zone d'habitat en zone de récréation à Golonfa ;
- Modification partielle : inscription d'une zone exclusivement destinée à accueillir l'implantation et l'exploitation d'un centre d'enfouissement technique à Ville-du-Bois.
- Proposition de modification partielle : inscription d'une zone de services à La Bedinne : proposition refusée ;

LES MODIFICATIONS EN COURS

Proposition de modification partielle : le site de l'ancienne caserne Ratz pour transformer la zone d'équipement en zone d'activité économique mixte (en cours)

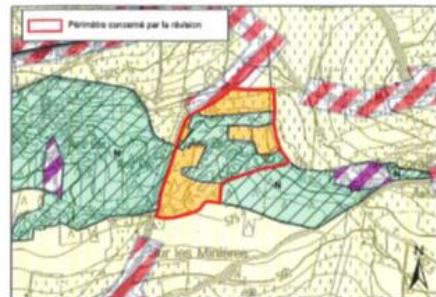
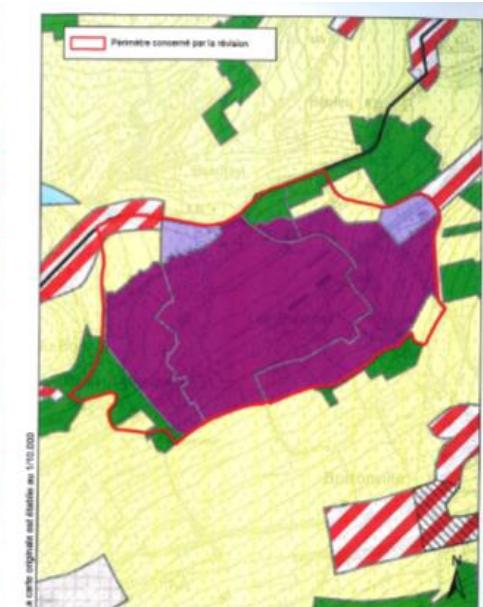
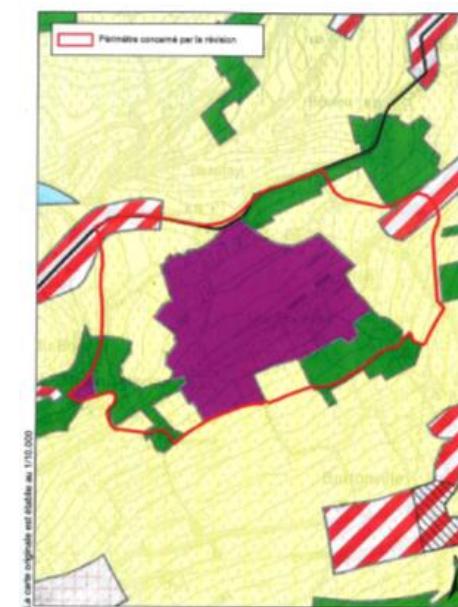
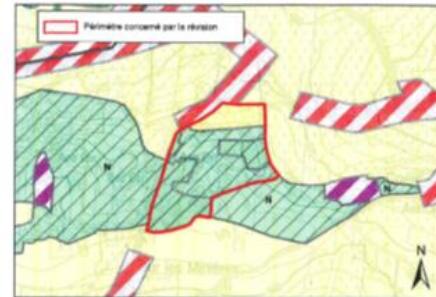
Il s'agit de changer la zone d'équipement en zone d'activité économique mixte et régulariser la situation autour du site.



SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Proposition de modification partielle : extension de la zone industrielle et inscription d'une zone de services à Burtonville : PCAR en cours

L'extension de la zone urbanisable à destination de l'activité économique est compensée au sein de deux autres périmètres localisés à Bihain (une zone de loisirs) et à Arbrefontaine (équipement public).

PLAN DE SECTEUR INITIAL
copié sur base des modifications du CRATUPE, ce plan n'a pas de valeur réglementaire et est présenté pour information.**NOUVELLES AFFECTATIONS AU PLAN DE SECTEUR**

2.3.3 LES PLANS COMMUNAUX D'AMENAGEMENT (P.C.A.)

Il existe des « **Plans particuliers d'Aménagement** » sur les villages de l'ancienne commune de Bihain, à savoir Bihain, Fraiture, Petites-Tailles, Ottré, Regné et Hébronval. Adoptés en 1952, 1971 et 1972, ils poursuivaient l'objectif de donner une base légale à l'urbanisation d'après-guerre. Grâce à eux, les noyaux d'habitat de ces six villages sont aujourd'hui généralement bien conservés mais sont menacés par les zones d'habitat extérieures aux périmètres d'application qui, elles, ont pour base le Plan de Secteur, postérieur aux PPA, et qui souvent débordent des limites de ceux-ci en proposant une urbanisation linéaire.

Un Plan particulier d'Aménagement couvre également le village de Neuville et un dernier PPA, datant de 1962, couvre les alentours de l'église de Vielsalm.

Deux « **Plans communaux d'Aménagement** » ont été élaborés, l'un sur le site de l'ancienne caserne militaire à Rencheux, l'autre au complexe de vacances Sunparks, à Golonfa.

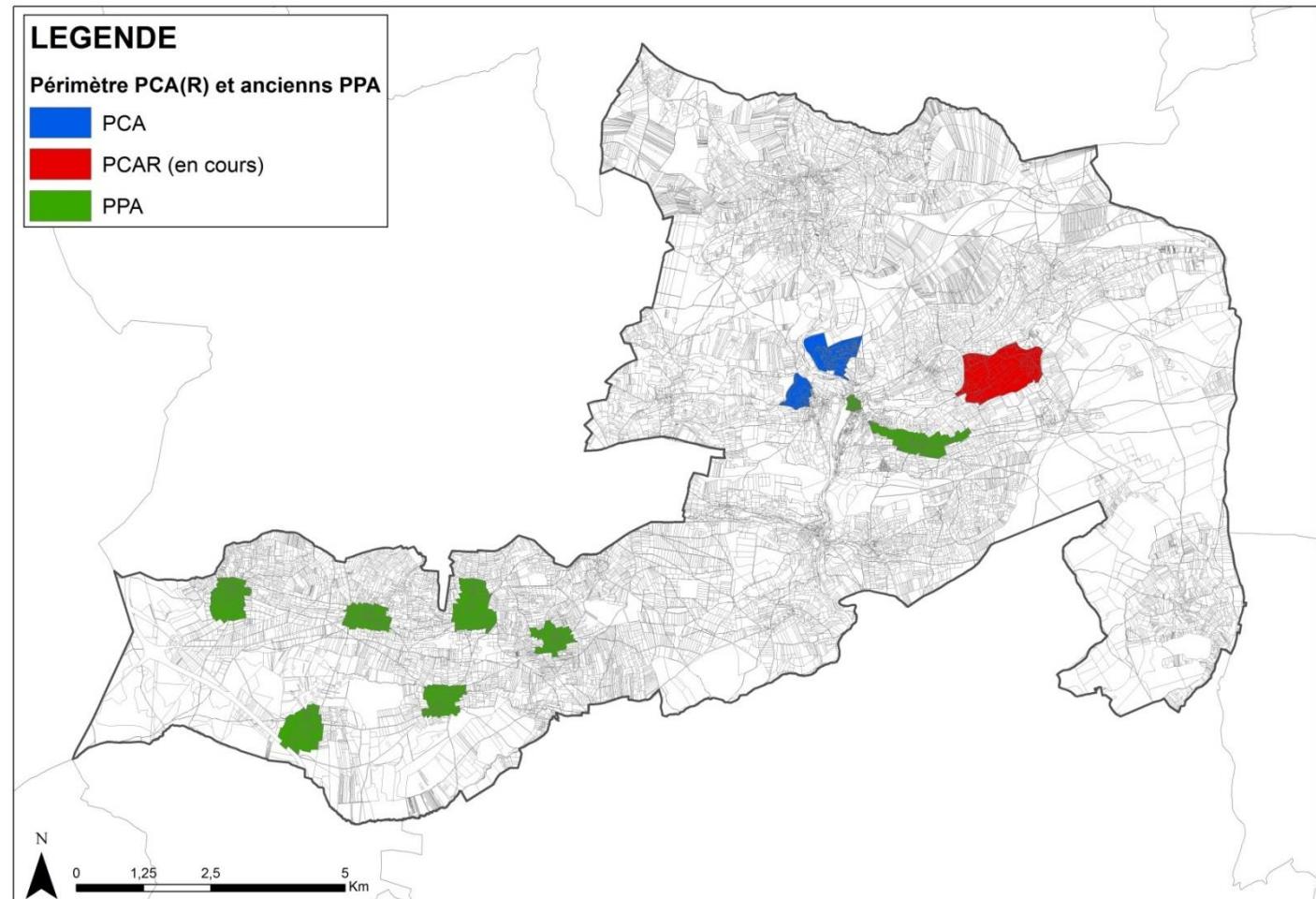


Figure 16: Périmètres PCA

Commune de Vielsalm

AGORA

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

LE PCA SUR L'ANCIENNE CASERNE RATZ À RENCHEUX

Un PCA a été élaboré et adopté en 1998 pour la reconversion de la caserne Ratz à Rencheux, qui s'étend sur 11 hectares au nord-ouest du village.

Le site est couvert de voiries asphaltées ou bétonnées, d'esplanades asphaltées ou bétonnées et de terrains engazonnés ou de prairies. Les bâtiments se caractérisent par une extrême sobriété et par une absence totale d'originalité architecturale. L'allée d'accès et l'agencement des différents ensembles atténuent fortement ce jugement sévère.

Après avoir été un désert militaire, la caserne est aujourd’hui loin d’être un désert économique et culturel : plusieurs centaines de personnes évoluent sur le site chaque semaine, dans les 21 ailes de l’ancienne base militaire. L’asbl « Les Hautes Ardennes » occupe plus de la moitié des blocs de la caserne.

Une demande de révision de ce PCA est en cours pour opérer une modification du Plan de secteur (changer la zone d'équipement en zone d'activité économique mixte et régulariser la situation autour du site).

LE PCA DE GOLONFA

En vue de régulariser le complexe du Sunparks à Golonfa, un PCA a été approuvé en date du 3 juin 2003.

LE PCA DE BURTONVILLE (EN COURS D'ÉLABORATION – ENQUÊTE PUBLIQUE EN NOVEMBRE 2014)

Ce PCA vise principalement à permettre l'extension des activités économiques existantes et l'installation d'équipements et services aux entreprises, de même que l'installation d'activités économiques mixtes nouvelles. L'ensemble des activités sur le site sont liées à la transformation du bois, depuis les transformations primaires jusqu'à la production de produits finis plus complexes.

L'extension de la zone urbanisable à destination de l'activité économique est compensée au sein de deux autres périmètres localisés à Bihain et à Arbrefontaine.

La décision de réviser le Plan de secteur à travers un PCA s'appuie largement sur un rapport justificatif élaboré par l'intercommunale Idelux en décembre 2008 et fait suite à la délibération du Conseil communal de Vielsalm, en date du 3 mars 2009.

demandant au Gouvernement wallon de prendre un arrêté autorisant l'élaboration d'un plan communal en vue de réviser le Plan de secteur de Bastogne.

En outre, le caractère révisionnel du PCA a été confirmé par l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2009 (cfr. annexe 1), portant sur l'adoption de la liste des projets de PCA élaborés ou révisés en vue de réviser le Plan de secteur, en application de l'article 49bis du Code (CWATUPE).

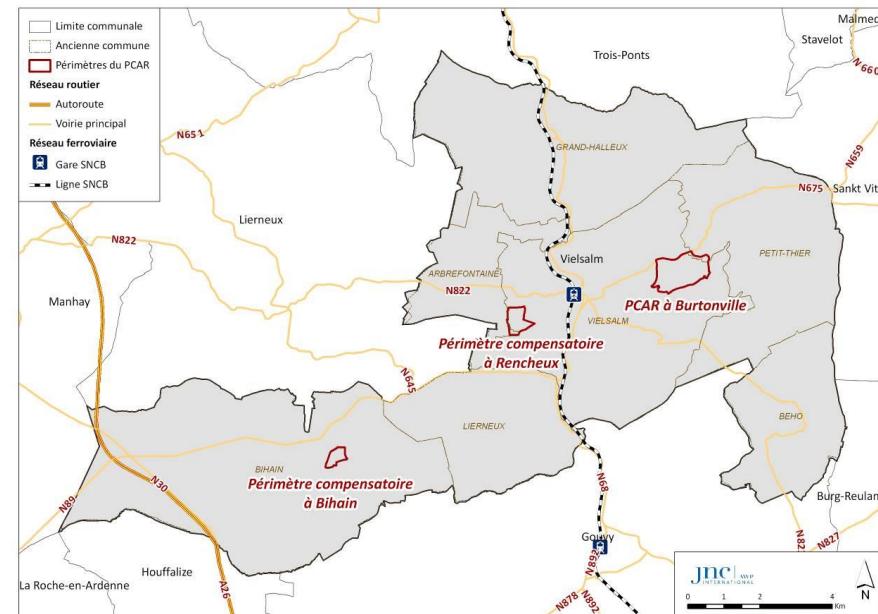


Figure 17: PCAR Burtonville, extrait du dossier de l'Enquête Publique

2.3.4 LE REGLEMENT GENERAL SUR LES BATISSES EN SITE RURAL (R.G.B.S.R.)

La Comté, petit village pittoresque est soumis au « Règlement général sur les Bâtisses en Site rural », propre à l'Ardenne, depuis 1988 (arrêté du 23/12/1987 et parution au Moniteur belge le 21/05/1988).

2.3.5 LES PERMIS D'URBANISATION

Entre 1963 et 2010, la Commune a délivré **169 permis de lotir** pour un total de 998 lots. Après 1970, l'évolution est constante d'environ 230 lots/décade. La superficie totale de ces périmètres d'urbanisation est d'environ 97,3 ha, soit une moyenne de 10,3 ares/lot.

Dans ces périmètres, il restent 1,36 ha de parcelles non encore bâties.

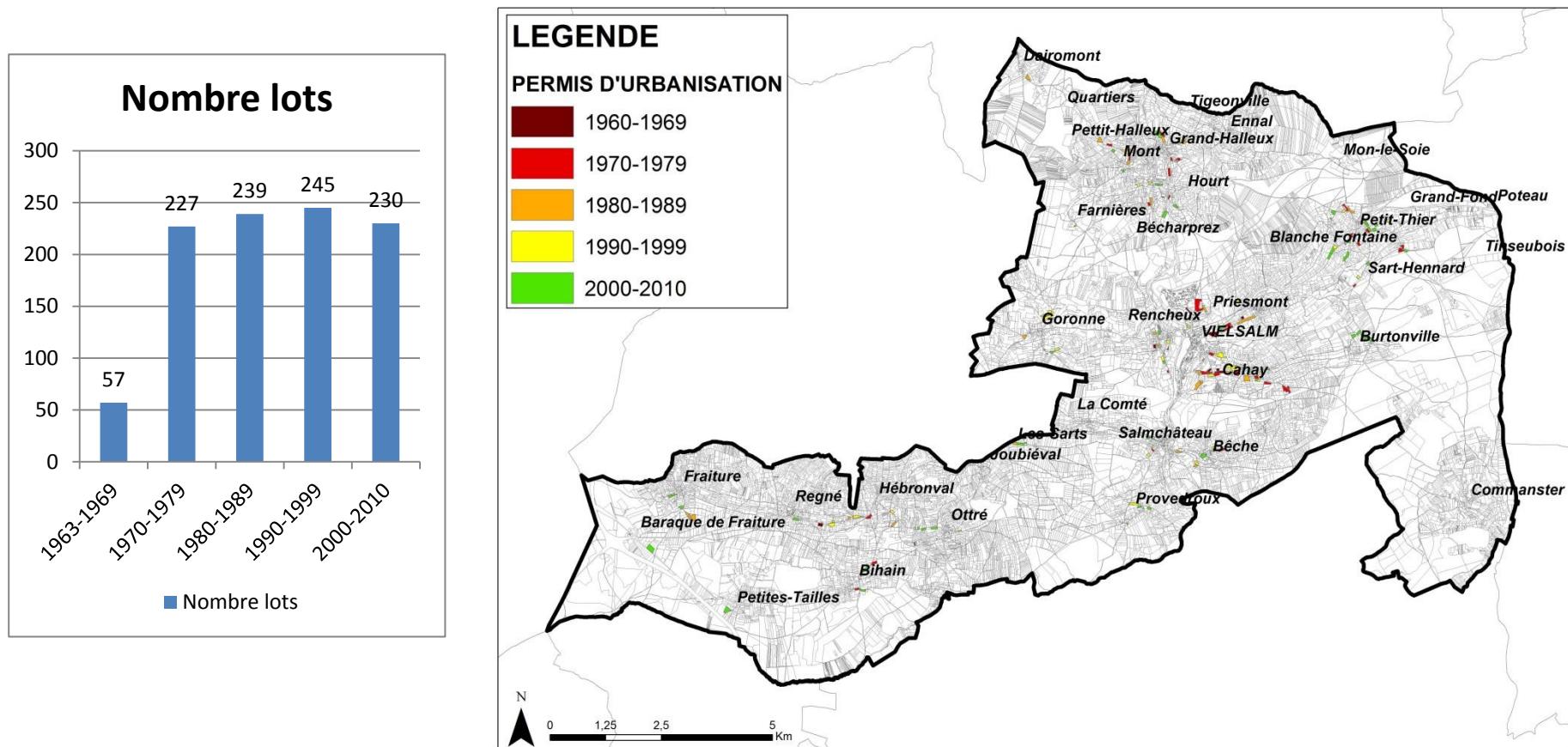


Figure 18: Les permis d'urbanisation par date entre 1963 et 2010 (source SPW-2014- cartographie Agora)

2.3.6 LES PERIMETRES DE RECONNAISSANCE ECONOMIQUE

Ce dispositif se présente comme un moyen pour les pouvoirs publics d'agir en faveur du développement économique. Au sein de ces périmètres, les pouvoirs publics peuvent exproprier des espaces afin d'y accueillir des activités économiques. Le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques prévoit par ailleurs les aides et le financement permettant la réalisation de ces nouvelles infrastructures.

Libelle	Superficie (m ²)	Date Arrête	Affectation	Demandeur
Zone « du site de la Caserne Ratz »	19.983	03-janv-00	Activité économique mixte	Idelux
Zone industrielle de Vielsalm	59.615	20-avr-76	Industrie	Idelux
Zone de services - Site de Golonfa	498.643	19-oct-78	Services à vocation touristique	Idelux
Zone artisanale de Vielsalm	27.970	01-juil-80	Artisanat	Idelux
Zone de services - Vallée de la Salm	93.744,00	19-oct-78	Services à vocation touristique	Idelux
Zone industrielle de Vielsalm	433.369	09-avr-73	Industrie	Idelux
Zone de services - Plan d'eau des Doyards	151.672	19-oct-78	Services à vocation touristique	Idelux

2.3.7 LES SCHEMAS DIRECTEURS

Deux schémas directeurs ont été élaborés :

- SD de Golonfa (25/10/1980)
- SD Richler-Saulet au lieu-dit "Pormont" (6/02/1996)

2.3.8 LES PERIMETRES DE REVITALISATION URBAINE

Un périmètre de revitalisation urbaine existe Rue du Vieux Marché (16 déc. 2006).

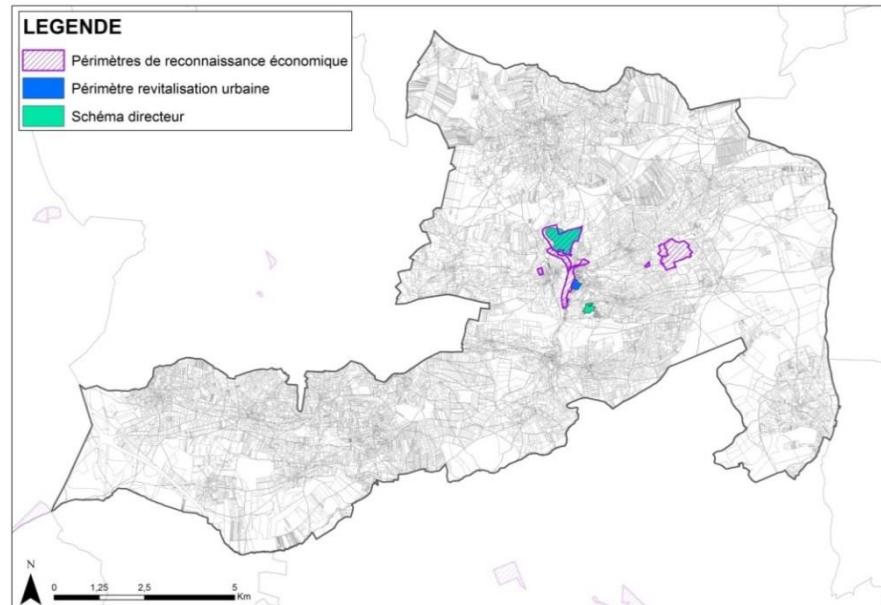
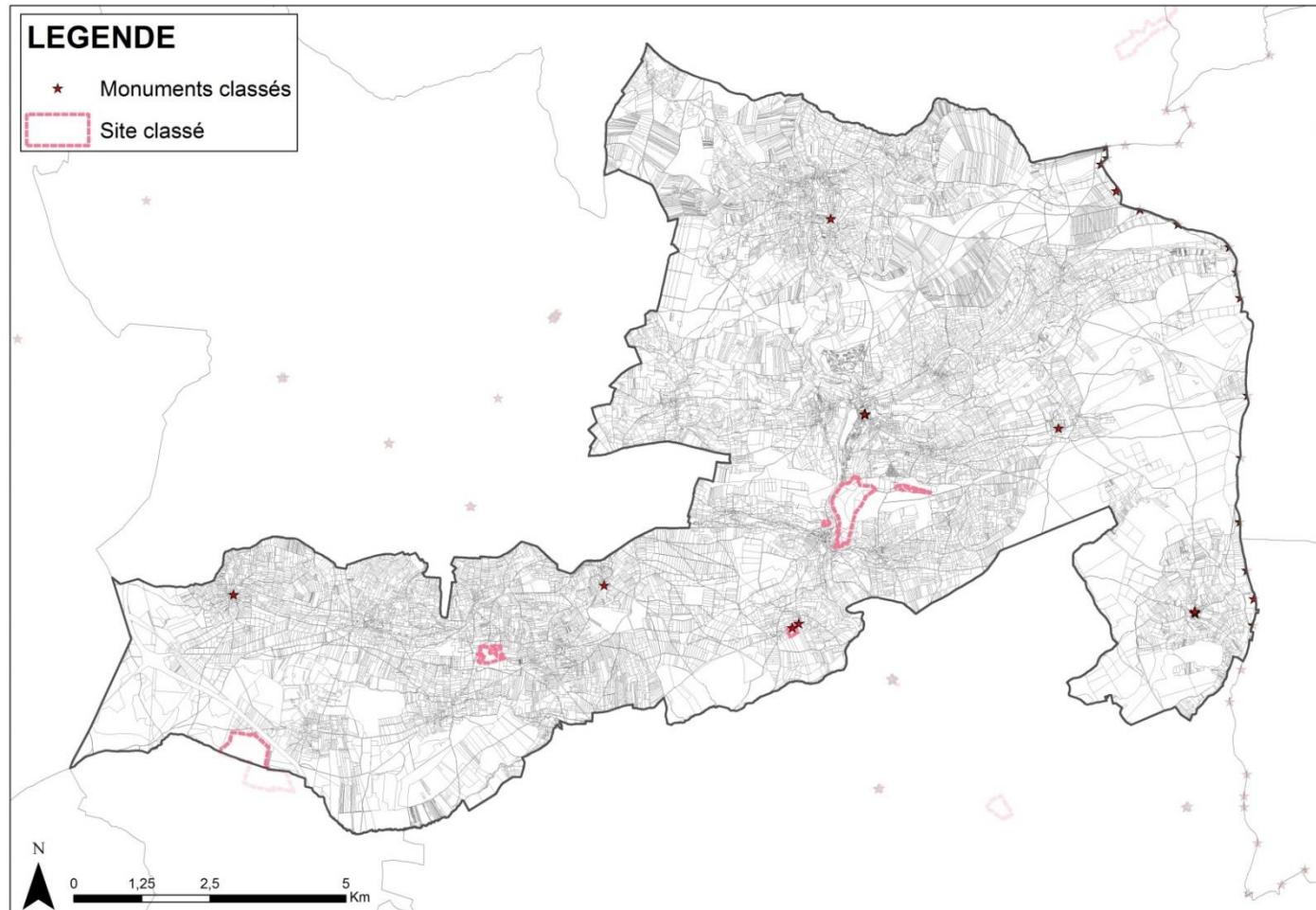


Figure 19 : Schémas directeurs, Périmètres de reconnaissance économique et de revitalisation urbaine au sein de l'entité

2.3.9 LE PATRIMOINE BATI PROTEGE

La commune de Vielsalm compte aujourd'hui **14 monuments et sites classés**. Par ailleurs, elle recense un très important patrimoine bâti et monumental, avec de nombreuses fermes des XVIII^e et XIX^e siècles et croix en schiste ardoisier. Le degré de conservation et la qualité de restauration de ces divers éléments sont extrêmement variables ; la préservation de ce patrimoine bâti mérite une attention particulière.



➔ Pour plus de précisions, nous renvoyons ici le lecteur aux chapitres « Cadre bâti » et « Tourisme ».

2.3.10 LES SITES A REAMENAGER (S.A.R., ANCIENS S.A.E.D.)

Les « sites d'activité économique désaffectés » (S.A.E.D.) et « sites d'activité économique à réhabiliter » (SAER) ont été remplacés par le terme de « sites à réaménager » (S.A.R.).

Le « site à réaménager » est défini comme le ou les biens (immeubles bâties et non bâties) qui étaient destinés à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans l'état actuel est contraire au bon aménagement du site.

Le réaménagement comprend l'ensemble des actes et travaux de réhabilitation, d'assainissement, de construction ou de reconstruction (CWATUPE, art. 167, 2°). La réhabilitation inclut un volet environnemental (l'assainissement) et un volet urbanistique (la réhabilitation ou la (re)construction).

Certains sites à réaménager font l'objet soit seulement d'une réhabilitation urbanistique, soit d'une réhabilitation urbanistique et environnementale.



Figure 20 : Carte des sites à réaménager au sein de l'entité

Vielsalm compte **5 sites à réaménager** reconnus par la Région wallonne : la ligne SNCB Vielsalm-Born, la Neuville, les Doyards, la Scierie Cahay et la Caserne Ratz.

Les dossiers relatifs à ces sites sont terminés.

Les sites de la ligne SNCB Vielsalm-Born, de la Neuville et des Doyards font chacun l'objet d'un arrêté de rénovation.

Les périmètres des sites de la Scierie Cahay et de la Caserne Ratz sont arrêtés définitivement. Le parc d'activités de Rencheux prend place en partie sur l'ancien site de la Caserne Ratz.

2.3.11 LES POINTS DE CAPTAGES ET ZONES DE PREVENTION

Les zones de prévention de captage sont définies autour des prises d'eau souterraine dont l'eau est destinée au réseau de distribution publique. Dans ces zones, certaines activités et installations sont interdites ou réglementées. Cela a donc un impact sur l'urbanisation des zones concernées.

Les zones de prévention de captage sont :

- soit arrêtées (périmètres définis sur base d'études de prospections géophysiques et d'essais de traçage permettant d'évaluer le temps de transfert d'une pollution par les eaux) ;
- soit forfaitaires (périmètres définis sur base de distances forfaitaires dépendant de la nature du sous-sol).

Un total de **78 captages** est recensé sur le territoire communal. Deux **zones de prévention arrêtées** (rapprochée IIb et éloignée lia) sont établies autour du captage « Lierneux Regne D1 et D2 ».

Pour les autres captages, des **zones de prévention forfaitaire** ont été définies. Elles sont au nombre de 58 et couvrent en de nombreux endroits des zones urbanisées ; certaines d'entre-elles se chevauchent. Elles sont tantôt rapprochées tantôt éloignées.

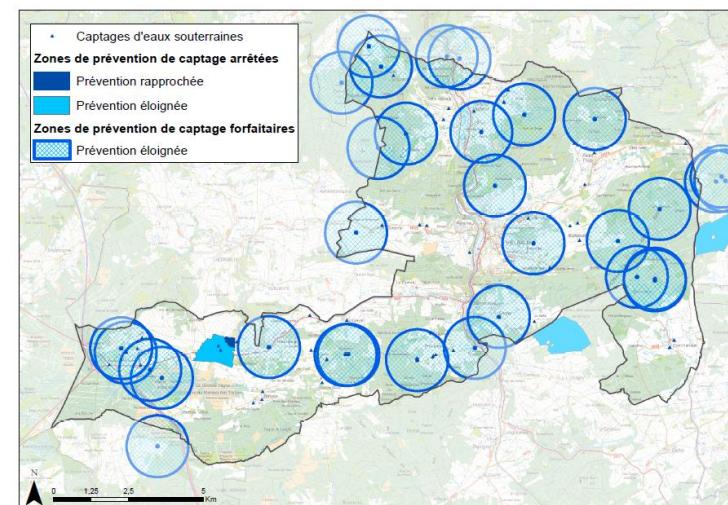


Figure 21 : Cartes des points de captages et périmètres de protection

2.3.12 LA PROTECTION DE LA NATURE

LES SITES PROTÉGÉS

La commune de Vielsalm possède plusieurs **sites d'intérêt biologique** repris aux différents inventaires de la Région wallonne :

- **6 sites Natura 2000**, couvrant une superficie de 1.562 ha, soit environ 11,2 % de la superficie communale ;
- **3 réserves naturelles agréées** ;
- **2 réserves naturelles domaniales** ;
- **2 cavités souterraines d'intérêt scientifique**.
- **32 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)** sur une superficie de 747,23 ha, soit environ 5,3 % de la superficie communale ;

Les SGIB n'ayant pas de valeur réglementaire, seuls les sites Natura 2000, les cavités souterraines d'intérêt scientifique et les réserves naturelles bénéficient d'un statut de protection. Certains SGIB sont toutefois compris dans des zones Natura 2000 ou dans des réserves naturelles.

Aucune ZHIB (Zone Humide d'Intérêt Biologique) n'est présente sur le territoire communal.

LES ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

Les arbres et haies inscrits comme remarquables sur la liste gérée par la Division du Patrimoine de la Région wallonne acquièrent une reconnaissance patrimoniale et une protection dans la mesure où leur abattage ou leur modification d'aspect est soumis à permis d'urbanisme.

85 éléments remarquables existent à Vielsalm. Il s'agit de 36 arbres isolés, 24 groupes d'arbres, 4 alignements, 19 haies et 3 sites.

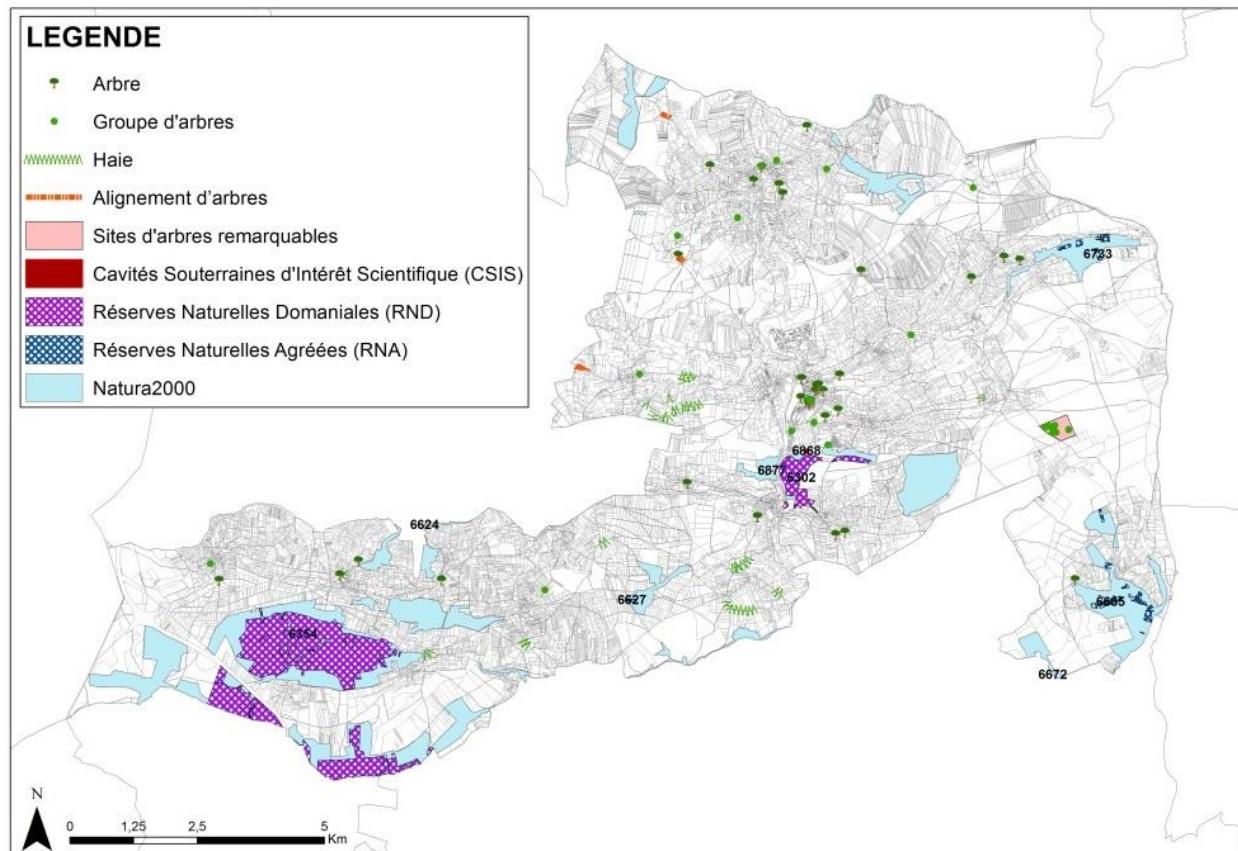


Figure 22: Protection de la nature

➔ Pour plus de précisions, nous renvoyons ici le lecteur aux chapitres « Cadre bâti » et « Tourisme ».

2.3.13 LES BOIS SOUMIS

Les bois sont dits « soumis » lorsque leur exploitation et leur aménagement sont réglementés par le Code forestier. Les bois soumis font partie du domaine public et représentent 3.329,91 ha, soit 47% des superficies boisées de la commune. La majeure partie de ces bois appartient à la Région wallonne et à la Commune de Vielsalm.

PROPRIETAIRE	SUPERFICIE (ha)
DOMAINE DE LA REGION WALLONNE/M.R.W./DGRNE	1767,48
DOMAINE DE LA COMMUNE DE VIELSALM	1103,57
DOMAINE DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE BRUGES	254,53
DOMAINE DE L'ETAT/RESERVE NATURELLE DU PLATEAU DES TAILLES-BIENS GERES PAR LA REGION WALLONNE/DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT/SERVICE FORETS CHASSE PECHE	84,89
DOMAINE DE LA COMMUNE DE MANHAY	62,25
DOMAINE DE L'ETAT-BIENS GERES PAR LA REGION WALLONNE/DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT/SERVICE FORETS CHASSE PECHE	39,89
DOMAINE DE LA FABRIQUE D EGLISE	10,10
DOMAINE DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE VIELSALM	8,72
DOMAINE DE LA FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE SAINT-DONAT A VIELSALM/VILLE-DU-BOIS/	2,63
DOMAINE DE LA FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE SAINT-LAURENT A VIELSALM/GRAND-HALLEUX/	2,07
DOMAINE DE LA SWDE/SOCIETE WALLONNE DES EAUX	1,49
DOMAINE DE LA COMMUNE DE LIERNEUX	1,27
DOMAINE DE LA REGION WALLONNE/MINISTERE WALLON DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS/DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS/DIRECTION DES PROGRAMMES ET DE LA GESTION AFROPORTUAIRE	1,11
AUTRES F	
TOTAL	

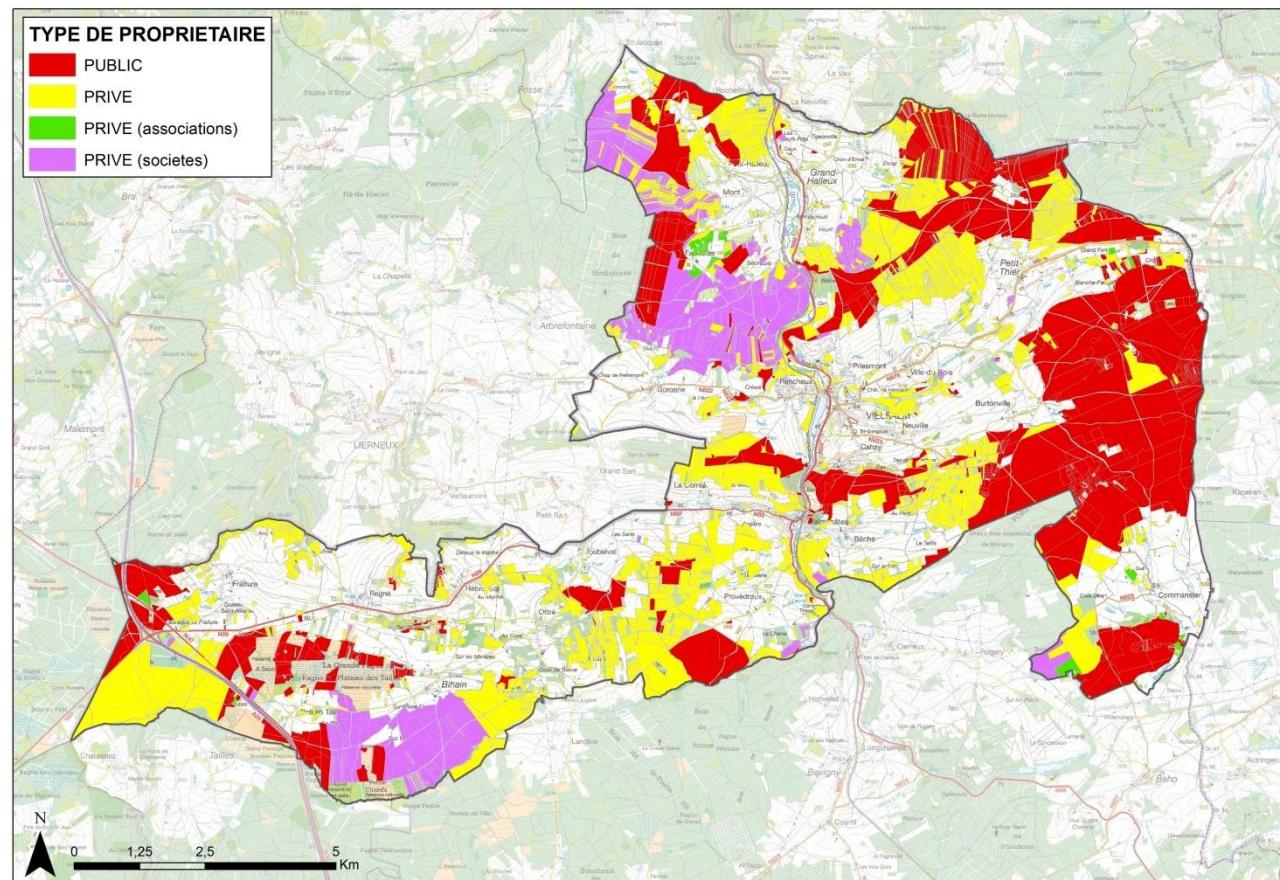


Figure 23 : Carte des propriétaires des bois à Vielsalm (Source : Matrice cadastrale du 01.01.2013)

2.3.14 MAITRISE ET MISE EN ŒUVRE DU FONCIER

La connaissance de la maîtrise du foncier est nécessaire pour déterminer la marge de manœuvre des pouvoirs publics dans l'aménagement du territoire communal.

Les types de propriétaires

LES PROPRIÉTAIRES PUBLICS

Sur le territoire de Vielsalm, 4.115 ha sont détenus par les propriétaires publics. Environ 57 ha sont actuellement en réserve foncière.

LES ASSOCIATIONS

Il existe également des terrains appartenant à des associations. Ils représentent 140 ha, dont seulement 3,4 ne sont pas encore urbanisés.

LES SOCIÉTÉS

On compte 155 sociétés privées propriétaires de terrains à Vielsalm. Celles-ci détiennent 1.398 ha qui se répartissent dans la quasi-totalité des villages de l'entité. On observe, logiquement, une concentration importante de ces sociétés dans les zones boisées.

Deux groupements forestiers cumulent plus de 1.000 ha.

Les réserves foncières détenues par les sociétés atteignent environ 26 ha en zone d'activité économique ou dans la zone d'extension du zoning de Burtonville.

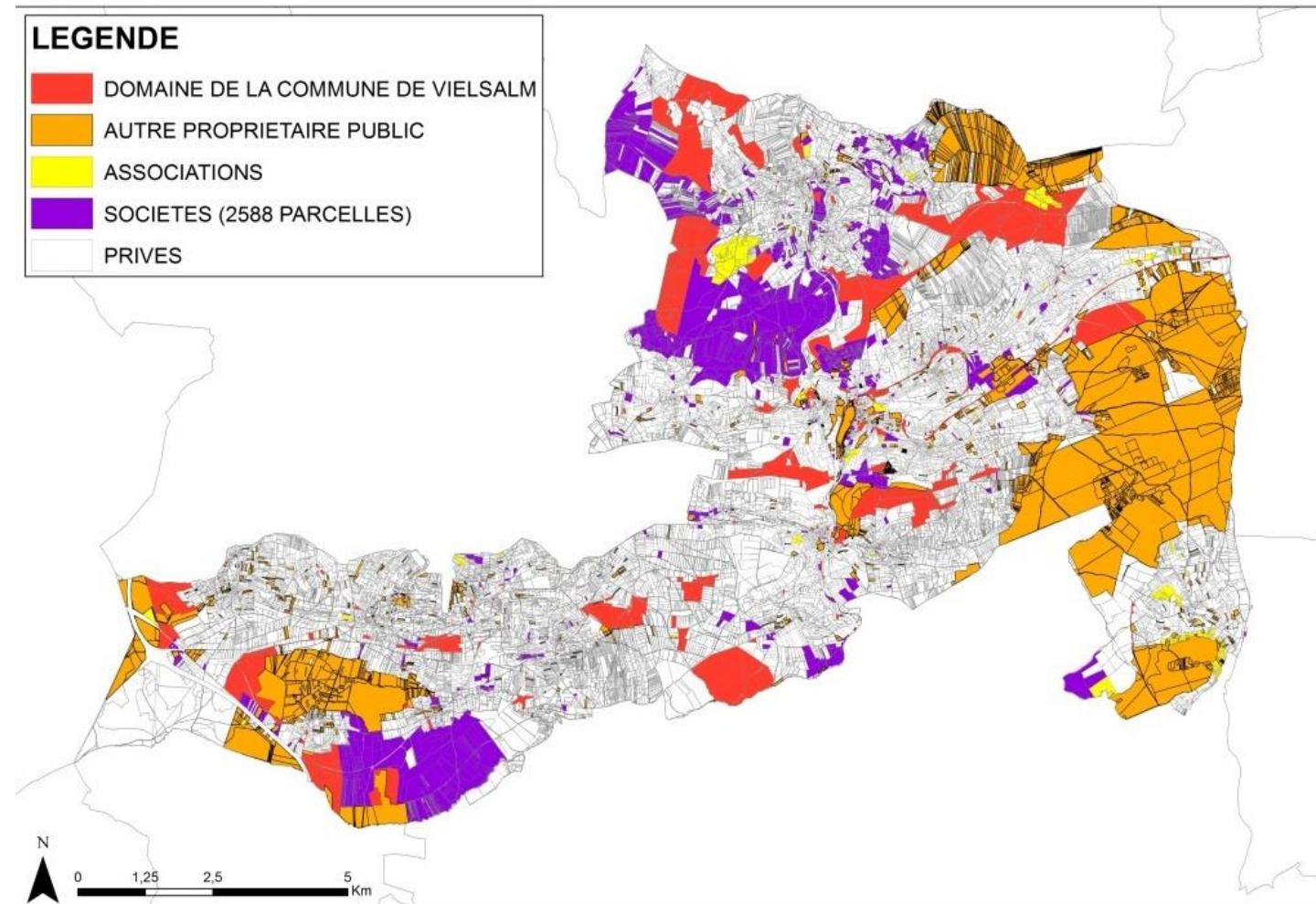


Figure 24 : Propriétaires à Vielsalm (Source : Matrice cadastrale du 01.01.2013)

Commune de Vielsalm

AGORA

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

2.3.15 ANALYSE DES PROPRIETAIRES PUBLICS

PROPRIETAIRE	SUPERFICIE TOTALE (ha)	SUPERFICIE EN RF
DOMAINE DE LA REGION WALLONNE/M.R.W./DIR.GEN.DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT	2055.49	6.20
DOMAINE DE LA COMMUNE DE VIELSALM	1255.66	24.38
DOMAINE DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE BRUGES	263.71	0.00
DOMAINE DE L'ETAT/RESERVE NATURELLE DU PLATEAU DES TAILLES-BIENS GERES PAR LA REGION WALLONNE/DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT/SERVICE FORETS CHASSE PECHE	142.13	0.00
DOMAINE DE LA FABRIQUE D'EGLISE	122.21	9.20
DOMAINE DE LA COMMUNE DE MANHAY	64.87	0.02
DOMAINE DE L'ETAT-BIENS GERES PAR LA REGION WALLONNE/DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT/SERVICE FORETS CHASSE PECHE	51.49	0.00
DOMAINE DE IDELUX FINANCES/ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE FINANCEMENT POUR L'EQUIPEMENT ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG	47.32	3.20
DOMAINE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE/MCF/ADM GEN DE L'INFRASTRUCTURE/DIR GEN DE L'INFRASTRUCTURE	17.42	6.55
DOMAINE D IDELUX/ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EQUIPEMENT ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG	14.76	2.49
DOMAINE DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE VIELSALM	14.10	0.11
DOMAINE DE L'ETAT-BIENS GERES PAR LA REGION WALLONNE/ADM DES STRUCTURES AGRICOLES	11.21	0.71
DOMAINE DE L'ETAT-BIENS GERES PAR LA REGIE DES BATIMENTS/GESTION DU PATRIMOINE	8.50	0.01
DOMAINE DE LA SOCIETE PUBLIQUE D'ADMINISTRATION DES BATIMENTS SCOLAIRES DU LUXEMBOURG	7.84	0.02
DOMAINE DE LA SWDE/SOCIETE WALLONNE DES EAUX	7.61	0.34
DOMAINE DE LA REGION WALLONNE/M.E.T./DIR.GEN.DES AUTOROUTES ET ROUTES	5.15	0.44
DOMAINE DE LA REGION WALLONNE/MINISTERE DE LA REGION WALLONNE/COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME	3.23	0.25

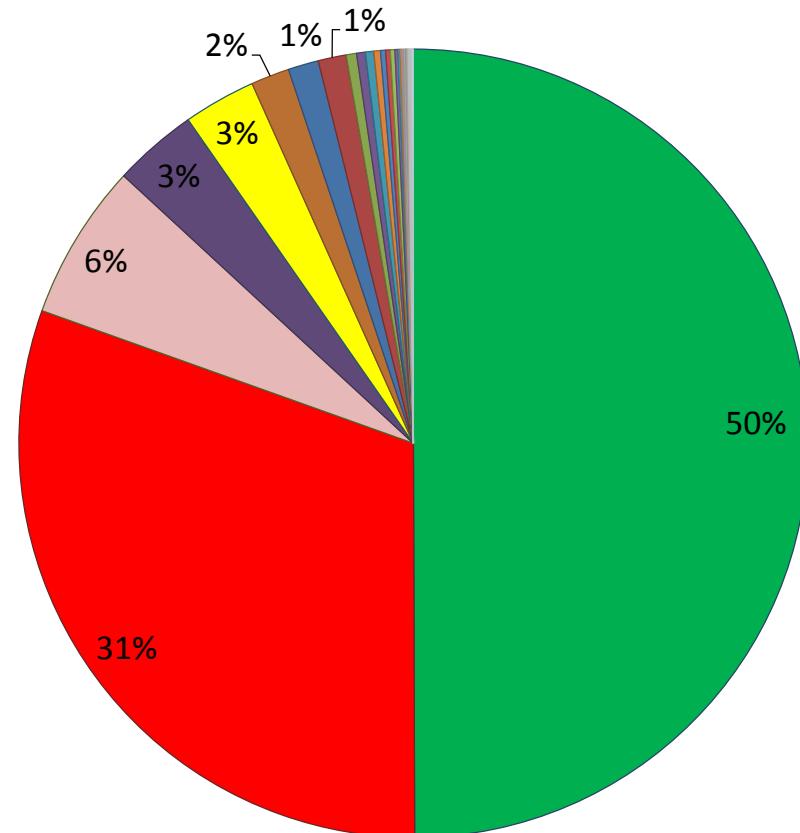
PROPRIETAIRE	SUPERFICIE TOTALE (ha)	SUPERFICIE EN RF
DOMAINE DE LA SOCIETE DE LOGEMENTS PUBLICS DE LA HAUTE ARDENNE	2.83	0.17
DOMAINE DE LA SWL/SOCIETE WALLONNE DU LOGEMENT	2.44	1.94
DOMAINE DE LA REGION WALLONNE/MINISTRE DE LA REGION WALLONNE/DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU LOGEMENT ET DU PATRIMOINE	2.25	0.04
DOMAINE DE L'ETAT/MIN DEFENSE NATIONALE/SERVICE GENERAL DES CONSTRUCTIONS	1.98	0.00
DOMAINE DE LA COMMUNE DE LIERNEUX	1.46	0.00
DOMAINE DE LA REGION WALLONNE/MINISTRE WALLON DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS/DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS/DIRECTION DES PROGRAMMES ET DE LA GESTION AEROPORTUAIRE.	1.43	0.00
DOMAINE DE L'AIVE/ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LA PROTECTION ET LA VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT	1.34	0.13
DOMAINE DE LA SPGE/SOCIETE PUBLIQUE DE GESTION DE L'EAU	1.25	0.04
DOMAINE DE L'ETAT-BIENS GERES PAR L OCASC/OFFICE CENTRAL D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE AU PROFIT DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE MILITAIRE	1.24	0.00
DOMAINE DE LA SNCB HOLDING	1.16	0.10
DOMAINE DE R.T.B.F./RADIO-TELEVISION BELGE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1.14	0.00
AUTRES PROPRIETAIRES PUBLICS (AVEC MOINS DE 1 HA)	3.97	0.93
TOTAL	4115.17	57.26

Le plus important propriétaire public à Vielsalm est la Région wallonne (bois et forêts). La Commune de Vielsalm possède 1.255,66 ha, soit un peu plus de 31 % du foncier public. Il s'agit en grande partie des surfaces forestières. Il reste en réserve foncière 24 ha.

Ci-après le détail de la répartition des pourcentages des propriétaires publics est repris ci-après.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

- DOMAINE DE LA REGION WALLONNE/M.R.W./DIR.GEN.DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L ENVIRONNEMENT
- DOMAINE DE LA COMMUNE DE VIELSALM
- DOMAINE DU CENTRE PUBLIC D ACTION SOCIALE DE BRUGES
- DOMAINE DE L ETAT/RESERVE NATURELLE DU PLATEAU DES TAILLES-BIENS GERES PAR LA REGION WALLONNE/DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L ENVIRONNEMENT/SERVICE FORETS CHASSE PECHE
- DOMAINE DE LA FABRIQUE D EGLISE
- DOMAINE DE LA COMMUNE DE MANHAY
- DOMAINE DE L ETAT-BIENS GERES PAR LA REGION WALLONNE/DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L ENVIRONNEMENT/SERVICE FORETS CHASSE PECHE
- DOMAINE DE IDELUX FINANCES/ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE FINANCEMENT POUR L EQUIPEMENT ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG
- DOMAINE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE/MCF/ADM GEN DE L INFRASTRUCTURE/DIR GEN DE L INFRASTRUCTURE
- DOMAINE D IDELUX/ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L EQUIPEMENT ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG
- DOMAINE DU CENTRE PUBLIC D ACTION SOCIALE DE VIELSALM
- DOMAINE DE L ETAT-BIENS GERES PAR LA REGION WALLONNE/ADM DES STRUCTURES AGRICOLES
- DOMAINE DE L ETAT-BIENS GERES PAR LA REGIE DES BATIMENTS/GESTION DU PATRIMOINE
- DOMAINE DE LA SOCIETE PUBLIQUE D ADMINISTRATION DES BATIMENTS SCOLAIRES DU LUXEMBOURG
- DOMAINE DE LA SWDE/SOCIETE WALLONNE DES EAUX
- DOMAINE DE LA REGION WALLONNE/M.E.T./DIR.GEN.DES AUTOROUTES ET ROUTES
- DOMAINE DE LA REGION WALLONNE/MINISTERE DE LA REGION WALLONNE/COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME
- DOMAINE DE LA SOCIETE DE LOGEMENTS PUBLICS DE LA HAUTE ARDENNE
- DOMAINE DE LA SWL/SOCIETE WALLONNE DU LOGEMENT
- DOMAINE DE LA REGION WALLONNE/MINISTERE DE LA REGION WALLONNE/DIRECTION GENERALE DE L AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU LOGEMENT ET DU PATRIMOINE
- DOMAINE DE L ETAT/MIN DEFENSE NATIONALE/SERVICE GENERAL DES CONSTRUCTIONS
- DOMAINE DE LA COMMUNE DE LIERNEUX
- DOMAINE DE LA REGION WALLONNE/MINISTERE WALLON DE L EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS/DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS/DIRECTION DES PROGRAMMES ET DE LA GESTION AEROPORTUAIRE.
- DOMAINE DE L AIVE/ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LA PROTECTION ET LA VALORISATION DE L ENVIRONNEMENT
- DOMAINE DE LA SPGE/SOCIETE PUBLIQUE DE GESTION DE L EAU
- DOMAINE DE L ETAT-BIENS GERES PAR L OCASC/OFFICE CENTRAL D ACTION SOCIALE ET CULTURELLE AU PROFIT DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE MILITAIRE
- DOMAINE DE LA SNCB HOLDING
- DOMAINE DE R.T.B.F./RADIO-TELEVISION BELGE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
- AUTRES PROPRIETAIRES PUBLICS (AVEC MOINS DE 1 HA)



2.3.16 CONCLUSION

L'analyse du Plan de secteur de Vielsalm montre que la commune présente 10% du territoire en zone urbanisable et 90% en zone non urbanisable. Actuellement environ 445 ha sont en zone urbanisable mais pas encore urbanisée (réserve foncière). En plus, les 8 ZACC présentes sur le territoire offrent aussi un potentiel non-négligeable.

Les modifications proposées au Plan de Secteur en cours sont les suivantes :

- Proposition de modification partielle : extension de la zone industrielle et inscription d'une zone de services à Burtonville : un PCAR est en cours ;
- Proposition de modification partielle : le site de l'ancienne caserne Ratz pour transformer la zone d'équipement en zone d'activité économique mixte (en cours).

L'analyse de la situation de droit montre que :

- les villages de l'ancienne commune de Bihain ont été protégés par des PPA (actuellement PCA) élaborés dans les années 50-60.
- Environ 1.000 lots ont été déterminés via des permis d'urbanisation entre 1963 et 2010, pour une superficie totale de 97,3 ha soit une densité moyenne de 10,3 log/ha.
- La commune de Vielsalm possède plusieurs sites d'intérêt biologique repris aux différents inventaires de la Région wallonne : 6 sites Natura 2000, couvrant une superficie de 1.562 ha, soit environ 11,2 % de la superficie communale, 3 réserves naturelles agréées ; 2 réserves naturelles domaniales, 2 cavités souterraines d'intérêt scientifique. Plusieurs autres sites d'intérêt biologique (repris comme Sites de grand intérêt biologique) ne sont pas protégés à l'heure actuelle ;

Le plus important propriétaire public à Vielsalm est la Région wallonne (bois et forêts). La Commune de Vielsalm possède 1.255,66 ha, soit un peu plus de 31 % du foncier public. Il s'agit en grande partie de surfaces forestières. La commune de Vielsalm possède des terrains en reste en réserve foncière (zone urbanisable) soit 24 ha.

2.4 TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITES – MENACES

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
SITUATION DE DROIT	Modifications du Plan de secteur en cours			
	Des outils réglementaires type PCA /PPA protègent certains villages	Ancienneté de certains PPA	Ces PPA sont anciens, une révision pourra être envisagée	
	La commune de Vielsalm possède plusieurs sites d'intérêt biologique repris aux différents inventaires de la Région wallonne.			
	La commune de Vielsalm compte aujourd'hui 14 monuments et sites classés . Par ailleurs, elle recense un très important patrimoine bâti et monumental, avec de nombreuses fermes des XVIII ^e et XIX ^e siècles et croix en schiste ardoisier.	Le degré de conservation et la qualité de restauration de ces divers éléments sont extrêmement variables.	La préservation de ce patrimoine bâti mérite une attention particulière.	
	Sur le territoire de Vielsalm, 4.115 ha sont détenus par les propriétaires publics. Environ 57 ha sont actuellement en réserve foncière.		Possibilité de réaliser des opérations immobilières d'initiative publique	
OCCUPATION DU SOL	Actuellement, la prédominance des forêts et prés apparaît encore très clairement sur la carte de l'occupation du sol de la commune de Vielsalm. Les zones urbanisées n'occupent que 4,6 % du territoire communal.		Conserver ces grandes zones non urbanisées tout en veillant au développement social et économique de la commune	
POPULATION	Dans les 15 dernières années, on constate une légère augmentation du nombre d'habitants dans chaque village, à l'exception de Salmchâteau et Ville-du-Bois qui sont en légère diminution.		Préservation du caractère rural de la commune.	
	306 nouveaux ménages sont attendus entre 2016 et 2026, ce qui représente en tout une hausse de près de 10 % par rapport à l'année 2014.		Développer l'attractivité de la commune pour les jeunes ménages	

3 THEME 1 : CADRE NATUREL

3.1 STRUCTURE PHYSIQUE

3.1.1 PREAMBULE

OBJECTIFS

Ce chapitre a pour objectif de mettre en évidence les contraintes liées aux caractéristiques physiques (relief, géologie, hydrographie, etc.) du territoire de la commune de Vielsalm.

Ces éléments devront être pris en compte dans les options d'aménagement futures du territoire (détermination des zones déconseillées à l'urbanisation, protection des nappes aquifères, etc.).

CARTOGRAPHIE

Carte 6 : Cadre naturel - Structure physique et réseau écologique échelle 1:10.000

La carte indique :

- le relief;
- les carrières anciennes et actuelles ;
- le réseau hydrographique ;
- les aléas d'inondation par débordement des cours d'eau ;
- les captages d'eau souterraine ;
- les zones de prévention des captages.

RÉFÉRENCES

Sites internet :

Commune de Vielsalm

<http://www.vielsalm.be>

DGRNE, Ministère de la Région wallonne, 2008. Fiche environnementale, Vielsalm

http://environnement.wallonie.be/fiches_enviro/

Géoportail de Wallonie (cartes géologique et hydrogéologique et notices, thématiques du sous-sol wallon, ERRUISSOL)

<http://geoportail.wallonie.be>

Banque de données WALSOLS (SPAQuE)

<http://www.walsols.be/>

Contrat de Rivière

<http://www.crambleve.com/>

Données cartographiques :

Données cartographiques fournies par la Commune : altitude, pédologie, réseau hydrographique, bassins hydrographiques, aléa d'inondation par débordement de cours d'eau, karst, captages et zones de prévention de captage, pipeline OTAN.

Données cartographiques fournies par le SPW – DGARNE : anciennes carrières et sablières, risques d'éboulement de parois et des abrupts.

Autres références :

Observations de terrain et reportage photographique réalisés par le chargé d'études.

Liégeois P.G. « La Géologie de la région de Vielsalm ». Fascicule 4 des publications du Musée du Coticule à Salmchâteau.

Guide du visiteur. Fascicule 6 des publications du Musée du Coticule de Salmchâteau.

3.1.2 RELIEF

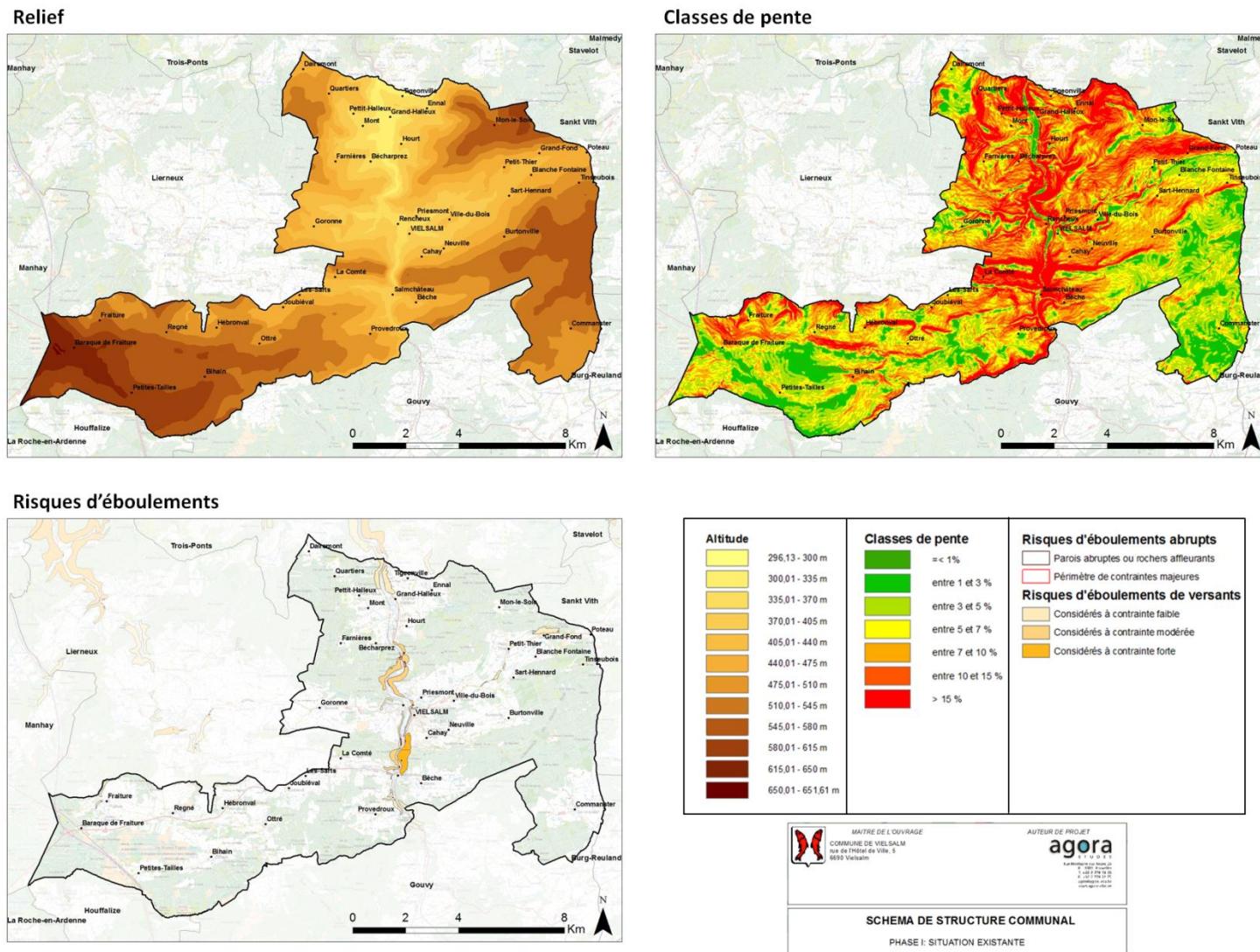


Figure 25 : Cartes du relief, des classes de pente et des risques d'éboulements

DESCRIPTION DU RELIEF LOCAL

La commune de Vielsalm se situe sur le haut plateau ardennais. Le relief est composé de hauts plateaux (plateau des Tailles, Forêt du Grand Bois) façonnés par un important réseau hydrographique. On y observe des vallées profondément creusées.

La principale vallée de l'entité est la vallée de la Salm qui est souvent étroite et profonde mais peut s'ouvrir largement comme à Grand-Halleux. Au nord de Salmchâteau, les versants sont relativement raides : le Bonafa et le Bec du Corbeau, qui se font face, atteignent respectivement 536 et 546 m, sur 1 km pour le premier, et 525 mètres pour le second, ce qui représente des pentes de 18% et 37% (le lit se trouvant à 350 mètres au-dessus du niveau de la mer).



Figure 26 : Photo du Bec du Corbeau (Source : Commune de Vielsalm)

Deux lignes de crêtes majeures traversent la commune :

- Le plateau des Tailles, au sud-ouest de la commune, séparent le sous bassin hydrographique de l'Amblève et celui de l'Ourthe ;
- A Commandre, à l'est de la commune, séparent le sous bassin de l'Amblève à celui de la Moselle (commune de Sain-Vith).

Le point le plus haut de la commune est la Baraque de Fraiture (2ème point le plus haut de Belgique), qui culmine à 652 mètres au-dessus du niveau de la mer).

L'altitude la plus basse est de 296 m et se trouve au niveau de la vallée de la Salm du côté de Grand Halleux.

Le relief naturel a été profondément modifié en certains endroits de la commune du fait de l'exploitation du sous-sol ou de l'aménagement des infrastructures de communication (remblais/déblais).

RISQUES NATURELS LIÉS AU RELIEF

Plusieurs zones d'éboulements des versants sont recensées dans la commune. Les périmètres délimités n'impliquent pas nécessairement l'interdiction d'y construire, mais elles avertissent les demandeurs de permis du niveau de risque et de la nécessité de réaliser une étude géotechnique spécifique à ce type de phénomène.

Ces zones sont principalement situées le long de la Salm, au Tier d'Arsi et au nord-ouest de Fraiture.

Une zone à d'éboulement des versants considérée à contrainte forte est située au nord de Salmchâteau au Bec du Corbeau. Le versant opposé présente quant à lui une contrainte considérée comme modérée.

Les versants de la Salm situés entre Rencheux et Bécharpé sont eux aussi considérés à contrainte modérée.

Des parois abruptes ou rochers affleurants sont identifiés le long de la Salm et sont accompagnés de périmètres de contraintes majeures. C'est le cas notamment de l'ancienne carrière de Hourt.



Figure 27 : Photo de l'ancienne carrière de Hourt

3.1.3 SOUS-SOL**CONTEXTE GÉOLOGIQUE²**

La commune de Vielsalm est située au sud du massif cambrien de Stavelot. Ce massif de l'ère primaire est constitué par la superposition des couches suivantes (en commençant par la plus anciennes) le Devillien, le Revinien et le Salmien.

En amont de Bovigny, la Salm coule sur des formations du Dévonien supérieur et notamment sur le Gedinnien, la plus ancienne des couches dévonniennes, qui borde presque partout le Cambrien belge.

Au nord de Bovigny, la Salm arrose successivement Salmchâteau, Vielsalm et Grand-Halleux. Entre Salmchâteau et Vielsalm, elle découpe le Salmien le plus caractéristique et aussi la bande salmienne la plus importante de notre pays.

C'est par suite des ondulations des couches salmientes que parfois, le Revinien remplace le Salmien et même, au nord de Vielsalm, entre cette ville et Grand-Halleux, la Salm traverse un territoire formé de Devillien uniquement.

Grand-Halleux est à la rencontre de deux plis anticlinaux. Celui de l'Ardenne, parallèle à la direction des couches, et qui est bien connu pour avoir développé les affleurements du Gedinnien et du Revinien du Luxembourg belge, et celui de Pepinster-Stavelot, à peu près perpendiculaire au premier, et qui semble une déformation en arc de cercle de l'anticlinal de Fraipont-Theux.

La rencontre de plusieurs plisements ou de plusieurs anticlinaux, comme c'est le cas dans la région de Vielsalm, provoque, dans les roches, des efforts de torsion, de compression ou d'étirements anormaux. Ces tensions extraordinaires se traduisent généralement par la formation de roches, minéraux ou cristaux spéciaux plus curieux, plus rares et toujours intéressants.

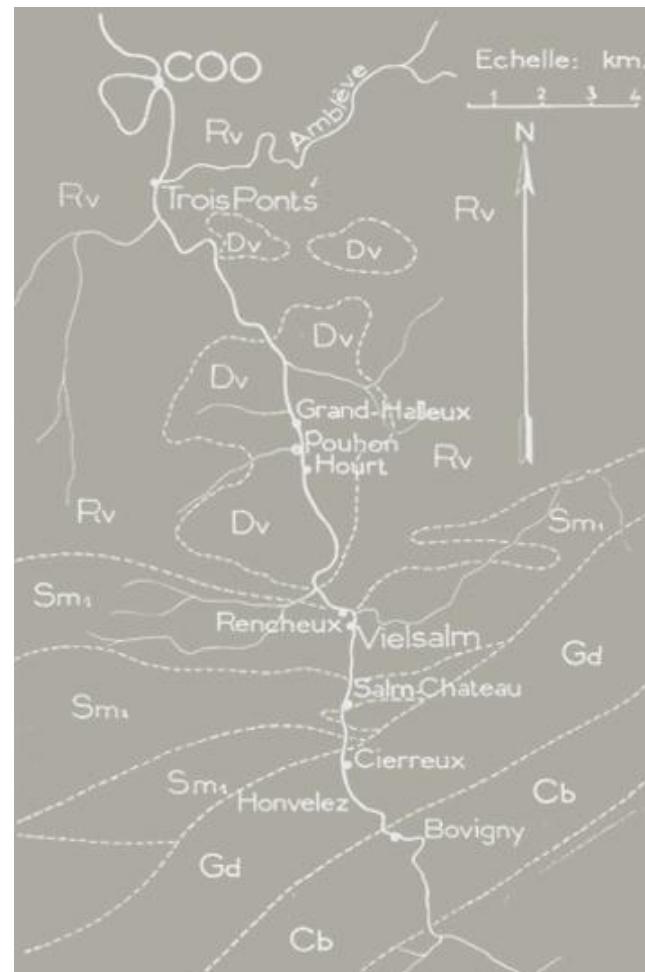


Figure 28 : Croquis de la géologie de la région de Vielsalm (Source : P.G. Liégeois)

² Source : Liégeois P.G. « La Géologie de la région de Vielsalm ». Fascicule 4 des publications du Musée du Coticule à Salmchâteau.

CONSTRAINTES LIÉES AU SOUS-SOL

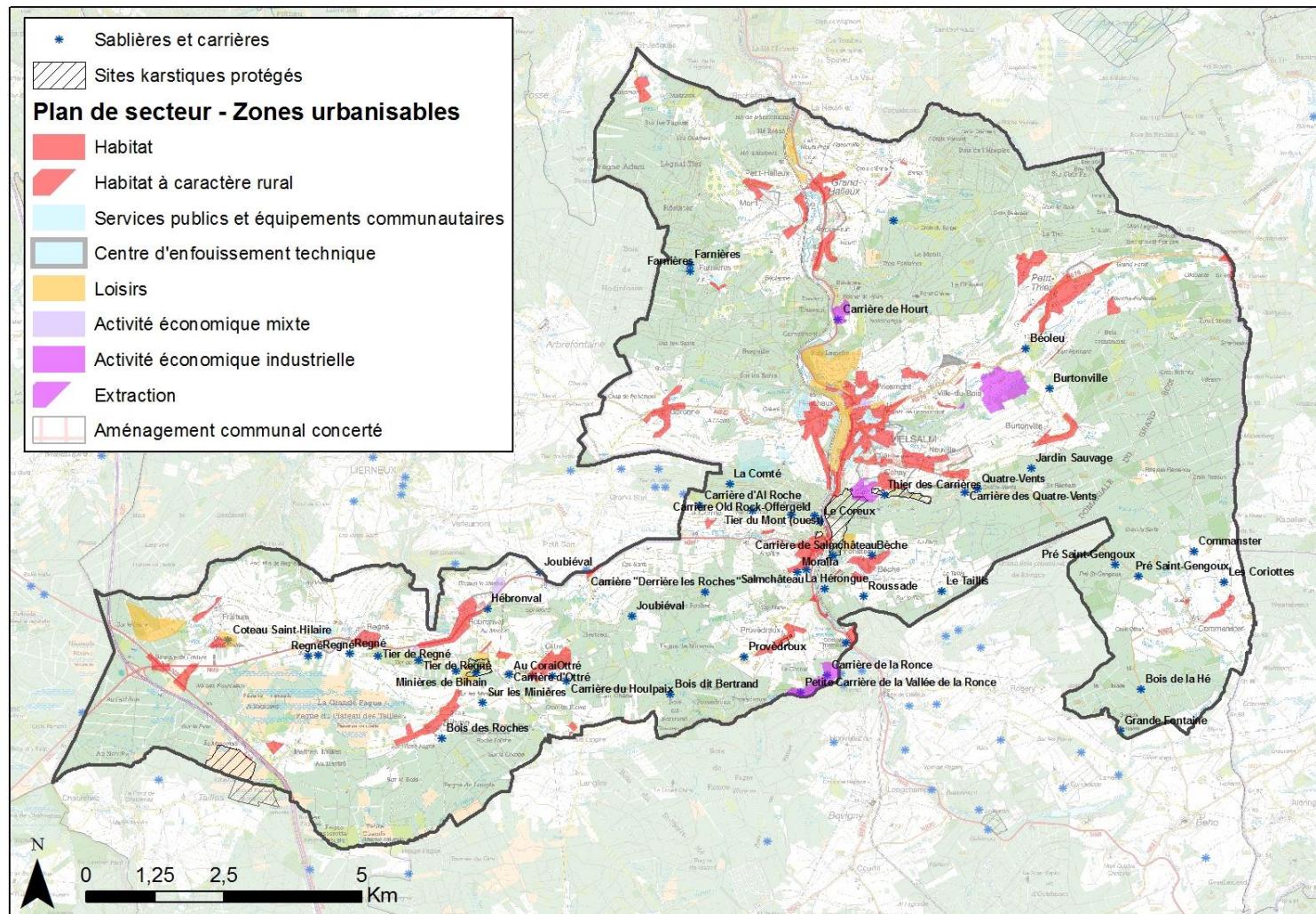


Figure 30 : Carte de localisation des sites d'exploitation du sous-sol

RISQUES KARSTIQUES

Les phénomènes karstiques désignent les processus de dissolution affectant les formations calcaires. Ils peuvent être à l'origine d'instabilité du sol et des fondations. Il est donc conseillé d'éviter toute construction (principe de précaution) au sein de ces zones.

Le territoire ne comporte pas de zones à contraintes karstiques. Aucun problème lié aux zones karstiques n'est à donc à attendre.

On retrouve toutefois 7 sites karstiques protégés : à l'est de Petite-Tailles, aux minières de Bihain, à Provédroux, au nord de Salmchâteau et au Thier des Carrières.

Deux de ces sites karstiques protégés sont situés en partie en zone d'habitat à caractère rural dans le village de Provédroux.

RISQUES SISMIQUES

Le risque sismique quantifie l'importance des dégâts ou des victimes qui pourraient être causés par des tremblements de terre. Il dépend de l'aléa sismique, du degré d'exposition et de la vulnérabilité. Le risque sismique existe dans pratiquement toutes les régions de Belgique. Le territoire est régulièrement affecté par des tremblements de terre qui sont quelques fois ressentis par la population mais qui, la plupart du temps, ne sont pas destructeurs.

La norme parasismique européenne, l'Eurocode 8 (EN³ 1998), détermine les règles à suivre pour la conception et le dimensionnement des structures pour la résistance aux séismes. Suivant l'Eurocode 8, il faut prendre en compte les éléments suivants lors de la conception des bâtiments :

- l'aléa sismique (ne peut être réduit),
- les conditions locales du sol (certains sols amplifient les ondes sismiques),
- et la catégorie d'importance du bâtiment (école, hôpitaux, etc.).

³ La phase EN est la phase d'application de l'Eurocode. L'Eurocode 8 est accompagné d'une annexe nationale belge.

Une norme belge⁴ a été publiée en octobre 2011 fixant les paramètres au niveau national ; elle définit les règles générales, les actions sismiques et les règles pour les bâtiments du pays.

La Belgique est divisée en 5 zones d'aléa sismique constant pour l'application de la norme (voir Figure 31). L'aléa sismique a été défini en fonction de l'accélération maximale au sol qui a une probabilité d'être atteint sur une période de 475 ans⁵.

Le risque sismique est d'autant plus grand que l'aléa sismique et la vulnérabilité sont élevés. Il est donc plus grand dans les 2 régions où l'aléa sismique est le plus élevé.

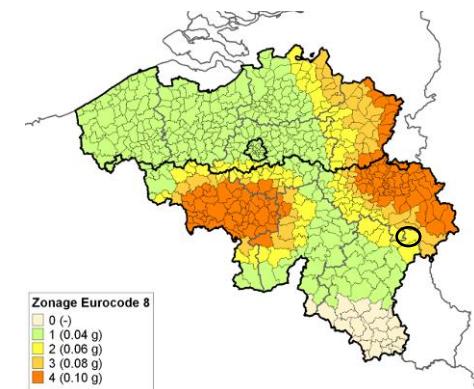


Figure 31 : Carte du zonage du territoire belge pour l'Eurocode 8 issue de l'Annexe Nationale Belge (Source : Observatoire Royal de Belgique)

- ➔ Selon la carte de zonage de l'Eurocode 8, Vielsalm est reprise en **zone sismique 2** (sur une échelle de 4) où l'accélération maximale calculée sur le rocher est de 0,06 g. En outre, l'entité se situe en bordure d'une zone 3 soit à proximité d'une des 2 régions à risques sismiques plus élevés pour la Belgique.

⁴ Le document officiel peut être obtenu auprès de l'Institut Belge de Normalisation (<http://www.ibn.be>).

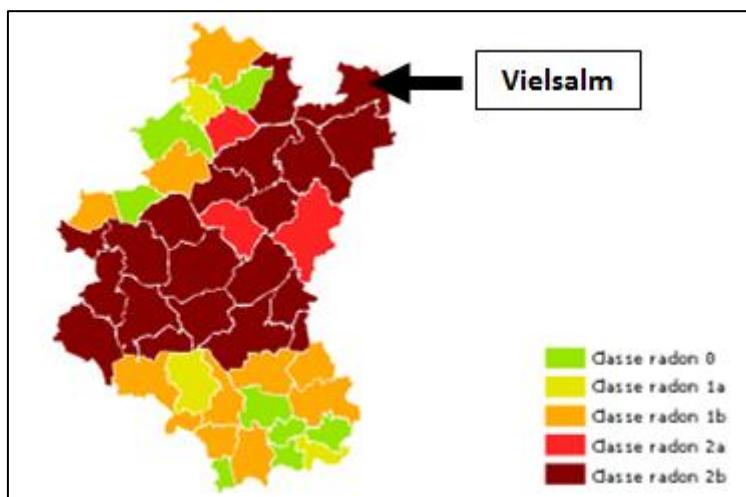
⁵ A titre informatif, les régions où l'aléa sismique est le plus élevé sont le Hainaut et l'est de la Belgique (Liège et région des Fourons, Limbourg et Hautes Fagnes).

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

RADON

Le sous-sol géologique de la commune est producteur de radon.

La commune de Vielsalm se trouve en **classe 2b**, ce qui signifie que plus de 10 % des maisons où des mesures de radon ont été effectuées ont des concentrations qui dépasse le niveau d'action de 400 Bq/m³.



(Source : AFCN – Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire)

Figure 32 : Carte de la répartition du radon dans la Province du Luxembourg

En janvier 2006, en collaboration avec l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire, une vaste campagne de mesures du radon dans les habitations a été réalisée. Dans la commune de Vielsalm 330 habitations ont été contrôlées.

Les résultats des mesures (voir figure) se répartissent comme suit :

- **29 %** des habitations mesurées (soit ± 96 habitations sur 330) ont une concentration inférieure à **100 Bq/m³**.
- **38 %** des habitations mesurées (soit ± 125 habitations sur 330) ont une concentration comprise entre **100 Bq/m³ et 200 Bq/m³**.

- **17 %** des habitations mesurées (soit ± 56 habitations sur 330) ont une concentration comprise entre **200 Bq/m³ et 400 Bq/m³**.
- **16 %** des habitations mesurées (soit ± 53 habitations sur 330) ont une concentration supérieure à **400 Bq/m³**.

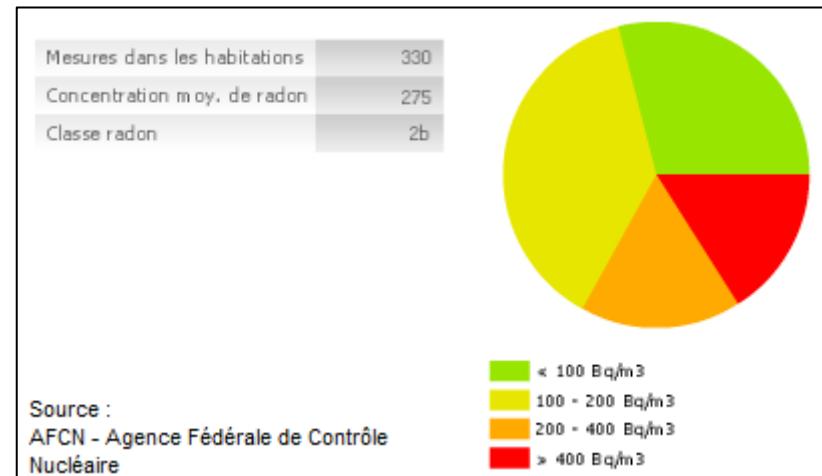


Figure 33 : Graphique de la répartition des concentrations en radon à l'intérieur des maisons mesurées

La concentration moyenne en radon s'élève à 275 Bq/m³, nettement supérieure à la moyenne nationale belge (≈50 Bq/m³).

Il existe un risque important de rencontrer des concentrations en radon très élevées (supérieures à 800 Bq/m³).

Le risque est donc très important qu'une habitation de la commune présente une concentration en radon de plus de 400 Bq/m³.

Vu les importantes concentrations de radon mesurées dans la commune, des mesures de prévention sont recommandées pour les nouvelles constructions et des mesures de radon est fortement conseillée dans les habitations existantes.

En cas de dépassement du niveau d'action et en fonction de la concentration obtenue, des mesures correctives sont recommandées.

La commune compte 12 zones d'extraction reprises au Plan de secteur (84,77 hectares au total).

On dénombre également pas moins de 52 carrières ou sablières sur le territoire communal dont 8 d'entre-elles sont situées en zone d'extraction au plan de secteur. Il s'agit des carrières suivantes : Carrière d'Ottré, Carrière de Hourt, Carrière Old Rock-Offergeld, Moraifa, Salmchâteau, Carrière de la Ronce, Petite Carrière de la Vallée de la Ronce et la Carrière de Salmchâteau.

Aujourd'hui, il ne reste plus officiellement de carrières en activité sur la commune de Vielsalm ; la dernière, de Grand-Halleux, qui exploitait le quartzophyllade, le grès et le quartzite a fermé ses portes en 2007.

Notons que la SA Lambrights avait déposé en 2011 une demande de permis pour la réexploitation de la carrière de la Ronce. Le permis ayant été refusé, la SA a introduit une demande de permis pour l'exploitation de la carrière en tant que dépôt d'explosifs. Bien que le permis ait été octroyé par la Province, un recours a été introduit par la Commune et les riverains en mai 2014.



Figure 34 : Photo de l'ancienne carrière de la Ronce

RESSOURCES MINÉRALES EXPLOITABLES

La commune de Vielsalm, située au sud du massif cambrien de Stavelot, présente un intérêt géologique tout à fait exceptionnel. Suite à la rencontre de plusieurs plissements, on y retrouve de nombreuses roches et minéraux.

Plus de 60 minéraux ont été observés dont les plus abondants sont la pyrite, la malachite, la bornite, l'hématite, et le cryptomélane. D'autres y ont été décrites pour la première fois au monde : l'ardennite, la davreuxite et l'ottrélite.

Les principales roches sont le schiste, le grès, le quartzite et l'arkose.

L'arkose est une roche sédimentaire riche en quartz qui fait penser à du grès grossier. C'est une roche dure, difficile à travailler, utilisée pour la construction, pour les meules de moulins, pour des monuments, etc. Elle a servi à bâtrir de nombreux bâtiments dont presque toutes les maisons de Salmchâteau et de Bêche. Son exploitation est antérieure au schiste.

Schiste est un terme qui désigne des roches métamorphiques qui ont la capacité de se fendre en feuillets plus ou moins bien individualisés. Le schiste ardoisier a été exploité dès le XVIIe siècle. Sa principale utilisation dans la fabrication d'ardoise fit la renommée de Vielsalm.

A la limite du Gedinien et du Salmien supérieur, dans les couches de schiste ardoisier, on trouve un schiste très métamorphisé, le coticule. Dans les schistes riches en manganèse sous forme de filons étroits de cinq à vingt-cinq centimètres d'épaisseur, ce schiste de teinte claire contient de nombreux grains très fins de spessartine, minéral dur à bon pouvoir abrasif.

De ce fait, le coticule est une pierre à aiguiser de grande précision. Le coticule était déjà exploité dès le XVIIe siècle. Le dernier atelier qui travaillait le coticule a fermé ses portes en 1982, tous les autres ayant fermé leurs portes entre la première guerre mondiale et 1970.

RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION DU SOUS-SOL

Il existe plusieurs zones pour lesquelles la consultation de la Direction des Risques industriels, géologiques et miniers (DRIGM) est recommandée préalablement à tout projet.

Des zones de consultation en lien avec les carrières souterraines et/ou aux minières de fer ont été définies entre Régné et Ottré au Tier de Régné, aux minières de Bihain, à la carrière d'Ottré, au Coral et à la carrière de Houlpaix.

De telles zones ont également été définies au sud de Vielsalm au niveau du Thier des Carrières, des carrières du Thier du Mont, du Coreux et de la carrière de Salmchâteau.

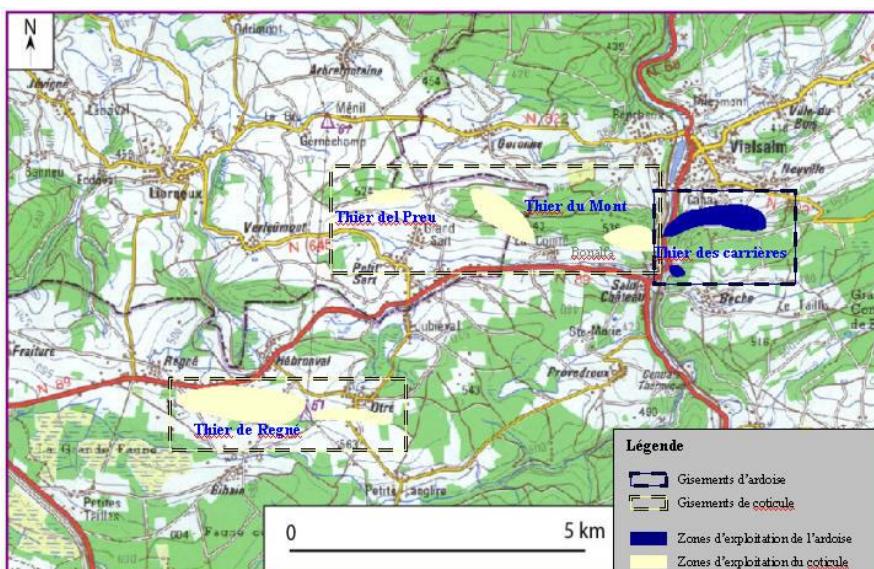


Figure 35 : Carte de localisation des gisements ardoisiers et de coticule (Source : Musée des Sciences naturelles - programme BD-ARCO)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

3.1.4 SOLS

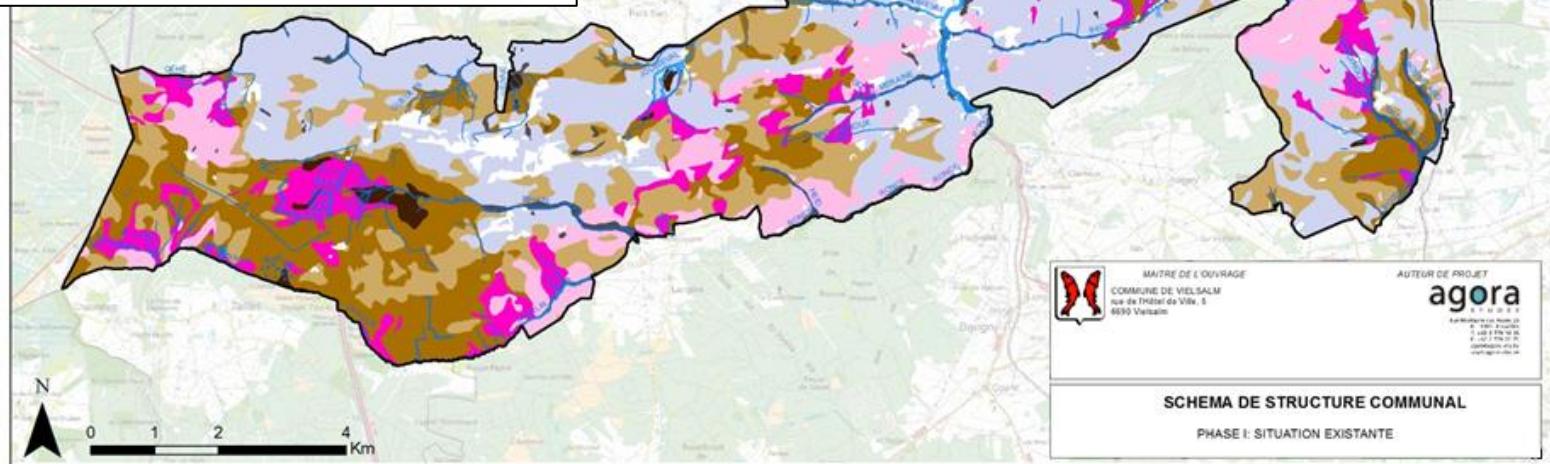
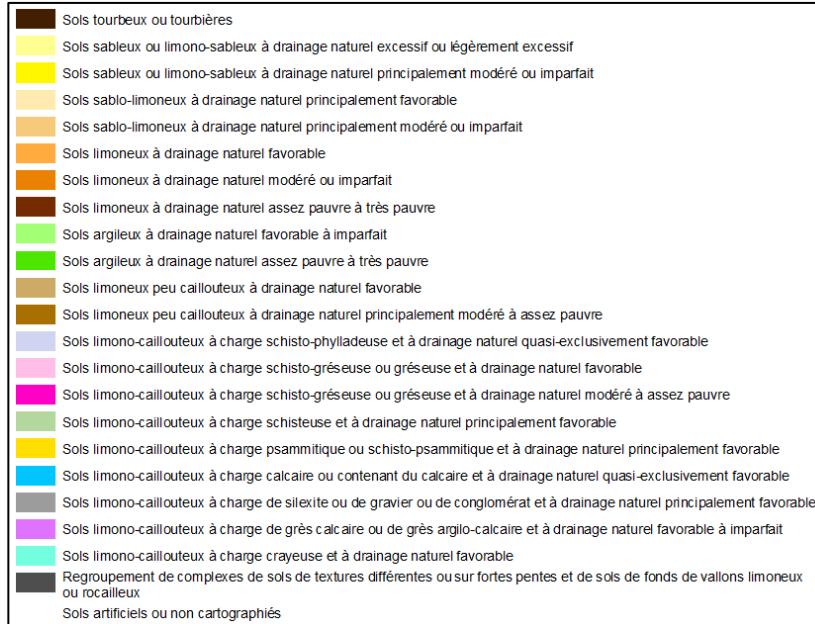


Figure 36 : Carte des types de sols

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

TYPE ET APTITUDE DES SOLS

Les sols de la commune sont principalement caractérisés par des sols limono-caillouteux à charge schisto-gréseuse ou gréseuse ou encore à charge schisto-phylladeuse. Le drainage naturel y est quasi-exclusivement favorable, favorable ou modéré à assez pauvre.

On retrouve également des sols limoneux mais qui présente souvent un drainage naturel modéré à assez pauvre (plateau des tailles et Commandster).

Les sols les moins caillouteux et qui présentent le meilleur drainage sont utilisés pour les cultures mais restent peu nombreux au profit des prairies permanentes ou temporaires.

Les sols caillouteux et à drainage pauvre sont moins aptes à l'agriculture et accueillent des zones à haute valeur écologique (plateau des Tailles) ou des zones boisées (épicéas pour la plupart). La vallée de la Salm, du Petit-Thier et du Bihain présente des sols de fond de vallée qui peuvent être limoneux ou rocallieux.

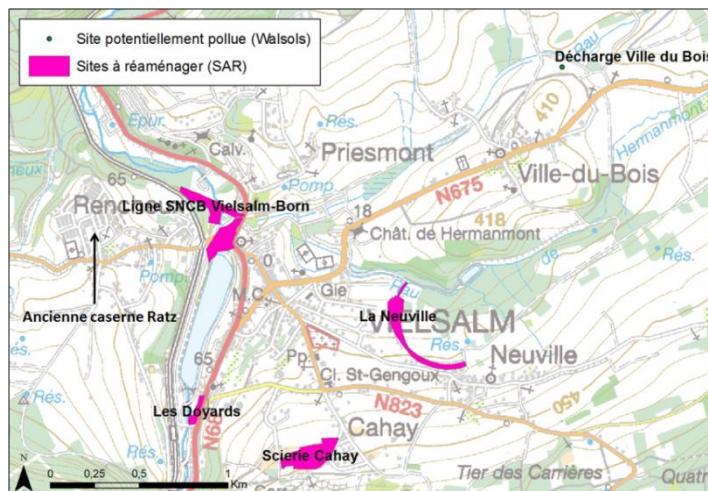
SOLS POTENTIELLEMENT POLLUÉS ET SAR

Figure 37 : Carte des sites potentiellement pollués et SAR

Concernant l'inventaire des sols (potentiellement) pollués, la banque de données Walsols reprend un seul site potentiellement pollué sur le territoire de l'entité : la décharge Ville du Bois. Le site a fait l'objet d'investigations d'orientation et de caractérisation. Une surveillance environnementale (contrôle analytique des eaux) est menée sur le site.

Les fiches environnementales par commune peuvent donner une indication partielle sur les sites potentiellement pollués sur le territoire.

Dépotoirs réhabilités (2008)	Dépotoirs non réhabilités (2008)	Stations-services dont le sol est :	
		potentiellement pollué (2008)	non pollué (2008)
2	3	4	3

Figure 38 : Tableau reprenant les sites potentiellement pollués

Vielsalm compte 5 sites à réaménager reconnus par la Région wallonne : la ligne SNCB Vielsalm-Born, la Neuville, les Doyards, la Scierie Cahay et la Caserne Ratz.

Les dossiers relatifs à ces sites sont terminés.

Les sites de la ligne SNCB Vielsalm-Born, de la Neuville et des Doyards font chacun l'objet d'un arrêté de rénovation.

Les périmètres des sites de la Scierie Cahay et de la Caserne Ratz sont arrêtés définitivement. Le parc d'activités de Rencheux prend place en partie sur l'ancien site de la Caserne Ratz.

La gestion de ces sites est nécessaire non seulement parce que certains d'entre eux nuisent à l'environnement (sols, eaux souterraines, eaux de surface, air), présentent un risque pour la santé, ou dégradent le cadre de vie, mais également parce que leur maintien en l'état freine le redéveloppement économique local (manque d'attrait pour les investisseurs, gel de terrains destinés à accueillir des activités économiques).

A noter que Vielsalm ne compte aucun périmètre SRPE (Sites de Réhabilitation Paysagère et Environnementale).

3.1.5 EAUX SOUTERRAINES

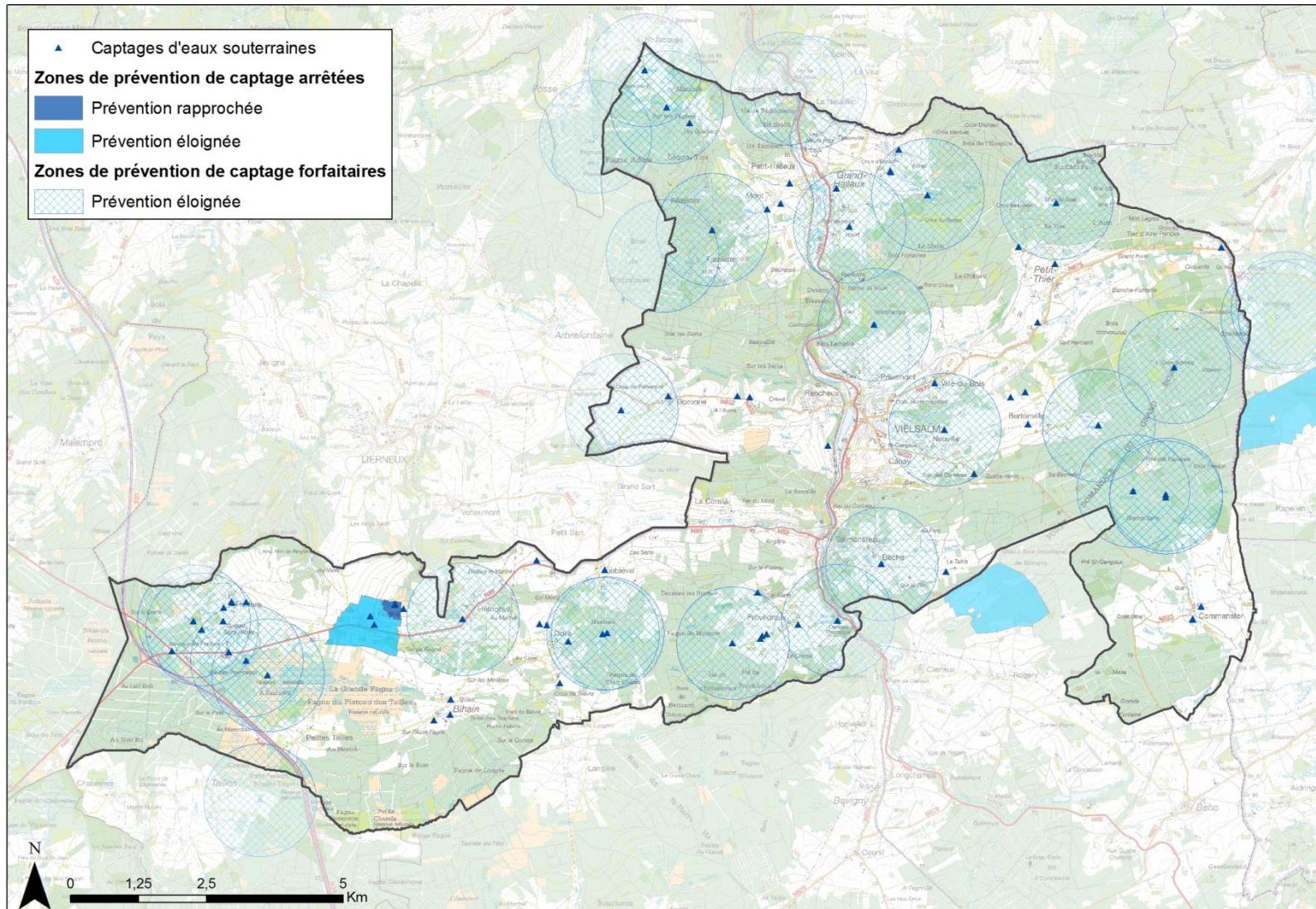


Figure 39 : Carte de localisation des captages en eau souterraine et des zones de prévention de captage

RESSOURCES AQUIFÈRES

La commune est située sur la nappe d'eau souterraine dénommée « Grès et schistes du massif ardennais : Lesse, Ourthe, Amblève ».

L'état global de cette masse d'eau (état chimique et quantitatif) a été évalué comme bon en 2009 par le SPW.

Bien que la nature des couches lithologiques du sous-sol ne permet pas d'identifier de véritables aquifères, plusieurs nappes sont exploitées :

- La nappe d'altération du Cambro-Silurien de l'Ardenne (pour distribution publique et activité hospitalière) ;
- La nappe des fissures profondes du Cambro-Silurien de l'Ardenne (pour distribution publique) ;
- Le massif schisto-gréseux de l'Ardenne (Gedinnien, Siegenien, Emsien et Couvinien) (pour distribution publique).

La commune n'est pas reprise au sein d'une zone vulnérable aux nitrates identifiée en Région Wallonne. Cela signifie qu'il n'existe pas de risque que la masse d'eau souterraine présente une concentration en nitrates d'origine agricole supérieure à 50 mg/l⁶.

CAPTAGES D'EAU SOUTERRAINE

Un total de 78 captages est recensé sur le territoire communal.

L'eau captée est destinée pour une bonne partie aux activités agricoles et d'élevage (37) ainsi qu'à la distribution publique d'eau (sociétés et intercommunales (21) ou communales (6)).

Les captages restants sont destinés pour : activité hospitalière (1), activité commerciale (1), activité industrielle (3), particulier pour épuration individuelle (3), particulier raccordé à la distribution (5), pas habitant actuellement (1).

ZONE DE PRÉVENTION DE CAPTAGES D'EAU SOUTERRAINE

Des zones de prévention ont été définies en fonction de la nature du sous-sol du territoire communal.

Deux zones de prévention arrêtées sont établies autour du captage « Lierneux Regne D1 et D2 ». L'une est rapprochée (IIb) et l'autre éloignée (IIa).

Pour les autres captages, des zones de prévention forfaitaire ont été définies. Elles sont au nombre de 58 et couvrent en de nombreux endroits des zones urbanisées, certaines d'entre-elles se chevauchent. Elles sont tantôt rapprochées tantôt éloignées.

Ces périmètres de prévention impliquent l'interdiction ou la réglementation de certaines activités et installations (Cfr. Figure suivante).

⁶ La norme de 50 mg/l de nitrates est définie de manière à permettre de protéger l'ensemble de la population contre tout effet éventuel des nitrates sur la santé. Lorsque cette norme est dépassée dans les eaux brutes, un traitement approprié est réalisé en aval.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

	Zone de prévention éloignée (IIb)	Zone de prévention rapprochée (IIa)
Interdit	Puits perdants ; nouveau CET de classe 3 ; CET (sauf classes 3, 4.A et 5) ; nouveaux campings ; nouveaux cimetières ; nouveaux circuits pour véhicules automoteurs.	Puits perdants ; épandages souterrains d'effluents domestiques (drains dispersants) ; nouveaux enclos couverts pour animaux (chenils, étables) ; stockages enterrés d'hydrocarbures ou d'engrais et de pesticides ; nouveaux stockages aériens de plus de 100l d'hydrocarbure ou d'engrais et de pesticides ; stockages de matières organiques susceptibles de libérer des rejets liquides (effluents d'élevage, produits d'ensilage) ; entreposage de produits dont la dégradation peut présenter un risque de pollution pour les eaux souterraines ; lieux de concentration d'animaux à caractère permanent (abreuvoirs, auge,...) ; surfaces pour le parcage de plus de 20 véhicules automoteurs ; terrains de sport et de loisirs ; nouveaux cimetières ; circuits, terrains pour véhicules automoteurs ; terrains de camping ; décharges enterrées, CET ; bassins d'orage non étanches.
Réglementée	Enclos couverts pour animaux ; épandages de fertilisants ; épandage de pesticides ; forages, excavations ou travaux de terrassement ; récipients d'hydrocarbures (aériens, en cave ou enterrés) ; conduites pour le transport de produits particuliers répertoriés ; stockage d'effluents d'élevage ; stockage de matières organiques susceptibles de rejets liquides ; stockage d'engrais et pesticides ; certaines substances faisant l'objet d'une réglementation ; stockage et installation de regroupement d'élimination, ou de valorisation de déchets ; manipulation d'hydrocarbures et opérations d'entretien ou de ravitaillement d'engins à moteur ; stockage de plus de 100l d'hydrocarbures ou de substances dangereuses ; réservoirs enterrés ; exécution de chantier, de travaux ou de construction ; aires de stationnement de plus de 20 véhicules ; transformateurs.	Enclos couverts pour animaux ; épandages de fertilisants ; épandage de pesticides ; forages, excavations, travaux de terrassement ; aires de stationnement de plus de 5 véhicules automoteurs ; transformateurs ; exécution de chantier, de travaux et de construction ; stockage de produits solides particuliers répertoriés ; stockage de plus de 100l d'hydrocarbures ou de plus de 100l de produits liquides contenant des substances dangereuses ; manipulation d'hydrocarbures et opérations d'entretien et de ravitaillement d'engins à moteurs ; hangars agricoles couverts ; lieux de concentration d'animaux (abreuvoirs, auge,...) ; conduites pour le transport de produits particuliers répertoriés (dont les hydrocarbures) ; stockage d'effluents d'élevage et de matières organiques susceptibles de rejets liquides ; déversement et transfert d'eau usée ou épurée ; dépôt et installation de regroupement d'élimination, ou de valorisation des déchets ; voiries à caniveaux étanches.

Figure 40 : Liste des activités et installations réglementées et interdites en zone de prévention de captage

QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

Des mesures de qualité des eaux souterraines (nitrates) sont réalisées sur le territoire communal et indiquent une bonne à très bonne qualité.

Nom/Localisation de la prise d'eau	Qualité	
	2000-2003	2004-2007
Dairomont	Très bonne	Très bonne
Farnières	Indispo.	Très bonne
Fraiture 2 (mel 1&2)	Très bonne	Bonne
Wez des Pourceaux I	Très bonne	Très bonne
Lierneux – Regne D1	Bonne	Bonne
Lierneux – Hestreux D1	Très bonne	Très bonne
Pont de Hourt	Bonne	Très bonne
Mont-le-Soie	Très bonne	Très bonne
Rencheux-Trois Fontaines	Très bonne	Très bonne
A Gosain	Bonne	Bonne
Laguespre	Très bonne	Très bonne
Lierminay	Bonne	Bonne
Luxibout	Très bonne	Très bonne

Figure 41 : Tableau de la qualité des eaux souterraines (Source : Fiche environnementale de Vielsalm)

3.1.6 EAUX DE SURFACE

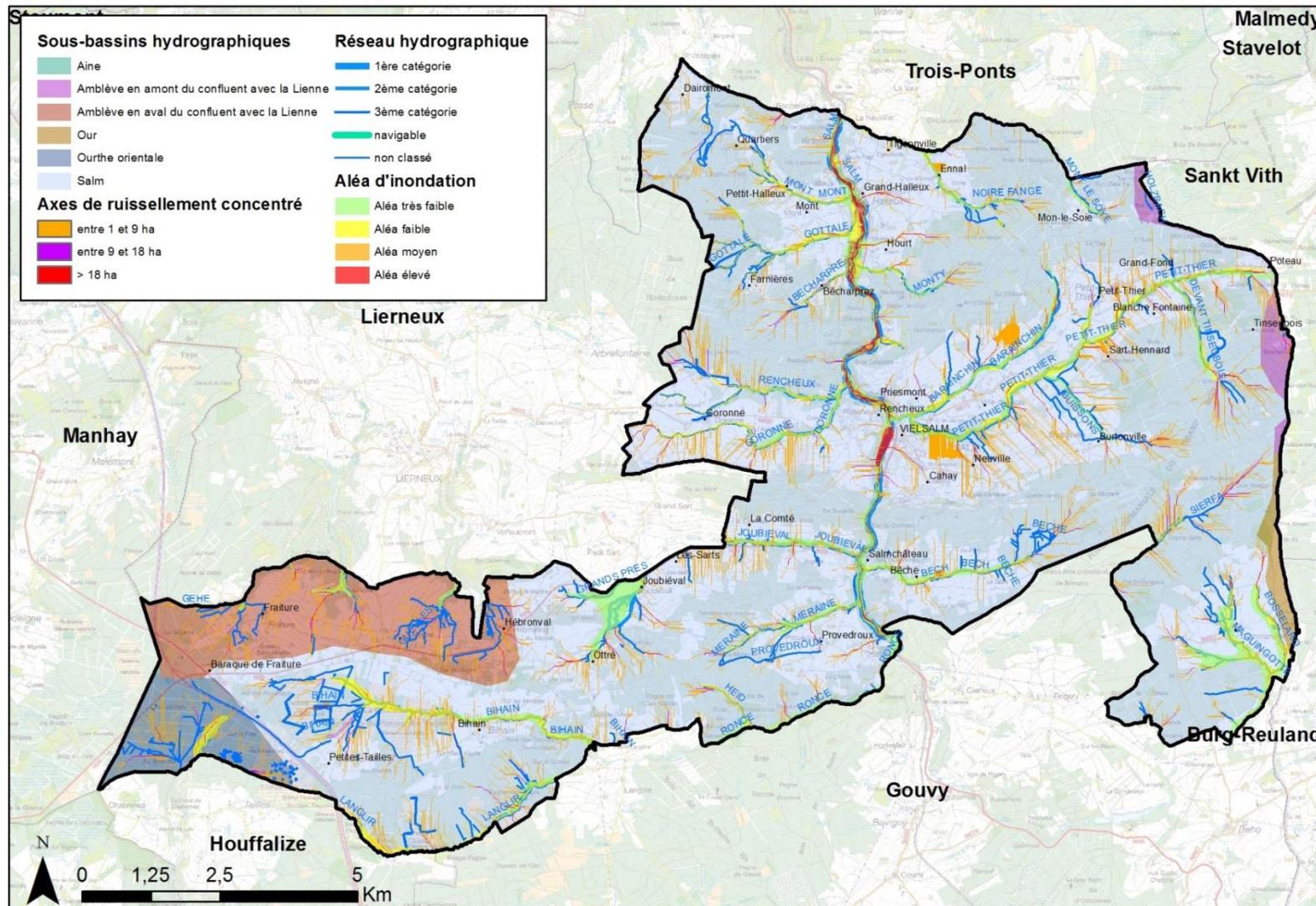


Figure 42 : Carte des eaux de surfaces, des aléas d'inondation et des axes de ruissellement concentré

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

La majorité du territoire communal (89 %) est comprise dans le sous-bassin hydrographique de la Salm. L'ouest de la commune se trouve en partie dans le sous-bassin de l'Amblève en aval du confluent avec la Lienne (7 %) et de l'Ourthe orientale (3 %). A l'est une petite partie de la commune est située dans le sous-bassin de l'Amblève en amont du confluent de la Lienne et de celui de l'Our.

Aucune voie d'eau navigable ne traverse la commune.

Le réseau de cours d'eau non navigables (1^{ère} et 2^e catégorie) est assez dense et totalise environ 53 km.

La Salm constitue le principal cours d'eau de la commune ; son parcours s'étend sur environ 15,5 km et traverse la commune du sud au nord en passant par Salmchâteau, Vielsalm et Grand-Halleux.

La Salm collecte les eaux de nombreux ruisseaux situés perpendiculairement à l'axe d'écoulement de celle-ci. La Salm se jette en aval dans l'Amblève qui elle-même alimente la Meuse.

A l'est de la commune, le Bihain constitue le principal ruisseau avec le ruisseau de Langir qui marque la limite communale avec les communes de Houffalize et de Gouvy.

Le réseau hydrographique est jalonné de marais, d'étangs et de zones humides dont notamment le lac des Doyards à Vielsalm.



Figure 43 : Photo du lac des Doyards (Source : Commune de Vielsalm)

La commune est partenaire du Contrat de Rivière Amblève (CRA). Le programme d'actions 2014-2016 a été défini et prévoit pour cette période des travaux d'entretien des cours d'eau.

Les principaux objectifs du Contrat de rivières sont les suivants :

- Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour en garantir la multiplicité des usages ;
- Déterminer un ensemble de mesures afin de diminuer les dégâts dus aux phénomènes d'inondations ;
- Développer les activités économiques et le tourisme dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau du bassin ;
- Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine naturel ;
- Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau ;
- Améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière ;
- Mettre en place les moyens nécessaires pour assurer le suivi du CRA.

Certains villages ne sont pas encore connectés à des stations d'épuration, entraînant des pollutions des cours d'eau ou des marais.

D'autres hameaux sont situés en zones d'assainissement autonome.

Les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau constituent un des points noirs en termes de qualité des eaux de surface. Celle-ci sera améliorée par la mise en place des stations d'épuration prévues dans le cadre du plan d'assainissement du sous-bassin.

Des dépôts de déchets peuvent également être à l'origine de pollution des cours d'eau.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

QUALITÉ DES MASSES D'EAU DE SURFACE

Au niveau de la qualité des masses d'eau de surface, un réseau de stations permet de mesurer la qualité physico-chimique des cours d'eau.

1. Au nord de la commune, on retrouve la masse d'eau de surface AM10R (Salm II) qui comprend la Salm depuis la confluence avec le ruisseau de Petit-Thier jusqu'à la confluence avec l'Amblève. L'état global est également qualifié de bon.

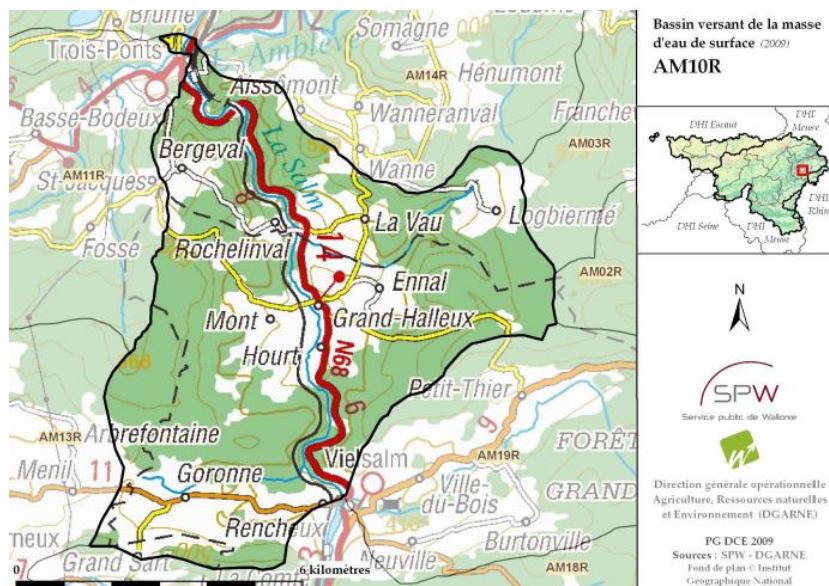


Figure 44 : Carte de l'emplacement et des limites de la masse d'eau AM10R (Source : SPW - DGARNE)

Eléments de qualité écologique	Etat écologique	Etat chimique	Etat global
Biologie	Bon		
Physico-chimie	Bon		
Hydromorphologie	Pas de données		

Figure 45 : Tableau de la qualité de la masse d'eau AM10R (Source : SPW - DGARNE)

2. Au sud de la commune, on retrouve la masse d'eau de surface AM18R (Salm I) qui comprend une partie de la Salm et les ruisseaux de Bihain, de Joubiéval et de Langlir. L'état global a été qualifié en 2008 de bon.

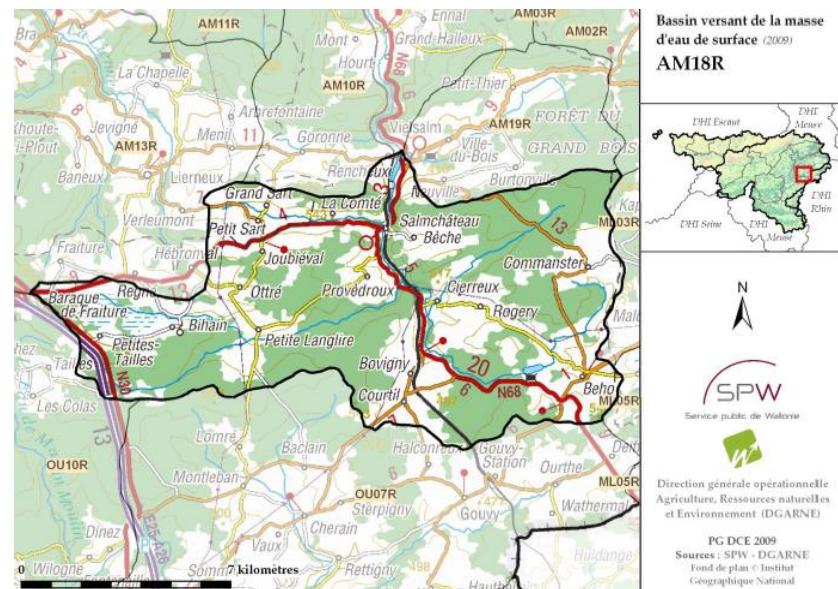


Figure 46 : Carte de l'emplacement et des limites de la masse d'eau AM18R (Source : SPW - DGARNE)

Eléments de qualité écologique	Etat écologique	Etat chimique	Etat global
Biologie	Bon		
Physico-chimie	Bon		
Hydromorphologie	Pas de données		Bon (avis d'expert)

Figure 47 : Tableau de la qualité de la masse d'eau AM18R (Source : SPW - DGARNE)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

1. La masse d'eau formée par le ruisseau de Petit-Thier (AM19R) depuis son point d'origine à sa confluence avec la Salm est situé en tête de bassin et correspond à un ruisseau ardennais à forte pente. La qualité de cette masse d'eau est surveillée au niveau du point de contrôle 15066 (ruisseau de Hermannont).

L'état global de cette masse d'eau a été qualifié en 2008 de pas bon. L'apport en azote et en phosphore est dû à plus de 50 % par les activités agricoles.

Notons que des travaux de modernisation de la station de décantation du parc d'activités économiques de Burtonville ont réalisés en 2011 afin d'éviter une pollution récurrente du ruisseau de Hermannont.

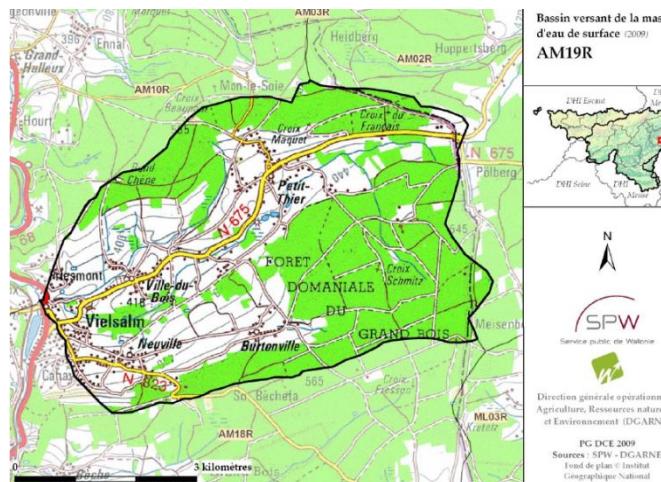


Figure 48 : Carte de l'emplacement et des limites de la masse d'eau AM19R
(Source : SPW – DGARNE)

Eléments de qualité écologique	Etat écologique	Etat chimique	Etat global
Biologie	Médiocre		
Physico-chimie	Bon	Médiocre	
Hydromorphologie	Pas de données	Pas de données	Pas bon

Figure 49 : Tableau de la qualité de la masse d'eau AM19R (Source : SPW - DGARNE)

3.1.7 ZONES INONDABLES

Les inondations peuvent trouver leur origine dans le débordement de cours d'eau, le ruissellement, les coulées de boues agricoles, le refoulement d'égouts ou la remontée de nappe phréatique.

INONDATIONS PAR DÉBORDEMENT DE COURS D'EAU

La carte d'aléa d'inondation réalisée par la Région wallonne permet de situer les zones les plus sensibles aux inondations. La carte concerne uniquement les débordements « naturel » des cours d'eau et est déterminé selon la récurrence d'un épisode pluvieux et de son importance.

Elle fait apparaître que la Salm est le cours d'eau le plus vulnérable aux inondations et présente des zones d'aléas d'inondation allant de faible à élevée. Le tronçon de la Salm situé entre le lac des Doyards et la limite communal avec Trois Ponts est particulièrement sensible. Des bâtiments sont situées dans ou à proximité de ces zones.

De nombreuses zones d'aléas d'inondation faible sont identifiées le long des autres cours d'eau de la commune notamment le long des cours d'eau de Langlir, de Bihain, de Rencheux, de Petit-Thier, de Bosselard, de Gottale et de Noirfange. Quelques bâtiments peuvent être présents dans ces zones.

INONDATIONS PAR RUISELLEMENT ET COULEES DE BOUES

La carte des zones à risques de ruissellement concentré réalisée dans le cadre du plan P.L.U.I.E.S. représente les axes de concentration naturel des eaux de ruissellement. Elle met en évidence les zones susceptibles d'inondation par ruissellement et/ou de coulée boueuse apparaissant suite à la concentration naturelle des eaux de ruissellement de surface.

On peut observer sur cette carte que de nombreux axes de ruissellement concentré à risque faible sont présents sur le territoire communal. C'est-à-dire que les axes de ruissellement concentré drainent les eaux d'un bassin versant dont la superficie est comprise entre 1 et 9 ha. Ces axes apparaissent principalement perpendiculairement aux cours d'eau.

Certains axes peuvent être fort rapprochés comme c'est le cas à l'ouest de Neuville et au nord de Villers-du-Bois.

3.1.8 CONCLUSION

AU NIVEAU DES RISQUES LIÉS AU SOL ET AU SOUS-SOL

La commune présente un relief marqué par de profondes vallées qui peuvent présenter des risques d'éboulement. Ce qui n'est pas sans risques pour l'urbanisation de ces zones

Aucune zone à contraintes karstiques n'est toutefois présente. Par contre, les risques sismiques (la commune est reprise en zone 2) ne peuvent pas être négligée, en particulier lorsqu'il est question de la construction d'infrastructures publiques.

Le sous-sol recèle diverses ressources qui ont été exploitées par le passé. Bien que douze zones d'extraction soient encore inscrites au Plan de secteur, aucune exploitation n'est encore active sur le territoire.

Il existe également sur le territoire communal des zones de consultation en lien avec les carrières souterraines et les puits de mines pour lesquelles la consultation de la Direction des Risques Industriels, Géologiques et Miniers (DRIGM) est recommandée préalablement à tout projet.

La commune présente principalement des sols limono-caillouteux peu apte à l'agriculture à haut rendement. Les sols les moins favorables sont occupés par des bois ou repris au sein de zones naturelles protégées.

AU NIVEAU DES EAUX DE SURFACE

Les principales contraintes sont liées aux inondations et au ruissellement.

Les inondations par débordement de cours d'eau posent également des problèmes au sein des zones urbanisées et urbanisables de la commune (certaines habitations reprises en zone d'aléa d'inondation moyen ou élevé).

Le réseau hydrographique est bien développé sur le territoire communal.

La commune est partenaire du contrat de rivière Amblève et participe au programme d'actions 2014-2016 via la concrétisation de travaux d'entretien des cours d'eau et de lutte contre les inondations.

De manière générale, la qualité des eaux de surface n'est pas bonne. Elle devrait s'améliorer grâce à la mise en service de stations d'épuration et aux actions du contrat de rivière.

La commune compte plusieurs captages en eau souterraine pour lesquels il existe une zone de protection et qui impliquent des contraintes en termes d'aménagement/ d'exploitation de certaines activités et installations.

Elle ne se trouve pas en zone vulnérable aux nitrates.

Enjeux :

Au regard du diagnostic présenté ci-dessus, les principaux enjeux en matière de structure physique à prendre compte dans le cadre du développement de la commune sont :

- *maîtrise de l'artificialisation de l'espace et de ses effets pervers ;*
- *préservation du caractère humide des vallées ;*
- *encourager les pratiques agricoles qui réduisent le ruissellement ;*
- *amélioration de la qualité physique et biologique des eaux de surface pour atteindre, au moins, le bon état écologique ;*
- *encourager des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (zones tampons aux abords des cours d'eau) ;*
- *amélioration de la possibilité d'autoépuration des cours d'eau ;*
- *encourager la réhabilitation des anciens sites d'activité afin de libérer de l'espace urbanisable ou de les réaménager pour développer la biodiversité ;*
- *épuration des eaux (PASH) afin d'améliorer la qualité des eaux de surface.*

Le cadre physique influence les paysages. Généralement, les fonds de vallées, les versants et les sommets de crêtes ou plateaux ne présentent pas le même type de sol ce qui induit des variations d'occupation du sol. Les milieux végétaux fermés (forêts) sont généralement observés sur les pentes et les sommets de crêtes, les milieux végétaux ouverts (prairies) sont plutôt observés dans les fonds de vallées, sur les plateaux et les pentes douces.

3.2 STRUCTURE ECOLOGIQUE

3.2.1 PREAMBULE

OBJECTIFS

Les objectifs de ce chapitre sont de :

- mettre en évidence les sites présentant un intérêt écologique et décrire le réseau écologique ;
- mettre en évidence les zones à protéger ;
- mettre en évidence les écosystèmes de grande valeur et leurs liens (maillage écologique) ;
- dresser un état des lieux du patrimoine naturel de la commune ;
- dresser un état des lieux de la biodiversité.

CARTOGRAPHIE

Carte n° 6 : « Cadre naturel - Structure physique et réseau écologique » échelle 1:10.000

La représentation cartographique indique :

- les sites présentant un intérêt écologique ;
- le maillage écologique – milieu ouvert et milieu fermé ;
- les zones à préserver.

RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES

Sites internet

Site officiel de la ville de Vielsalm

<http://www.vielsalm.be/>

SGIB et autres sites d'intérêt biologique

<http://biodiversite.wallonie.be/sites/home.html>

Site du contrat de rivière Amblève

<http://crambleve.com/>

Agence Wallonne de l'Air et du Climat, Institut Scientifique de Service Public. *Réseaux de surveillance de la Qualité de l'Air* – Rapport 2011.

Données cartographiques :

Données cartographiques fournies par le SPW – DGARNE : cavités souterraines d'intérêt scientifique, réserves naturelles, sites de grand intérêt biologique, sites Natura 2000, arbres et haies remarquables.

3.2.2 INVENTAIRE DES SITES ET ELEMENTS D'INTERET BIOLOGIQUE

SITES REPRIS AUX INVENTAIRES DE LA RÉGION WALLONNE

La commune de Vielsalm possède plusieurs sites d'intérêt biologique, repris aux différents inventaires de la Région wallonne :

- **6 sites Natura 2000** couvrant une superficie de 1.562 ha, soit environ 11,2 % de la superficie communale ;
- **32 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)** sur une superficie de 747,23 ha, soit environ 5,3 % de la superficie communale ;
- **3 réserves naturelles agréées** ;
- **2 réserves naturelles domaniales** ;
- **2 cavités souterraines d'intérêt scientifique**.

Les SGIB n'ayant pas de valeur réglementaire, seuls, les sites Natura 2000, les cavités souterraines d'intérêt scientifique et les réserves naturelles bénéficient d'un statut de protection. Certains SGIB sont toutefois compris dans des zones Natura 2000 ou dans des réserves naturelles.

Aucune ZHIB (Zone Humide d'Intérêt Biologique) n'est présente sur le territoire communal.

LES SITES NATURA 2000 DANS LA COMMUNE DE VIELSALM

Suite à la mise en œuvre des directives européennes Oiseaux et Habitats, et selon des critères précis, des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS) ont été désignées sur l'ensemble du territoire européen.

Celles-ci font l'objet de soins particulièrement attentifs.

- **Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** sont des zones classées conformément à la Directive européenne « Habitats » (92/43/CEE). Elles visent la protection des habitats d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive) et les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive) qui y sont associées (à l'exception des oiseaux qui font l'objet de mesures particulières).
- **Les Zones de Protection Spéciale (ZPS)** sont établies pour protéger les oiseaux d'intérêt communautaire, conformément à la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE. Les espèces d'oiseaux mentionnées à

l'annexe 1 font l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution. Des mesures similaires sont prises également à l'égard des espèces migratrices, non visées à l'annexe 1, mais dont la venue est régulière, compte tenu de leurs besoins de protection en ce qui concerne les aires de reproduction, de mue et d'hivernage et les zones de relais dans leur aire de migration.

CODE	NOM DU SITE	SUPERFICIE DU SITE (HA)	SUPERFICIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL (HA)	% DU SITE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	ZSC/ZPS
BE33049	Mardelles d'Arbrefontaine et vallons fangeux de Fosse	215,62	50,38	23,4	ZSC/ZPS
BE34016	Fagnes de Samrée et de Tailles	860,39	183,12	21,3	ZSC/ZPS
BE34017	Fagnes de Bihain	702,89	633,85	90,2	ZSC/ZPS
BE34018	Source de la Lienne	199,1	126,45	63,5	ZSC/ZPS
BE34019	Ennal et Grand Fond	176,45	136,37	77,3	ZSC
BE34020	Bassin supérieur de la Salm	773,54	432,09	55,9	ZSC/ZPS

Figure 50 : Tableau des sites Natura 2000 sur le territoire communal

A l'exception du site d'Ennal et Grand Fond qui est une Zone Spéciale de Conservation, tous les sites Natura 2000 correspondent à la fois à une Zone de Protection Spéciale et à une Zone Spéciale de Conservation.

Seul le site des Fagnes de Bihain fait l'objet d'un arrêté de désignation (décision du 23 janvier 2014 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015).

Les autres sites Natura 2000 présents sur le territoire communal ne bénéficie pas encore d'un arrêté de désignation.

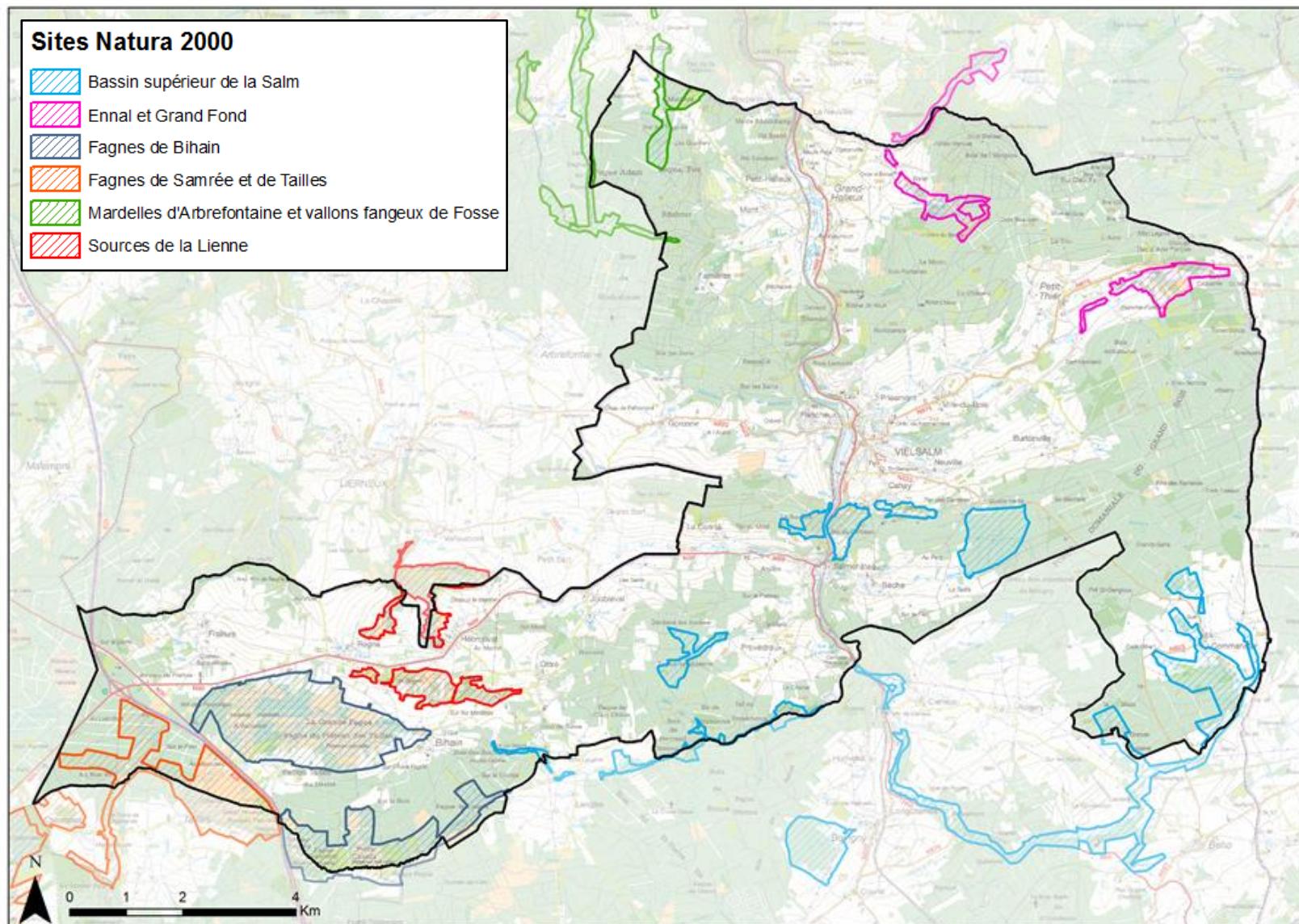


Figure 51 : Carte des sites Natura 2000 présents sur le territoire communal de Vielsalm

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Site Natura 2000	Description	Qualité et importance	Vulnérabilité
BE33049 - Mardelles d'Arbrefontaine et vallons fangeux de Fosse	Les mardelles correspondent à trois vallées parallèles de petits ruisseaux typiquement ardennais, traversant un plateau essentiellement tourbeux, au sud-est de Basse-Bodeux.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le site présente une très belle zone de tourbière boisée, ainsi qu'une aulnaie-boulaie marécageuse et oligotrophe en tête de source, à proximité de Fosse. ➤ Présence de pessières sur sols tourbeux, encore susceptibles de restauration occupent également le site ; tout comme de petites tourbières de transition et tremblantes dans des mardelles en cours de colmatage par des tapis de sphagnes : milieux particulièrement rares, riches et importants sur les plans botanique et entomologique. ➤ Certaines espèces avienes forestières typiques des milieux ardennais sont présentes ainsi que le Martin-pêcheur. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enrésinement des fonds de vallée ; ➤ Drainage et enrésinement des sols tourbeux ; ➤ Pollution des eaux.
BE34016 - Fagnes de Samrée et de Tailles	Le site comprend notamment les Fagnes du Grand Passage, de Chabrehez, des Mochettes, du Vigneron ainsi que les têtes de source du Ruisseau du Martin Moulin et le Bois Saint Jean.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ensemble de milieux tourbeux remarquables artificiellement séparé du reste des milieux fangeux du Plateau des Tailles par le tracé de l'autoroute. ➤ Le site comprend notamment les Fagnes du Grand Passage, de Chabrehez, des Mochettes, du Vigneron ainsi que les têtes de source du Ruisseau du Martin Moulin et le Bois Saint Jean. ➤ Les ensembles tourbeux sont fortement dégradés par les enrésinements, mais encore susceptible de restauration, présentant une mosaïque de milieux profitable à toute une série d'espèces rares tant des milieux ouverts que des milieux fermés. ➤ Une zone de tourbière haute active en excellant état de conservation (Grand Passage) est présente ainsi qu'une seconde partiellement dégradée (Fange des Mochettes). ➤ Plusieurs espèces d'orchidées et de papillons diurnes protégés sont présentes. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enrésinement et drainage ancien des milieux tourbeux ; ➤ Envahissement arboré préjudiciable aux espèces des milieux ouverts.
BE34017 - Fagnes de Bihain	Le site est composé de deux entités tourbeuses : la Grande Fagne et le Sacrawé d'une part (s'étendant entre Petites Tailles et Bihain) et les Fagnes de Pisserotte et de Longfaye d'autre part.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il abrite de nombreuses espèces rares et est connu pour avoir hébergé jusqu'en 1985 un important noyau de reproduction de Tétras lyre (une seule mention postérieure). ➤ C'est un des ensembles tourbeux les plus diversifiés et riches de Wallonie, présentant tous les types de milieux tourbeux, dans un excellent état de conservation. ➤ Le site abrite également de nombreuses espèces animales et végétales menacées. ➤ S'y retrouvent des traces de palses (ou lithalses). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Envahissement arboré des milieux tourbeux et para tourbeux par les semis naturels d'épicéas et les saules à oreillettes ; ➤ Intensification des pratiques agricoles dans les prés contigus ; ➤ Vieillissement des landes à bruyères dû à une absence de gestion du site.

Site Natura 2000	Description	Qualité et importance	Vulnérabilité
BE34018 Source de la Lienne	Le site est constitué par de grandes collines (anciennement exploitées pour les ardoises et les moellons de phyllade) et des zones humides aux sources de la Lienne.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Outre des boisements de régénération de la chênaie à bouleaux, on y notera la présence de landes remarquable à <i>Calluna vulgaris</i>, <i>Vaccinium myrtillus</i> et <i>Deschampsia flexuosa</i>, plus rarement avec <i>Vaccinium vitis-idaea</i> et <i>Genista anglica</i>, des mares d'eaux stagnantes dans les excavations abritant des microtourbières et micromarécages (<i>Caricetalia fuscae</i>), des replats ombragés abritant <i>Huperzia selago</i> et <i>Lycopodium clavatum</i>, lycopodes très rares et menacés en Belgique. ➤ L'intérêt lichenologique du site est reconnu. ➤ Les milieux ouverts (landes et zones humides) du site sont des haltes migratoires et d'hivernage intéressantes pour les oiseaux. La pie-grièche écorcheur y est nicheuse. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dépôts anciens d'immondices, aujourd'hui évacués ; ➤ Plantations de résineux dans les terrains en forte pente et les fonds humides ; ➤ Colonisation arbustive naturelle des éboulis et des fonds humides.
BE34019 Ennal et Grand Fond	Le site est composé de deux zones qui présentent une très grande diversité botanique et un grand intérêt ornithologique. D'une part deux portions de vallées ardennaises (Ruisseau de la Noire Fagne et du Ponceau) au nord-ouest de Grand Halleux, d'autre part le Grand Fond à Petit Thier.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les forêts sont notamment composées de remarquables boulaires tourbeuses à sphagnes (91D0*) et de hêtraies acidophiles médio-européennes (9110). ➤ Les cours d'eau sont bordés de cordons d'aulnaies rivulaires (91E0*) et d'aulnaies marécageuses. ➤ Les espaces ouverts accueillent des pâtures maigres à forte valeur patrimoniale, des petites zones de landes tourbeuses (4010), des bas-marais acides et des mégaphorbiaies rivulaires à reine des prés (6430). ➤ Les nombreuses forêts jeunes, basses, denses en taillis ont favorisé la présence de la gélinotte des bois. Le pic noir, le pic cendré, la chouette de Tengmalm et la pie-grièche grise ont été observés à proximité immédiate du site alors que la pie-grièche écorcheur niche dans la zone prairiale avoisinant le village de Logbiermé. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enrésinement des fonds de vallée ; ➤ Modification des pratiques agricoles et sylvicoles, au cours des vingt dernières années.
BE34020 Bassin supérieur de la Salm	Le site comprend un ensemble de milieux forestiers et alluviaux répartis le long des principaux affluents de la Salm entre Commandeur et Vielsalm. La ZPS englobe le Tier des carrières à Vielsalm et les fonds de vallées de la Salm et du Glain entre Bovigny et Commandeur ainsi qu'un versant sourceux à Bovigny.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'y rencontrent des oiseaux forestiers comme la Chouette de Tengmalm, le Pic noir, la Gélinotte et des espèces typiques des milieux ouverts et/ou humides : Martin-pêcheur, Pie-grièche écorcheur. ➤ Des anatidés et d'autres oiseaux migrateurs sont aussi observés sur les étangs de fond de vallée. ➤ L'ensemble diversifié reprend des milieux caractéristiques de la Haute-Ardenne : landes tourbeuses, tourbières boisées, éboulis, landes sèches, forêts de pente, forêts et autres milieux alluviaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Reboisement artificiel ; ➤ Envahissement des fonds de vallée par les ligneux ; ➤ Modification du profil des berges érodées propices au Martin-pêcheur ; ➤ Modifications des pratiques agricoles entraînant une banalisation des prairies de fauche ; ➤ La présence de la Chouette de Tengmalm implique le maintien de certaines zones en résineux.

Figure 52 : Tableau de descriptions des sites Natura 2000 présents sur le territoire communal de Vielsalm

SITES DE GRAND INTÉRÊT Biologique (SGIB)

Pour rappel, l'inventaire des SGIB n'a pas de valeur juridique directe mais permet une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration de projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel.

Il est à remarquer que 23 SGIB sont compris dans des sites Natura 2000 et 16 SGIB sont compris dans des réserves naturelles.

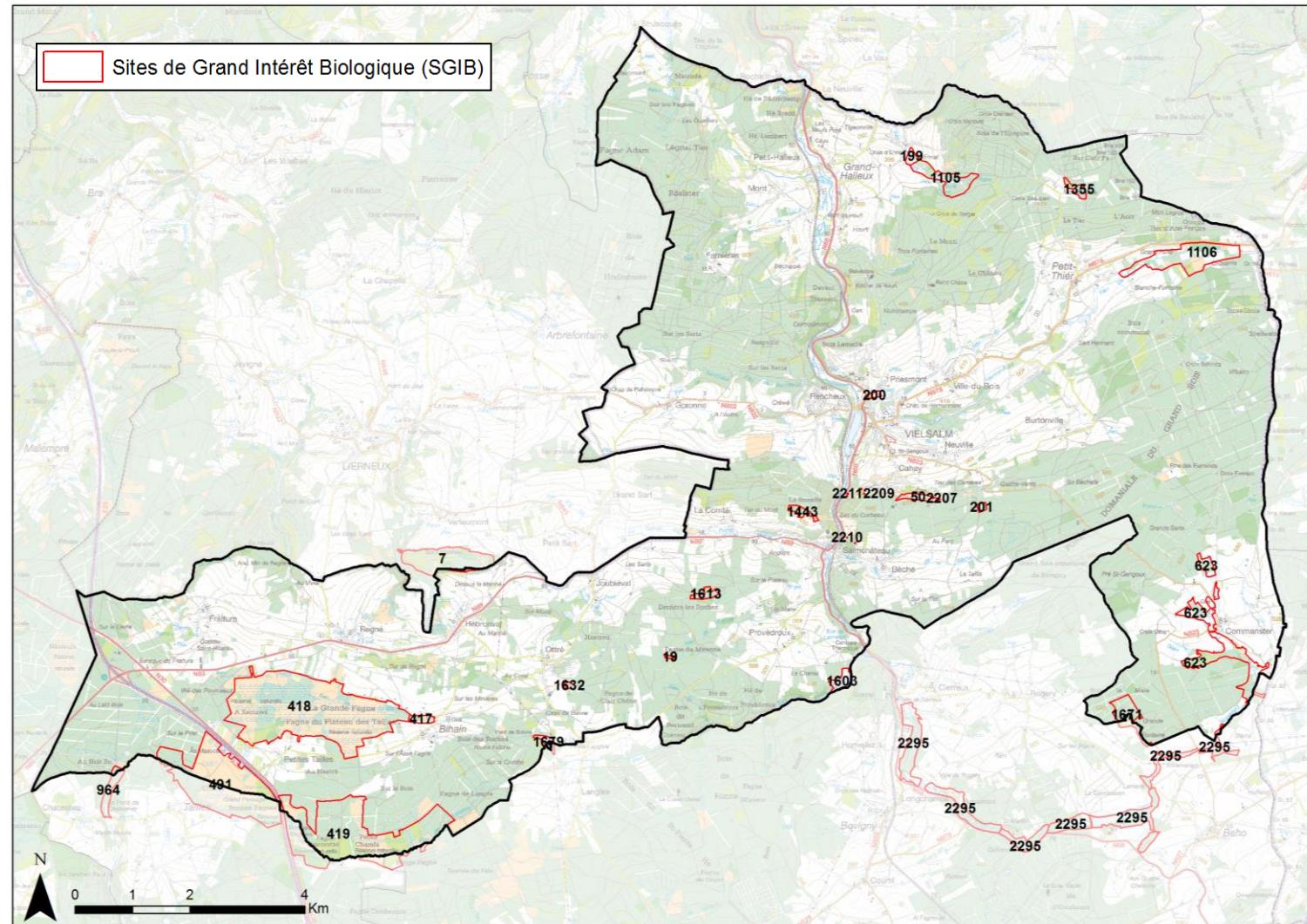


Figure 53 : carte des SGIB présents sur le territoire communal de Vielsalm

Commune de Vielsalm

AGORA

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Code	Nom du site	Surface du site (ha)		Natura 2000	Réserves naturelles
		Total	Commune		
7	Colanhan	55,32	2,08	100,0	3,1
19	Fange de Mirenne	0,83	0,83	97,9	100,0
50	Thier des Carrières et Fosse Roulette	6,32	6,32	100,0	100,0
199	Neûre Fagne	4,1	4,1	79,6	x
200	Priesmont	1,96	1,96	x	x
201	Quatre-Vents	2,03	2,03	100,0	x
417	Ruisseau de St.-Martin entre la Grande Fange et le pont de Bihain	5,52	5,52	91,5	x
418	La Grande Fange et le Sacrawé	282	282	100,0	96,0
419	Fange de Pisserotte	205,6	162,6	80,2	44,2
491	Grand Passage et Fange de Massotais	165	80,97	98,1	74,2
623	Commander	64,95	63,65	90,9	24,5
964	Fond de Chabrehé	12,5	1,47	100,0	x
1105	Ennal	27,15	27,15	95,9	x
1106	Grand Fond	59,65	59,65	88,5	11,9
1355	Tourbière de Mont-le-Soie	5,91	5,91	x	x
1443	Carrières souterraines du Thier du Mont	5,44	5,44	81,5	x
1603	Carrière de la Ronce	8,55	8,5	x	x
1613	Carrière 'Derrière les Roches'	5,74	5,74	x	x
1632	Ancienne carrière du Houlpaix [est]	1,66	1,66	x	x
1671	Grande Fontaine	21,16	14,74	100,0	0,5

Code	Nom du site	Surface du site (ha)		Natura 2000	Réserves naturelles
		Total	Commune		
1679	Pont de Bièvre	4,63	3,4	90,0	x
2207	Ardoisière Jean Mathy	0,03	0,03	100,0	100,0
2208	Ardoisière Georges Jacques 031	0,03	0,03	100,0	x
2209	Ardoisière Georges Jacques 032	0,04	0,04	100,0	52,5
2210	Galerie Gomez	0,03	0,03	100,0	100,0
2211	Galerie du Parking-nord	0,05	0,05	67,6	52,0
2212	Galerie du Parking-sud	0,03	0,03	100,0	100,0
2213	Galerie de recherche de Bèche	0,03	0,03	x	74,3
2214	Galerie de Bèche	0,03	0,03	x	100,0
2224	Galerie des Continards	0,32	0,32	x	x
2295	Vallée du Glain	135,8	0,93	78,8	x
2754	Baraque de Fraiture				
TOTAL		1.136,04	747,23		

Les deux dernières colonnes indiquent le pourcentage du SGIB qui est repris en zone Natura 2000 et/ou en réserves naturelles (agrées ou domaniales).

Figure 54 : Tableau récapitulatif des SGIB présents sur le territoire communal de Vielsalm

RÉSERVES NATURELLES

On retrouve sur le territoire communal 2 réserves naturelles domaniales (RND) et 3 réserves naturelles agréées (RNA) :

CODE	NOM DU SITE	SUPERFICIE DU SITE (HA)		TYPE
		TOTAL	SUR LA COMMUNE	
6302	Thier des Carrières et Fosse Roulette	49,15	49,87	RND
6354	Plateau des Tailles	682,28	402,72	RND
6627	Fange Mirenne	0,77	0,77	RNA
6665	Commander	20,16	15,68	RNA
6733	Grand Fond	7,28	7,28	RNA

Figure 55 : Tableau récapitulatif des réserves naturelles présentes sur le territoire communal de Vielsalm

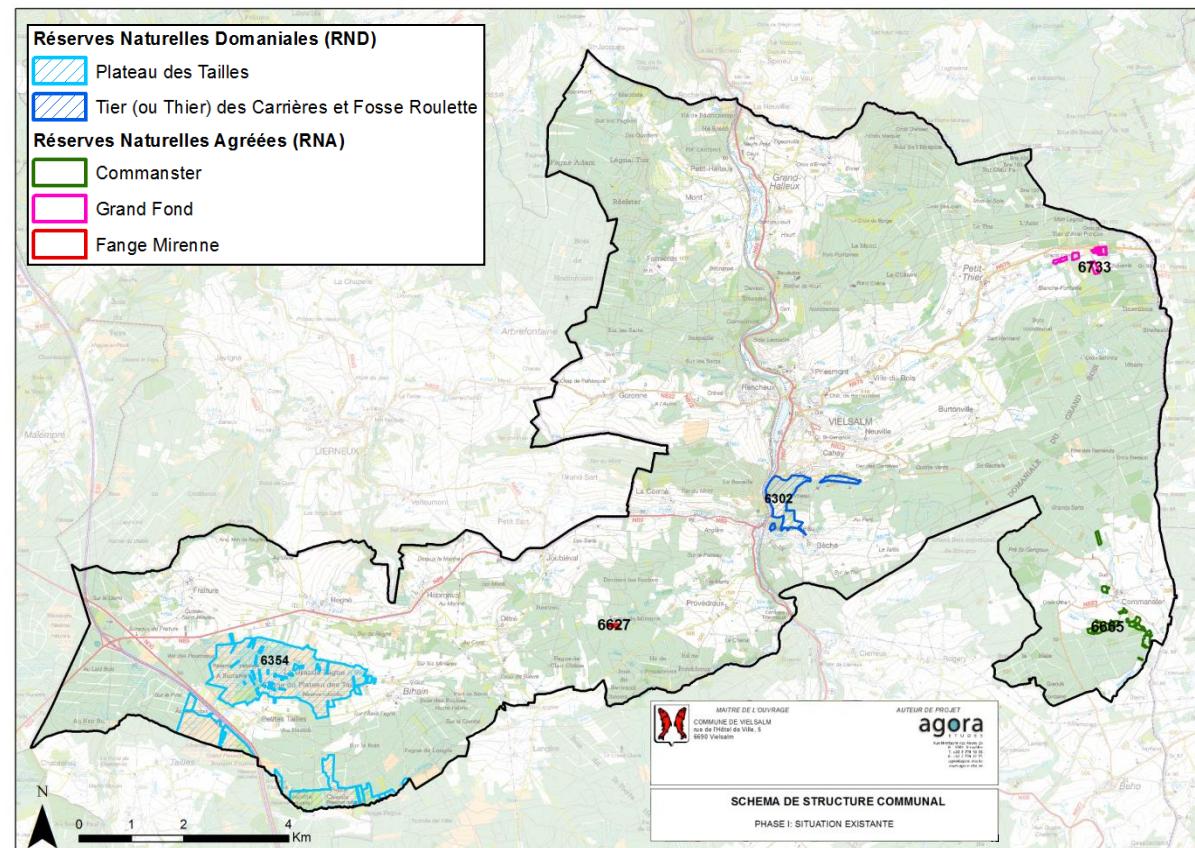


Figure 56 : Carte de localisation des réserves naturelles présentes sur le territoire communal de Vielsalm

Deux cavités souterraines d'intérêt scientifique sont répertoriées sur le territoire communal. Elles sont situées au sud-ouest de Vielsalm à proximité de la réserve naturelle domaniale du Thier des carrières et Fosse Roulette.

CODE	NOM DU SITE
6877	Ancienne exploitation Old Rock
6868	Galerie des Continards

Figure 57 : Tableau récapitulatif des cavités souterraines d'intérêt scientifique présentes sur le territoire communal de Vielsalm

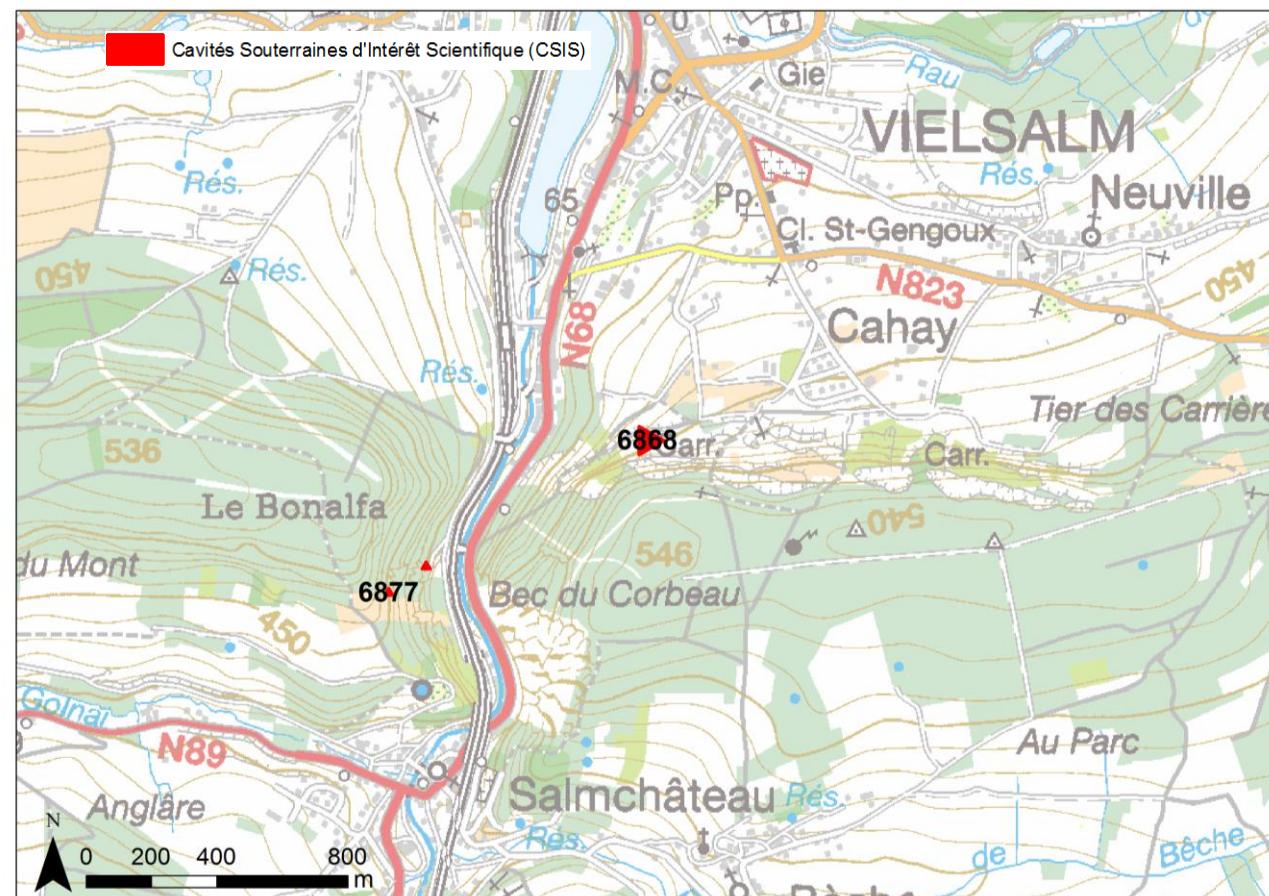


Figure 58 : Carte de localisation des CSIS présentes sur le territoire communal de Vielsalm

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

L'inscription d'un arbre ou d'une haie sur la liste gérée par la Division du Patrimoine de la Région wallonne confère à ceux-ci une reconnaissance patrimoniale et une protection, dans la mesure où leur abattage ou leur modification d'aspect est soumis à permis d'urbanisme.

85 éléments remarquables existent à Vielsalm. Il s'agit de 36 arbres isolés, 24 groupes d'arbres, 4 alignements, 19 haies et 3 sites.

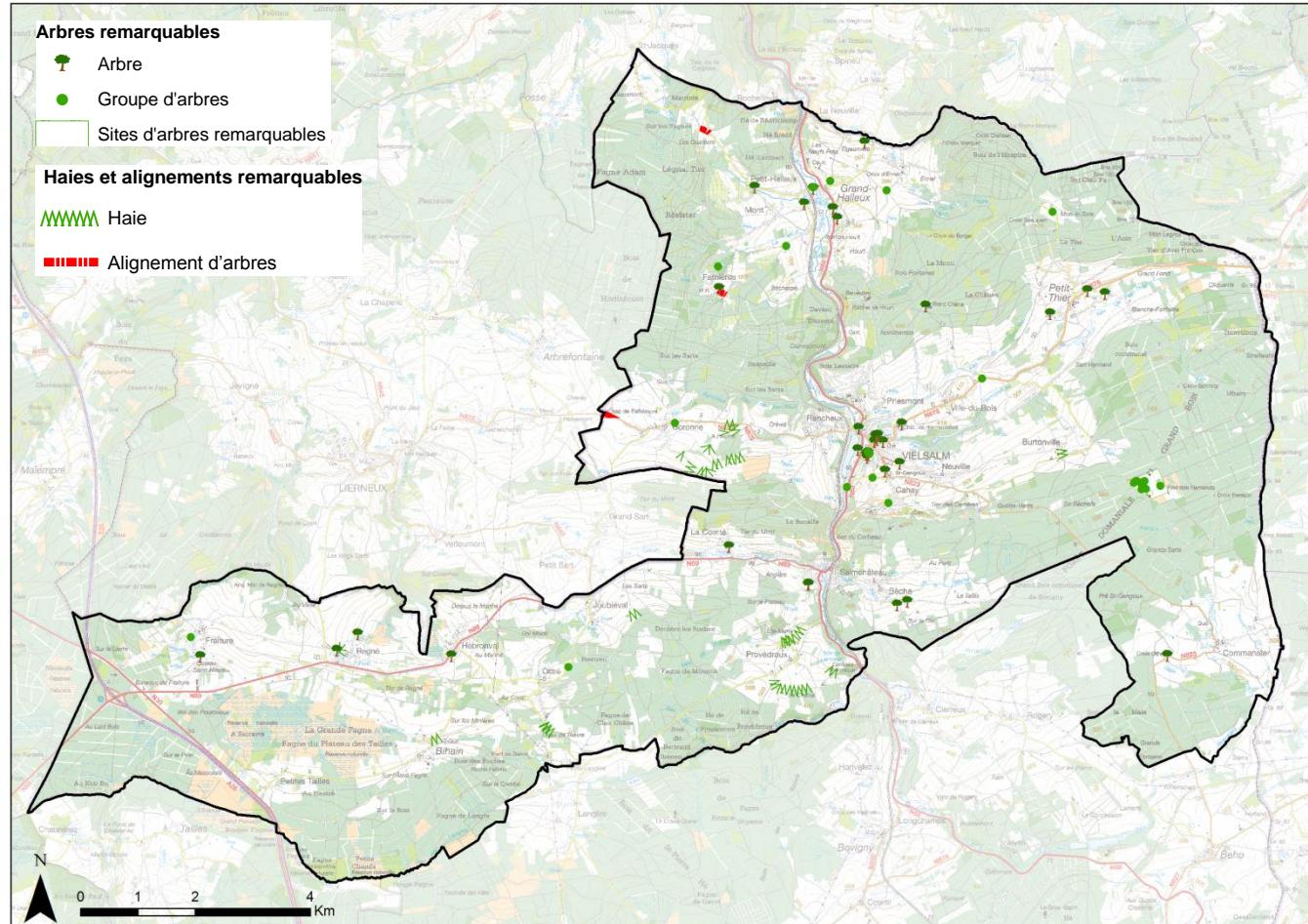


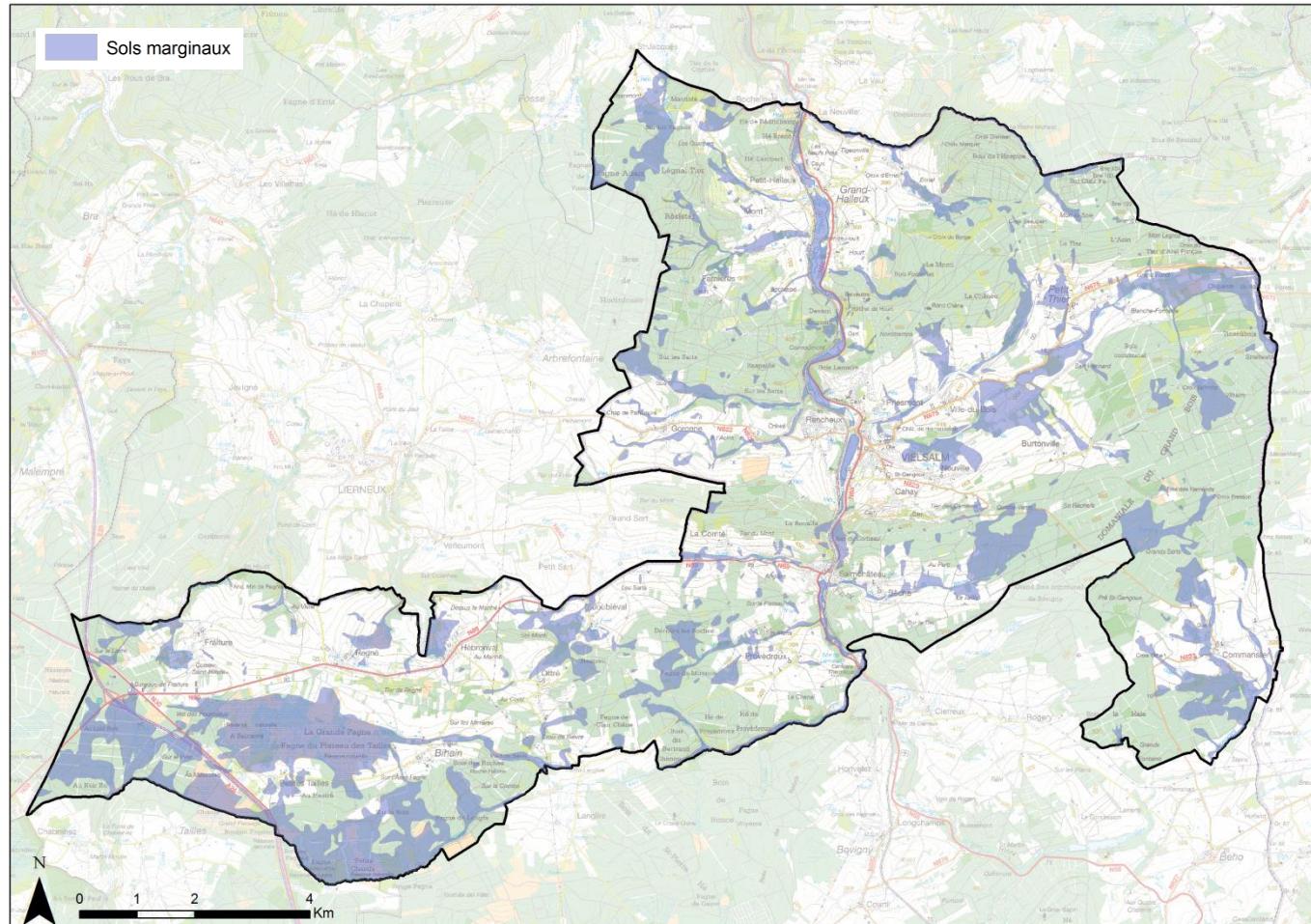
Figure 59 : Carte des arbres et haies remarquables présents sur le territoire communal de Vielsalm

SOLS MARGINAUX

Les sols classés comme marginaux sont des sols peu propices à l'agriculture, et ce, pour différentes raisons : sols très humides (tourbeux, paratourbeux, à hydromorphie permanente ou temporaire), sols à très fortes pentes, sols superficiels, etc. Développer une activité agricole sur ce genre de sols coûte très cher et n'est donc pas rentable. Ces sols présentent généralement un intérêt biologique et se situent souvent le long des cours d'eau. La tendance actuelle est d'essayer de les restaurer afin que la biodiversité puisse d'y développer.

Au niveau de la commune de Vielsalm, il existe **2.751,1 ha** de sols marginaux, soit à peu près **19,7 %** de la surface communale. La commune possède donc une grande superficie qui pourrait être dédiée à la conservation de la nature.

Certains d'entre eux sont déjà repris dans des sites SGIB, réserves naturelles ou dans des sites Natura 2000. Au total, 1.091,5 ha de sols marginaux sont repris dans de tels sites, soit environ 39,7 % de la surface totale de ce type de sols.



Les carrières et les sablières représentent, en général, un milieu de substitution pour de nombreuses espèces (oiseaux, reptiles, batraciens et insectes). Elles constituent des éléments importants du réseau écologique.

Sur les 52 carrières-sablières situées sur la commune de Vielsalm, 38 présentent un intérêt biologique nul, faible ou moyen, 9 sont reprises en Site de Grand Intérêt Biologique. Cinq d'entre-elles ne sont pas suffisamment documentées pour évaluer leur intérêt biologique.

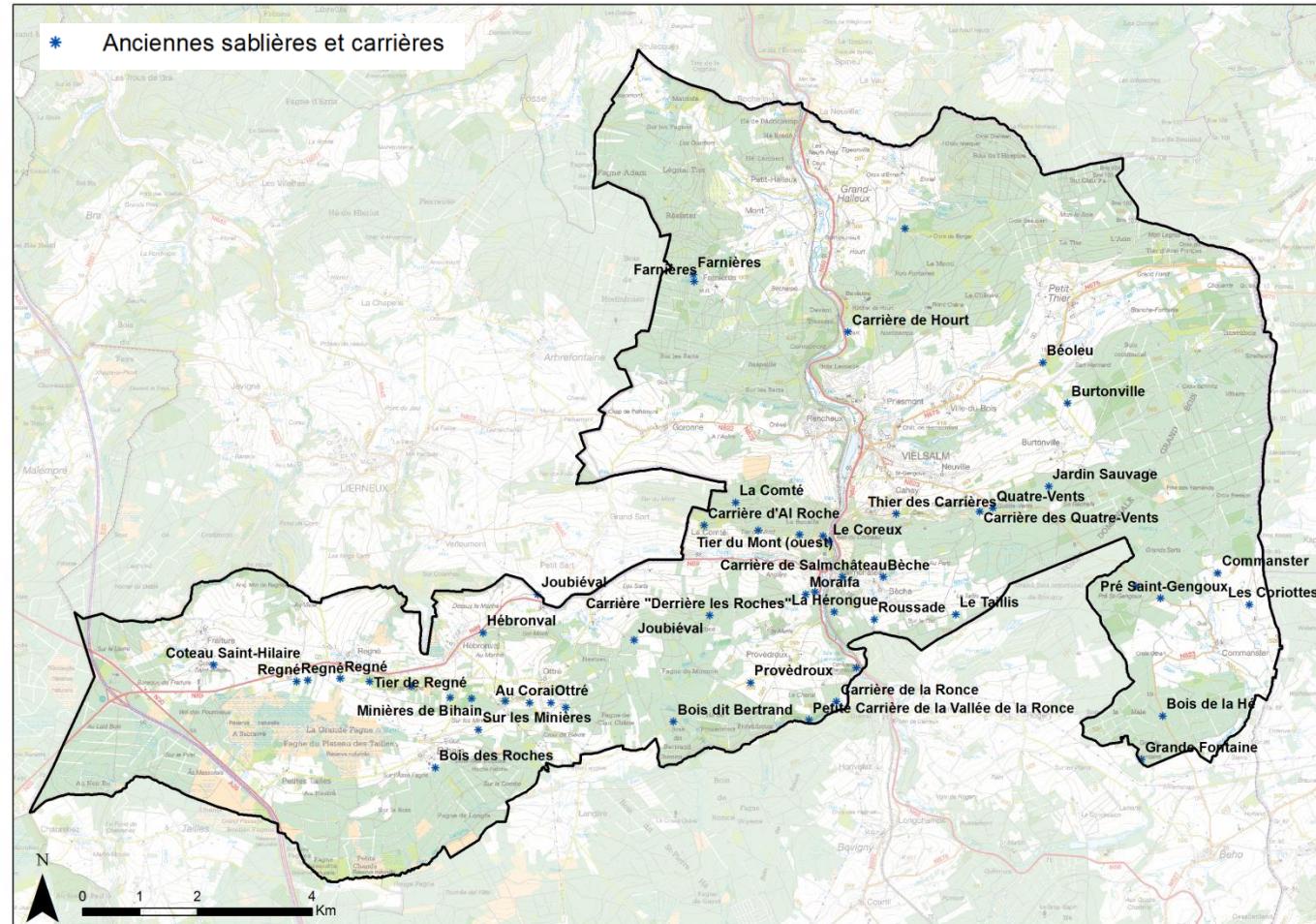


Figure 61 : Localisation des anciennes carrières et sablières présentes sur le territoire communal de Vielsalm

3.2.3 EVALUATION DU RESEAU ECOLOGIQUE COMMUNAL

La commune de Vielsalm ne dispose pas d'un Plan Communal de Développement de la Nature⁷. Aucune carte diagnostique du réseau écologique ne couvre donc le territoire de la commune.

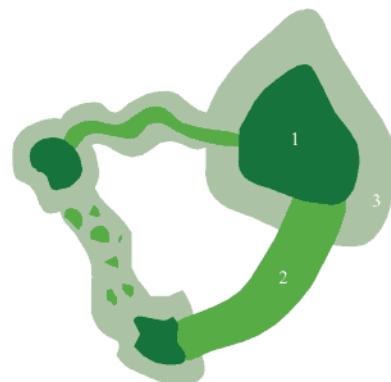
DÉFINITION D'UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

Le réseau écologique est une part essentielle du concept de biodiversité, qui représente le nombre d'espèces occupant les différents écosystèmes d'un territoire. Cette dernière est menacée par l'homogénéisation de quelques écosystèmes sur de grands territoires.

Pour maintenir une biodiversité élevée ou pour l'augmenter, la création de nouveaux écosystèmes ne suffit pas : les relations biologiques entre ces écosystèmes sont plus qu'importantes.

Le développement et la protection de la nature ne peut se concevoir qu'en ayant une vision globale des différents milieux qui composent la zone, que ce soit des zones d'habitat, des zones agricoles ou économiques.

Un réseau écologique est constitué de trois classes :



- **Zones centrales (1)** : Fonction de conservation de la nature prioritaire. Il s'agit de zones d'un grand intérêt biologique telles que des forêts feuillues, des tourbières, etc.
- **Zones de développement (3)** : Fonctions de protection ou de restauration complémentaire compatibles avec les activités humaines.
- **Zones de liaison (2)** : Fonction de couloir ou de corridor écologique limitant les phénomènes de fragmentation des habitats naturels. Il s'agit, notamment, de fonds de vallée ou de haies.

Le rôle principal d'un tel réseau est d'augmenter la taille et donc les chances de survie des petites populations. Un deuxième rôle est de permettre une (re)colonisation de biotopes où une espèce potentiellement absente pourrait se développer. Enfin, plus les couloirs de liaisons sont nombreux, plus les possibilités d'échanges de gènes diminuent la dépression génétique par consanguinité.

RÉSEAU ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNE DE VIELSALM

Le paysage écologique de la commune de Vielsalm est en grande partie constitué d'une matrice forestière entrecoupée au niveau des vallées par des zones de prairies permanentes.

Les zones centrales du réseau écologiques sont constituées essentiellement des Sites de Grands Intérêt Biologiques (SGIB) et des réserves naturelles.

Les zones Natura 2000 sont également des éléments essentiels du maillage écologique. Ils couvrent généralement des superficies plus importantes que les SGIB et les réserves naturelles qu'ils englobent par endroit. C'est le cas, par exemple au plateau des tailles ou à Commandster.

On peut donc considérer que des zones de développement sont donc présent autour de certains SGIB ou réserves naturelles.

Les zones boisées et le réseau hydrographique permettent la liaison entre ces zones d'intérêt. Ils peuvent jouer une fonction de couloir écologique pour de nombreuses espèces.

⁷ Un Plan Communal de Développement de la Nature ou PCDN est un programme d'action qui sert à maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux.

CARTE D'ÉVALUATION BIOLOGIQUE

En complément du diagnostic présenté ci-avant, nous reprenons ci-après, à titre indicatif, la carte d'évaluation biologique qui a été réalisée dans la région de Vielsalm.

Cette carte a été réalisée suite à un projet national lancé en 1978 et qui s'intitulait « La carte écologique de la Belgique ». La carte couvrant le territoire de Vielsalm a été réalisée en 1985.

Ces cartes d'évaluation biologique furent élaborées en collaboration avec une dizaine de centres scientifiques. La méthode choisie pour la cartographie est établie sur base phytosociologique. Quatre critères déterminent la qualité globale de chaque unité cartographique :

- 1) rareté de l'unité cartographique ;
- 2) qualité biologique ;
- 3) vulnérabilité biologique ;
- 4) valeur de remplacement.

Sur cette carte sont repris en vert foncé les zones biologiques de très grand intérêt et en vert clair les zones de grand intérêt biologique.

On remarque que de larges zones de prairies permanentes ont été reprises en zone de grand intérêt biologique.

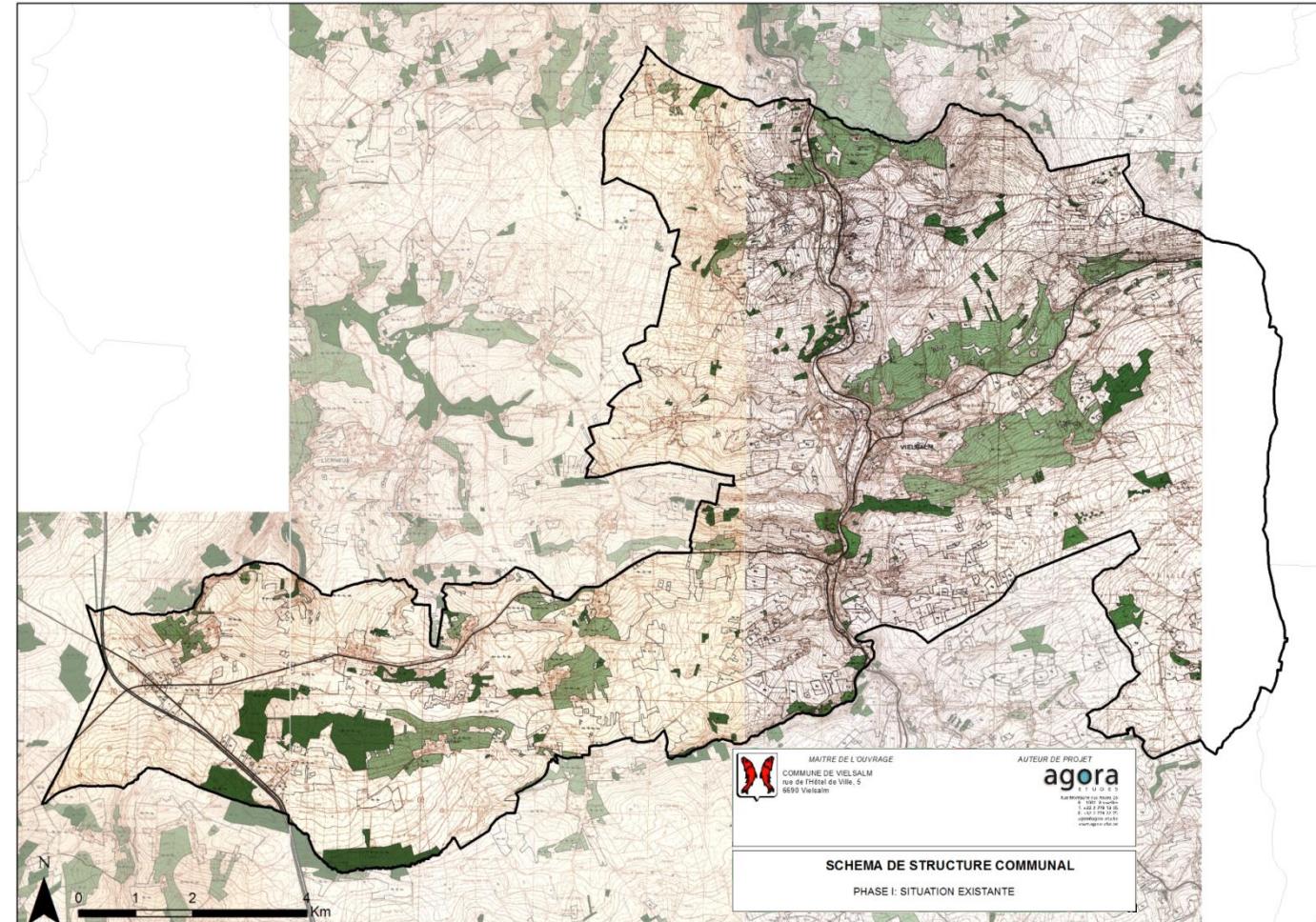


Figure 62 : Carte d'évaluation biologique de la commune de Vielsalm (Source : SPF/DGARNE)

CONVENTION BORD DE ROUTE ET FAUCHAGE TARDIF

En date du 15 mars 2010, la commune de Vielsalm a adhéré à la Convention relative à la gestion écologique des bords de routes proposée par la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement du Ministère de la Région wallonne.

Environ 72 km de voiries sont gérées en fauchage tardif. Un seul panneau indiquant ces zones est présent sur le territoire de la commune (à l'entrée de la commune vers Provedroux).

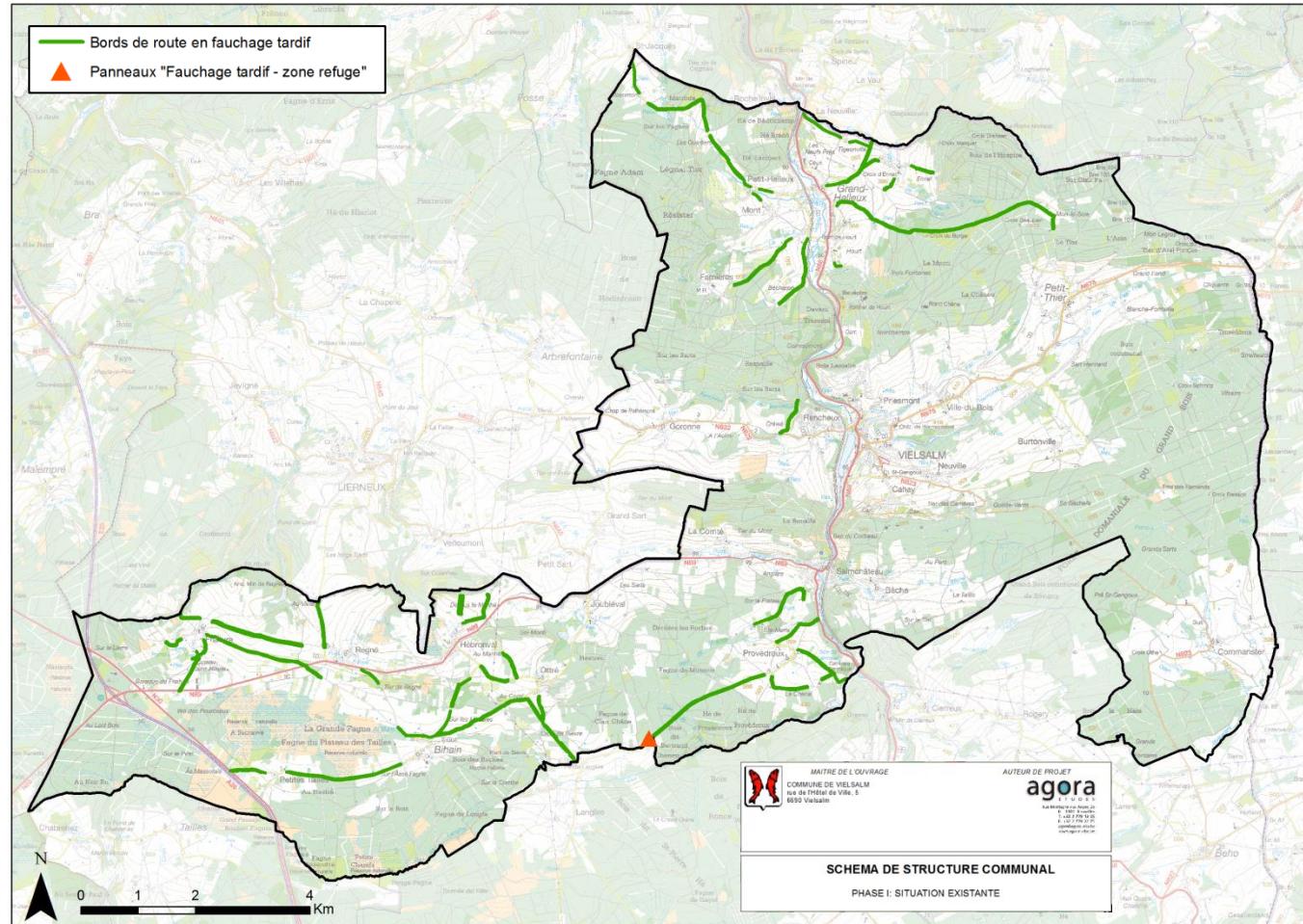


Figure 63 : Carte des zones en fauche tardif

3.2.4 COMPARAISON PLAN DE SECTEUR/SITUATION DE FAIT

Une analyse des terres agricoles et forestières a été réalisée afin de déterminer les zones qui ne sont pas en adéquation avec leur destination au plan de secteur.

Pour ce faire une comparaison du plan de secteur avec la situation de fait (sur base de photos aériennes datant de 2012 et 2013) a été effectuée.

Il en ressort qu'environ 60 ha de zones forestières au plan de secteur sont dans les faits exploitées par l'agriculture et environ 89 ha de zones forestières au plan de secteur ont également été défrichés et sont de par leurs localisations susceptibles d'être utilisés par l'agriculture.

A l'inverse, on retrouve environ 397 ha de zones boisées en zone agricole au plan de secteur.

Type de zone	Superficie
Zone boisée située en zone agricole (PdS)	396,84 ha
Zone agricole située en zone forestière (PdS)	60,04 ha
Zone forestière (PdS) qui risque d'être exploitée par l'agriculture	88,61 ha

Figure 64 : Tableau de comparaison des zones agricoles et forestières par rapport au plan de secteur

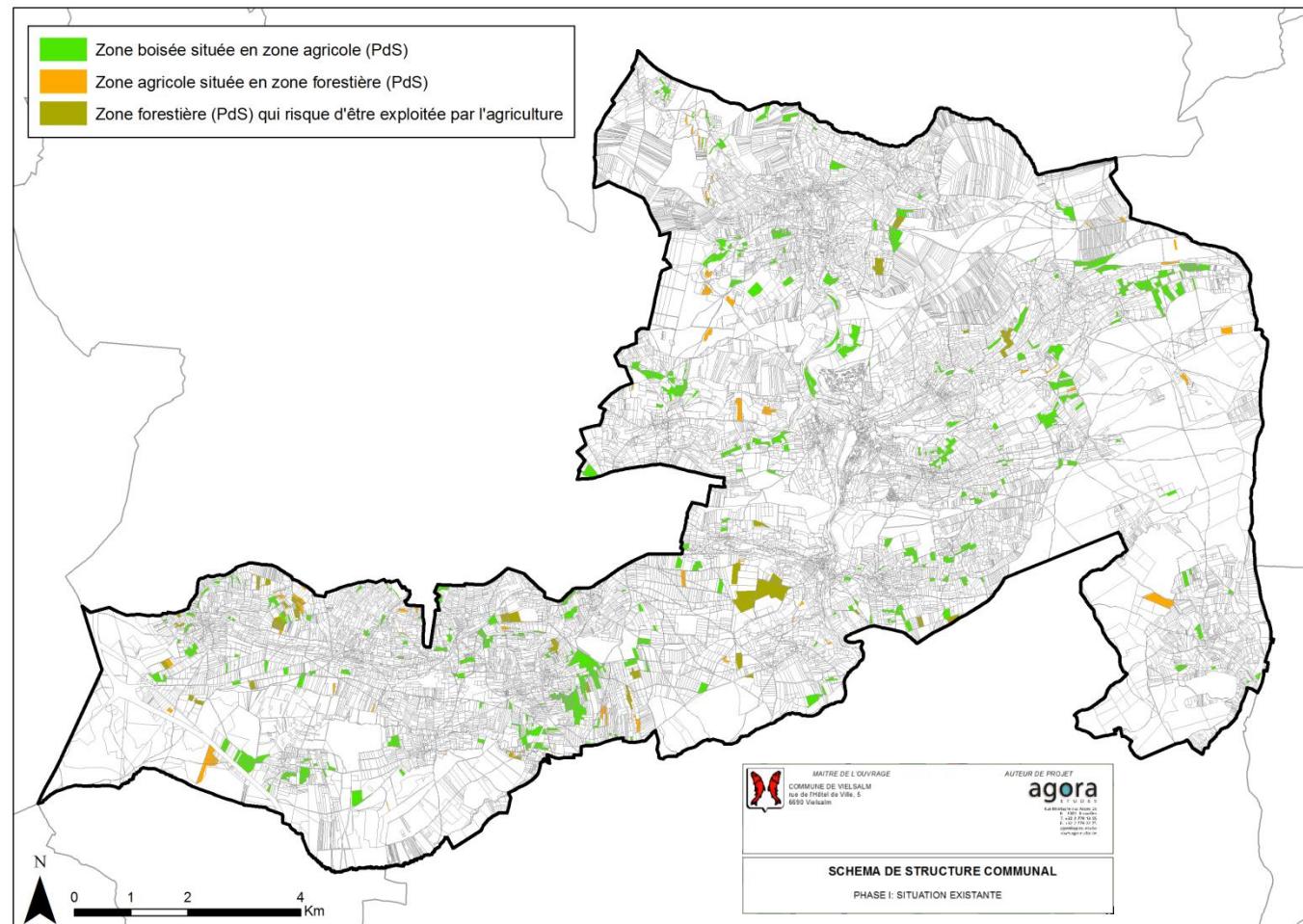


Figure 65 : Carte de comparaison des zones agricoles et forestières par rapport au plan de secteur

3.2.5 QUALITE DE L'AIR

Il existe une station de mesure sur le territoire communal. Celle-ci est située au Domaine de Tinseubois à Petit-Thier.

Cette station fait partie du réseau métaux lourds, du réseau des hydrocarbures aromatiques polycyclique (HAP), du réseau pluies acides, du réseau télémétrique et du réseau des composés organiques volatiles (COV).

Le rapport de surveillance de la qualité de l'air de 2011 réalisé par l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) et l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP) indique globalement une bonne qualité des indicateurs de la qualité de l'air pour la station de mesure de Vielsalm notamment du fait de sa position en milieu forestier loin de toute perturbation humaine.

Des minimas de concentration ont ainsi été observés en 2011 pour les concentrations en dioxyde de carbone (CO₂), en monoxyde de carbone (CO), en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et en particules en suspension (PM₁₀)⁸.

Au niveau des eaux de pluies, Vielsalm enregistre une des valeurs de pH moyen la plus faible de Wallonie (valeur de 5,10).

ACTIVITÉ HUMAINE GÉNÉRATRICE DE REJETS NÉFASTES À LA QUALITÉ DE L'AIR

La commune de Vielsalm possède trois établissements soumis au règlement E-PRTR.

Nom de l'entreprise	Adresse	Type d'activités
Electrabel GDF SUEZ s.a. – Centrale Turbojet de Cierreux	Rue de Cierreux 30A	Production d'énergie
Industrie du bois Vielsalm & Cie s.a.	Parc d'activités économiques de Burtonville – Rue de la forêt 15	Fabrication de panneaux de bois
Spanolux Vielsalm s.a.	Z.I. de Burtonville, 10	Fabrication de panneaux de bois

Figure 66 : Liste des établissements E-PRTR présents sur le territoire de la commune de Vielsalm

La commune de Vielsalm possède une entreprise SEVESO. Il s'agit de l'établissement n°149 – CIBB – Centre d'Imprégnation des Bois qui se situe dans le zoning de Burtonville. L'entreprise possède un SEVESO seuil bas. Une zone vulnérable provisoire de 200 m autour du site a été définie.

⁸ PM₁₀ particules en suspension dans l'air, d'un diamètre aérodynamique (ou diamètre aéraulique) inférieur à 10 micromètres.

3.2.6 LA SENSIBILISATION ET LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Outils/actions/Plan/Chartre	Présence/absence	Commentaires
Parc naturel	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un parc naturel est selon l'article 1^{er} du décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels, « <i>un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis (...), à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné.</i> » Il s'inscrit donc pleinement dans une démarche de développement durable de la région qu'il recouvre.</p> <p>Une infime partie du Parc Naturel des Deux Ourthe se situe sur le territoire communal de Vielsalm au sud-ouest du Plateau des Tailles. Celle-ci a décidé de ne pas y participer.</p>
Contrat de rivière	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un contrat de rivière prône une approche globale du cours d'eau en considérant tous ses aspects (qualitatifs, quantitatifs, hydrauliques, etc.), à l'échelle d'un bassin versant. Son champ d'action est par conséquent très étendu. Les partenaires (institutions, fédérations d'entreprises, associations, etc.) s'engagent, dans une démarche volontaire, à réaliser un programme d'actions. Ces engagements peuvent consister en la réalisation de travaux d'égouttage et en la construction de stations d'épuration, l'aménagement de bassins d'orage, la protection des zones humides, la formation de cantonniers de rivière, la résolution des atteintes aux cours d'eau, la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation, la réalisation d'inventaires de terrain, etc.</p> <p>La quasi entièreté du territoire communal est couvert par le contrat de rivière Amblève, géré par l'asbl du contrat de rivière Amel-Amblève. Le contrat de rivière est situé dans le district hydrographique de la Meuse.</p> 

Figure 67: Carte de localisation du territoire du contrat de rivière Amblève
(Source : Contrat de Rivière Amblève)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Outils/actions/Plan/Chartre	Présence/absence	Commentaires
Plan Communal de dév. de la Nature (PCDN)	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Vielsalm ne possède pas de Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).</p> <p>Un PCDN est un programme d'actions qui sert à maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux.</p>
Convention Bords de routes	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En date du 15 mars 2010, la commune de Vielsalm a adhéré à la Convention relative à la gestion écologique des bords de routes proposée par la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement du Ministère de la Région wallonne.</p>
Convention « Combles & Clochers »	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le Ministère de la Région wallonne octroie des subsides aux communes participantes pour la réalisation des aménagements visant à favoriser l'occupation des combles et des clochers de bâtiments publics par les chauves-souris, les chouettes effraies, les choucas et les martinets noirs et, ainsi, à maintenir, restaurer ou créer un vaste réseau de gîtes favorables à la reproduction.</p> <p><u>La commune de Vielsalm a signé cette convention le 23 septembre 2003 pour l'aménagement de 15 églises.</u></p>
Commune Maya	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les communes dites Maya ont pour objectif de protéger l'activité apicole sur leur territoire et de maintenir ou restaurer un réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs.</p> <p>Pour bénéficier de cette appellation, les communes doivent réaliser plusieurs actions :</p> <p>Dès la première année :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser chaque année des plantations ou semis de végétaux mellifères sur le territoire communal : arbres fruitiers, prés fleuris ou haies mellifères. ▪ Organiser une rencontre annuelle entre la commune et les apiculteurs de la commune, mais aussi des associations de défense de l'apiculture en vue de mettre en avant les attentes, les problèmes rencontrés, et surtout de trouver des solutions ensemble. ▪ Mettre en place une campagne annuelle de sensibilisation de la population à la problématique. ▪ Instaurer une semaine de l'abeille (au moins une fois tous les trois ans). <p>Dès la seconde année :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Instaurer un quota d'au moins 20% de fleurs mellifères dans les aménagements floraux de la commune, et ce, également pour les années à venir. ▪ Recenser et mettre à disposition des apiculteurs, des sites pouvant être utilisés pour l'installation de ruches. ▪ Incrire la commune dans la Convention « Bords de routes-Fauchage tardif ». <p>Dès la troisième année,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer une stratégie de réduction voire d'abandon de l'utilisation des pesticides sur les terrains gérés par la commune ; ▪ Développer un plan de gestion différenciée des espaces verts sur la commune et mettre en place une formation du personnel à cette fin.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Outils/actions/Plan/Chartre	Présence/absence	Commentaires
Projet LIFE +	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Vielsalm est concernée par le projet LIFE + « Restauration des habitats naturels de l'Ardenne liégeoise » . Il vise à restaurer les paysages naturels et semi-naturels entre le plateau des Hautes Fagnes et celui des Tailles. Le projet espère ainsi leur rendre un état proche de ce qu'ils étaient il y a 200 ans. Un budget de près 7 millions d'euros a été dégagé conjointement par la Wallonie et l'Union européenne. Le projet aura une durée de 7 ans et devrait arriver à terme le 31/12/2018.
Certification PEFC	<input checked="" type="checkbox"/>	La certification PEFC vise l'amélioration de la gestion durable des forêts au travers d'un processus volontaire d'amélioration continue. Les bois communaux sont certifiés PEFC.
Associations	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs associations de protection, de sensibilisation et d'information relatives à la structure écologique communales sont présentes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Trientale, section des Cercles des Naturalistes de Belgique ; ▪ Natagora ; ▪ Ardenne et Gaume.

3.2.7 BESOINS ET ENJEUX EXPRIMES PAR DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Les différents ateliers thématiques ont permis de mettre en évidence plusieurs atouts et problèmes sur le territoire communal :

Domaines	Points positifs	Point négatifs	Propositions d'amélioration
Pressions exercées		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Beaucoup d'habitations génèrent des écoulements polluants (eaux usées) ▪ Envahissement des parcelles voisines aux parcelles sous statut de protection 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information sur les possibilités et obligations d'entretien (pas seulement vers les agriculteurs)
Réseau écologique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La majorité des sites sur la commune sont connus ▪ Subsides pour la plantation de haies ▪ Protection de nombreuses zones via les mesures agri-environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des programmes de gestion existent mais ils ne sont pas tous aboutis ▪ Les sites ouverts qui ne sont pas gérés évoluent naturellement vers la forêt ▪ Certaines zones présentent un potentiel de restauration (zones tourbeuses) mais sont situées sous des zones boisées (épicéas) ▪ Absence de budget après les restaurations réalisées dans le cadre des projets LIFE ▪ Absence d'entretien de certaines haies ▪ Fragmentation des habitats notamment par l'autoroute E25 et les nationales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hiérarchiser les sites pour protéger en priorité les sites qui présentent le plus d'intérêt ▪ Trouver un équilibre entre zones ouvertes et zones forestières ▪ Tendre à un retour vers la forêt naturelle ▪ Mener des actions en périphérie de zones d'intérêt (notamment en partenariat avec les agriculteurs) ▪ Etendre les zones mises en fauchage tardif
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commune peu polluées en termes de pesticides ▪ Diversification des cultures via le verdissement de la PAC ▪ Primes pour la réalisation de tournières (actuellement peu présentes) ▪ Développement des exploitations BIO (peu d'intrants) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risques d'augmentation des cultures de maïs (toutefois sols de la commune peu propice à cette culture) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'achat des terres agricoles par les locaux et favoriser les cultures extensives

Commune de Vielsalm

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

3.2.8 CONCLUSION

Le réseau écologique de la commune de Vielsalm est composé de différents éléments répartis sur tout le territoire communal.

Tout d'abord, il est à remarquer que la commune de Vielsalm possède un grand nombre de sites d'intérêt biologique : 32 SGIB (5,3 % de la surface communale), 6 sites Natura 2000 (11,2 % de la surface communale) dont une qui fait l'objet d'un arrêté de désignation (Fagne de Bihain), 3 réserves naturelles agréées, 2 réserves naturelles domaniales et 2 cavités souterraines d'intérêt scientifique.

La commune possède 36 arbres remarquables, 24 groupes d'arbres, 4 alignements, 19 haies remarquables et 3 sites remarquables.

Vielsalm ne présente pas de Plan Communal de Développement de la Nature et n'est pas repris dans un parc naturel.

La commune de Vielsalm est couverte par le projet national de « La carte écologique de Belgique » lancé en 1978. L'évaluation biologique de la région de Vielsalm a été réalisée en 1985.

Les sites d'intérêt biologique présents sur le territoire communal sont bien connus et peuvent être considérés comme des zones centrales du réseau écologique. Ceux-ci sont principalement constitués de zones humides (para-) tourbeuses (fagnes) ou d'anciens sites d'extraction. Les nombreuses zones de forêts et de prairies constituent quant à elles des zones de développement ou de liaison tout comme le réseau hydrographique qui joue un rôle clé dans les liaisons écologiques.

La commune est caractérisée par des habitats parfois rares en région wallonne et de bonne qualité mais plusieurs pressions sont exercées sur le réseau écologique : enrésinement et drainage des fonds de vallées et des milieux (para-)tourbeux, pollution des cours d'eau, envahissement des fonds de vallées et des milieux (para-) tourbeux par les ligneux, modification des pratiques agricoles, fragmentation des habitats par l'urbanisation, etc.

Il existe une station de mesure de la qualité de l'air sur le territoire communal. Sa position au sein d'une zone boisée loin des activités humaines lui confère de bonne valeur pour la plupart des indicateurs de qualité de l'air.

La commune présente 3 établissements E-PRTR et une entreprise classée « SEVESO » qui présente un seuil bas.

En termes d'outils en faveur de l'environnement, la commune est couverte par un contrat de rivière. Elle a signé la convention « Combles et Clochers », « Bords de

AGORA

route » et la charte « Commune Maya ». Certains bois communaux sont par ailleurs labellisés PEFC. Elle ne possède en revanche ni Agenda 21 ni PCDN.

Plusieurs associations sont actives au sein de la commune dont La Trientale, Natagora et Ardenne et Gaume.

Enjeux :

Au regard du diagnostic présenté ci-dessus, les principaux enjeux en matière de réseau écologique à prendre compte dans le cadre du développement de la commune sont :

- *Protection des milieux biologiques d'intérêts et notamment des zones humides et des zones de tourbières.*
- *Réduction du phénomène de fragmentation des habitats.*
- *Maintien, restauration et création des éléments de liaison (couloirs écologiques) entre les zones d'intérêt biologiques.*
- *Equilibre à trouver entre zones forestières et zones agricoles tout en améliorant les transitions entre celles-ci.*
- *Gestion durable des forêts en tendant à une plus grande naturalité de celles-ci.*
- *Réduction, voire suppression des atteintes aux milieux biologiques : plantations, rejets, dépôts sauvage, etc.*

3.3 STRUCTURE PAYSAGERE

3.3.1 PREAMBULE

OBJECTIFS

Les objectifs sont multiples, il s'agit ici de :

- Présenter un historique des principales évolutions du paysage;
- Mettre en évidence les caractéristiques paysagères de la commune;
- Mettre en évidence les sites présentant un intérêt paysager;
- Mettre en évidence les éléments mal intégrés;
- Mettre en évidence les zones à protéger;
- Relever des lieux « stratégiques » où des aménagements auraient un effet important (positif ou négatif) sur la structure paysagère.

CARTOGRAPHIE

Carte n° 07 : « Paysage et typologie du bâti » échelle 1 :10.000

La carte indique

- Les périmètres d'intérêt paysager;
- Les points de vue intéressants;
- Les lignes de crêtes et le relief;
- Les éléments mal intégrés;
- Les masses boisées;
- La typologie du bâti;
- Les plans d'eau et cours d'eau.

RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES

Conférence permanente du développement territorial

<http://cpdt.wallonie.be/index.php>

Atlas des paysages de Wallonie, Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT), Namur.

Etat de l'environnement Wallon, 1996, Paysage. Ministère de la Région Wallonne, Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement.

Les territoires paysagers de Wallonie. Feltz C. (dir), Droeven E., Kummet M. (2004). Etudes et Documents CPDT 4, Ministère de la région Wallonne, DGATLP, Jambes, 68 pages + cartes.

Cartes de Ferraris, carte de Vander Maelen et cartes topographiées par l'institut cartographique militaire

Observations sur le terrain

3.3.2 INTRODUCTION

Située dans l'Est de la Belgique, la commune de Vielsalm possède toutes les caractéristiques des paysages ardennais : relief, silhouette des villages, implantation et volumétrie des bâtiments, nature des matériaux de construction, éléments du petit patrimoine, participent à la constitution d'un environnement naturel et bâti de qualité qui constitue un véritable atout, en termes de cadre de vie comme d'attractivité touristique.

Ce paysage est fortement marqué par le cadre naturel : le relief et la végétation sont particulièrement présents et contribuent à la spécificité des paysages.

Si de nombreux espaces bénéficient de dispositifs de protection (Natura 2000, réserves naturelles), la Commune ne dispose à l'heure actuelle que de peu d'outils pour assurer une gestion cohérente et efficace sur l'ensemble de son territoire en matière paysagère.

Plusieurs sites apparaissent ainsi comme porteurs d'enjeux du point de vue de leur intégration. Par ailleurs, l'attractivité de la Commune génère des développements bâtis, neufs et standardisés, qui posent la question de leur intégration au contexte existant.



Figure 68 - Vue en direction du hameau Sur-le-Lierre



Figure 69 - Plateau de la Baraque de Fraiture, en entrée de ville

3.3.3 RELIEF

UNE COMMUNE DU HAUT PLATEAU ARDENNAIS

La commune de Vielsalm fait partie de l'**ensemble paysager du Haut plateau de l'Ardenne du nord-est** : le paysage y est composé d'une succession de hauts plateaux creusés sur leurs pourtours par une érosion intense, ce qui donne d'importantes variations d'altitude. Le relief y est donc fortement accidenté.

Seul le village de Commanster est davantage rattaché à l'ensemble du **Haut plateau de l'Ardenne centrale**, où les étendues agricoles s'étendent sur un relief plus ondulé (donc moins accidenté).

UN PAYSAGE DE PLATEAUX AU RELIEF MARQUÉ

Au sein de l'ensemble paysager de l'Ardenne du nord-est, l'entité de Vielsalm relève du « **faciès de l'Amblève et de la Salm** ». La Salm et ses nombreux affluents dessinent sur l'entité un **relief de plateaux**.

Le long de la Salm, particulièrement encaissée, les versants, souvent boisés sont relativement raides : le Bonalfa et le Bec du Corbeau, qui se font face au nord de Salmchâteau, atteignent ainsi respectivement 536 et 546 mètres, sur 1 km pour le premier, et 525 mètres pour le second, ce qui représente des pentes de 18% et 37% (le lit se trouvant à 350 mètres au-dessus du niveau de la mer).

Là où les versants s'élèvent plus progressivement, se sont développés les noyaux d'habitat et l'agriculture. C'est notamment le cas de Grand-Halleux, Rencheux et Vielsalm le long de la Salm, mais aussi, de nombreux villages le long des affluents.

Le point le plus haut de la Commune est la **baraque de Fraiture** (2^{ème} point le plus haut de Belgique), qui culmine à 652 mètres au-dessus du niveau de la mer. La sortie de l'autoroute E25 et le croisement de la N30 et de la N89, y ont un impact paysager fort. Les aménagements sont peu qualitatifs et tendent à dégrader la perception du paysage. Des travaux sont actuellement en cours et devraient à terme induire une amélioration.

A l'inverse, le **Haut Plateau des Tailles**, plus en retrait des axes routiers, offre une ouverture paysagère caractéristiques et intéressante. Parsemé de clairières dans lesquelles sont implantés les villages, il bénéficie d'un environnement naturel remarquable sur le plan écologique : fagnes, forêts, sous-sol... en grande partie érigé sous statut de réserves naturelles et/ou de sites Natura 2000.



Figure 70 - Haut Plateau des Tailles

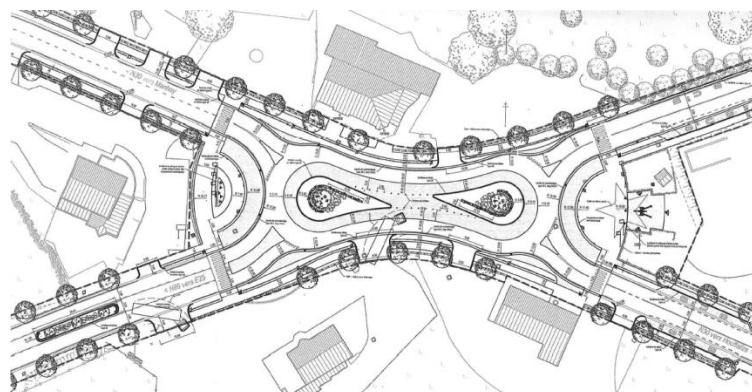
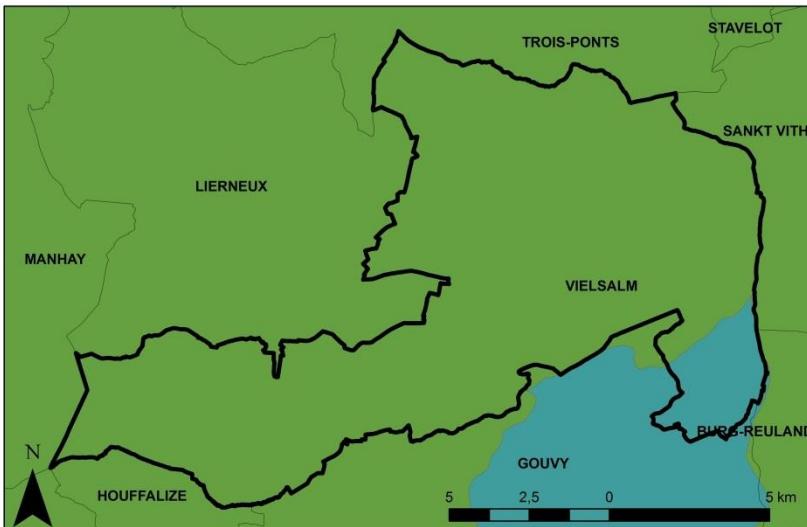


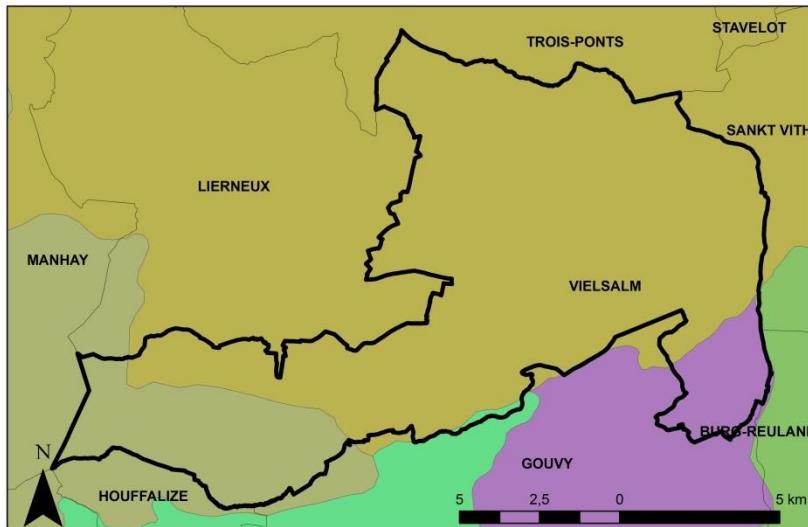
Figure 71 - Projet d'aménagement du Plateau de la Baraque de Fraiture

Source : Administration communale

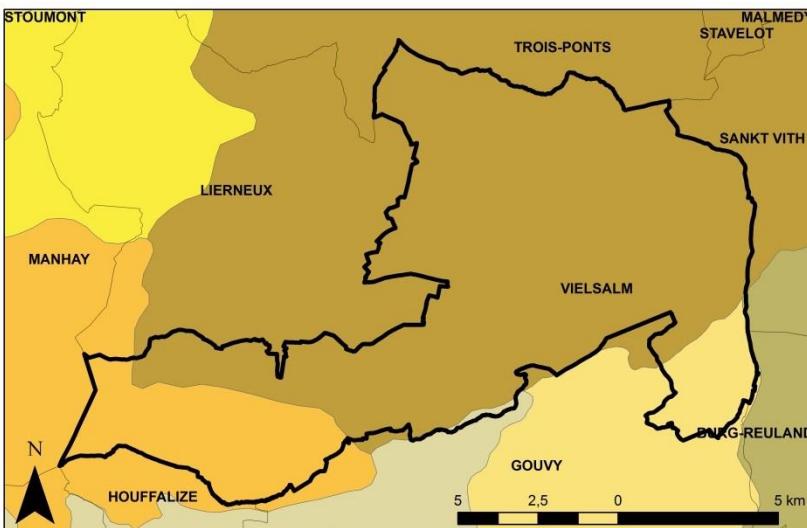
SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL



Ensembles paysagers



Territoires paysagers



Faciès paysagers

- Ensembles paysagers**
- Ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale (bleu)
 - Ensemble du haut plateau de l'Ardenne du nord-est (vert)

- Territoires paysagers**
- Couronne forestière du haut plateau des Tailles (vert)
 - Haut plateau de Bütgenbach et Saint-Vith (vert clair)
 - Haut plateau de l'Ardenne centrale (violet)
 - Haut plateau déprimé de l'Amblève et de ses affluents (jaune)
 - Sommets du haut plateau des Tailles (orange)

Faciès paysagers

- Couronne forestière du haut plateau des Tailles
- Faciès de la Moyenne Amblève et de la Lienne
- Faciès de l'Amblève et de la Salm
- Faciès oriental herbager
- Haut plateau de Bütgenbach et Saint-Vith
- Sommets du haut plateau des Tailles

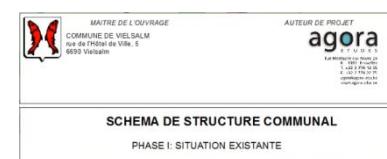


Figure 72 - Inscription de la Commune de Vielsalm au sein des ensembles, territoires et faciès wallons

3.3.4 VEGETATION

LES ESPÈCES RENCONTRÉES

Qu'il s'agisse de l'ensemble paysager du Haut plateau de l'Ardenne du nord-est, ou, pour Commandster, de celui du Haut plateau de l'Ardenne centrale, le paysage est caractérisé par la **prédominance des forêts et des prairies**.

L'**épicéa**, introduit au 19^{ème} siècle pour reboiser la forêt ardennaise ainsi qu'à des fins économiques, apparaît aujourd'hui comme un élément caractéristique du paysage. **Les feuillus d'essence locale**, notamment le chêne, ont en grande partie disparu sous l'occupation hollandaise entre 1815 et 1830. On les rencontre, de fait beaucoup moins fréquemment. Ils font généralement l'objet de mesures de protection.



Figure 73 - Forêt domaniale du Grand Bois

LES PERCEPTIONS VISUELLES

L'importance des **prairies et forêts** du point de vue de l'occupation du sol est l'une des principales composantes du caractère rural de l'entité. **Leur alternance est déterminante en matière de perception paysagère**. En effet, un paysage composé uniquement de terres enherbées apparaît généralement monotone, tandis qu'un territoire uniformément et densément boisé limite les points de vue depuis lesquels il est possible de considérer le paysage.

Au nord et à l'ouest de l'entité de Vielsalm, les espaces boisés sont particulièrement denses. Lorsque l'on s'éloigne des noyaux d'habitat et des terrains agricoles qui les entourent, il devient difficile d'accéder à des points de vue paysagers.



Figure 74 - Alternance de prairies et de forêts à Provèdroux

Au sud du Bec du Corbeau et de Bonalfa en revanche, les prairies alternent plus fréquemment avec les bois et plantations d'épicéas. Le relief, accidenté, permet par ailleurs de donner une certaine variété au paysage lorsque les terres enherbées s'étendent sans rencontrer de massif boisé sur de longues distances.

3.3.5 CADRE BATI

UN HABITAT ENCORE MAJORITYALEMENT GROUPÉ

L'habitat est également un élément important des caractéristiques et de la qualité d'un paysage.

De manière générale, **l'habitat salmien est de type groupé, en villages ou en hameaux**. Cette typologie correspond bien à celle du Haut plateau ardennais.

Les **nouveaux développements résidentiels** posent parfois la question de leur intégration au contexte environnant : une localisation **en retrait du noyau villageois** comme le **choix de matériaux** se différenciant de la pierre et des tons employés traditionnellement peuvent en effet créer une rupture dans la composition paysagère.



Figure 75 – Construction résidentielle récente à Fraiture (Coteau-Saint-Hilaire)

DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES QUI IMPACTENT FORTEMENT SUR LE PAYSAGE

Vielsalm étant une commune rurale, **l'agriculture et la sylviculture** sont les activités économiques que l'on perçoit le plus aisément au sein du paysage. De manière générale, elles contribuent à la qualité de ce dernier. Cependant, il arrive que certaines étapes des processus de production, ou certaines installations aient un impact négatif.



Figure 76 – Exemple d'impact paysager négatif de la gestion forestière sur le Plateau des Tailles

Les **activités de transformation (ou activités industrielles)** sont quant à elles essentiellement représentées au sein du zoning de Burtonville, seule zone d'activité économique inscrite au Plan de secteur sur l'entité. Celui-ci, d'une superficie de 47,59 ha, a un impact significatif sur le paysage. Son extension est actuellement en cours, ce qui représente un enjeu important en termes paysagers.



Figure 77 - La zone d'activité économique industrielle de Burtonville

Commune de Vielsalm

AGORA

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Concernant le **secteur tertiaire**, une grande partie est localisée à Vielsalm et Salmchâteau : **les commerces, les musées d'histoire et de la vie salmiennes, ainsi que des administrations** sont intégrés au tissu bâti et donnent au promeneur le sentiment qu'il se trouve dans le cœur villageois de l'entité. De la même manière, **les églises** jouent un rôle dans la perception paysagère : chaque village est reconnaissable à la forme de son clocher, qui surplombe le noyau d'habitat et fait partie des éléments constitutifs de l'identité villageoise.



Figure 78 - Vue sur l'église de Vielsalm
Source : Administration communale



Figure 79 - Hébergements touristiques et remontées mécaniques à Fraiture

Enfin, les activités de loisirs, qui elles aussi relèvent du secteur tertiaire, impactent quant à elle le paysage à l'extérieur des noyaux d'habitat. Souvent liées aux sports d'hiver, il s'agit d'installations d'hébergement dont l'architecture tranche avec la typologie traditionnelle. Les remontées mécaniques apparaissent elles aussi comme des éléments de rupture paysagère, de même que les pistes de ski, se présentant comme de longues bandes déboisées au milieu des massifs forestiers.

AUTRES ÉLÉMENTS PONCTUELS DU CADRE BÂTI

L'homme imprime également son empreinte sur le paysage de manière ponctuelle, par des **éléments qui viennent en support aux développements de l'habitat et/ou des activités économiques** : antennes gsm, pylônes électriques... Du fait de leurs dimensions, ces éléments sont difficilement dissimulables et peuvent dénaturer certains points de vue paysagers.



Figure 80- Ligne haute-tension et pylône à Hebronval

Les axes de communications, plus linéaires, peuvent également être rangés dans cette catégorie d'éléments « supports » aux activités humaines. Leur impact sur le paysage varie : difficile à gérer lorsqu'il s'agit d'un grand axe, les aménagements ne suffisant pas toujours à compenser les nuisances induites par les flux d'automobiles. Voiries locales, lorsqu'elles sont correctement aménagées, peuvent s'intégrer harmonieusement au paysage.

3.3.6 GESTION DU PAYSAGE

A L'ÉCHELLE DE LA RÉGION

Le **Schéma de Développement de l'Espace Régional** (SDER) présente les paysages comme une « composante du patrimoine wallon ». A ce titre, il formule un objectif de « valorisation du patrimoine et des paysages » et « d'intégration de la dimension paysagère dans les principes d'aménagement ».

Graphiquement, le **Plan de secteur** permet de localiser avec précision les périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquables sur l'ensemble de la Région. L'asbl « Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents » (A.D.E.S.A.) travaille actuellement à une actualisation de ces données. Cette actualisation n'est pas encore en cours pour la Commune de Vielsalm.

A L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

Plusieurs outils permettent de définir une approche en matière de gestion du paysage à l'échelle de l'entité. Citons notamment : le Schéma de Structure Communal, le Règlement Communal d'Urbanisme, le Plan Communal de Développement Rural et le Plan Communal de Développement de la Nature. A l'heure actuelle, la Commune de Vielsalm dispose uniquement d'un **Plan Communal de Développement Rural (PCDR)**. Dans ce cadre, la Commune s'est fixé pour objectifs de :

1. **Gérer globalement l'aménagement du territoire et les paysages**, « en évitant le développement de l'habitat linéaire par une densification des villages et en multipliant les vues dégagées sur le paysage ardennais. »
2. **Conserver et entretenir le patrimoine local**. Il s'agit d'« entretenir et valoriser cette richesse patrimoniale qui fait l'identité des villageois et d'autre part d'intégrer l'habitat neuf aux caractéristiques anciennes. »

La Commune est par ailleurs signataire, avec 15 autres communes, du **Contrat de Rivière Amblève**. Parmi les actions convenues pour 2014-2016, plusieurs sont en lien direct avec la gestion du paysage, et permettent d'inscrire la Commune dans une stratégie concertée à l'échelle de l'ensemble du bassin (nettoyage des berges, mise en valeur du patrimoine lié à l'eau...).

Notons par ailleurs le travail de deux associations qui a trait, directement ou indirectement au paysage :

- **Natagora**, qui gère une quarantaine d'hectares sur la Commune, en copropriété avec la Trientale, sensibilise au monde la nature, à sa découverte et à sa protection, ce qui contribue à sensibiliser aux composantes naturelles du paysage et à sa préservation ;
- **la Trientale**, dont les bénévoles s'occupent de la gestion des réserves naturelles (abattage, débroussaillage, etc.), du balisage et de l'entretien des circuits pédestres, de la réouverture d'anciens chemins d'intérêt historique ou paysager à la demande l'Administration Communale, du nettoyage des berges des plans d'eau ou encore de l'entretien des sites de captage d'eau.

3.3.7 SYNTHESE

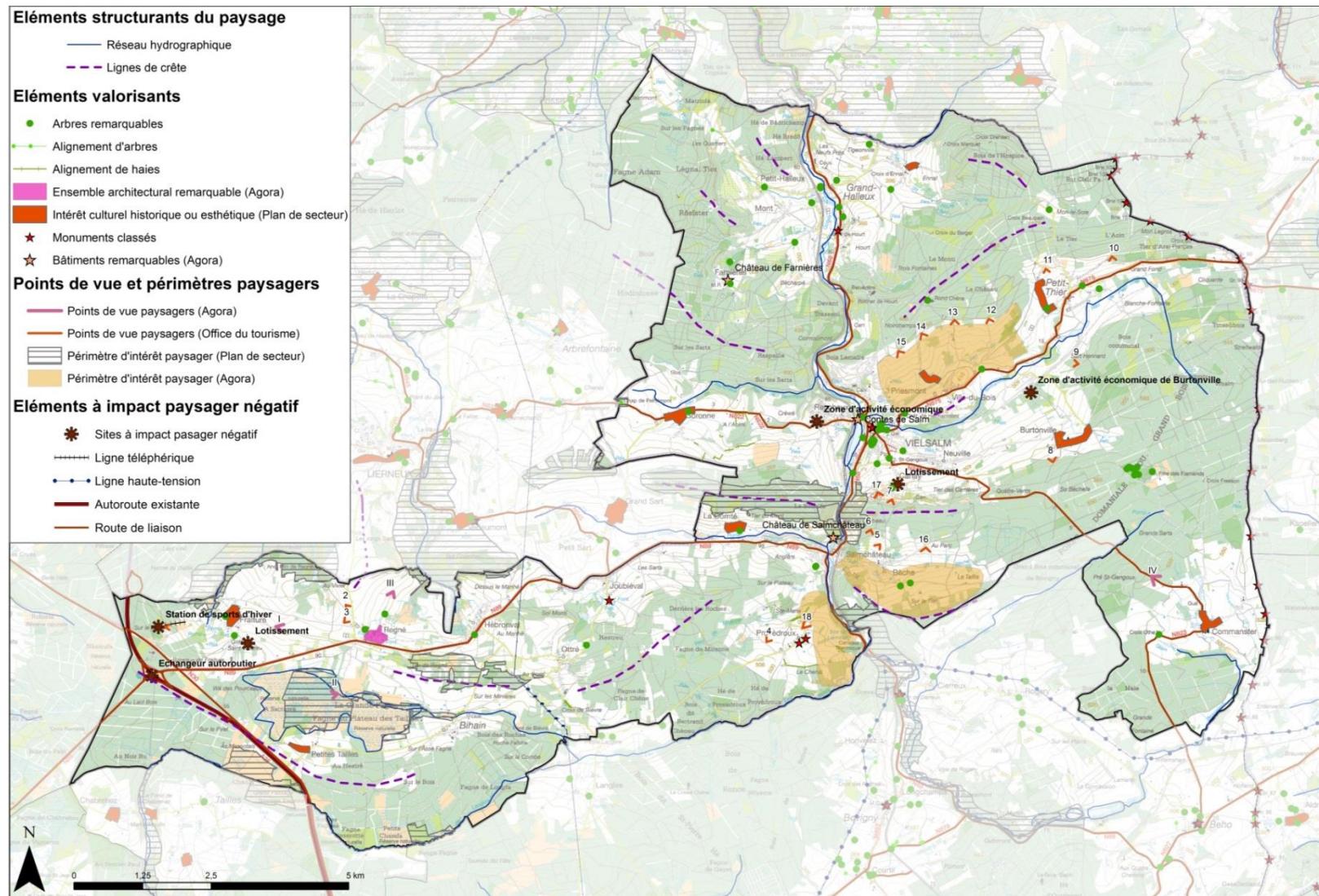


Figure 81 - Carte de synthèse : contexte paysager de Vielsalm

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

La structure paysagère de l'entité salmoise est très fortement tributaire du relief : de nombreux cours d'eau creusent en effet des vallées souvent encaissées en cet endroit du plateau de l'Ardenne nord-est. Seul le village de Commanster se distingue par son profil moins vallonné, correspondant à la morphologie du plateau de l'Ardenne centrale.

Les endroits les plus accessibles (généralement les fonds de vallée, ou les versants les moins inclinés) ont été défrichés et sont aujourd'hui consacrés à l'agriculture, notamment à l'élevage. C'est pourquoi un grand nombre des terres agricoles se présentent comme de vastes surfaces enherbées.

Les villages, généralement implantés en fond de vallée, participent à la qualité des compositions paysagères. C'est notamment le cas lorsque ceux-ci ont conservé les caractéristiques des constructions ardennaises. Cependant, les habitations les plus récentes ainsi que les hébergements touristiques tendent à s'éloigner de cette typologie, ce qui a parfois un impact négatif sur la composition paysagère.

Ces développements restent encore relativement peu nombreux et localisés, en marge des noyaux historiques. Ces derniers conservent ainsi un certain cachet, que l'inscription au Plan de secteur en tant que périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique (PICHE) permet de préserver.



Figure 82 - Point de vue paysager en direction de Commanster (IV)



Figure 83 – Point de vue paysager au sortir de Fraiture, en direction de Regné (I)

3.3.8 CONCLUSION

La Commune de Vielsalm dispose de nombreux atouts en termes paysagers. Elle présente en effet les caractéristiques typiques de la région ardennaise, tant au niveau du relief et de la végétation que de son cadre bâti. Ce caractère « authentique » constitue un élément d'attractivité touristique, de même qu'un élément positif du cadre de vie pour les habitants.

Le développement des activités humaines influence la composition paysagère. Ce sont en effet les activités agricoles et sylvicoles qui ont induit l'alternance entre prairies et forêts. Celle-ci empêche la perception d'un ensemble monotone et permet le dégagement de percées visuelles appréciables. L'habitat, lui aussi, participe de l'animation du paysage et la structure par des repères visuels, contribuant à forger l'identité salmoise ainsi que celle des différents villages, et apportant des repères visuels (enseignes commerçantes, clochers de églises...).

Ces développements doivent toutefois faire l'objet d'une attention particulière. Par le passé, le reboisement de l'entité (et, plus largement, de la région) par l'épicéa s'est fait au dépens des feuillus d'essence locale. Aujourd'hui, ce sont les nouveaux développements résidentiels et les extensions des activités économiques, de même que les infrastructures qui leur sont liées, qui continuent de soulever les enjeux de l'intégration paysagère.

La conscience des problématiques, croissante depuis la seconde moitié du 20^{ème} siècle, se traduit à l'échelle communale par l'élaboration de documents fixant des orientations permettant de cadrer ces nouveaux développements du point de vue de leur impact paysager, ainsi que par l'activité de plusieurs associations autour de ces thématiques.

Enjeux :

- **L'intégration paysagère des nouveaux développements du zoning de Burtonville**
- **L'insertion des nouveaux développements résidentiels**
- **L'impact paysager des activités touristiques**
- **Les aménagements routiers et la perception des entrées de l'entité**
- **Les interactions entre protection de l'environnement, tourisme et agriculture d'une part, et protection et mise en valeur des paysages d'autre part.**

3.4 CADRE NATUREL : TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITES – MENACES

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
STRUCTURE PHYSIQUE	Présence d'un relief marqué participant à l'identité paysagère de la commune.	Présence d'axes de ruissellement concentré. Présence de zones à risque d'éboulement.		Urbanisation au sein de zones d'éboulements de versants.
	Présence de nombreuses ressources minérales exploitables.	Présence de 12 zones d'extraction au Plan de Secteur qui ne sont plus exploitées.	Reconversion et mise en valeur des anciens sites d'extraction et des zones d'extraction.	
		Présence de zones de consultation en lien avec les carrières souterraines et/ou aux minières de fer.		
		Commune en classe 2b pour le radon (10 % des maisons > 400 Bq/m ³).		La présence de radon est une contrainte pour l'urbanisation (mesures de prévention recommandées).
		Présence de Sites à Réaménager (SAR) et de sites potentiellement pollués.	Assainissement et reconversion de ces sites en espace urbanisable ou en les réaménageant pour développer la biodiversité.	
	Adhésion de la commune au Contrat de Rivières Amblève.		Poursuivre la réalisation des actions en faveur de l'amélioration qualitative des cours d'eau.	
	Ressources aquifères importantes et de (très) bonne qualité.			Diminution de la qualité des eaux souterraines par l'utilisation accrue d'intrants agricoles.
	Réseau hydrographique bien développé.	La masse d'eau AM19R présente un état global pas bon. Impacts des activités agricoles sur la qualité physico-chimique des cours d'eau. Certaines zones sont situées en régime d'assainissement autonome au PASH.	Implication du monde agricole dans la protection et la mise en valeur des eaux de surfaces.	Risque d'urbanisation de zones situées en aléa d'inondations.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
RESEAU ECOLOGIQUE	Natura 2000 : 11,2 % de la superficie communale est classée (6 sites couvrant 1.562 ha).	Seul le site des « Fagnes de Bihain » bénéficient fait l'objet d'un arrêté de désignation. L'autoroute E25 représente une barrière physique importante entre « les Fagnes de Bihain » et « les Fagnes de Samrée et de Tailles ». Les nationales N89 et N68 constituent également des barrières physiques.	Continuation d'une gestion concertée des zones Natura 2000 et du respect des réglementations.	Enrésinement des fonds de vallée. Envahissement arboré/enrésinement des milieux tourbeux. Drainage des milieux tourbeux. Pollution des eaux. Intensification des pratiques agricoles dans les prairies contigües.
	Sites d'intérêt biologique : <ul style="list-style-type: none">▪ 32 SGIB ;▪ 5 réserves naturelles ;▪ 2 cavités souterraines d'intérêt biologiques.	Certains SGIB ne bénéficient pas de statut de protection ou seulement partiellement.	Mise en valeur de tous ces sites et continuation d'une gestion concertée. Mise en place de nouveaux sites ayant le statut de réserve naturelle.	Dégénération des sites non protégés. Envahissement ligneux de milieux ouverts d'intérêt (milieux tourbeux).
	Présence de 85 éléments remarquables : 36 arbres isolés, 24 groupes d'arbres, 4 alignements, 19 haies et 3 sites remarquables.	Il n'existe pas de balades dédiées à la découverte des arbres remarquables.	Développer des promenades autour de ces éléments et sites remarquables. Et, réaliser une publicité les faire connaître.	
		La commune ne fait pas partie du Parc Naturel des Deux Ourthe alors qu'une petite partie se situe sur la commune.	Participer au Parc Naturel des Deux Ourthe.	
	Présence de milieux de grande qualité biologique ou d'intérêt écologique : anciennes carrières et sablières, zones humides, etc.	Certains milieux peuvent être actuellement plantés de résineux.	Conserver et protéger ces écosystèmes fragiles.	Fermeture des milieux ouverts d'intérêt (milieux tourbeux) et des fonds de vallées par enrésinements ou recolonisation forestière.
	Les bois communaux sont certifiés PEFC. Vielsalm a signé la charte « commune Maya » et est également signataire des conventions « Bords de route », « Combles et clochers ».	La commune ne possède pas de PCDN.		
		Présence d'espèces exotiques invasives dans la commune dont principalement la berce du Caucase.		Propagation de l'espèce si aucune gestion adéquate n'est mise en œuvre.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

	ATOITS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
PAYSAGE	Nombreux sites protégés		Qualité du cadre de vie. Développement d'un tourisme s'inscrivant dans les principes du développement durable.	
	Alternance de forêts et de prairies se traduisant par une composition paysagère diversifiée, renforcée par les variations du relief.	Végétation peu diversifiée : développement des épicéas (au milieu du 19 ^{eme} siècle) aux dépens des feuillus d'essence locale.		
	Noyaux d'habitat relativement concentrés et correspondant à la typologie traditionnelle ardennaise. Ces noyaux d'habitat participent à l'animation du paysage.	Développements récents à l'écart des noyaux d'habitat et avec des matériaux rompant avec ceux de la typologie traditionnelle.		Etalement de l'habitat. Perte de l'identité ardennaise au niveau de la typologie du bâti.
		Zoning de Burtonville occupant une superficie de plus de 45 ha.		L'extension du zoning de Burtonville, actuellement en cours, doit faire l'objet d'une attention particulière du point de vue de l'intégration paysagère des nouveaux développements.
		Infrastructures touristiques (hébergements, remontées mécaniques, pistes de ski) peu intégrées au paysage.		
		Axes routiers importants au niveau du plateau de la Baraque de Fraiture.	Aménagement en cours de réalisation.	Difficulté d'intégration paysagère, combinée aux nuisances liées aux flux d'automobiles.
		L'A.D.E.S.A. n'a pas encore commencé l'actualisation des lignes et points de vue remarquables de l'entité.		
	La Commune dispose d'un P.C.D.R.		Elaboration d'un Schéma de Structure Communal.	
	Présence d'associations actives dont les actions participent à la préservation de l'environnement et des paysages.			

4 THEME 2 : CADRE BÂTI

4.1 STRUCTURE DU BATI

4.1.1 PREAMBULE

OBJECTIFS

Les objectifs de ce chapitre sont :

- Etudier l'évolution du développement de la structure urbaine de la commune de Vielsalm ;
- Présenter les principales caractéristiques du bâti;
- Présenter les éléments du patrimoine bâti.
- Mettre en évidence les caractéristiques des villages

CARTOGRAPHIE

Carte n° 07 : « Paysage et typologie du bâti » échelle 1 :10.000

La carte représente :

La typologie d'implantation des bâtiments. (source : **La carte d'occupation du sol de la Wallonie COSW – version 1.07 (situation 2007)**)

La caractérisation des terrains résidentiels est basée sur un double gradient : morphologie et densité.

Du point de vue morphologique, la caractérisation repose sur une gradation dégressive depuis les « **îlots urbains** », dont les plus centraux sont « **continus** », et ceux des couronnes urbaines qui deviennent « **discontinus** »; vers des morphologies où l'habitat ne forme plus d'îlots. Les « **tissus bâties** » permettant de caractériser un habitat plus ouvert voire rural groupé, vont jusqu'aux « **parcelles bâties isolées** » qui caractérisent l'habitat dispersé, partiellement ou totalement. Ces îlots urbains comme les tissus urbains peuvent donc aller de structures continues (bâtiments mitoyens) à des structures discontinues de maisons non jointives (4 façades).

Carte n°08 « Patrimoine et l'âge du bâti» échelle 1:10.000

Les biens repris au « Patrimoine monumental de la Belgique », Région wallonne Volume 17

- Les monuments et sites classés;
- Les périodes de construction des bâtiments (source : matrice cadastrale 1.01.2014).

RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES

Relevé de terrain (juin 2014)

La base de données du cadastre – Documentation patrimoniale –Matrice cadastrale 01.01.2014

DG04 (DGATLP) – situation des monuments et des sites classés

Le Patrimoine Monumental de la Belgique Wallonie Volume 17 Province du Luxembourg Arrondissement de Bastogne, Editeur Pierre Mardaga, Edition Solédi, Liège, 1993

Salm en Ardenne, Itinéraire dans l'histoire et le patrimoine du pays de Salm, Olivier Graulich et Charles Legros, Administration communale de Vielsalm en collaboration avec « Val du Glain, Terre de Salm » A.S.B.L., Vielsalm, 1994

Vielsalm et ses environs, 2e édition, Gaston Remacle, Administration Communale de Vielsalm, 1968

Dossier PCDR : Analyse socio-économique (2011)

Les sites consultés :

<http://www.vielsalm.be/loisirs-et-tourisme/tourisme/presentation-des-23-villages>

vielsalm.blogspot.be

Certaines photos sont issues de Google Street View

4.1.2 INTRODUCTION



Figure 84: Vue aérienne de la commune (Source: Administration communale)

Pour mieux comprendre le développement et les caractéristiques du bâti dans la commune de Vielsalm, nous avons structuré l'analyse en 2 parties distinctes :

Présentation générale :

- Une description succincte de l'évolution de la structure urbaine (typologie des villages)
- La typologie du bâti (de manière générale);
- Les outils de protection et de mise en valeur du cadre bâti du patrimoine

Cette partie analyse l'entité communale de Vielsalm de manière très succincte et globale.

Pour une analyse plus fine, dans la deuxième partie du chapitre nous avons analysé chaque village

Analyse par village

L'analyse de chaque village est faite à l'aide de la mise en perspective de deux cartes :

- **Typologie du bâti**
- **Patrimoine et l'âge du bâti**

Par ailleurs, une liste du patrimoine présent est établie. Elle est issue de la liste du Patrimoine Monumental de la Belgique et complétée par les monuments/sites classés. Les tableaux reprenant le patrimoine des villages sont légendés ainsi :

C = classé

M = mérite d'être classé

TYPOLOGIE DU BATI

-  Ilots urbains continus de très haute densité
-  Ilots urbains continus de haute densité
-  Ilots urbains continus de densité moyenne
-  Ilots urbains discontinus de haute densité
-  Ilots urbains discontinus de densité moyenne
-  Ilots urbains discontinus de faible densité
-  Ensemble d'appartements en buildings disjoints
-  Tissu bâti continu
-  Tissu bâti discontinu
-  Activités industrielles et artisanat
-  Bâtiments et aires de stockage
-  Service administratif
-  Service social et de santé

-  Equipement scolaire
-  Equipement de culte
-  Cimetières
-  Bâtiments et enceintes militaires
-  Equipement technique
-  Equipement socio-culturel
-  Equipement sportif et récréatif couvert
-  Commerces de petite surface
-  Commerces de moyenne surface
-  Commerces de grande surface
-  Services et bureaux
-  Bâtiments agricoles
-  Serres

-  Ancien chemin de fer - Projet RAVeL
-  Autoroute existante
-  Autoroute en projet
-  Route de liaison
-  Route de liaison en projet
-  Ligne existante
-  Ligne en projet
-  Ligne HT existante
-  Ligne HT en projet
-  Canalisation existante
-  Canalisation en projet

PATRIMOINE

-  Bien classé
-  Site classé
-  Bien qui mérite d'être classé
-  Bien repris au Patrimoine Monumental

Année de construction des bâtiments (par parcelle)

-  Sans information
-  avant 1850
-  1850-1899
-  1900-1945
-  1946-1959
-  1960-1979
-  1980-1999
-  2000-2012

-  Autoroute existante
-  Autoroute en projet
-  Route de liaison
-  Route de liaison en projet
-  Ligne existante
-  Ligne en projet
-  Ligne HT existante
-  Ligne HT en projet
-  Canalisation existante
-  Canalisation en projet

4.1.3 UN PEU D'HISTOIRE...

Vielsalm, comme Salmchâteau, doit son nom au cours d'eau le parcourant : la Salm.

L'histoire de Vielsalm est liée à celle des comtes de Salm dont la première demeure se situait vers l'an mille face à l'église actuelle de Vielsalm. Il ne reste actuellement plus rien de ce premier château. Le site – un promontoire rocheux – est favorable à la construction d'une forteresse médiévale, mais peu à l'agriculture. L'approvisionnement de Vielsalm en eau potable reste un problème jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle et l'installation d'une conduite d'eau : cela n'est pas favorable à la sédentarisation de la population sur le site et la carte de Ferraris ci-contre montre d'ailleurs que le site de Vielsalm était avant l'ère industrielle (fin du 18^{ème} siècle) peu peuplé.



Figure 85: Vielsalm en 1777 (Source: extrait de la carte de Ferraris, www.kbr.be)

Au milieu du 14^{ème} siècle, un seigneur de Salm abandonne le château de Vielsalm pour en bâtir un nouveau, dont les ruines dominent encore actuellement le village de Salmchâteau.

Vielsalm s'inscrit dans l'ère industrielle à partir du 18^{ème} siècle grâce aux activités d'extraction de schiste et du coticule (pierre à rasoir), notamment dans la mine Old Rock qui ferme en 1982. L'activité industrielle est favorisée par la gare au 19^{ème} siècle.

Sous le régime français (à partir de la fin du 18^{ème} siècle), le nom de Vielsalm sert à dénommer le septième canton du département de l'Ourte. Vielsalm bénéficie alors de l'installation progressive de services administratifs, puis en suivant de l'arrivée de l'établissement en 1867, d'une gare, des écoles, des voiries, etc.

La présence de ces nouveaux services, dont la gare, fait naître une nouvelle agglomération. Vielsalm passe de 31 habitants en 1896 à 137 en 1914. L'habitat s'étend alors vers la gare le long des accès principaux bordés d'habitations cossues, de pavillons résidentiels de chasse à courre (villa des Effats, ancien hôtel du Luxembourg, etc.). Vielsalm est notamment connu au 19^{ème} siècle pour attirer la bourgeoisie pratiquant la chasse à courre depuis les pavillons de chasse. Vielsalm et la localité « Pont-des-Perches » où est située la gare se rejoignent pour ne former qu'un Vielsalm.

Vielsalm développe aujourd'hui l'essentiel de ses activités économiques à l'extérieur des zones urbanisées ; dans le zoning de Burtonville notamment avec l'industrie du bois.

En 1977, les communes de Vielsalm, Bihain, Grand-Halleux et Petit-Thier, ainsi que quelques parties de Lierneux, Beho et Arbrefontaine fusionnent pour former la commune de Vielsalm.

Si Vielsalm, et dans une moindre mesure Salmchâteau ont des aires de petites villes, le reste de la commune a gardé un aspect très rural et est parsemé de nombreuses fermes.

4.1.4 DESCRIPTION DE LA TYPOLOGIE DU BATI

Plusieurs typologies et styles de bâti sont identifiables, en proportions variées sur le territoire communal. Voici les principales typologies (liste non-exhaustive).

TYPE D'HABITAT	DESCRIPTION	LOCALISATION
Type urbain ordinaire : l'habitat aggloméré	<ul style="list-style-type: none"> Implantation mitoyenne avec mitoyens aveugles s'il n'y a pas de construction adjacente, alignement parallèle à la voirie, zone de recul inexistante ou occupée par un petit jardin clôturé; Volumétrie en « tranche » sur parcelle étroit à façade plus haute que large, composée au minimum d'un étage et couverte d'une toiture à double versant avec brisis en façade et chiens assis; Corniches saillantes et travaillées; Rythme de fenêtre pas toujours vertical avec ouvertures égales au rez-de-chaussée et à l'étage, porte de garage ou vitrine; Matériaux différents selon les faces : matériaux variés et vocabulaire décoratif en façade avant (moulures, briques de couleur, bandeaux, etc.), briques de parement en façade arrière, briques normales en mitoyen, briques plus contemporaines; Vitrines en centre urbain. 	<p>Centre-ville de Vielsalm, de Salmchâteau et dans une moindre mesure de Grand-Halleux</p> 
Le type urbain discontinu : la grande propriété, style 19ème	<ul style="list-style-type: none"> Implantation en recul par rapport à la voirie avec un grand jardin clôturé; Volumétrie classique, relativement massive et couverture par une toiture à 2 ou 4 versants; Traitements architecturaux soignés et souvent identiques aux quatre façades. 	<p>En périphérie du tissu urbain continu, le long des voiries de sortie</p> 

Figure 86: Rue de Fosse Roulette (Source: Agora)

Figure 87: Propriété à Vielsalm (Source: Agora)

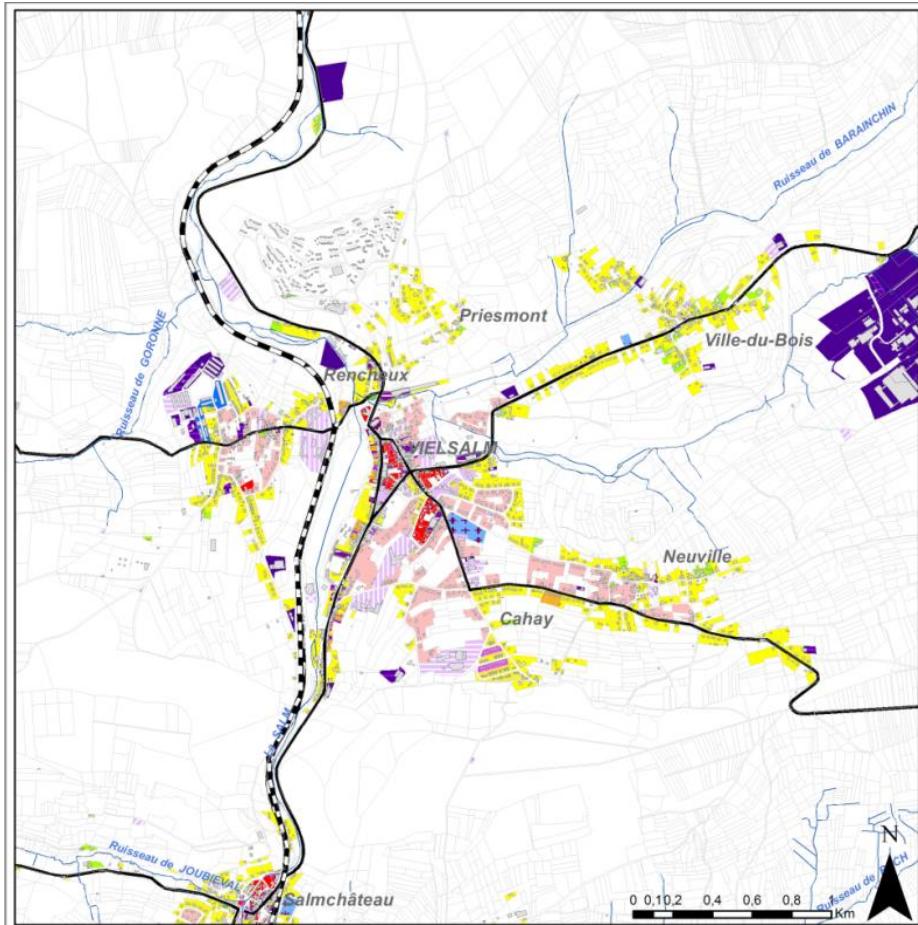
SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

TYPE D'HABITAT	DESCRIPTION		LOCALISATION
Le type urbain discontinu : la villa style 1925-1958	<ul style="list-style-type: none"> Implantation en recul de la voirie dans un jardin souvent clôturé par des murets ; Volumétrie et graphisme très hétérogènes, spécifiques à chaque construction ; Traitements architecturaux des façades pouvant être différents. 		En périphérie du tissu urbain continu, le long des voiries de sortie
Le type urbain de grand gabarit : le style traditionnel	<ul style="list-style-type: none"> Reprise du vocabulaire de l'architecture traditionnelle mais utilisation à grande échelle pour constituer des volumes liés à une fonction particulière (écoles, casernes, couvent, etc.). 		Dans le centre pour des établissements scolaires par exemple.
Le type urbain: immeuble à appartements	<ul style="list-style-type: none"> Le gabarit commun est de R+2 minimum, chaque niveau constituant un ou plusieurs logements; Les toitures sont généralement plates; Il s'agit souvent d'une architecture répétitive pour chaque niveau; Les matériaux et la typologie sont de type « moderne » : verres, aluminium, béton, horizontalité, terrasses, etc.). 		Dans le centre de Vielsalm
Le type pavillonnaire : l'habitat contemporain	<ul style="list-style-type: none"> Constructions aux formes simples (rectangle, carré parfois avec un décroché) ; Implantation isolée en milieu de parcelles, parfois en bande, accentuée par un systématisme banal ; Souvent : toiture à 2 versants parallèle à la rue ; Typique des habitats linéaires le long des voiries. 		<ul style="list-style-type: none"> Partout sur le territoire : A la sortie d'un grand nombre de villages et dans les nouveaux lotissements. Bien présent → conurbation au fur et à mesure de la construction de ce type d'habitation.

TYPE D'HABITAT	DESCRIPTION		LOCALISATION
Le type pavillonnaire : l'habitat contemporain	<ul style="list-style-type: none"> Constructions aux formes simples (rectangle, carrée parfois avec un décrochement) ; Implantation isolée en milieu de parcelles, parfois en bande, accentuée par un systématisme banal ; Souvent : toiture à 2 versants parallèle à la rue ; Typique des habitats linéaires le long des voiries. 		<ul style="list-style-type: none"> Partout sur le territoire ; A la sortie d'un grand nombre de villages et dans les nouveaux lotissements. Bien présent → conurbation au fur et à mesure de la construction de ce type d'habitation.
La ferme monobloc ardennaise	<ul style="list-style-type: none"> Ferme tricellulaire regroupant sous une même toiture les trois fonctions de logis, d'étable et de grange ; Ces travées sont perpendiculaires à la façade principale et l'accès se fait parfois en pignon ; Les volumes traditionnels sont simples, sans décrochements, trapus et étalés ; La toiture est à deux versants, à faible pente et sans débordements ; Une constante dans les matériaux consiste en l'utilisation du schiste et du grès schisteux de façon horizontale. Le schiste ardoisier est presque toujours utilisé en toiture. 		Bien réparties sur tout le territoire
Le type grand gabarit récent	<ul style="list-style-type: none"> Implantation en recul des grandes voiries et entourée, selon la fonction, de parkings en asphalte; Volumétrie horizontalisante de type industriel à toit plat ou légèrement incliné; Murs le plus souvent aveugles ou entièrement vitrés, préfabriqués, et munis de grandes portes ; Matériaux non traditionnels (bardages métalliques, tôle ondulée, etc.); Enseignes importantes et parfois isolées du bâti; Affectation à la moyenne ou à la grande distribution ou aux grands équipements communautaires, à l'élevage ou à l'agro-alimentaire, à l'artisanat ou à l'industrie, aux grandes granges récentes. 		<ul style="list-style-type: none"> Les parcs économiques et quelques industries en périphérie Granges, agro-alimentaire : dans les villages, près des grosses fermes.
L'habitat à vocation touristique	<ul style="list-style-type: none"> A partir de l'après-guerre, la forte attractivité touristique de la région y a encouragé le développement d'infrastructures propres à cette activité ; Il s'agit d'équipements et d'hébergements touristiques aux formes souvent peu en rapport avec l'architecture locale. 		<ul style="list-style-type: none"> Autour de Vielsalm centre

4.1.5 VIELSALM – CENTRE

STRUCTURE URBAINE : TYPOLOGIE ET ÂGE DU BÂTI



SITUATION EXISTANTE (JANVIER 2015)

La structure urbaine de Vielsalm se caractérise par un bâti de densité moyenne qui se concentre autour du carrefour formé par la N68, la N823 et la N675 sur l'ilot formé des rues du Général Jacques, de l'Hôtel de Ville et du Vieux Marché et l'ilot compris entre la N823, la N675 et la rue Vieille Chavée. Il s'agit également du bâti le plus ancien, datant d'avant 1850 ou de la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Le quartier du Tiennemesse compte quelques anciennes bâties datant du 18^{ème} et du 19^{ème} siècles.

L'ouvrage « Salm en Ardenne » d'Olivier Graulich et Charles Legros décrit ainsi l'habitat de la place Moxhet :

« Les maisons de la place Moxhet (anciennement place du marché) sont récentes pour la plupart, mais elles n'ont fait que remplacer les habitations anciennes, en conservant l'aspect général de ces dernières. Alignées autour de la place, étroites et hautes, elles témoignent de ce que fut l'architecture caractéristiques des petits bourgs de campagne aux siècles précédents. »

La carte ci-contre fait apparaître le caractère commerçant de la rue du Vieux Marché (commerces de petite et moyenne surface, services et bureaux). La rue comporte des bâtiments de toutes les époques confondues.

Autour du centre dense de Vielsalm, se répartissent les services administratifs, scolaires ainsi que les équipements. A noter que l'urbanisation s'est trouvée freinée dans son développement par la présence du lac des Doyards à l'est et s'est donc étalée vers l'ouest depuis son noyau urbain.

Le village de Neuville et plus particulièrement celui de Ville-du-Bois comptent un noyau articulé autour de leur église respective. La partie la plus ancienne de Ville-du-Bois se trouve aux abords de l'église. Le village compte encore de significatives exploitations agricoles. Une route arrivant du sud se scinde en deux chemins : vers le nord et vers le nord-est. Situé à l'est de Vielsalm, Neuville est constitué de deux voies principales orientées est-ouest : l'une vient de Vielsalm, l'autre de Salmchâteau. Le bâti le plus ancien se concentre le long de la voie provenant de Vielsalm. Comme son nom l'indique, il est d'origine assez tardive ; il est né de l'exploitation des carrières de Vielsalm situées sur le flanc nord. Les deux villages sont désormais reliés au centre de Vielsalm par un habitat linéaire récent discontinu longeant la N675 et de la N823.

La naissance d'habitations à Cahay vient de l'exploitation du schiste ardoisier, et donc de façon tardive (deuxième moitié du 19^{ème} siècle). L'habitat dominant actuellement Cahay date de la fin du 20^{ème} siècle. Cahay est constitué d'un habitat en bande plutôt dense. La carrière du Renard se trouve au sud de Cahay et est classée.

Deux ensembles dominent le nord de Vielsalm : le village de vacances Sunparks et la caserne de Rencheux.

Commune de Vielsalm

AGORA

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Le premier compose la majorité de l'habitat de Priesmont, village situé sur les hauteurs qui compte aussi une cité militaire.

Rencheux est situé au nord-ouest du lac des Doyards et est séparé de Vielsalm par celui-ci et la voie ferrée. La typologie du village offre un habitat assez éclaté (densité faible et bâti discontinu). Le bâti le plus ancien se répartit néanmoins le long de la N822 en direction de Lierneux. La caserne de Rencheux située au nord-ouest du village présente quant à elle une disposition alignée des bâtiments. Ouverte en 1937, la caserne a été fermée en 1993 et doit être reconvertie, en appartements notamment.



Figure 96: Maisons mitoyennes à Cahay (Source: Agora)

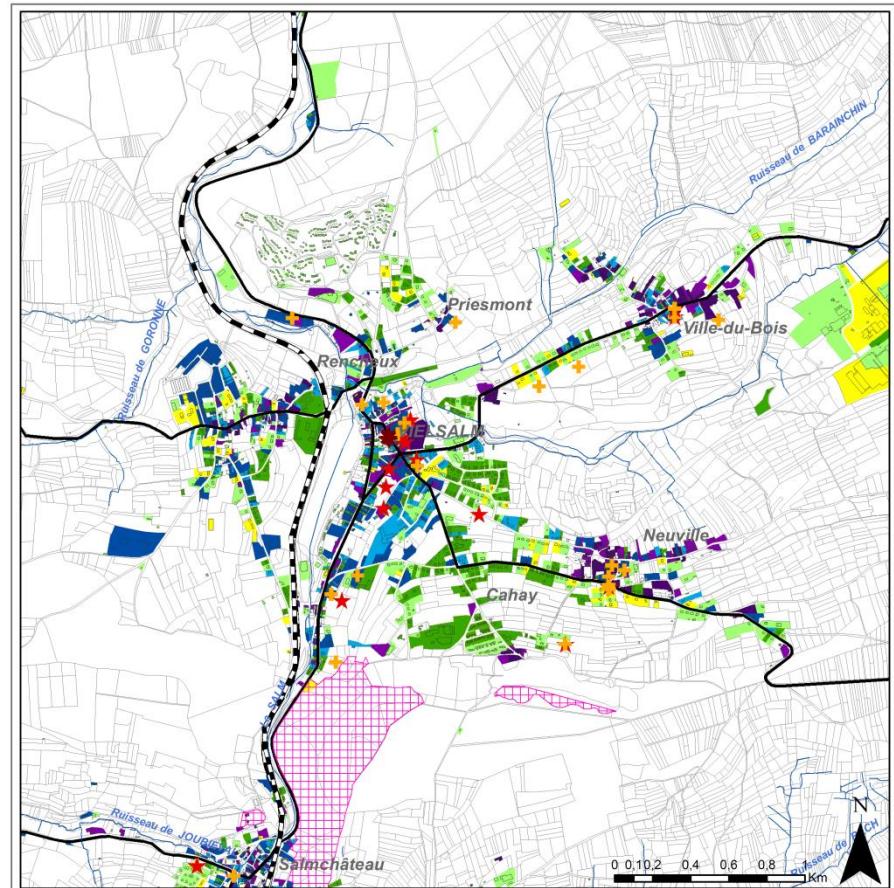


Figure 97: Rue du vieux marché à Vielsalm (Source: Administration communale)



Figure 98: Gare de Vielsalm (Source: Administration communale)

PATRIMOINE



Vielsalm compte deux biens classé :

- N°14-16 rue Général Jacques : important hôtel aménagé dans le premier tiers du XIXème siècle sur un noyau plus ancien (XVIIème ou XVIIIème siècle) en moellons schisteux enduits
- N°8 rue du Vieux Marché : ensemble d'habitations du XIXème siècle.

Commune de Vielsalm

AGORA

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Sur l'ensemble composé par Vielsalm et les villages alentours, 15 biens mériteraient d'être classés.

Nom du bien	Adresse	C	M
Vielsalm			
Eglise paroissiale de Saint Gengoux	Vielsalm		
Site de l'ancien château des comtes de Salm	rue Bertholet		
Chapelle Notre Dame de Luxembourg	rue de la Chapelle		
La "petite croix"	Rue des combattants	X	
Habitation	Rue de la Fosse Roulette		
Villa des Effats	N°11 rue de la Grotte		
Fontaine Saint-Gengoux	Rue de Hermanmont		
Habitation	N°3 rue de Hermanmont		
Ancienne Maison Lambert	N°20 rue de l'Hôtel de Ville	X	
Ancien portail	N°9 rue Général Jacques	X	
Façade Art Nouveau	N°11 rue Général Jacques	X	
Hôtel	N°14-16 rue Général Jacques	X	
Maison	N°29 rue Général Jacques	X	
Croix	N°54 rue Général Jacques		
Habitation	N°4 place Paulin Moxhet		
Maison	N°5 place Paulin Moxhet		
Ecole Saint Joseph	N°16 place Paulin Moxhet		
Ensemble homogène	N°50-52 avenue de la Salm	X	
Ancien relais poste	N°3 rue de la station		
Gare	rue de la station		
Musée local d'histoire et de la vie salmiennes	N°3 Tiennessesse		
Ensemble homogène d'habitations	N°4-5-6-7 Tiennessesse	X	
Maisonnette	N°8 Tiennessesse		
Ensemble d'habitations	N°8 rue du Vieux Marché	X	
Villa des Doyards	N°50 rue du Vieux Marché	X	
Clos du Maire	N°66 rue du Vieux Marché	X	
Rencheux			
Croix	N°23		
Ville-du-Bois			
Eglise Saint Donat	Ville-du-Bois		
Ferme	N°22		X
Ferme	N°35		
Habitation	N°40		
Ferme	N°43	X	
Ferme	N°55		
Ferme	N°56-57		
Ancienne maison Cuvelier Deprelle	N°73-74 T'Neuru		
"Ferme rose"	N°80-81 T'Neuru		
Ferme	N°82 T'Neuru		
Ferme	N°96		
Ensemble rural	N°103		X
Ferme	N°108		
Pignon en colombage	N°109		
Ferme	N°110		
Ferme	N°111		
Habitation	N°116		X

Ferme	N°117		
Ferme	N°118		
Neuville			
Eglise Saint Isidore	Neuville		
Habitation	N°11		
Ferme	N°15		
Présbytère	N°18		
Ferme	N°27		
Immeuble	N°32		
Ferme	N°38		
Ferme	N°42		X
Ferme	N°49-50		
Ancienne école communale	N°53		
Ferme	N°66		
Ferme	N°77		
Ferme	N°98		
Ferme	N°102		
Habitation	N°103		
Ferme	N°105		
Croix	Neuville		
Cahay			
Habitation	N°95		
Atelier	N°95		X
Habitation	N°97		



Figure 99: Maison communale de Vielsalm (Source: Adm. communale)

4.1.6 SALMCHATEAU ET LES VILLAGES DU SUD DE VIELSALM

STRUCTURE URBAINE : TYPOLOGIE ET ÂGE DU BÂTI

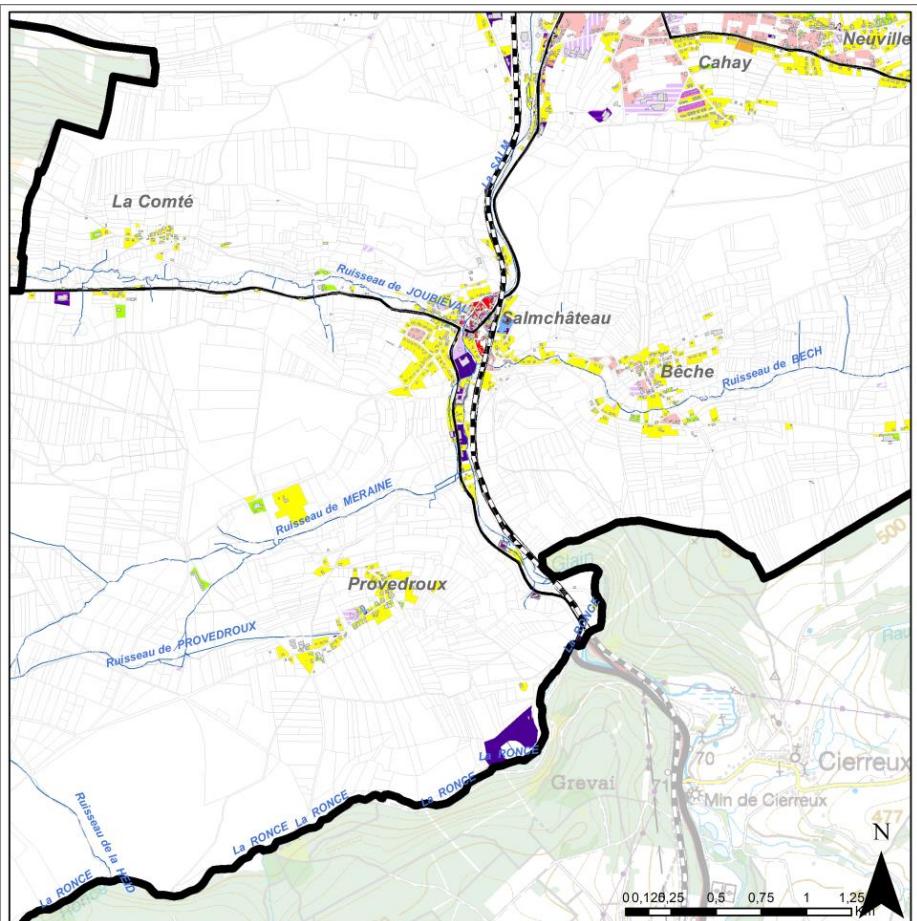


Figure 100:Salmchâteau (Source: Agora)

Salmchâteau est séparé de Vielsalm par un site classé ; le site du Thier des Carrières et de Fosse Roulette. L'habitat le plus dense se concentre sur les rives de la Salm. Il

s'agit de l'habitat le plus ancien de Salmchâteau. Au début du 14^{ème} siècle, les comtes de Salm se déplacent 2 km au sud de Vielsalm pour y bâtrir une nouvelle demeure sur un autre escarpement rocheux. Cela marque le début du développement de l'habitat à cet endroit. Au milieu du 14^{ème} siècle, un privilège est accordé de la part des comtes de Salm pour toute personne venant résider au pied du château (privilège abrogé au début du 18^{ème} siècle). Cependant, la nature abrupte du site n'attire que peu de ménages. Les premières maisons sont bâties le long de la rivière : au bas du val sur la rive gauche, c'est la « Basseville », dans le prolongement de celle-ci, en amont, c'est le « Rivage » ; ces dénominations ont été conservées. La rive droite est urbanisée plus tardivement en raison du problème que pouvait représenter le franchissement de la rivière. Les deux tours du château encore visibles actuellement datent du 14^{ème} siècle (site classé). L'habitat le plus récent de Salmchâteau est concentré au sud-ouest du village. Le long de la N68 se trouvent de petites surfaces commerciales. Les activités industrielles et artisanales se répartissent quant à elles au sud de Salmchâteau, le long de la N68. Autour du centre dense de Salmchâteau se dessine un tissu d'habitat discontinu. L'habitat s'étend notamment vers l'est entre la rue de Bêche et le ruisseau de Bech. Le village de Bêche est en retrait des voies de communication et est dominé par une fonction résidentielle même si quelques activités agricoles s'y maintiennent. Provedroux est un village de sommet dont le bâti discontinu s'étire le long de la voirie de part et d'autre du noyau ancien. Si le village de La Comté paraît en retrait par rapport aux voies de communication, il s'est à l'origine établi au passage d'un chemin en direction de Salmchâteau. Le village se concentre le long de cet ancien chemin. La localité qui est située à l'extrême ouest de ce qui fut le Comté de Salm serait du 14^{ème} – 15^{ème} siècles. L'étalement urbain a épargné le village qui est soumis au RGSBR. L'ensemble du village est d'une grande valeur urbanistique et paysagère (maisons en pierre d'Ottré).

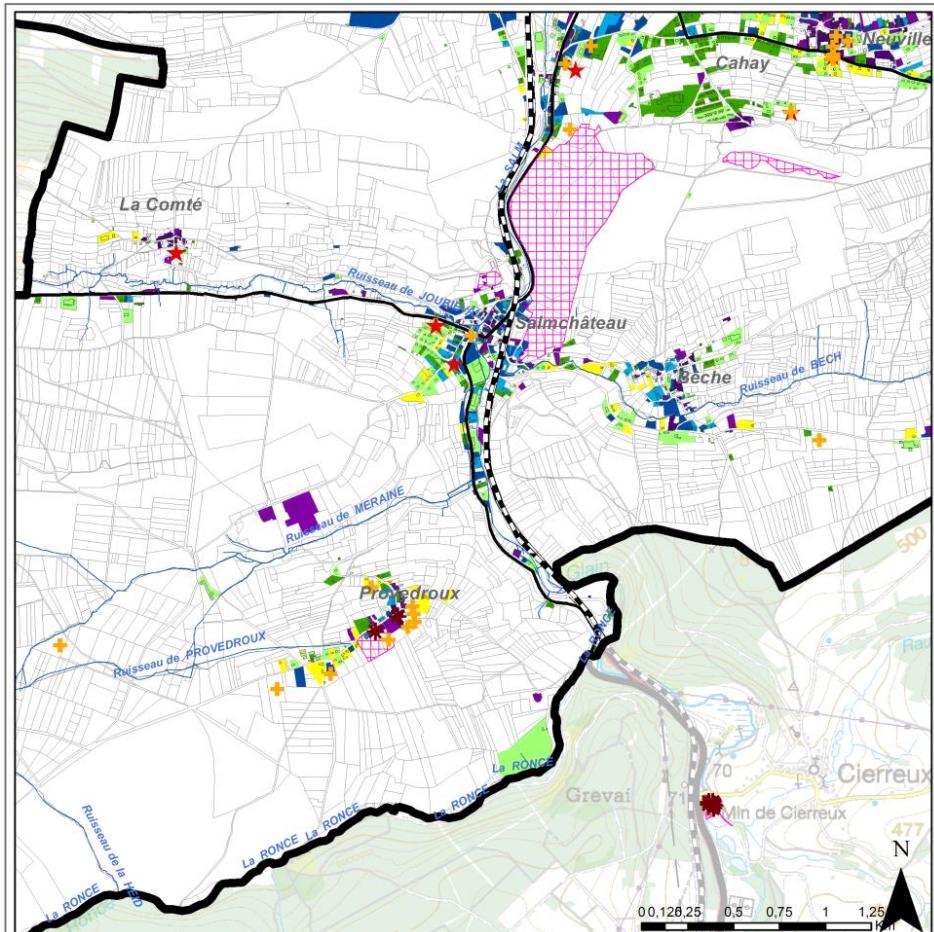


Commune de Vielsalm

AGORA

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

PATRIMOINE



SITUATION EXISTANTE (JANVIER 2015)

Salmchâteau compte un bien classé : l'ancienne résidence des comtes de Salm (jusqu'en 1500 environ).

Provedroux compte trois biens classés :

- Ferme Gesnot : dite des « Trois Fourches », construction probable de la première moitié du 18^{ème} siècle
- Château du 18^{ème} siècle
- Ferme du château du 19^{ème} siècle

Sur l'ensemble des villages, 9 mériteraient d'être classés.

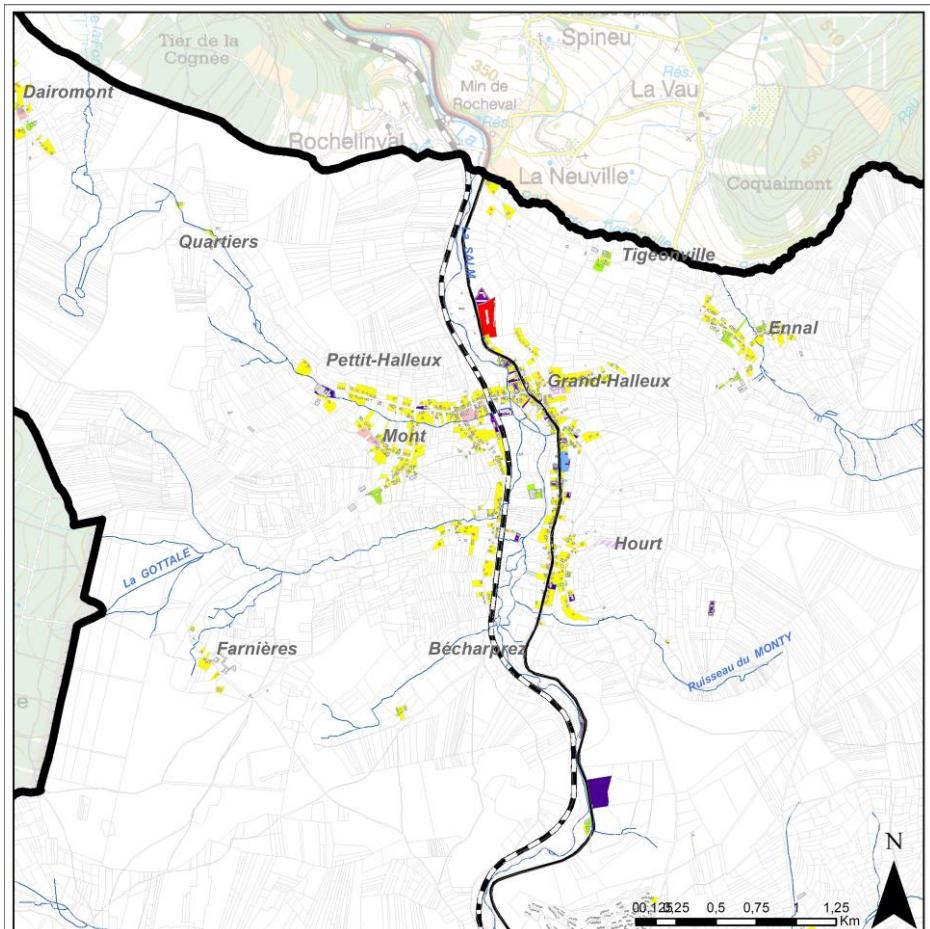
Nom du bien	Adresse	C	M
Salmchâteau			
Eglise Saint Servais	Salmchâteau		
Château des comtes de Salm	Salmchâteau	X	
Ferme du château	N°16		X
Ferme	N°18		
Habitation	N°60		
Habitation	N°4 rue Sainte Marie	X	
Fortification	Gros-Thier		X
Béche			
Chapelle de la Sainte Famille	Béche		
Croix	N°18		
Ecole	N°42		
La Comté			
Ensemble du village	La Comté		X
Ferme	N°4-5	X	
Ferme	N°7-8		X
Ferme	N°9		X
Vestige d'une ferme	N°9	X	
Ferme	N°10	X	
Provedroux			
Eglise Saints Pierre et Paul	Provedroux		
Croix	N°4		
Croix	N°12		
Ferme	N°14		
Ferme Rémi	N°16		
Ferme Gesnot	N°18	X	
Ferme	N°19		
Présbytère	N°24		
Château	N°25	X	
Ferme du château	N°29		X
Croix	N°35		
Croix	Thier de la Venne		
Croix	Aux Cawettes		

Commune de Vielsalm

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

4.1.7 GRAND-HALLEUX ET LES VILLAGES DU NORD DE VIELSALM

STRUCTURE URBAINE : TYPOLOGIE ET ÂGE DU BÂTI



Grand-Halleux, Petit-Halleux, Mont et Hourt ne forment qu'une seule entité bâtie en raison de l'étalement de leur habitat le long des voies de communication. Cet étalement apparaît parfaitement sur la carte de l'âge du bâti. En effet, elle montre les noyaux villageois, reliés entre eux par des constructions récentes de la fin du 20^{ème} siècle. La centralité de Grand-Halleux est définie par son église et l'urbanisation s'est principalement étendue vers le sud du village en direction de Vielsalm, le long de la N68, et vers l'ouest dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Le village est « coupé » par plusieurs axes nord-sud : la N68, la Salm et la voie ferrée. Hourt se situe au sud de Grand-Halleux et est dominé par de l'habitat discontinu. Les maisons les plus anciennes bordent l'ancien chemin qui menait de Grand-Halleux à Vielsalm. En 1845-46, de grands travaux d'infrastructures routières ont été entrepris sur l'axe Trois-Ponts-Vielsalm-Baraque de Fraiture, laissant l'ancienne voirie inutile. Ennal est resté isolé de Grand-Halleux et possède quelques bâtiments agricoles. Le village est ancien et a été peu exposé à l'étalement urbain. Tigeonville, plus au nord est uniquement dominé par le bâti agricole, de différentes époques. Le bâti de Petit-Halleux est situé dans la continuité de Grand-Halleux, avec du bâti discontinu réparti le long de la rue de l'entraide et de l'habitat à l'arrière de la gare de Grand-Halleux qui n'est plus en service. L'âge du bâti fait apparaître le noyau central du village de Mont, lui aussi relié aux autres villages par le prolongement récent du tissu bâti le long des voies de communication. Le hameau de Farnières ne regroupe qu'une demi-douzaine de maisons, anciennes, autour d'un château néo-Louis 15. Dairmont, à la limite communale regroupe également quelques maisons et bâtiments agricoles.



Figure 101: Mont (Source: Agora)

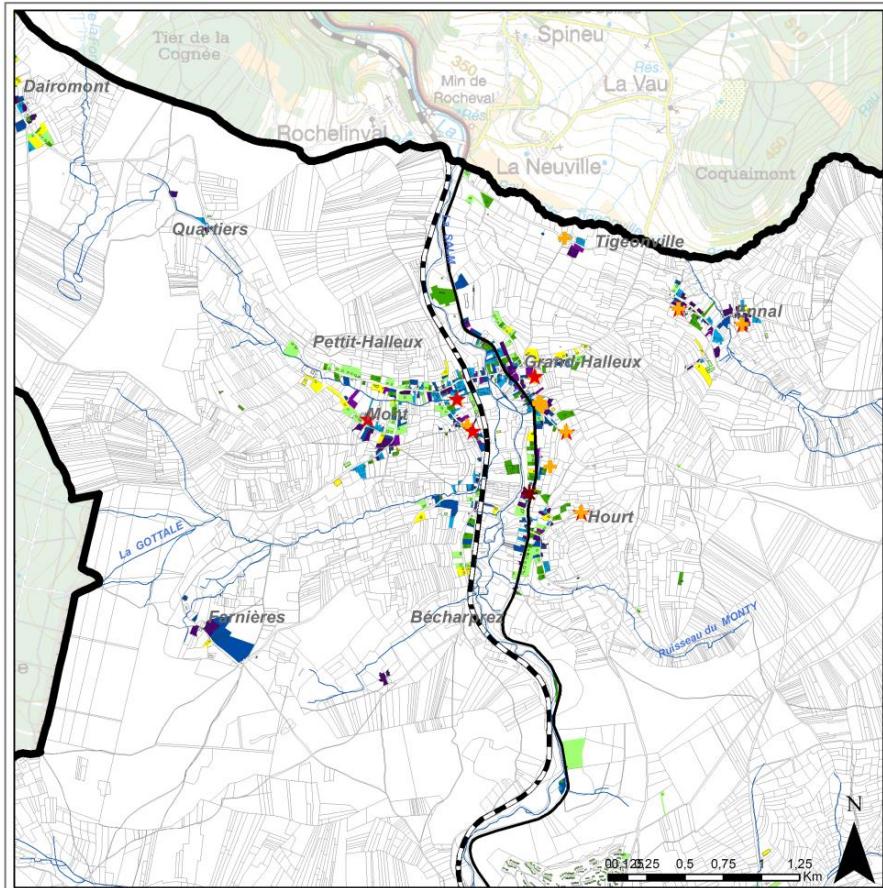


Figure 102: Grand-Halleux (Source: Agora)

Commune de Vielsalm

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

PATRIMOINE



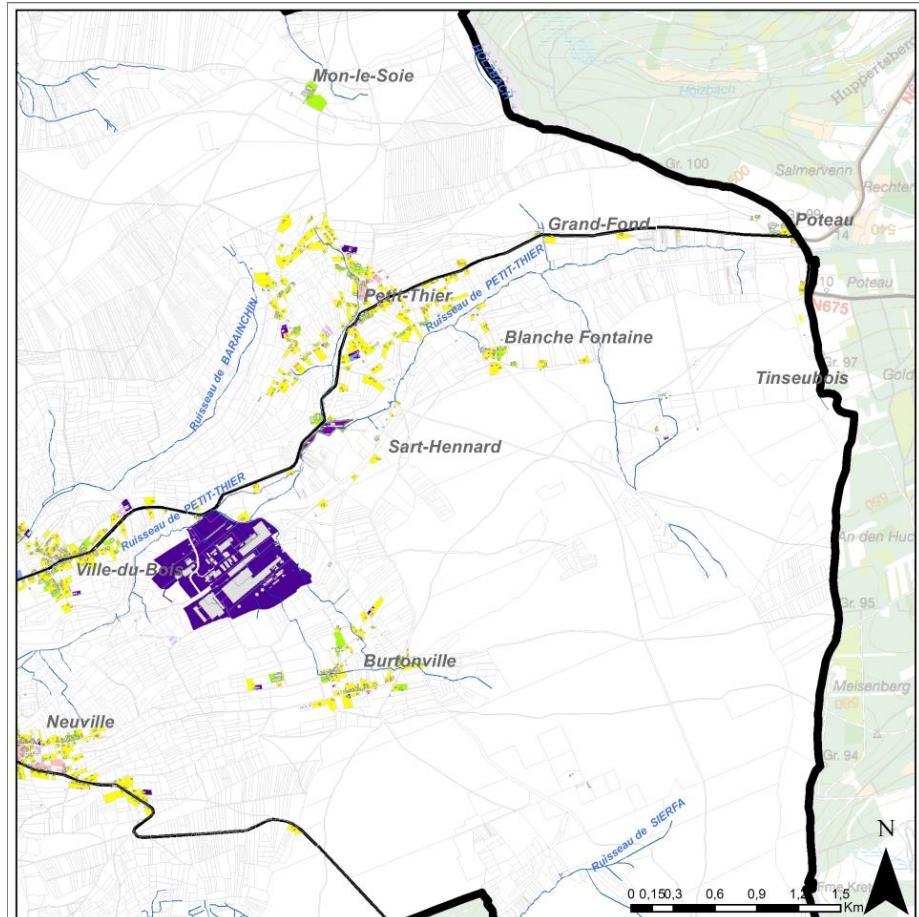
Sur l'ensemble des villages, 6 mériteraient d'être classés.

AGORA

Nom du bien	Adresse	C	M
Grand-Halleux			
Eglise Saint Laurent	Grand-Halleux		
Ferme	N°5 rue du capitaine Lekeux		
Ferme	N°9 rue du capitaine Lekeux		
Ferme	N°13 rue du capitaine Lekeux		
Ferme	N°15 rue du capitaine Lekeux		
Ancien "hôtel du pensionnat"	N°17-19 rue du capitaine Lekeux		
Habitation	N°20 rue du capitaine Lekeux		
Ferme	N°1 rue Emile Tromme		
Croix	N°2 rue Emile Tromme		X
Ferme	N°11 rue Emile Tromme		
Ferme	N°4 rue du sculpteur Vinçotte		
Croix	N°9-11 rue du sculpteur Vinçotte		X
Ennal			
Dépendance agricole	N°4 rue Claudisse		X
Ferme	N°9 rue d'Ennal		
Chapelle	Rue des Fusillés		X
Ferme	N°1 rue des Fusillés		
Dépendance agricole	N°6 rue des Fusillés		X
Ferme	N°12 rue des Fusillés		
Farnières			
Chapelle	Farnières		X
Croix	Farnières		

4.1.8 L'EST DE VIELSALM : VILLAGES ET ZONING

STRUCTURE URBAINE : TYPOLOGIE ET ÂGE DU BÂTI



SITUATION EXISTANTE (JANVIER 2015)

Cette partie de la commune est dominée par la zone d'activités industrielles et artisanales qu'est le zoning de Burtonville.

Le village de Petit-Thier est traversé par la N675 mais le tissu bâti suit malgré cela une orientation nord-sud. Cette forme a été déterminée par l'existence d'une route Burtonville – Stavelot/Malmedy (chemin de Wanne) où se trouve le noyau oriental ancien du village. L'âge du bâti montre qu'un second noyau se dessine sur un chemin parallèle à l'ouest du premier. Le bâti s'est par la suite étalé le long des voies de communication existantes, reliant les deux noyaux, ce qui explique la forme particulière en « O » du village. Le village s'est également étendu au sud de la N675.

Le village de Burtonville est organisé autour de deux voies : une reliant Stavelot à Malmedy et l'autre provenant de Vielsalm et Salmchâteau. Ceci explique la disposition linéaire de l'habitat.

Blanche Fontaine, Grand-Fond, Poteau et Sart-Hennard sont de petites entités majoritairement résidentielles. Mont-le-Soie est quant à lui dominé par des bâtiments agricoles.



Figure 103: Burtonville, Ville-du-Bois et Petit-Thier (Source: Agora)

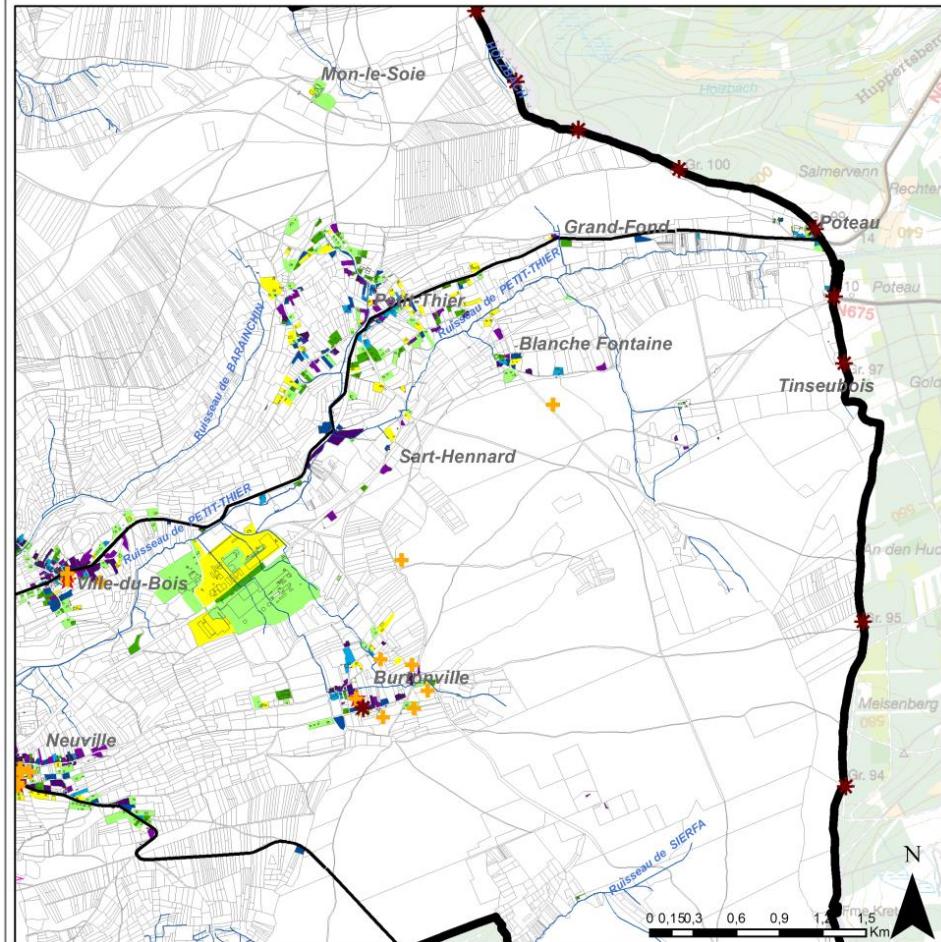
Commune de Vielsalm

AGORA

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

PATRIMOINE

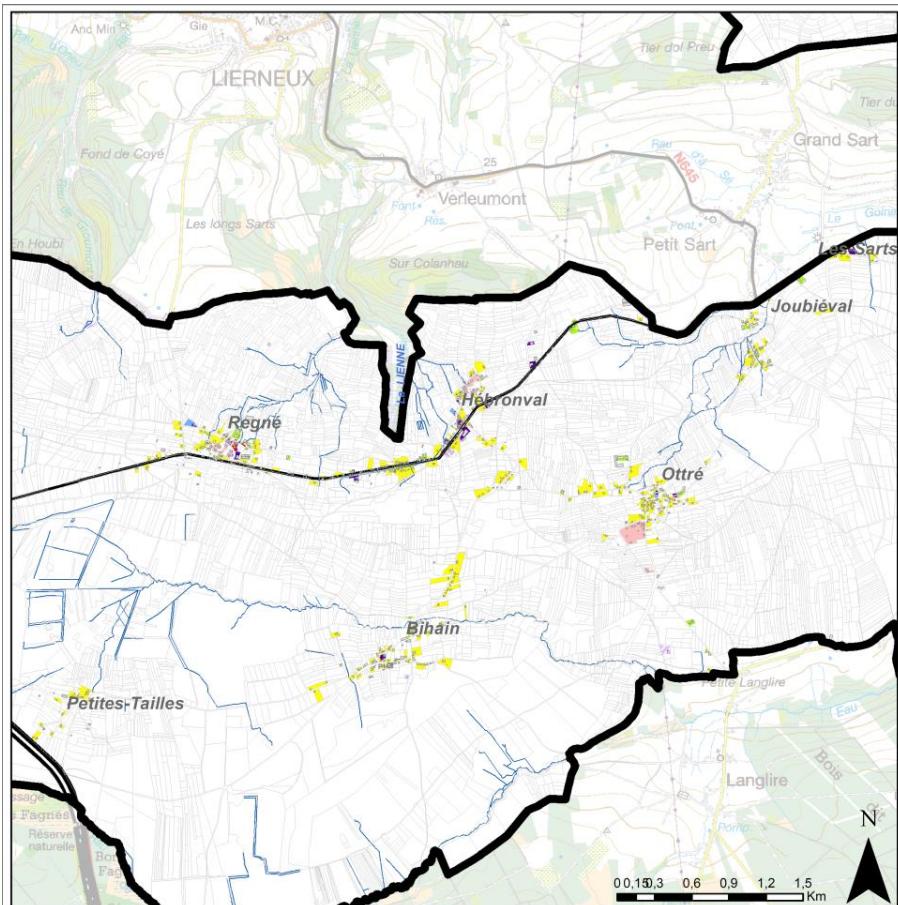
Une ferme en moellons d'arkose est classée à Burtonville, une autre mériterait d'être classée.



Nom du bien	Adresse	C	M
Petit-Thier			
Eglise Saint Antoine	Petit-Thier		
Ferme	N°28		
Ensemble agricole	N°29		
Ferme	N°55		
Ferme	N°57-58		
Ancien presbytère	N°67		
Croix	N°93		
Croix "Decrets"	Petit-Thier		
Burtonville			
Chapelle Saint Fiacre	Burtonville		
Ferme	N°3		
Ferme	N°5		X
Cartouche	N°6		
Ferme	N°16		
Ferme	N°17		
Ferme	N°20		
Ferme	N°25		
Dépendance agricole	N°32		
Ferme	N°33-35	X	
Croix	Burtonville		
Croix	Burtonville		

4.1.9 LES VILLAGES DU PLATEAU DES TAILLES

STRUCTURE URBAINE : TYPOLOGIE ET ÂGE DU BÂTI



Regné, Hébronval, Joubiéval, et dans une moindre mesure Les Sarts, sont des villages traversés par la N89. La typologie de ces villages montre une disposition particulière. En effet, le noyau des villages est en retrait par rapport à la N89 et présente un habitat groupé et dense alors que de l'habitat discontinu ainsi que des activités industrielles et artisanales se trouvent sur la chaussée et forment des « villages-rue ». L'âge du bâti confirme l'organisation de ces villages, montrant un noyau ancien à l'écart de la N89 et un bâti récent (années 1980) le long de celle-ci.

Le noyau du village de Regné est assez dense et l'habitat est réparti sur plusieurs rues resserrées autour de celui-ci. Le village d'Hébronval s'est quant à lui étiré le long de la N89. Il compte davantage de commerces que les villages voisins. La majeure partie de l'habitat de Joubiéval est situé au sud de la N89, à l'embranchement de deux chemins où se dresse la croix Piette.

Bihain est un village du plateau des Tailles dont le noyau d'habitat est centré autour de l'église Saint-Rémi. Le village comporte aussi cependant de l'habitat linéaire plus récent le long des voies de communication.

Comme Bihain, Ottré est un village du plateau des Tailles. Le noyau d'habitat est bien marqué, à l'intersection des voies de Bihain à Sart et d'Hébronval à Langlire. Ce noyau a su garder une forme bien définie et le village est resté relativement épargné par l'étalement des formes bâties plus récentes le long des routes. Le village d'Ottré est réputé pour sa roche, le coticule, extraite aux « Minères », à l'ouest du village, et actuellement site classé.

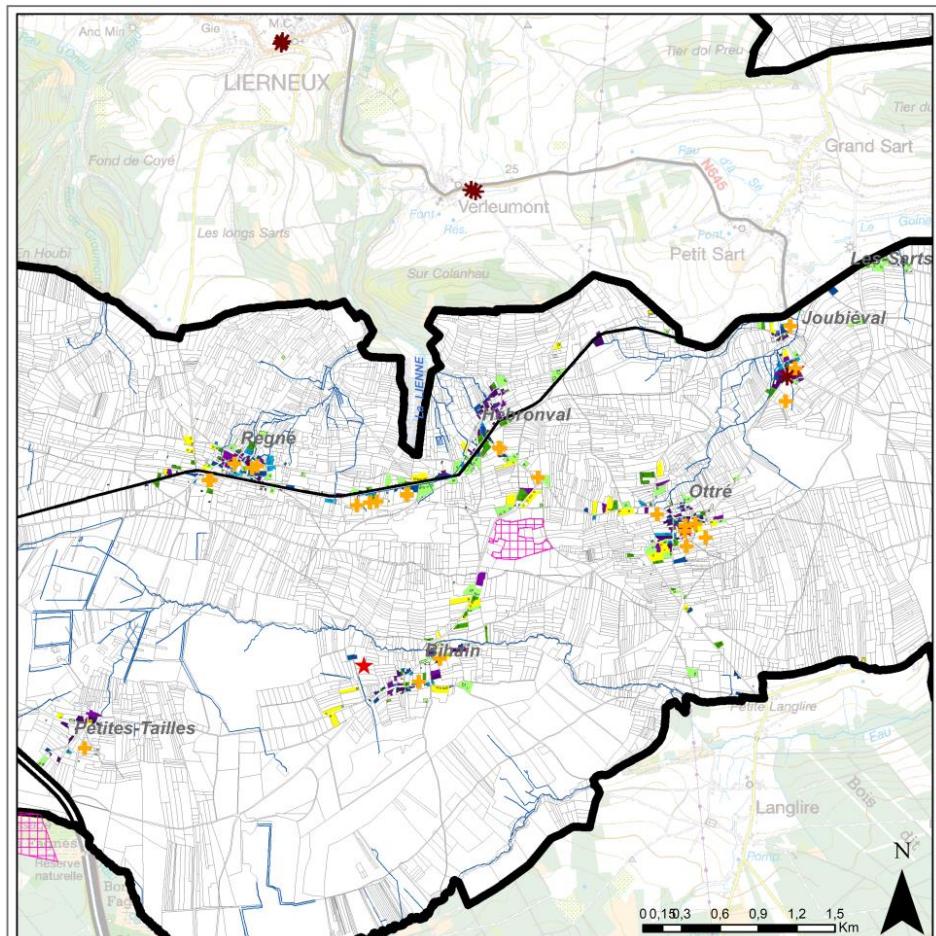


Figure 104: Hébronval (Source: Agora)



Figure 105: Regné (Source: Google)

PATRIMOINE

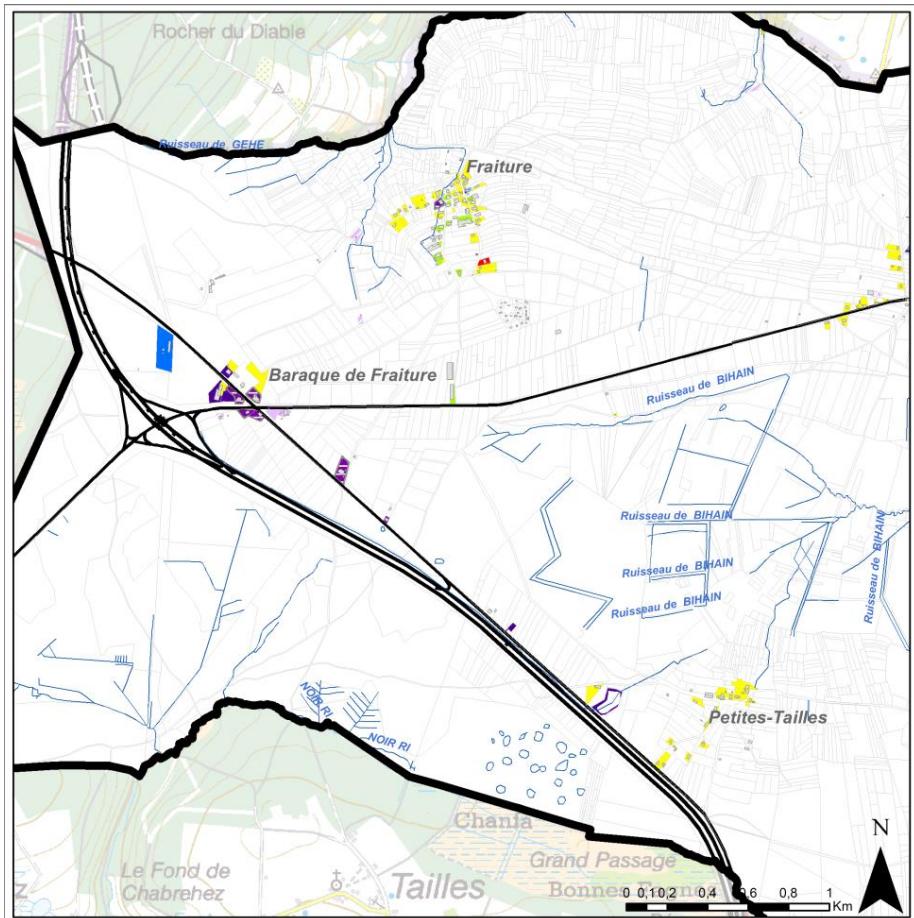


Une croix latine est classée à Joubiéval. 5 biens mériteraient d'être classés sur l'ensemble des villages.

Nom du bien	Adresse	C	M
Joubiéval			
Ferme	N°20		
Dépendance agricole	N°21		
Ferme	N°22		X
Ferme	N°35-36		
Croix	N°43	X	
Ferme	N°49		
Ferme	N°51		
Hébronval			
Chapelle du Sacré-Cœur	Hébronval		
Ferme	N°27		
Ferme	N°31		
Dépendance agricole	N°33		
Ferme	N°34		
Ferme	N°48		
Ferme	N°49		
Ferme	N°51		
Poteau	N°57		
Croix Chalon	Hébronval	X	
Croix	Hébronval		
Regné			
Eglise Saint Benoît	Regné		
Ferme	N°33		
Ferme	N°37		
Feme	N°39		
Ferme	N°40		
Croix	N°57		
Ferme	N°60		
Croix	au bas du tier de Regné		
Croix	Regné		
Otrré			
Eglise Saint-Séverin	Otrré		
Ferme	N°6		
Ferme	N°13		X
Ferme	N°14		
Ferme	N°15		
Ferme	N°24		
Croix	N°44		
Ferme	N°63		
Croix	Otrré		
Croix	Otrré		
Croix	Otrré		
Bihain			
Eglise Saint Rémi	Bihain	X	
Ferme	N°3		
Ferme	N°30		
Croix	Bihain	X	

4.1.10 LES VILLAGES DE L'OUEST DE VIELSALM

STRUCTURE URBAINE : TYPOLOGIE ET ÂGE DU BÂTI



Le village de Fraiture est implanté en retrait des principales voies de communication actuelles. Il est cependant innervé par un ancien chemin venant de Houffalize (village des Tailles). L'âge du bâti fait apparaître le noyau ancien à partir duquel l'habitat s'est par la suite développé, d'abord vers le sud, puis vers l'ouest.

Au sud-ouest du village se trouvent des maisons datant des années 1960-1980 formant un lotissement isolé du reste du village.

Second point culminant de la Belgique, Baraque de Fraiture se situe au carrefour d'importantes voies de communication (N30 et N89) et à proximité immédiate de la E25. La typologie du bâti est dominée par les commerces de grande surface et les activités industrielles et artisanales datant de l'après Seconde Guerre Mondiale. Le lieu-dit offre trois des seules pistes de ski de Belgique.

Le hameau de Petites-Tailles est construit à 600 mètres d'altitude sur le plateau des Tailles. Il est à proximité de la N30 et de l'autoroute E25 mais n'est traversé par aucune voie de communication d'importance. Le village est constitué d'un ensemble de bâtiments formant un tissu bâti discontinu sans réelle articulation autour d'un noyau central. Ce bâti est ancien et le peu de bâti récent témoigne d'une absence de dynamisme de construction dans le village.



Figure 106: Les Petites-Tailles (Source: Google)

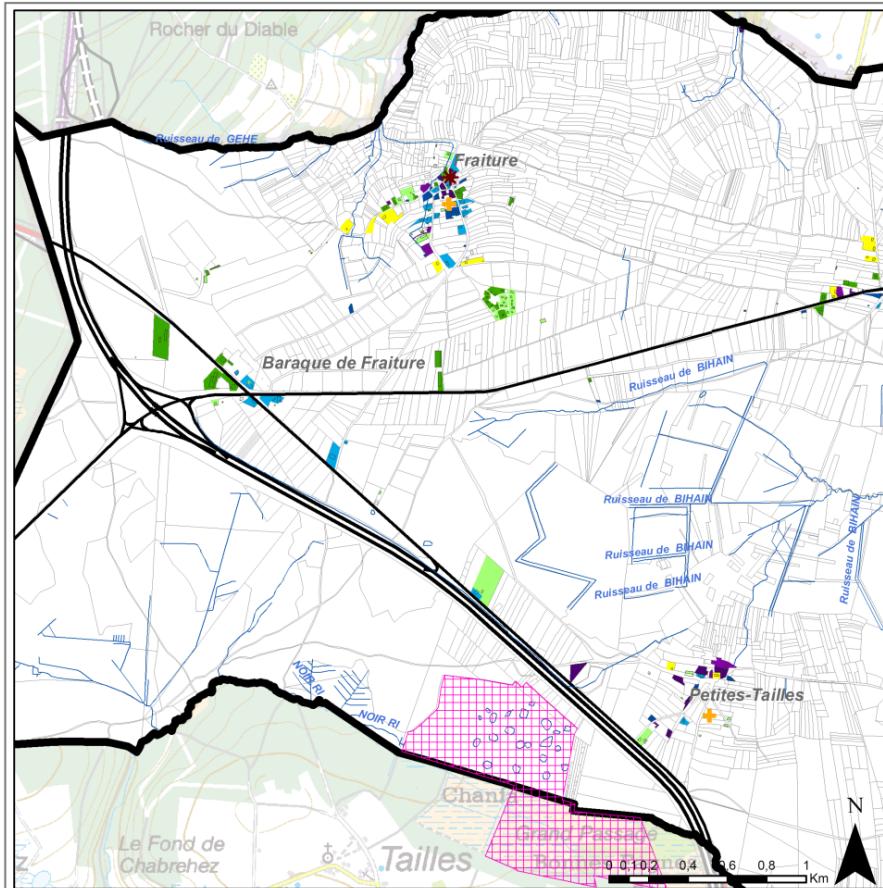


Figure 107: Lotissement à Fraiture (Source: Agora)

Commune de Vielsalm

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

PATRIMOINE



Fraiture compte une croix du début du 19^{ème} siècle classée, située dans le voisinage immédiat de l'église.

De l'autre côté de l'autoroute se situe le Grand passage, une réserve naturelle bénéficiant du statut de site classé.

L'église Saint-Hilaire mériterait d'être classée.

AGORA

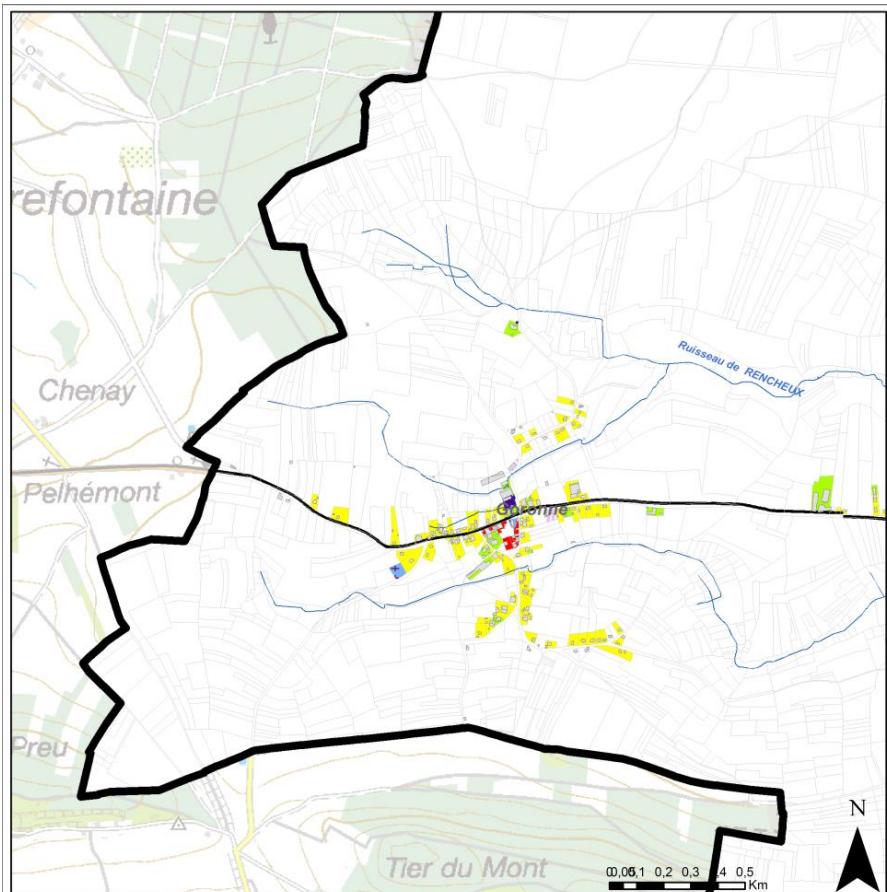
Nom du bien	Adresse	C	M
Fraiture			
Eglise Saint Hilaire	Fraiture		X
Ferme	N°9		
Ferme	N°17		
Ferme	N°22		
Croix	N°23	X	
Ferme	N°24		
Petites – Tailles			
Ferme	N°9		
Ferme	N°13		
Croix	Les Petites Tailles		
Croix	Les Petites Tailles		
Croix	Les Petites Tailles		
Croix	Les Petites Tailles		



Figure 108: Eglise Saint-Hilaire à Fraiture (Source: Agora)

4.1.11 GORONNE

STRUCTURE URBAINE : TYPOLOGIE ET ÂGE DU BÂTI



Le village de Goronne est situé à l'ouest de Vielsalm. Le village est situé sur les hauteurs. Le vieux Goronne se situe sous l'église vers le sud ; il s'agit du noyau dense. L'âge du bâti permet de déterminer que le village s'est développé le long de la N822 (route de Vielsalm à Lierneux) qui est aussi la route sur laquelle se situe Lierneux. Un bâti plus récent (fin 20^{ème} – début 21^{ème} siècles) s'est développé au nord et au sud du noyau villageois.



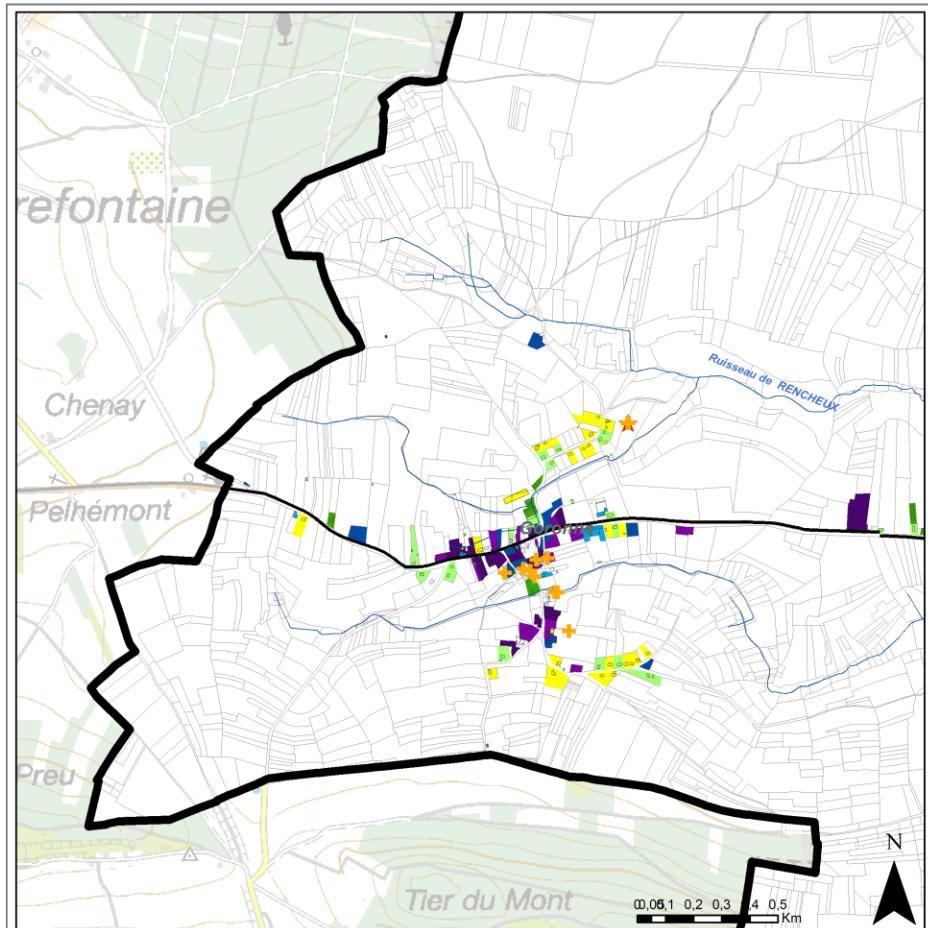
Figure 109: Goronne (Source: Google)

Commune de Vielsalm

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

PATRIMOINE

AGORA



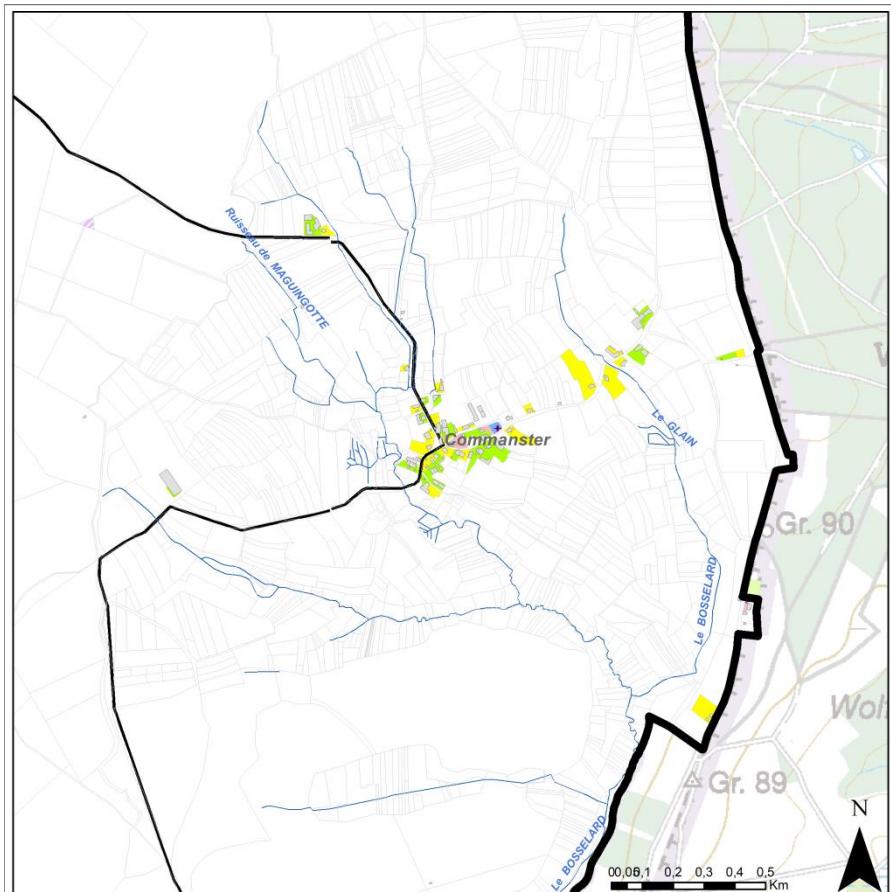
Goronne ne compte aucun bâtiment classé mais de nombreux bien repris par le Patrimoine monumental.

Parmi eux, une habitation et la chapelle Notre Dame de la Salette mériraient d'être classées.

Nom du bien	Adresse	C	M
Eglise Sainte Lucie	Goronne		
Habitation	N°2		X
Ecole	N°7		
Croix	N°8		
Habitation	N°12		
Habitation	N°13		
Fontaine-colonne	N°13		
Ferme	N°18		
Ferme	N°19-20		
Fontaine-colonne	N°26		
Croix	N°26		
Chapelle	N°28		
Ferme	N°29		
Ferme	N°33		
Fermette	N°34		
Ferme	N°51		
Ferme "des moines"	N°54		
Ferme	N°60		
Chapelle Notre Dame de la Salette	Pelémont		X

4.1.12 COMMANDSTER

STRUCTURE URBAINE : TYPOLOGIE ET ÂGE DU BÂTI



Le village de Commandster est isolé au sud-est de la commune de Vielsalm. Il séparé de Vielsalm par la forêt de Grand-Bois et été avant la fusion des communes rattaché à Beho (appartenant actuellement à la commune de Gouvy).

L'habitat du village est peu dense et s'articule autour du carrefour formé par la N823 et les voiries communales. Le bâti situé au carrefour est le plus ancien de Commandster (fin 19^{ème} siècle en majorité). Le bâti s'est ensuite implanté de plus en plus vers l'est. Commandster a conservé un caractère agricole.



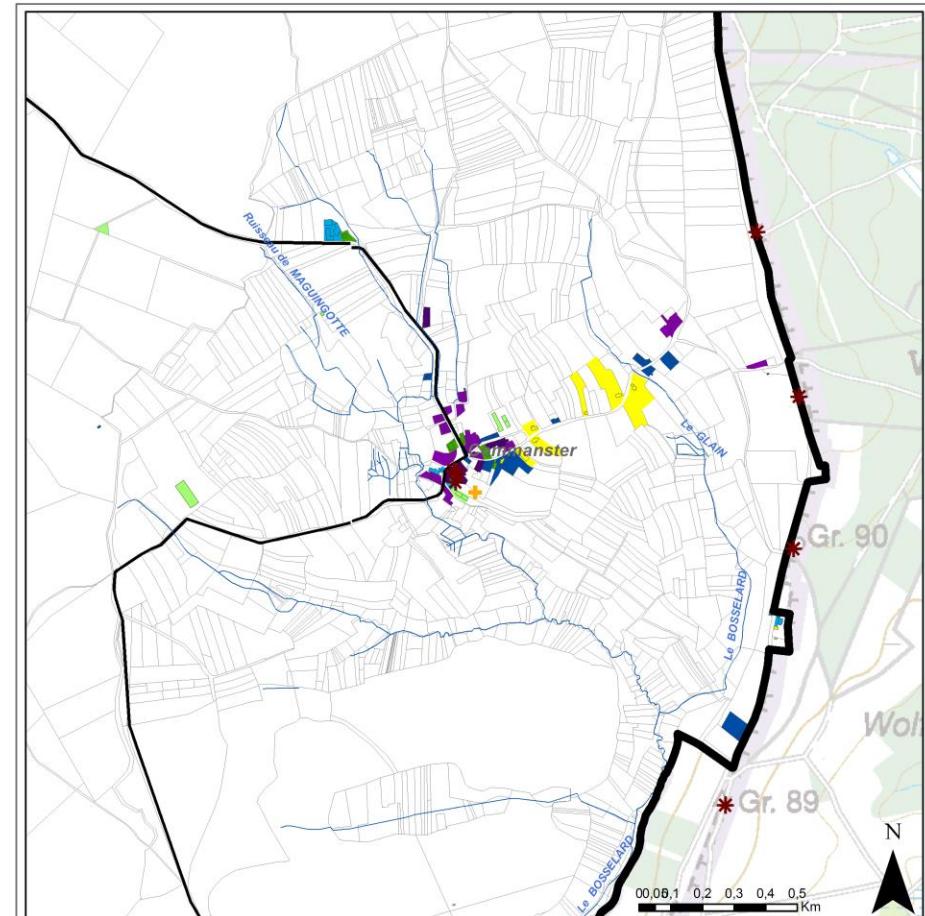
Figure 110: Commandster (Source: Google)

Commune de Vielsalm

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

PATRIMOINE

AGORA



Commander compte un bien classé. La Maison Baptiste est une demeure datant de la première moitié du 18^{ème} siècle, reconstruite suite à un incendie agrémentée d'une ferme.

La croix Fréson mériterait d'être classée.

Nom du bien	Adresse	C	M
Chapelle Sainte Anne	Commander		
Maison Baptiste	N°14-15	X	
Présbytère	N°19		
Croix Fréson	Forêt domaniale		X

4.1.13 CONCLUSION

La commune de Vielsalm se compose de plusieurs entités. Autour de l'entité principale, Vielsalm, s'articulent plus d'une vingtaine de villages et hameaux de tailles diverses. Ces différentes entités peuvent être classées suivant leur taille et le degré de proximité qu'elles ont avec la ville centrale de Vielsalm. On peut établir la typologie suivante :

- La ville-centre : Vielsalm

La ville de Vielsalm a très longtemps été concentrée autour de la première demeure des comtes de Salm puis autour de l'actuelle église. Le tissu ancien du noyau urbain est lisible sur la place Moxhet et alentours.

Il faut attendre le 19^{ème} siècle et notamment l'arrivée du chemin de fer et de la gare pour que la population de Vielsalm augmente et que de nouvelles formes bâties apparaissent.

- L'urbanisation dans la vallée de la Salm : Grand-Halleux et Salmchâteau

La vallée concentre les entités les plus peuplées de la commune qui sont irriguées par la N68, artère nord-sud de la commune. Le bâti de ces entités est resté indépendant de celui de la ville-centre ; il n'y a pas de conurbation.

Grand-Halleux est l'entité la plus peuplée de la commune après Vielsalm. Le village a peu à peu créé une conurbation avec les hameaux voisins (Petit-Halleux, Mont et Hourt).

Salmchâteau est de taille plus modeste que Grand-Halleux mais a historiquement été un noyau de développement de l'habitat, suite à l'installation des comtes de Salm sur les hauteurs surplombant la Salm. Une conurbation tend à se former avec le village de Bêche.

- Les villages-extension de Vielsalm : Cahay, Neuville, Ville-du-Bois, Rencheux

Ces villages forment une continuité urbaine avec la ville-centre. Cette continuité est plus ou moins affirmée. L'habitat initialement regroupé autour du noyau de ces villages s'est peu à peu étalé le long des voies de communication pour fusionner avec Vielsalm.

- Les villages périphériques

Il n'existe pour ces villages pas de continuité urbaine avec la ville-centre. Certains ont su conserver un habitat groupé mais l'implantation de nombreuses constructions neuves a eu pour effet dans certaines entités de les étendre le long des voies de communication de manière rectiligne.

On retrouve ce type de développement un peu partout sur le territoire dans tous les villages. Le principal inconvénient de ce type de développement réside dans le fait qu'il est très consommateur d'espace, qu'il est coûteux économiquement pour les communes (coût des réseaux), qu'il participe à l'extension du phénomène de mitage (dispersion de l'habitat dans l'espace) et qu'à terme, il participe à la dégradation progressive des paysages.

La commune de Vielsalm compte 244 biens repris au Patrimoine monumental de la Belgique. Parmi eux, 11 monuments sont classés et 50 mériteraient de l'être.

4.2 ANALYSE DU PARC DE LOGEMENTS

4.2.1 INTRODUCTION

APPROCHE GÉNÉRALE

La problématique du logement est assurément une des questions essentielles de la réflexion sur la gestion de l'espace au niveau communal, telle qu'elle est appréhendée par le Schéma de Structure. La répartition de l'habitat conditionne très nettement la localisation des autres fonctions spatiales (travail, commerces, services, loisirs,...) et, de là, tout le système de déplacements.

A ce jour, les données exhaustives les plus récentes disponibles sur le logement sont encore celles de l'enquête socio-économique de 2001. Les informations sont très riches et concernent des domaines aussi variés que le statut d'occupation, le type de construction, l'ancienneté des logements, leur taille et leurs commodités. Cependant, du fait de leur ancienneté, leur ont été préférées des données certes moins complètes, mais plus récentes, l'immobilier étant un domaine particulièrement changeant.

CARTOGRAPHIE

Néant.

RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES

Direction générale Statistique et information économique du SPF Economie (Ex-INS)

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/index.jsp>

Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité

<http://capru.fsagx.ac.be/communes-wallonnes-en-chiffres>

Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

<http://statistiques.wallonie.be/ses.htm>

La rénovation énergétique et durable des logements wallons – analyse du bâti existant et mise en évidence de typologies de logements prioritaires.

http://lehr.be/Reports/UCL_Les_logements_wallons.pdf

4.2.2 LE PARC ACTUEL DES LOGEMENTS

La commune de Vielsalm comptait 4.923 bâtiments au 1^{er} janvier 2014, soit 4.372 logements, contre 3.783 en 2001. Le parc immobilier de la commune a ainsi augmenté de 589 logements entre 2001 et la fin de l'année 2013, soit une progression d'environ +15,5%⁹.

TYPOLOGIE DE LOGEMENTS

L'INS a défini 4 configurations principales pour les logements :

- maisons de type fermé (unifamiliales mitoyennes) ;
- maisons de type demi-fermé (unifamiliales jumelées, trois façades) ;
- maisons de type ouvert (unifamiliales, quatre façades) ;
- buildings et immeubles à appartements ;

Le graphique ci-dessous montre la typologie des bâtiments à usage d'habitation sur la commune de Vielsalm.

La commune est largement dominée par les maisons individuelles de type ouvert, ce qui participe à lui conférer un caractère rural. Bien que très faible, la part des buildings et immeubles à appartements a plus que doublé entre 2001 et le 1^{er} janvier 2014 passant de 17 à 40 bâtiments.

Le marché immobilier de Vielsalm a en effet récemment été dynamisé par la construction de plusieurs immeubles à appartements. C'est le cas par exemple du projet « Les terrasses du lac » au centre-ville (49 appartements et commerces en rez-de-chaussée) qui sera bientôt accompagné du projet « Les jardins du lac » actuellement en construction.

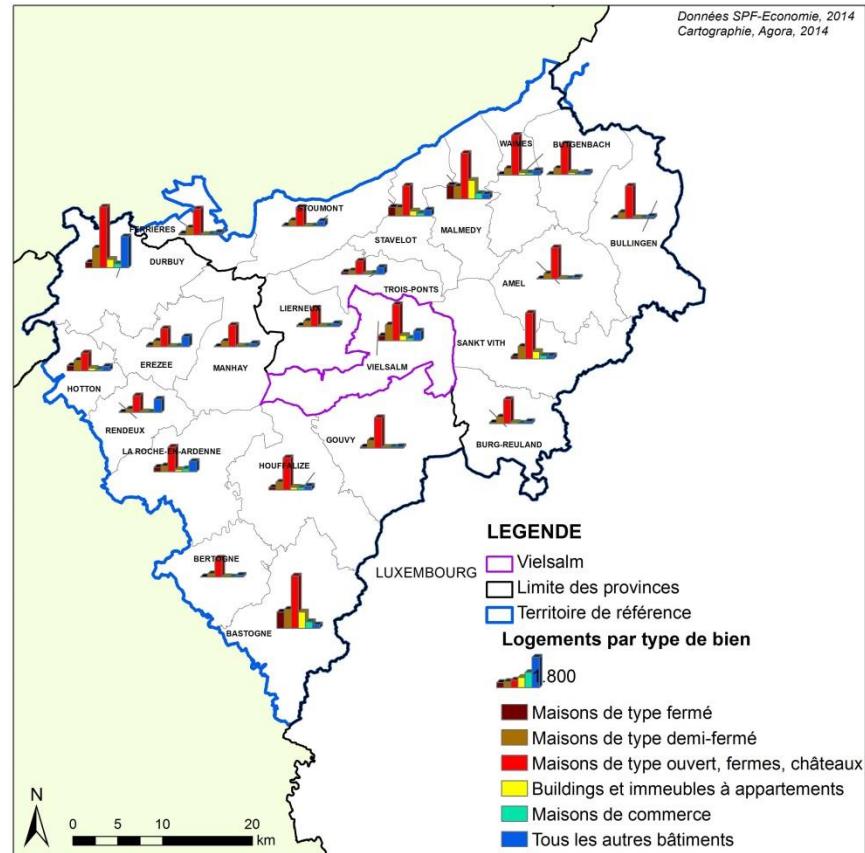


Figure 111: Carte, typologie des bâtiments à usage d'habitation à Vielsalm en 2013 (Source: Statbel)

⁹ Données Statbel au 1^{er} janvier 2014.

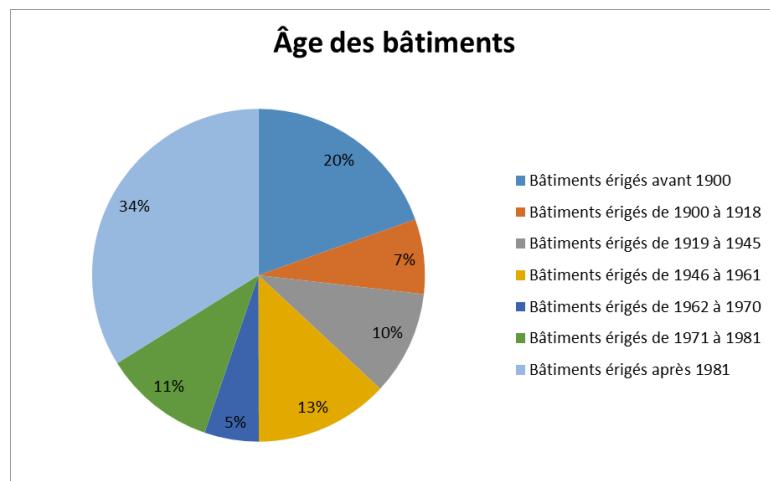
ÂGE DES BÂTIMENTS

Figure 112: Graphique, ancienneté des bâtiments sur la commune de Vielsalm au 1^{er} janvier 2014 (Source: Statbel)

L'âge des bâtiments est bien souvent en lien avec leur qualité. Or, le parc de logement wallon est globalement ancien. Près de la moitié des bâtiments date d'avant 1945, et plus de 80% d'avant 1980. Les bâtiments de Vielsalm sont en moyenne plus récents. En effet, 37% des logements datent d'avant 1945 et 66% d'avant 1980.

EMPRISE AU SOL DES BÂTIMENTS

A l'image de la Province de Luxembourg, la répartition des bâtiments voués à l'habitation selon leur superficie au sol fait apparaître que près des deux tiers de ceux-ci présente une emprise au sol supérieure à 104m².

L'importante superficie bâtie au sol des bâtiments traduit une urbanisation mangeuse d'espace : de manière générale, la taille des logements est inversement proportionnelle au degré d'urbanisation.

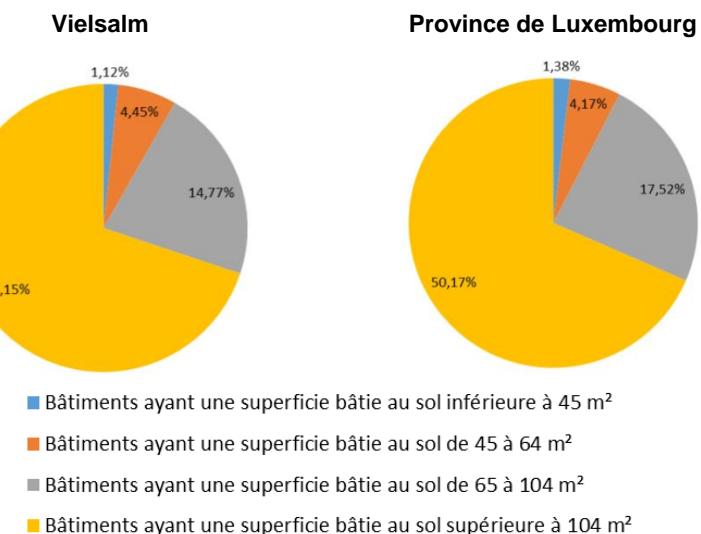
Emprise au sol des bâtiments

Figure 113: Graphiques, Répartition des bâtiments suivant la superficie à Vielsalm et en Province de Luxembourg au 1^{er} janvier 2014 (Source: Statbel)

CONFORT DES LOGEMENTS

En 1996, la part des logements salubres en Région wallonne était seulement de 46,4%. Dix ans plus tard, selon une étude réalisée fin 2007 par la Région wallonne, 62,2% des logements wallons étaient identifiés comme étant de bonne, voire de très bonne qualité. L'amélioration du parc de logement au cours du temps est donc très nette. Elle est liée, entre autre, aux politiques en faveur de la réhabilitation des logements menées par la Région. Néanmoins, 37,8% de logements restent identifiés comme étant « moyens à très mauvais ».

Les communes de Wallonie sont caractérisées par une plus forte proportion de logements en mauvais, voire très mauvais état. Plusieurs éléments expliquent cette différence avec la Flandre : un des principaux est l'ancienneté du bâti wallon, liée à l'histoire socio-économique différente des deux régions.

Commune de Vielsalm

AGORA

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Sur base d'équipements tels que le chauffage central, le conditionnement d'air, le nombre de salles de bain et le nombre de garages, parkings ou emplacements¹⁰, le confort offert par les logements de la commune de Vielsalm se situe dans la moyenne de l'arrondissement de Bastogne et au-dessus des chiffres de la Région wallonne. Enfin, la rénovation des bâtiments participe à l'amélioration globale du confort des logements sur la commune.

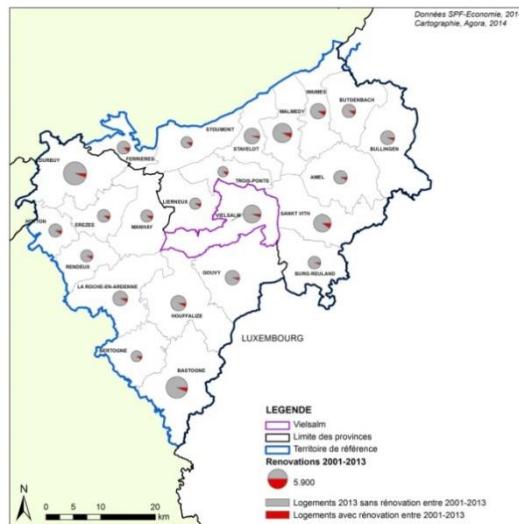


Figure 114: Part des logements rénovés au sein du parc total de logements entre 2001 et 2013

4.2.3 LES PERMIS DE BATIR ENTRE 2001 ET 2013

Toute personne souhaitant construire ou procéder à des travaux de restauration d'une construction déjà existante ou y apporter des modifications, doit obtenir un permis de bâti. Il s'agit donc d'un indicateur intéressant afin de connaître les dynamiques de construction dans la commune.

Sur les 5 provinces qui composent la Région wallonne, la province de Luxembourg est celle qui a délivré le moins de permis de bâti pour de nouvelles constructions ou rénovations du bâti résidentiel sur une période de 10 ans, entre 2001 et 2013.

¹⁰ Source : Cadastre, calculs effectués par l'IWEPS

Entre 2001 et 2013, la commune Vielsalm a traité 495 demandes de permis pour la construction de logements neufs. Parmi ces nouveaux biens, 333 (soit 67%) concernaient la construction de bâtiments d'un seul logement et les 162 autres (soit 33%) concernaient la construction d'appartements. La carte ci-contre montre par ailleurs que la part des nouveaux appartements parmi les biens immobiliers existants est plus grande que dans les communes voisines de Vielsalm.

	RESIDENTIEL					NON RESIDENTIEL		
	NOUVELLES CONSTRUCTIONS			Nb de bâtiments	Nb de logements	Nb d'appartements	Nb de bâtiments	Nb de logements
	Nouvelles constructions	Renovation	Nouvelles constructions					
2001	22	22	0	22	2.541	20	4	14.518
2002	31	42	12	30	4.741	21	6	7.633
2003	23	24	2	22	2.877	16	6	10.371
2004	30	30	0	30	3.985	22	1	1.802
2005	42	45	5	40	6.141	24	6	6.809
2006	43	51	12	39	5.767	20	7	42.430
2007	25	25	0	25	3.419	28	6	376.850
2008	31	88	63	25	6.903	20	7	17.896
2009	25	25	0	25	3.843	34	4	1.137
2010	20	20	0	20	2.784	16	4	3.677
2011	20	20	0	20	2.536	19	1	4.168
2012	21	34	15	19	3.604	21	5	5.275
2013	22	69	53	16	4.970	17	6	32.856

Figure 115: Tableau reprenant l'évolution du nombre de permis de bâti entre 2001 et 2013

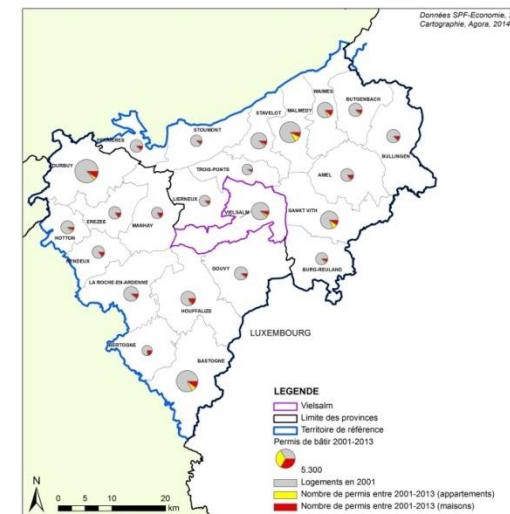


Figure 116: Part des permis de bâti concernant les maisons et appartements par rapport au parc existant, par commune, entre 2001 et 2013

4.2.4 TRANSACTIONS IMMOBILIERES

L'analyse suivante est basée sur les données fournies par la Direction Générale Statistique et Information Economique du SPF Economie (ex-INS).

Les chiffres et observations présentés ici sont destinés à donner les grandes tendances du marché mais ne peuvent servir à évaluer ponctuellement un immeuble déterminé.

Dans les différentes catégories analysées, on prendra en compte :

- **Maisons d'habitation n.d.a**

Comprenant les maisons ouvrières, d'employés, de rentiers, les maisons bourgeoises mais aussi les maisons rurales, d'agriculteurs... pour autant que leur superficie ne dépasse pas 5a.

- **Villas, Bungalows, maisons de campagne**

Y compris les « chalets » qui ne sont pas des habitations de week-end, les « fermettes » que l'on désigne comme telles en raison de leur origine rurale, mais qui sont en fait des villas.

- **Terrains à bâtir**

Ils sont indiqués par différentes dénominations : emplacements à bâtir, parcelles de terrain, terrains à villa, lots numérotés dans un lotissement, terrains avec un bâtiment à démolir.

- **Appartements, flats et studios**

D'après les témoignages recueillis lors de l'atelier thématique « Cadre bâti », on peut déterminer deux types principaux de clientèle pour les ventes d'appartements dans les agences immobilières : des personnes originaires de Vielsalm ou des alentours qui travaillent sur la commune ou à proximité et des personnes cherchant à acquérir une résidence de villégiature, souvent néerlandophones. Le développement économique (extension du PAE de Burtonville) et l'attrait touristique de la commune sont donc deux facteurs entrant en ligne de compte dans le marché de la vente immobilière.

ANALYSE DES VENTES DE MAISONS

En 2013, le prix moyen d'une maison d'habitation à l'achat à Vielsalm était de 140.205 €. Ce prix est légèrement inférieur à celui de la moyenne de l'arrondissement de Bastogne (143.008 €) et de la région (147.803 €). Il se trouve très en-dessous de la moyenne nationale (197.686 €), élevée en raison de l'immobilier en région flamande et autour de Bruxelles.

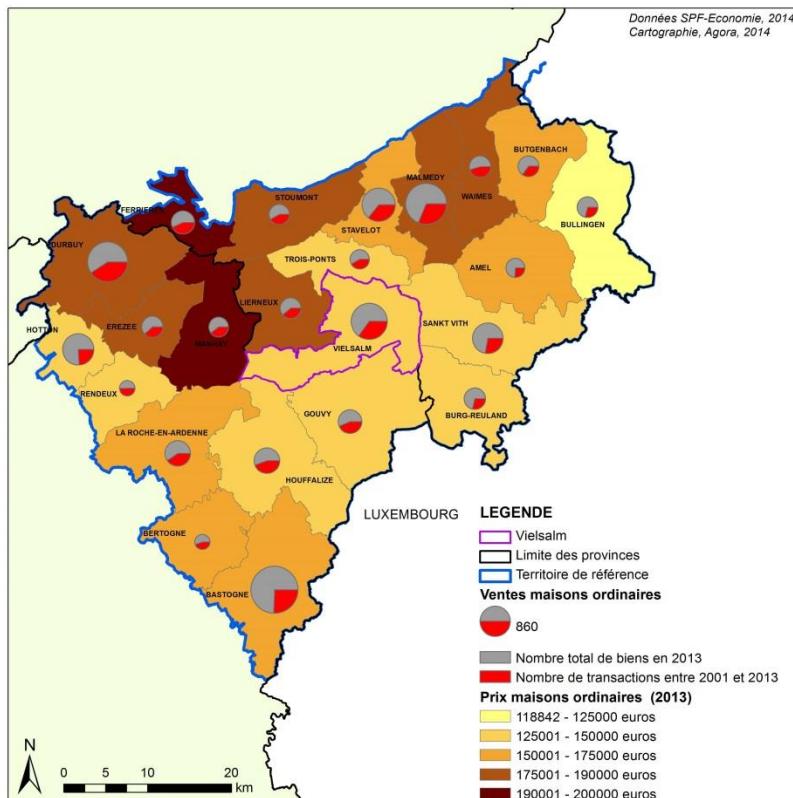


Figure 118: Transaction et prix moyen des maisons ordinaires (2013)

Le rapport entre biens immobiliers existants et leur transaction est similaire aux communes voisines.

Maisons d'habitation	2001	2013	Evolution 2001-2013
Belgique	83.618€	197.686€	+136,42%
Région Wallonne	71.490€	147.803€	+106,75%
Pr. de Luxembourg	79.102€	154.195€	+94,93%
Arr. de Bastogne	75.646€	143.008€	+89,05%
Communes voisines	71.713€	148.349€	+106,87%
Vielsalm	69.277€	140.205€	+102,38%

Figure 117: Tableau de l'évolution des prix de vente des maisons ordinaires entre 2001 et 2013 (Source : Statbel)

Le tableau ci-dessus permet d'observer que depuis 2001, pour ce type de bien, les prix ont augmenté de manière significative, que ce soit au niveau de la Belgique, de la région, de la province, de l'arrondissement, des communes voisines ou de la commune elle-même. La commune a vu le prix moyen de ses biens augmenter de manière plus faible que les communes voisines, mais davantage que sur l'ensemble de l'arrondissement de Bastogne.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du prix de ce type de biens immobiliers depuis 1990. Si l'évolution est plutôt constante jusqu'en 2008, l'immobilier a subi un repli cette année-là et depuis lors l'augmentation est moins régulière. Les marchés de Vielsalm, des communes voisines et de l'arrondissement de Bastogne semblent plus exposés que ceux des autres entités.

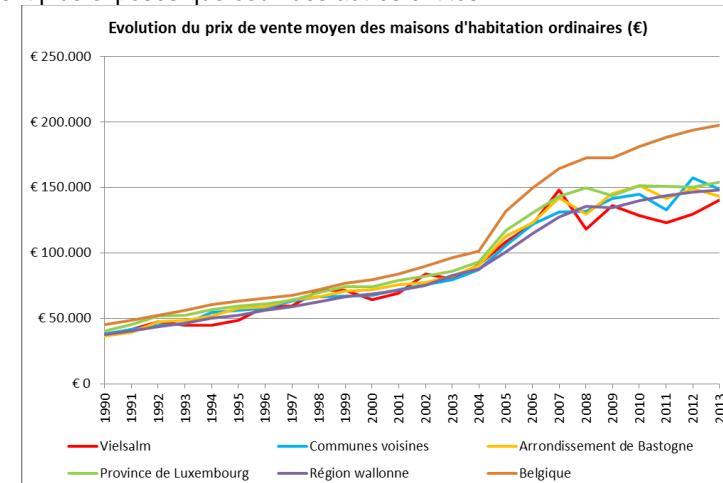


Figure 119: Evolution du prix de vente moyen des maisons d'habitation ordinaires en euro entre 1990 et 2013 (Source: Statbel)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

ANALYSE DES VENTES DE VILLAS, BUNGALOWS, MAISONS DE CAMPAGNE

La hausse du prix enregistrée pour les villas à Vielsalm ces dix dernières années est similaire à la moyenne pour la Région wallonne. La hausse est plus importante à Vielsalm que dans l'arrondissement de Bastogne, la Province de Luxembourg et la moyenne des communes voisines.

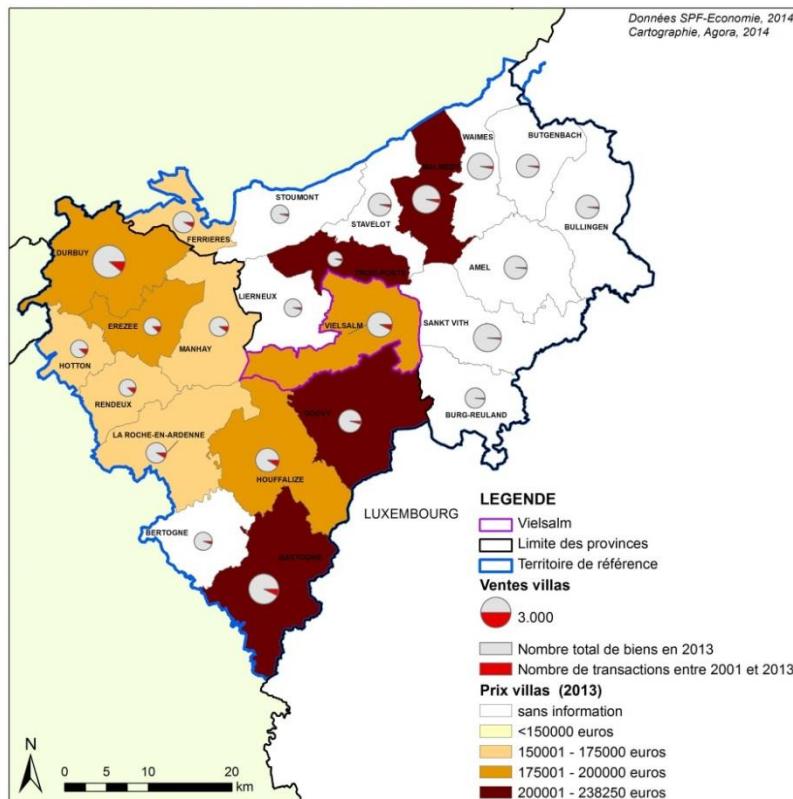


Figure 120: Transaction et prix moyen des villas (2013)

On note dans le graphique ci-dessous que toutes les entités ont vu les prix moyens de vente des villas s'effondrer en 2005 (ce qui a été provoqué par une crise immobilière mondiale), c'est pourquoi le calcul de l'évolution a été fait dans le tableau précédent sur l'année 2006.

Villas	2006	2013	Evolution 2006-2013
Belgique	285.867€	332.080€	+16,17%
Région Wallonne	232.226€	265.725€	+14,43%
Pr. de Luxembourg	204.039€	218.408€	+7,04%
Arr. de Bastogne	200.040€	206.969€	+3,46%
Communes voisines	173.028€	188.712€	+9,06%
Vielsalm	162.361€	184.836€	+13,84%

Figure 121: Tableau de l'évolution des prix de vente des villas entre 2006 et 2013 (Source : Statbel)

Bien qu'en hausse, le prix moyen pour ce type de bien à Vielsalm reste inférieur à celui de la plupart des communes situées à proximité, ce qui peut expliquer cette attractivité, qui au final se solde par une hausse des prix.

Le nombre de transaction concernant ce genre de biens paraît peut important, mais il est supérieur aux communes alentours.

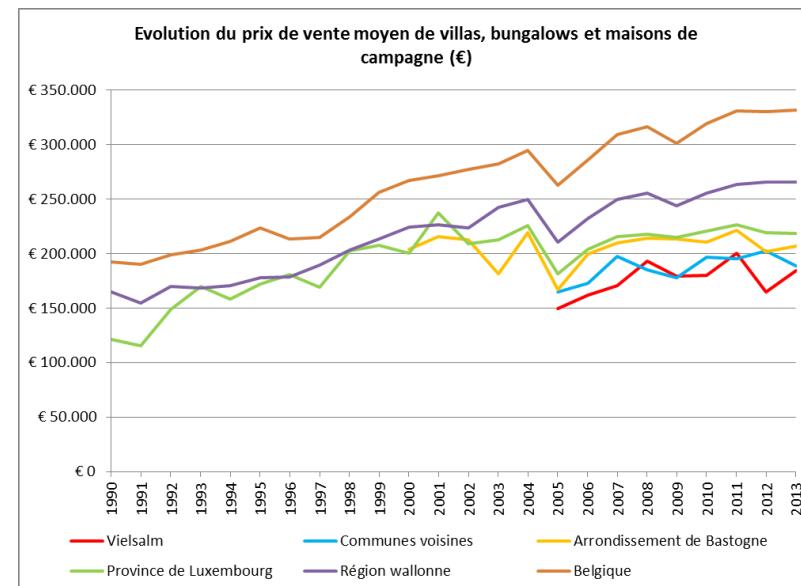


Figure 122: Evolution du prix de vente moyen des villas en euro entre 1990 et 2013 (Source: Statbel)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

ANALYSE DES VENTES D'APPARTEMENTS

Depuis le début des années 2000, le prix de vente moyen des appartements sur la commune de Vielsalm a quasiment été multiplié par 4. Si l'augmentation est générale, elle est bien supérieure dans la commune aux autres entités comparées.

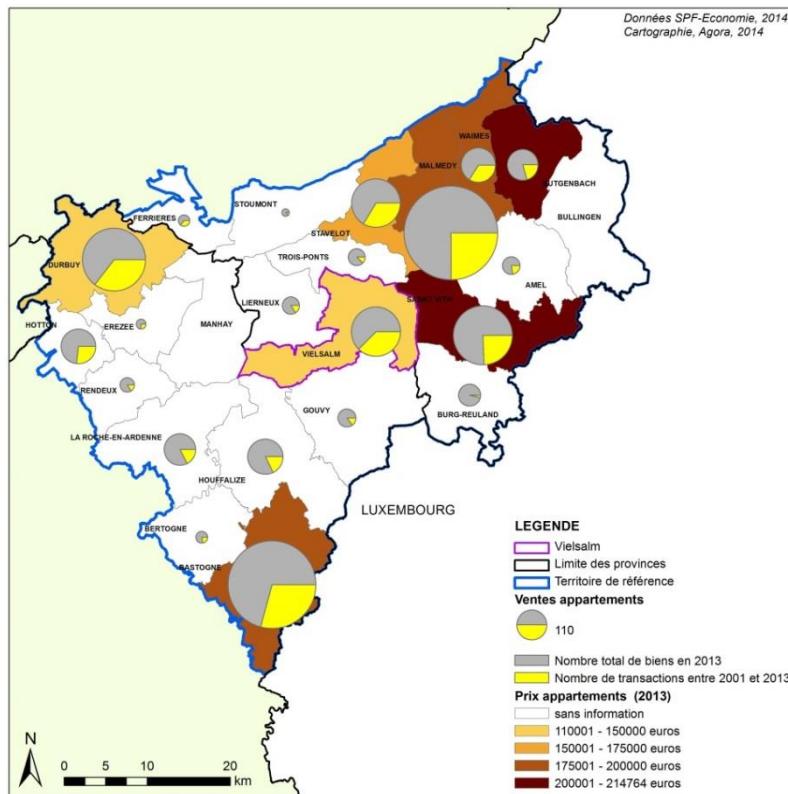


Figure 123: Transactions et prix moyen des appartements (2013)

Peu de données sont à disposition concernant les communes voisines. Cela peut soit signifier qu'elles n'ont pas été reprises par Satbel, ou bien qu'aucune vente d'appartements n'a eu lieu dans ces communes. À titre d'information cependant, un appartement se vendait en 2013 en moyenne 208.493 euros à Saint-Vith (contre 32.344 euros en 2004). En 2010, la moyenne du prix de vente d'un appartement à Houffalize était de 131.917 euros.

Appartements	2000	2013	Evolution 2000-2013
Belgique	88.943€	207.911€	+133,76%
Région Wallonne	68.640€	168.601€	+145,63%
Pr. de Luxembourg	64.510€	151.846€	+135,39%
Arr. de Bastogne	43.438€	166.750€	+283,88%
Communes voisines	Abs. données	Abs. données	Abs. données
Vielsalm	29.216€	120.380€	+312,03%

Figure 124: Tableau de l'évolution des prix de vente des appartements entre 2000 et 2013
(Source : Statbel)

Concernant les transactions, on remarque qu'elles concernent une large part des biens existants, tant dans l'absolu que par rapport aux communes voisines. Cet important nombre de transactions peut être mis en relation avec la construction récente de plusieurs immeubles à appartements.

Toutefois, il est possible que ce phénomène commence à s'essouffler : en effet, le prix moyen de vente d'appartements à Vielsalm a atteint 192.948€ en 2011 (soit plus que la moyenne de l'arrondissement, de la province et de la région) et depuis lors la moyenne a chuté.

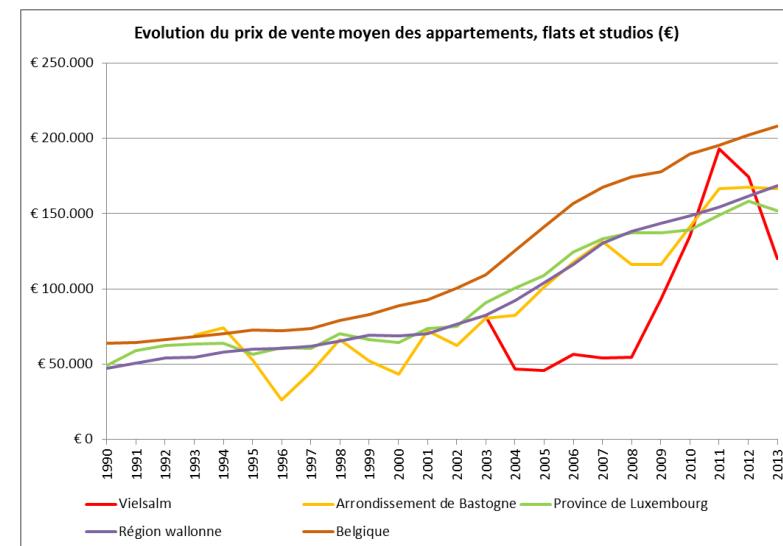


Figure 125: Evolution du prix de vente moyen des appartements en euro entre 1990 et 2013
(Source: Statbel)

ANALYSE DES VENTES DE TERRAINS

En ce qui concerne les terrains à bâtir, Vielsalm fait partie des communes où le prix au mètre carré reste relativement bas. Effet, si en 2004 le prix moyen des terrains à bâtir à Vielsalm était dans la moyenne de l'Arrondissement de Bastogne et de la Province de Luxembourg, son augmentation a été plus faible sur une période de 10 ans que dans ces deux autres entités.

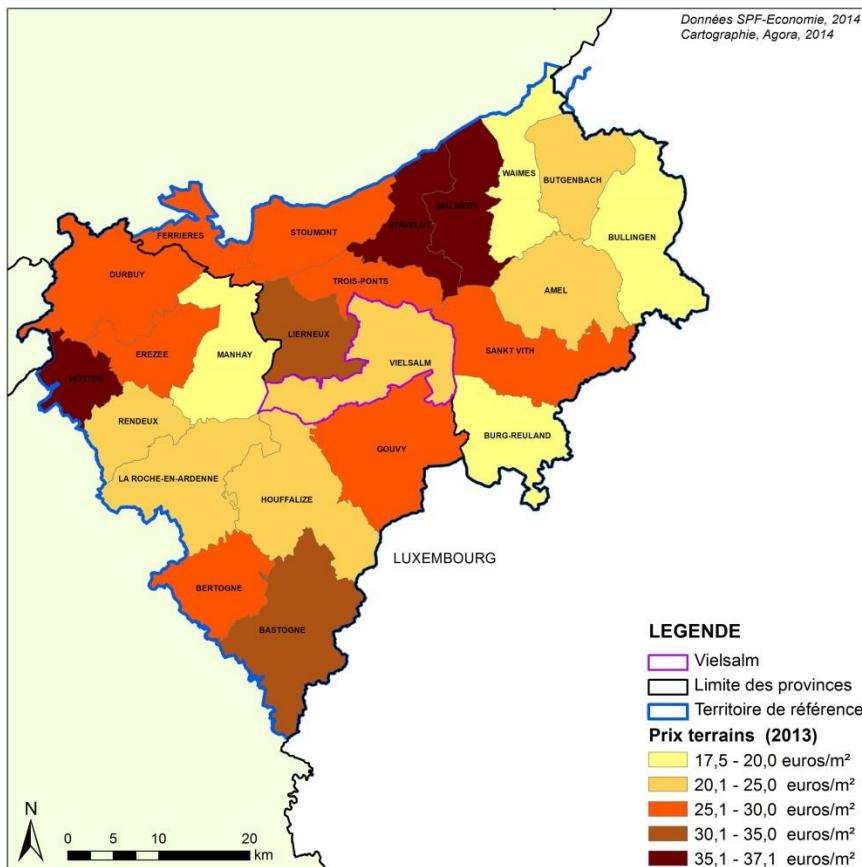


Figure 126: Prix moyens d'un mètre carré de terrain (2013)

Terrains à bâtir	2000	2013	Evolution 2000-2013
Belgique	39€	111€	+188,69%
Région Wallonne	18€	51€	+179,06%
Pr. de Luxembourg	11€	33€	+185,44%
Arr. de Bastogne	8€	29€	+251,89%
Communes voisines	9€	25€	+175,95%
Vielsalm	10€	24€	+139,9%

Figure 127: Tableau de l'évolution des prix des terrains en €/m² entre 2000 et 2013 (Source : Statbel)

Le prix de vente d'un mètre carré de terrain à Vielsalm est dans la moyenne de celui des communes voisines. La moyenne dissimule cependant de fortes disparités car si en 2013 un mètre carré se vendait en moyenne à 31 euros à Lierneux, les vendeurs n'en obtenait que 20 euros à la Roche-en-Ardenne.

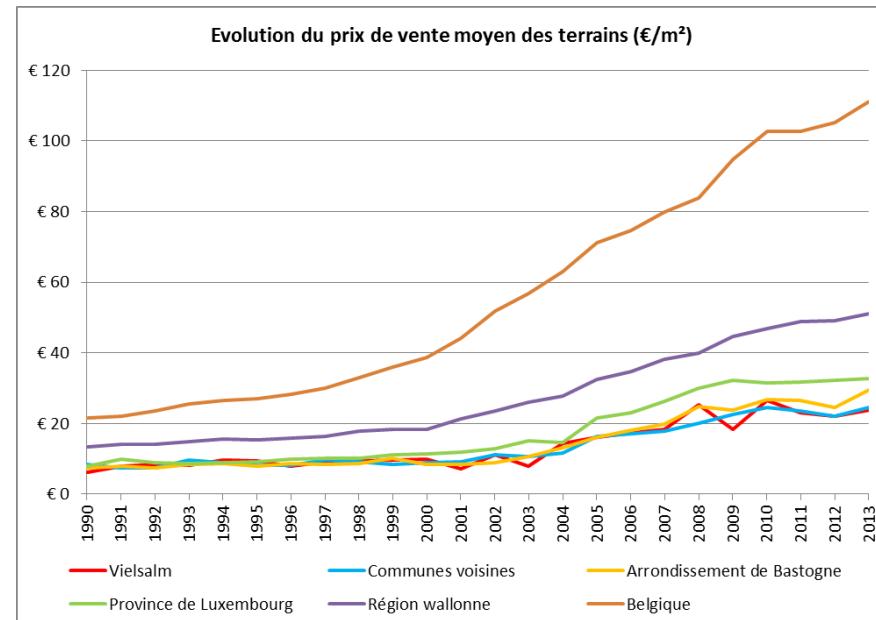


Figure 128: Evolution du prix de vente moyen d'un m² de terrain en euro entre 1990 et 2013 (Source: Statbel)

4.2.5 POLITIQUE COMMUNALE EN MATIERE DE LOGEMENT

ACTEURS DU LOGEMENT SOCIAL ET PARC EXISTANT

Les principaux acteurs qui œuvrent sur le territoire de Vielsalm en matière de logement social sont :

- La Société de Logement de Service Public de la Haute Ardenne (SLPHA) qui gère 92 logements principalement concentrés à Cahay, puis à Rencheux et Grand-Halleux ;
- L'Agence Immobilière Sociale qui gère 27 logements.
- Le CPAS, quant à lui, a une mission qui englobe également l'aspect social, à savoir le soutien à la recherche de logements, l'aide administrative et juridique, la médiation entre propriétaires et locataires... Le service logement du CPAS mène aussi des actions importantes en matière de lutte contre l'insalubrité, le surpeuplement, les logements vacants, etc. Le CPAS gère sur la commune 6 maisons d'insertion et 7 logements d'urgence¹¹.

Le PCS, enfin, se présente comme un acteur de la lutte contre toutes les formes de pauvretés, de précarité, et d'insécurité. L'accès à un logement décent fait partie de ses quatre axes de travail, les trois autres étant l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à la santé/traitements des assuétudes, et le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

- La taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés : outil permettant de lutter contre la pénurie de logements

Le rôle communal est de coordonner le travail de ces différents acteurs et de leur donner des moyens pour diversifier les types de logements.

On observe sur la carte ci-contre que le parc de logement public de la commune de Vielsalm est relativement peu développé.

PLAN D'ANCORAGE COMMUNAL

Par le biais du Plan d'ancrage communal, les pouvoirs locaux s'engagent dans le sens d'une diversification de l'offre de logements disponibles sur leur territoire, de la réalisation de logements sociaux et assimilés, de la lutte contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements.

Dans sa version du 28 octobre 2013, le Programme communal d'actions en matière de logement définissait pour la période 2014-2016 les priorités suivantes :

Priorité	Opérateur	Projet
1	SLPHA	Réalisation de deux appartements dans le bloc B de l'ancienne caserne (Rencheux)
2	Holding SNCB / AIS / Commune	Aménagement de deux logements à l'étage de la gare de Vielsalm
3	CPAS	Acquisition et rénovation d'une maison, rue du Vivier n°31

Figure 85 - Projets prioritaires dans le cadre du Plan d'Ancre Communal 2014-2016

¹¹ Source des données : Programme communal de logement 2014-2016

4.2.6 CONCLUSION

La commune de Vielsalm est dominée par les maisons unifamiliales de tout type (fermé, demi-fermé, ouvert), ce qui lui donne son caractère rural. Le marché des maisons est le plus important dans la commune, enregistrant la plus grande part des demandes de permis de bâtir.

Le marché des villas est particulièrement dynamique par rapport aux autres entités ; en effet, les ventes enregistrent une hausse de plus de 13% depuis le début des années 2000, ce qui est élevé pour la Province de Luxembourg et par rapport aux communes voisines. Cette attractivité est renforcée grâce à des prix qui restent en moyenne en dessous de ceux pratiqués dans les communes voisines.

La part des immeubles à appartements est en hausse (40 bâtiments en 2013 contre 17 en 2001, et de nouveaux en construction). Le prix moyen pour ce type de biens a d'ailleurs connu une très forte augmentation (+312%) depuis le début des années 2000. Dans les communes voisines de Vielsalm, l'offre en appartements fait défaut.

En parallèle de ce marché immobilier dynamique, la commune via son Plan d'ancrage communal et les autres acteurs du logement social œuvrent pour une meilleure accessibilité au logement.

Le dynamisme du marché immobilier de Vielsalm est un atout pour la commune puisqu'il permet notamment d'entretenir le patrimoine résidentiel (rénovation de bâtisses anciennes). Il est cependant nécessaire de se prémunir du danger de faire des villages des villages de résidences secondaires, ce qui serait préjudiciable à la vie locale.

4.3 CADRE BATI - TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITES - MENACES

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
STRUCTURE URBAINE	Structure urbaine relativement équilibrée, basée sur le schéma classique suivant : une ville centre et des pôles villageois périphériques qui gravitent autour	Plusieurs conurbations en raison de l'étalement de l'habitat le long des voies de communication : entre Vielsalm et les villages périphériques (Rencheux, Neuville, Ville-du-Bois, Cahay), entre Grand-Halleux-Mont-Petit-Halleux, entre Salmchâteau et Bêche	Limiter l'habitat linéaire	Disparition des entités bien définies via la continuité de l'étalement urbain
CADRE BÂTI	Un bâti ancien en relativement bon état (corps de ferme) dans les villages RGBSR d'application dans le village de La Comté Des constructions récentes à Vielsalm, bien intégrées dans leur environnement	Les villages ont subi un développement exclusivement résidentiel, en ruban, encouragé par le Plan de Secteur.		Risque de dénaturation des villages non couverts par un RGBSR via la construction de nouvelles habitations ne s'intégrant pas dans le bâti ancien
PATRIMOINE	Le patrimoine présente 244 sites et édifices repris sur la liste du patrimoine monumental de la Belgique ou qui sont classés	Seulement 11 monuments classés	Mettre en place des balades thématiques sur le patrimoine et remise en valeur du patrimoine par leur restauration et leur publicité Sensibiliser les habitants à la qualité patrimoniale de leur commune Mettre en valeur les biens remarquables	Une mauvaise mise en valeur du patrimoine et un manque d'entretien amènerait à une dégradation accélérée
QUALITE DU PARC DE LOGEMENTS	Un parc de logement relativement ancien mais présentant un confort dans la moyenne de l'arrondissement de Bastogne et supérieur à la Région wallonne.	Un parc de logement relativement ancien qui demande à être entretenu	Des rénovations qui permettent d'améliorer le confort des logements.	
ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE	Hausse globale des prix de vente des biens immobiliers et notamment des appartements. Une forte hausse du prix de vente moyen des villas, mais des prix qui restent cependant en-deçà des autres entités, ce qui exerce une attractivité sur les potentiels acheteurs.		Développement d'une offre en matière d'appartements, peu nombreux dans les communes voisines. Deux types de clientèle : originaire de Vielsalm et extérieure visant davantage des biens de villégiature	
POLITIQUE COMMUNALE	Une pluralité d'acteurs actifs sur la thématique du logement sur le territoire communal. Le Programme communal d'actions en matière de logement prévoit la réalisation de trois projets (soit 5 logements)			

5 THEME 3 DÉPLACEMENTS ET ESPACES PUBLICS

5.1 INTRODUCTION

5.1.1 PREAMBULE

OBJECTIFS

Les objectifs de ce chapitre sont :

- Analyser la situation existante en matière de mobilité pour chaque mode de déplacement : transports privés, transports publics et modes doux ;
- Faire un relevé des infrastructures existantes ;
- Faire ressortir les points forts, les faiblesses et points noirs sur le territoire étudié, mais aussi définir les opportunités et enjeux liés à la mobilité à Vielsalm.

CARTOGRAPHIE

Carte09 : « Les équipements publics et la mobilité » échelle 1 :10.000

- Le réseau routier ;
- Le réseau ferroviaire ;
- Le réseau TEC ;
- Le RAVeL ;
- Les randonnées en VTT ;
- Les randonnées pédestres ;
- Les pistes cyclables.

RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES

Site internet de la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité

<http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru/>

Direction générale Statistique et Informatique économique du SPF Economie (ex-INS)

<http://www.statbel.fgov.be>

Site internet de la SNCB

<http://www.b-rail.be>

Site internet des TEC

<http://www.infotec.be>

Site internet du SPW dédié au RAVeL

<http://ravel.wallonie.be>

Site internet de randonnée Belgique

<http://www.randobel.be>

Site internet du chemin du rail

<http://www.chemindurail.be>

Administration communale de Vielsalm

Programme Communal de Développement Rural

La commune de Vielsalm n'est pas à ce jour couverte par un Plan Communal de Mobilité.

5.1.2 LE RESEAU VIAIRE

Les liaisons routières est-ouest sont lacunaires à Vielsalm.

La longueur du réseau revêtu de Vielsalm était de 236,04 km en 2005. Dont 5,32 km de réseau autoroutier, de 57,28 km de réseau régional et provincial et de 236,04 km de réseau communal.

L'autoroute E25/A26 Liège-Maastricht, dite Autoroute du Soleil, franchit Vielsalm dans sa partie occidentale au niveau de la Baraque de Fraiture où se situe la sortie n°50. Elle figure en violet sur la carte ci-dessus. L'autoroute E42/A27 Lille-Liège ne traverse pas la commune de Vielsalm mais elle est facilement accessible via l'échangeur de Saint-Vith. Les routes rouge et orange font partie du réseau régional.

Les principaux axes de communications (autoroutes et N68) sont orientés nord-sud, alors que les liaisons est-ouest ne peuvent s'effectuer que par la N89 qui aboutit sur la N68 et ne permet pas de traverser la commune de façon directe. La N822 et la N823 sont des axes trop secondaires pour assurer une liaison est-ouest satisfaisante.

Vielsalm centre est le point de convergence de la N68, la N822, la N823 et la N675, des axes empruntés par le charroi lourd à qui il n'est pas offert d'itinéraire alternatif. Il résulte de cette situation un encombrement du centre.

Les villages situés au sud de la N89 sont relativement isolés du réseau structurant.

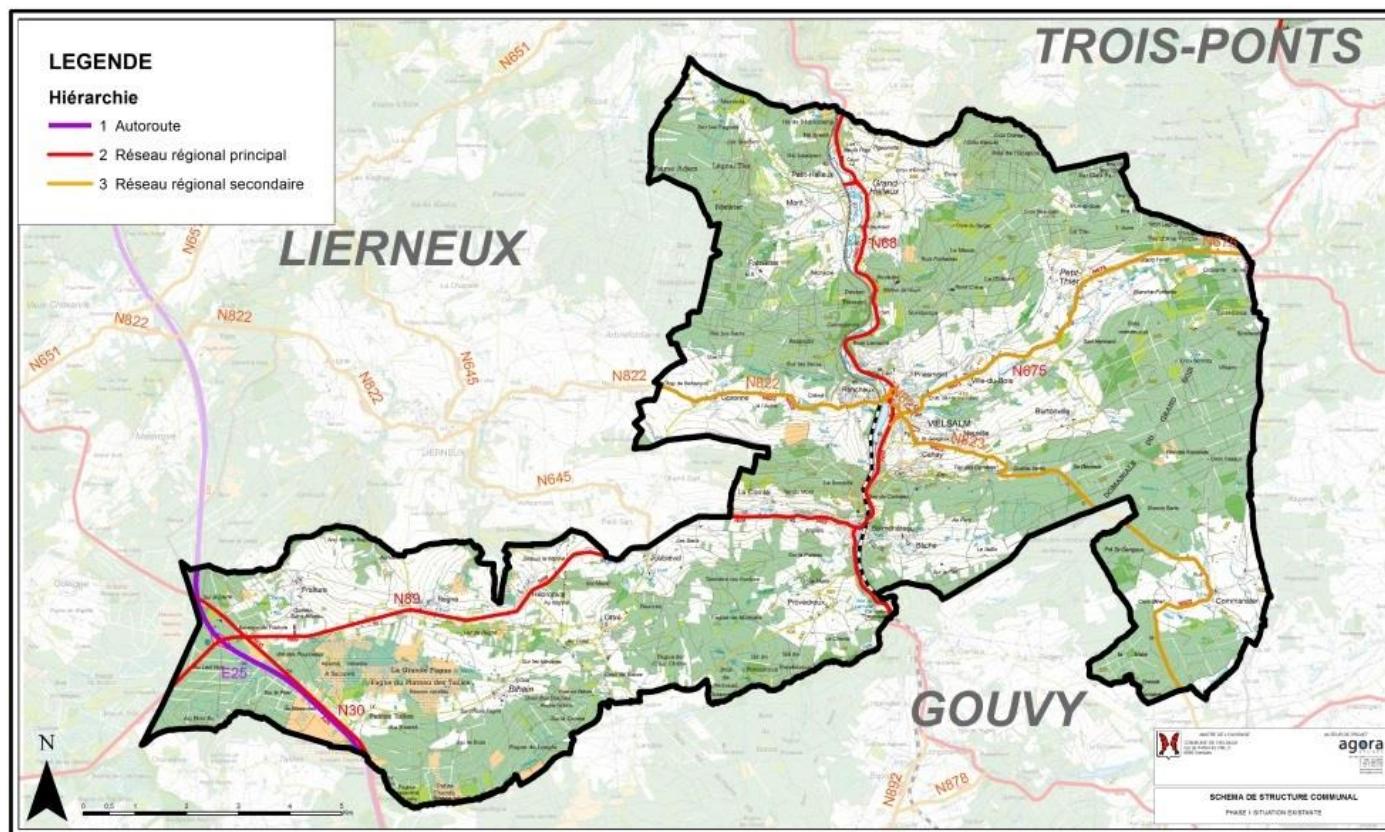


Figure 129:
Carte du réseau routier

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Les routes régionales qui parcourent la commune de Vielsalm sont listées ci-dessous.

Route	Parcours	Villages traversés	Configuration	Particularités	Photographie
N30	Liège – Bastogne	Baraque de Fraiture	Rectiligne sur la section traversant Vielsalm Double sens 2x1 bandes Pas d'aménagement cyclable	Concernée par les travaux du rond-point à Baraque de Fraiture	
N68	Aix-la-Chapelle (Allemagne) – frontière luxembourgeoise	Provedroux Salmchâteau Vielsalm Houit Grand Halleux	Tracé sinueux Double sens sauf dans le centre de Vielsalm où la route se divise en 2 sections en sens unique (rue du Vieux Marché et Rue du Général Jacquet) 2x1 bandes Trottoir partagé entre Vielsalm et Salmchâteau	Artère principale du centre-ville de Vielsalm Plusieurs équipements desservis (Sunparks, station d'épuration)	
N89	Sedan – Salmchâteau (Vielsalm)	Baraque de Fraiture Regné Hébronval Joubiéval Les Sarts Salmchâteau	Alternance de sections sinuées et rectilignes Double sens 2x1 bandes Pas d'aménagement cyclable	Permet accès à l'échangeur n°50 de l'E25 Suit la limite communale avec Lierneux au niveau de Joubiéval et Les Sarts Aménagements dans les villages traversés : Joubiéval (îlots), Hébronval (îlot central dans le virage), Regné (effets de porte, schlammage) Concernée par les travaux du rond-point à Baraque de Fraiture	

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Route	Parcours	Villages traversés	Configuration	Particularités	Photographie
N675	Vielsalm – Saint-Vith	Vielsalm Ville-du-Bois Petit-Thier Poteau	Alternance de sections sinuées et rectilignes Double sens 2x1 bandes Pas d'aménagement cyclable	Dessert le zoning de Burtonville Aménagements dans les villages traversés : Vielsalm (effet de porte), Ville-du-Bois (effets de porte), Petit-Thier (schlammage et zone 30)	
N822	Vielsalm – Vaux-Chavanne (Manhay)	Goronne Rencheux Vielsalm	Tracé sinuieux Double sens 2x1 bandes Pas d'aménagement cyclable	Etroite et sans marquage central sauf au niveau du passage à niveau de Rencheux Dessert le zoning de Rencheux	
N823	Vielsalm – Beho (Gouvy)	Vielsalm Cahay Commander	Tracé sinuieux Double sens 2x1 bandes Pas d'aménagement cyclable	Etroite Cahay à Commander	

5.2 LES TRANSPORTS PRIVES

Vielsalm est dominée par un important trafic de poids lourds suivant un axe est-ouest. Ce charroi a en partie pour origine les zones d'activités économiques présentes sur le territoire communal.

5.2.1 PARC AUTOMOBILE ET TAUX DE MOTORISATION

Au 1^{er} août 2013, le parc automobile de la commune de Vielsalm totalisait **5 307 véhicules** (source : SPF économie).

En 2013, le nombre de voitures particulières ramené à 100 ménages¹² à Vielsalm atteignait 170 (dont 117,1 voitures particulières). Le nombre de véhicules est proportionnellement plus bas que sur l'ensemble de l'arrondissement de Bastogne (197,8 véhicules dont 130,1 voitures particulières) mais bien plus élevé que sur l'ensemble de la Région wallonne (144,8 véhicules dont 112,6 voitures particulières).

Vielsalm se distingue notamment par un taux de véhicules destinés au transport de marchandises supérieur à la moyenne wallonne (22,5 contre 14). Ce taux est cependant similaire à celui des communes voisines.

5.2.2 VOLUMES DE CIRCULATION

La carte ci-contre montre la charge de trafic journalière (véhicules légers VL et poids lourds PL) que les voiries régionales qui traversent la commune (comptages de 2010-2011).

La voie qui cumule la plus forte charge de trafic est la N68 (7 760 VL et 1 258 PL sur la section entre la N89 et le centre de Vielsalm), suivie de la N89 (4 680 VL et 991 PL au niveau du croisement avec la N68) et de la N675 (4 027 VL et 963 PL).

Ces charges de trafic tracent le chemin emprunté par les véhicules pour relier les autoroutes E25 et E42, qui traverse les principales zones urbanisées de la commune. L'enjeu est important pour le centre de Vielsalm qui forme un goulet d'étranglement concentrant de nombreux poids lourds.

Il est à signaler le trafic relativement important sur la N675 et la N822, qui sont des voiries régionales de rang secondaire.

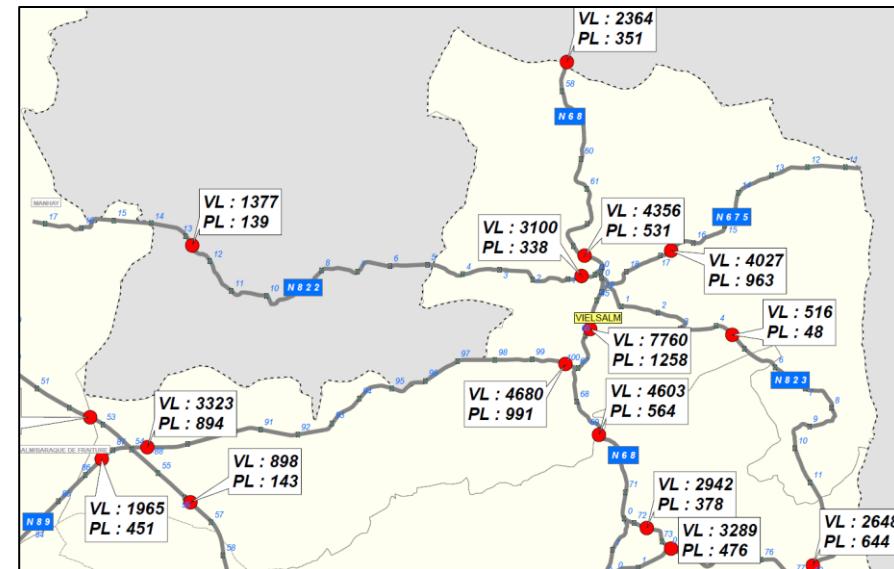


Figure 130: Carte des volumes de circulation sur la commune de Vielsalm (Source: SPW)

5.2.3 ORIGINE DU CHARROI

Les pôles générateurs de déplacements les plus influents sur le territoire communal sont les écoles (enseignement secondaire) et les administrations publiques. Ces pôles sont concentrés dans le centre-ville (les abords de l'école Saint-Joseph sont particulièrement encombrés aux heures de pointe) et sont présents de manière éparsée dans les villages.

La zone d'activité économique de Burtonville, est un pôle d'attraction important et génère un important charroi de poids lourds liés à l'industrie du bois sur la N675 en direction du centre de Vielsalm et de l'E42. La zone d'activité économique de Rencheux génère également un important trafic sur la N822.

¹² Chiffres IWEPS.

5.2.4 SOLUTIONS APPORTEES AU CHARROI POIDS LOURDS

Les enjeux autour de la traversée du centre de Vielsalm et de certains villages par un important charroi poids lourds s'orientent à deux échelles :

- Relier les autoroutes E25 et E42 afin de créer une liaison directe Est-Ouest. Plusieurs tracés ont été envisagés, mais ce projet est pour le moment en stand-by.
- Créer un itinéraire de contournement de Vielsalm pour protéger les habitants de la commune des flux routiers liés à la zone industrielle de Burtonville.

Dans le cadre de l'extension du parc d'activités économiques de Burtonville, des travaux sont en cours afin de réaliser une nouvelle voie de desserte pour celui-ci.

5.2.5 STATIONNEMENT

Une réflexion sur le stationnement est primordiale dans le cadre d'une bonne gestion de la circulation urbaine.

L'offre de stationnement est répartie sur l'ensemble du territoire. Cette offre est de deux types :

- Stationnement le long de la voirie

Dans la grande majorité, le stationnement se fait de manière longitudinale le long du trottoir.

- Stationnement hors voirie (parking)

Ce type de stationnement est concentré dans Vielsalm centre. Les principales poches de stationnement sont localisées au nord et au sud du centre-ville et jouxtent la N68 : gare et office de tourisme pour le sud, à proximité de l'église pour le nord.



Figure 131: Photographie du parking de l'office du tourisme (Source: Agora)

Le centre-ville de Vielsalm est parfois problématique en raison de la monopolisation des places par les riverains et les commerçants. C'est notamment le cas dans la rue du Vieux Marché. L'atelier thématique portant sur la mobilité a signalé que le parking de l'église et derrière l'école Saint-Joseph étaient souvent saturés.

Le stationnement n'est à ce jour pas réglementé dans le centre de Vielsalm.

Un parking de 35 places est en construction rue de l'hôtel de ville.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

5.3 LES MODES DE TRANSPORTS DOUX

Les aménagements en faveur des modes doux sont à Vielsalm principalement destinés à la promenade.

5.3.1 LES DEPLACEMENTS A VELO

LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES EN VOIRIES

Les routes qui parcourent la commune de Vielsalm ne sont pas pourvues d'aménagements cyclables. La N675 offre cependant une sur largeur dans le sens sortant de Vielsalm permettant la circulation des cyclistes hors de la bande automobile. Entre Vielsalm et Salmchâteau, la N68 est pourvue d'un trottoir partagé piétons/vélos

LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES HORS VOIRIE

- Le pré-RAVeL (vicinal Lierneux-Hébronval)

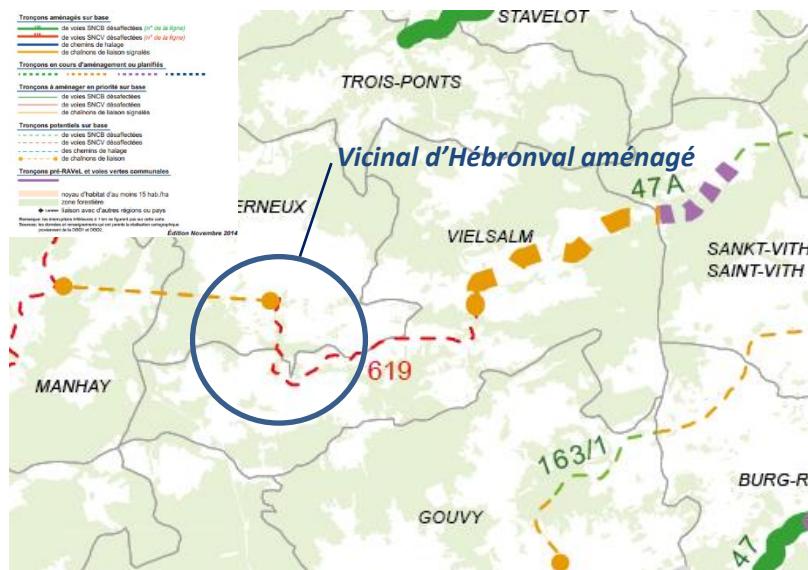


Figure 132 : Extrait de la carte du RAVeL éditée en novembre 2014 (Source: ravel.wallonie.be)

La commune de Vielsalm ne compte pas de tracé de RAVeL sur son territoire. Une partie du tracé de l'ancien tram vicinal est cependant aménagé en cheminement piédestre et cyclable (pré-RAVeL) entre le village d'Hébronval et la limite communale avec Lierneux. La majeure partie du tronçon se situe sur la commune de Lierneux. Depuis Hébronval, l'accès se fait via la N89.

À terme, une continuité dans l'aménagement et la signalétique de Lierneux à Saint-Vith devrait être réalisée. Le chantier a été adjugé pour la section entre Vielsalm et Poteau.

Par ailleurs, les RAVeL de Trois-Ponts et Gouvy devraient à terme être reliés.

- Les chemins et sentiers de liaison

Le Plan Communal de Développement Rural a souligné l'intérêt d'aménager en priorité un chemin entre Fraiture, Regné et Hébronval et entre Vielsalm, Ville-du-Bois et Petit-Thier afin d'offrir aux modes doux des alternatives aux routes nationales.

- Les parkings vélos

La présence d'emplacements dédiés aux vélos est un facteur encourageant les déplacements cyclables et l'intermodalité. Un parking vélo est présent au niveau de la gare de Vielsalm.



Figure 133: Photographie, parking vélo devant la gare de Vielsalm (Source: agora)

5.3.2 PIETONS ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)

Il est utile de distinguer deux types de déplacements à pied : la marche urbaine ou utilitaire et la marche de loisirs. La marche urbaine est principalement liée à des déplacements contraints, comme aller à l'école, faire des achats ou accomplir une démarche dans un environnement proche, les distances maximales étant alors de l'ordre du kilomètre (soit ± 20 minutes de marche). La marche de loisirs recouvre soit la promenade, soit la randonnée.

MARCHE URBaine

Les pôles générant de nombreux déplacements piétons dans la commune sont les écoles et les administrations publiques. La présence d'écoles donne lieu à deux pics de circulation dans la journée : le début et la fin des cours. Les administrations publiques génèrent des flux plus diffus dans la journée mais non moins importants.

L'étroitesse des trottoirs est un facteur encourageant l'inconfort et l'insécurité des piétons. Les travaux dans le centre de Vielsalm ont permis un progrès sur ce point. Le second obstacle aux déplacements des piétons est celui des traversées : vitesses d'approche, visibilité, pas de possibilité de traverser en deux temps. Les aménagements des traversées sont hétérogènes sur la commune.



Figure 134: Traversée en deux temps à Vielsalm (Source: agora)



Figure 135: Traversée dangereuse à Petit-Thier (Source: agora)

DÉPLACEMENTS DES PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE (PMR)

Par PMR, il faut entendre toute personne présentant de manière temporaire ou permanente une difficulté à se déplacer : les personnes blessées ou convalescentes, transportant des charges pondéreuses, les personnes avec poussette ou landau, les

personnes âgées ou présentant un handicap physique, les malvoyants, etc. Les personnes en chaise roulante ne sont donc pas les seules PMR.

Plusieurs problématiques apparaissent pour les PMR :

- certains trottoirs ou passages sont recouverts de graviers, ce qui les rend peu praticables pour les PMR,
- certains passages-piétons font face à des bordures hautes empêchant le passage des PMR.
- des voitures sont parfois stationnées sur les trottoirs, ce qui oblige les piétons et les PMR à circuler sur la chaussée.

Des efforts sont notables dans la commune (places de parking dans le centre-ville, trottoirs larges, etc.) mais ceux-ci restent concentrés dans le centre-ville.



Figure 136: Photographie, bandes podotactiles à Vielsalm (Source: agora)



Figure 137: Photographie, trottoirs impraticables pour les PMR (Source: google street view)

MARCHE DE LOISIRS

Le territoire de la commune de Vielsalm offre de nombreux itinéraires de randonnée. 11 parcours balisés de 5 à 13 km sont répertoriés par la Maison du Tourisme de Vielsalm-Gouvy autour de Vielsalm, Grand-Halleux, Hébronval et la Baraque de Fraiture. La commune est par ailleurs traversée par deux sentiers de grande randonnée (GR5 et GR571).

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

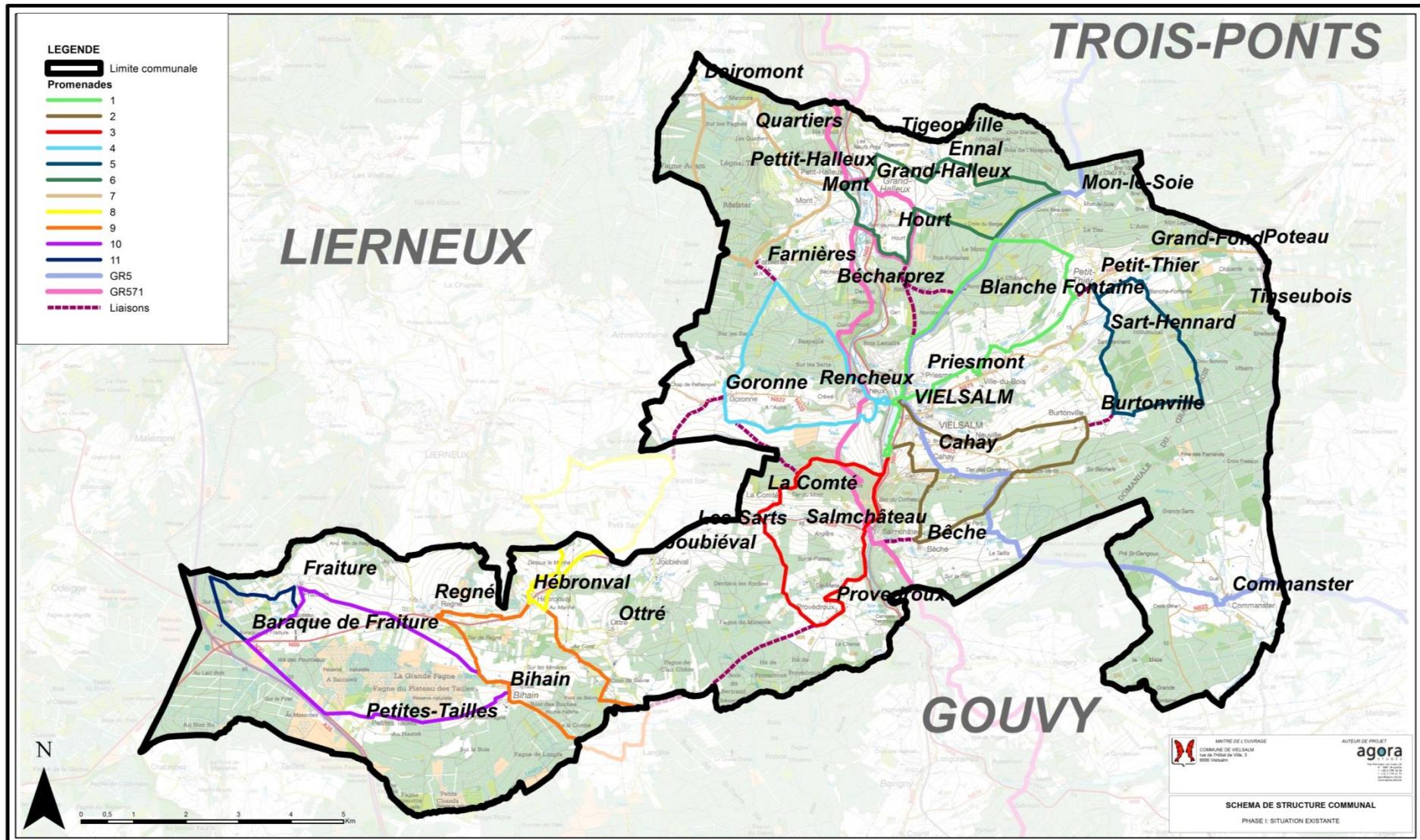


Figure 138: Carte des promenades à Vielsalm

5.4 LES TRANSPORTS PUBLICS

5.4.1 LES TEC

OFFRE ET SERVICES

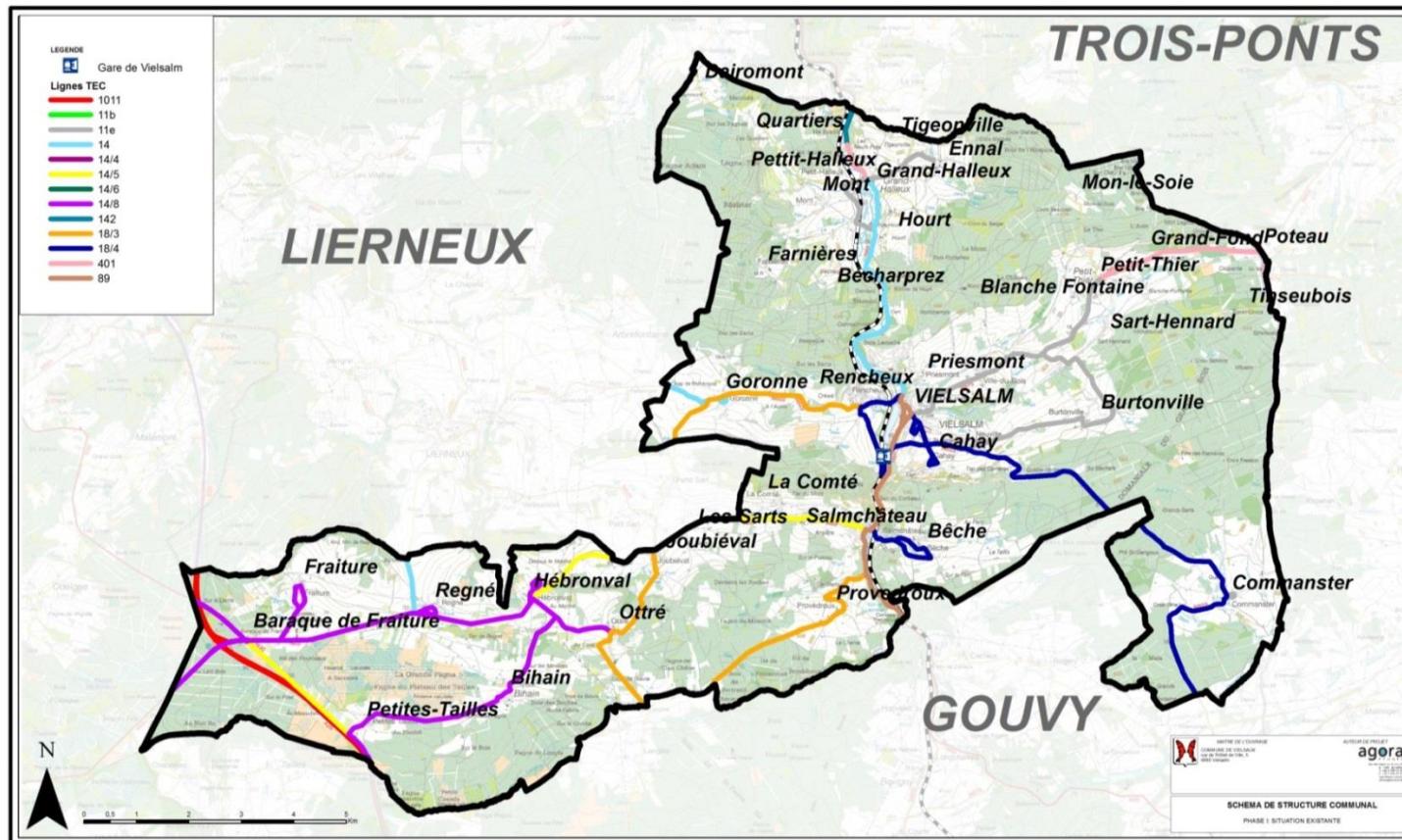


Figure 139: Carte des lignes TEC sur la commune de Vielsalm

La desserte de bus du territoire communal est assurée par les services du TEC Luxembourg. La commune est desservie par 13 lignes de bus qui sont reprises dans le tableau suivant.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

N° de ligne	Nom de la ligne	Villages desservis	Fréquence et correspondances notables		
14	Manhay – Vielsalm	Grand Halleux, Rencheux, Vielsalm, Salmchâteau, Joubiéval, Les Sarts, Goronne, Hébronval, Regné, Fraiture, Baraque de Fraiture	Ligne scolaire. Ne circule pas le week end. 6 bus/jour dans chaque sens.		
14/4	Houffalize – Manhay	Baraque de Fraiture, Fraiture, Regné, Hébronval, Petites-Tailles, Bihain	Ligne scolaire. Ne circule pas le week end. 1 bus/jour dans chaque sens + 1 mercredi		
14/5	Manhay – Hébronval	Bihain, Petites-Tailles, Baraque de Fraiture, Fraiture, Regné	Ligne scolaire. Ne circule pas le week end. 1 bus/jour dans chaque sens.		
14/6	Houffalize – Schiemde	Salmchâteau, Vielsalm	Ligne scolaire. Circule uniquement le jeudi. 1 bus/jour dans chaque sens.		
14/8	Regné – Fraiture	Baraque de Fraiture, Fraiture, Regné, Hébronval, Petites-Tailles, Bihain	Ligne scolaire. Ne circule pas le week end. 1 bus/jour dans chaque sens.		
18/3	Houffalize – Vielsalm	Joubiéval, Les Sarts, Goronne, Rencheux, Vielsalm	Ligne scolaire. Ne circule pas le week end. 3 bus/jour dans chaque sens.		
18/4	Gouvy – Vielsalm	Bèche, Salmchâteau, Commanster, Neuville, Vielsalm, Rencheux	Ligne scolaire. Ne circule pas le week end. 2 bus/jour dans chaque sens + 1 mercredi		
89	Bastogne – Vielsalm	Salmchâteau, Vielsalm	Ligne scolaire. Ne circule pas le week end. 4 bus/jour dans chaque sens		
142	Esneux – Gouvy	Grand-Halleux, Vielsalm, Salmchâteau	Correspondance gares de Trois-Ponts, Aywaille et Esneux		
			L – V	Samedi	Dimanche
			12-14 bus/jour dans 2 sens	3 bus/jour dans 2 sens	/
401	Vielsalm - Losheimergraben	Grand-Halleux, Vielsalm, Ville-du-Bois, Petit-Thier, Poteau	Ne circule pas le week end. 4 bus/jour dans chaque sens. Correspondance gare de Vielsalm.		
1011	Liège – Athus (express)	Baraque de Fraiture	Ne circule pas le week end. 5-7 bus/jour dans chaque sens.		
11e	Proxibus de Vielsalm	Circuit de Grand-Halleux : Vielsalm, Cahay, Ennal, Grand-Halleux, Petit-Halleux, Hourt	Mardi et jeudi 1 AR/jour		
		Circuit de Goronne : Vielsalm, Cahay, Rencheux, Goronne	Lundi et mardi 1 AR/jour		
		Circuit de Fraiture : Vielsalm, Cahay, Salmchâteau, Joubiéval, Hébronval, Regné, Fraiture, Baraque de Fraiture, Petites-Tailles, Bihain, Ottré, Provedroux, Bèche	Lundi, jeudi et vendredi (limité) 1 AR/jour		
11b	Proxibus de La Roche	Petit-Halleux	1 AR vendredi. Liaison vers La Roche-en-Ardenne		
		Baraque de Fraiture, Petites-Tailles	1 AR 1 semaine sur 2. Liaison vers La Roche-en-Ardenne		

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Le territoire de Vielsalm est bien couvert par les lignes du réseau TEC mais il s'agit d'une offre fortement orientée vers les scolaires et les fréquences restent faibles.

La commune n'est desservie que par trois lignes de bus régulières (142, 401 et 1011) et ne bénéficie d'aucun service le dimanche et d'un service limité le samedi. Les lignes 142 et 401 sont concentrées sur la N68 et les villages se situant sur cet axe sont par conséquence les mieux lotis en termes de rabattement vers le centre de Vielsalm. La ligne 401 dessert également les villages situés sur la N675.

Il n'existe pas de service régulier sur la N89 permettant de rejoindre le centre de Vielsalm.

La commune de Vielsalm a développé un service de Proxibus (11e) qui couvre la quasi-totalité des villages (à l'exception de Commandster dont le circuit a été supprimé et remplacé par un Telbus) et rabat les usagers vers le centre de Vielsalm deux fois par semaine grâce à 3 parcours. Il existe un service Telbus. Certains villages sont aussi concernés par le Proxibus de La Roche-en-Ardenne.

Les lignes régulières et le Proxibus 11e desservent la gare de Vielsalm, ce qui permet une intermodalité bus/train.

Baraque de Fraiture est desservie par le bus express 1011 Liège-Athus. Il permet d'atteindre Liège en 1 heure, ce qui est intéressant pour les habitants de l'ouest de la commune. Pour les habitants résidant le long de la dorsale de la N68, il est plus avantageux de prendre le train qui offre un temps de parcours similaire.

L'offre vers le Grand-Duché de Luxembourg est limitée à un bus en direction de Schiemde. Un arbitrage est à faire entre la demande des travailleurs qui passent la frontière chaque jour et les possibilités d'amélioration du service de transports en commun.

QUALITÉ DES ARRÊTS DE BUS

En ce qui concerne les conditions d'accès et d'attente aux arrêts, la plupart des arrêts sont indiqués par des poteaux et ne possèdent pas d'abribus.



Figure 140 : Photographie d'un poteau TEC à Vielsalm centre:



Figure 141: Photographie du bus 142 à Vielsalm



Figure 142: Photographie d'un aménagement TEC à Burtonville

5.4.2 LA SNCB

La gare de Vielsalm maintient un service régulier vers Liège et Luxembourg.

OFFRE

La commune de Vielsalm est dotée d'une gare SNCB qui se situe sur la ligne 42 Liège – Luxembourg. Les trains ne s'arrêtent plus dans les gares de Rencheux et Grand-Halleux.

Vielsalm-Liège		Liège-Vielsalm		Vielsalm-Gouvy (Luxembourg)		Gouvy (Luxembourg)-Vielsalm	
Semaine	W-E	Semaine	W-E	Semaine	W-E	Semaine	W-E
12	9	12	10	11 (8)	9 (8)	11 (8)	9 (8)

Figure 143: Tableau de la fréquence des trains de la ligne 42 en gare de Vielsalm

La quasi-totalité des trains qui marquent l'arrêt à la gare de Vielsalm sont des trains Interrégionaux (IR). À ces trains s'ajoutent un train IC par jour dans chaque sens.

Il faut compter 1h05 pour se rendre à Liège, 1h20 pour Luxembourg et 10 minutes pour Gouvy.

Vielsalm-Liège		Liège-Vielsalm		Vielsalm-Gouvy (Luxembourg)		Gouvy (Luxembourg)-Vielsalm	
5h19 – 22h36	7h18 – 23h18	8h24 – 22h24 (8h24 – 22h24)	5h07 – 22h26 (7h15 – 21h15)				

Figure 144: Tableau de l'amplitude horaire en gare de Vielsalm

Les horaires des trains permettent aux personnes travaillant à Liège de les utiliser de façon quotidienne pour se rendre sur leur lieu de travail. Dans la journée les trains à destination et en provenance de Liège sont cadencés à raison d'un train toutes les 2 heures.

Cela est moins aisément pour les navetteurs à destination de Luxembourg. En effet, le premier train du matin permet d'arriver à 9h44 au plus tôt.

Le train reste cependant l'alternative la plus crédible à la voiture pour rejoindre le Luxembourg, davantage que l'offre de bus existante.

SERVICES



Figure 31: Photographies de la gare de Vielsalm (Source: agora)



Figure 145: La voie unique de la ligne 42 entre Vielsalm et Aywaille (Source: agora)

Figure 146: Un train en gare de Vielsalm (Source: agora)

Le bâtiment voyageur est ouvert tous les matins de semaine et le samedi et le dimanche après-midi. Un distributeur de titres de transport est accessible en dehors du bâtiment. Les usagers ont un parking ainsi qu'un parking vélo à disposition. La gare offre un service d'assistance pour les PMR. Il est prévu que la gare soit mise en accessibilité PMR à l'horizon 2016.

Le Plan transport 2014 de la SNCB ne prévoit pas de réduction du nombre de trains sur la ligne. Il est cependant prévu que les trains IR deviennent des trains IC, qui desserviront toujours la gare de Vielsalm.

5.5 MOBILITE ALTERNATIVE

La commune de Vielsalm ne possède pas d'aménagements propres au covoiturage mais promeut la pratique via son site internet qui relève les différents services offerts par la Province de Luxembourg notamment (Luxcovoiturage, Damier, Carpoolplaza).

5.5.1 LE COVOITURAGE

L'Administration communale de Vielsalm soutient aux côtés de la Province de Luxembourg et de l'Agence de Développement Local de Vielsalm l'initiative de l'asbl Les Hautes Ardennes « En route vers Vielsalm ». Il s'agit d'une plate-forme de covoiturage permettant aux habitants de la région de se mettre en relation (<http://www.leshautesardennes.be/covoiturage/>).

Il pourrait être intéressant d'étudier la possibilité d'un parking de covoiturage au niveau de l'échangeur de la Baraque de Fraiture et sur la N68 (pour des déplacements vers Luxembourg et vers Liège).

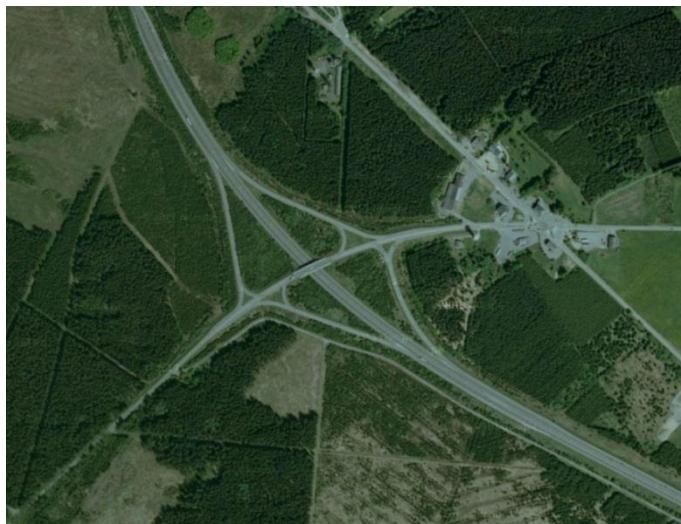


Figure 147 : Echangeur de Baraque de Fraiture (Source: Googlemaps)

5.5.2 LES AUTRES SERVICES

Il existe à Vielsalm :

- Un service de Medic-assistance
- Un véhicule de la Croix Rouge en lien avec les mutualités
- Une assistance sociale auprès des personnes âgées
- Le service Proxibus du TEC.

5.6 SECURITE ROUTIERE

Les accidents de la route sont en légère baisse sur le territoire communal mais des points noirs subsistent et sont identifiés par la Zone de Police et les ateliers.

5.6.1 LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

L'analyse suivante se base sur les données fournies par la zone de police de Famenne Ardenne portant sur la commune de Vielsalm.

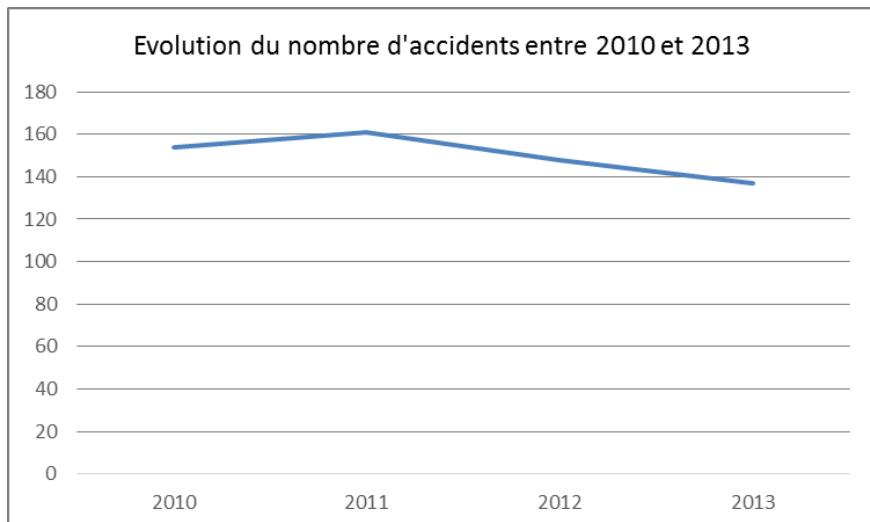


Figure 148: Graphique, Evolution du nombre d'accidents entre 2010 et 2013 sur la commune de Vielsalm (Source: Zone de Police Famenne Ardenne)

Le graphique ci-dessus montre une stabilité dans le nombre d'accidents entre 2010 et 2013, voire une légère diminution depuis 2011.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du type de blessés et de tués.

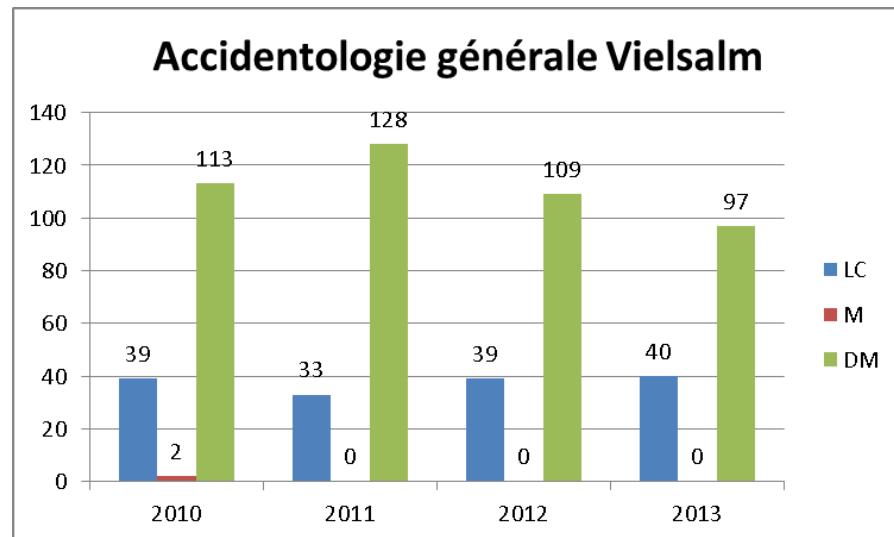


Figure 149: Graphique, Accidentologie générale sur la commune de Vielsalm (Source: Zone de Police Famenne Ardenne). LC : Lésions corporelles, M : Mortel, DM : Dégâts matériels.

Entre 2010 et 2013, on constate que le nombre de blessés légers varie peu. Le nombre d'accidents impliquant quant à lui uniquement des dégâts matériels est en baisse.

5.6.2 POINTS NOIRS

Les analyses de trafic effectuées par la Zone de Police de Famenne Ardenne permettent de pointer les endroits où des vitesses excessives sont pratiquées, amplifiant le caractère accidentogène des routes concernées.

Il s'agit de :

- La traversée du village de Goronne,
- La rue Hermanmont (N675), concernée par un important charroi poids lourds,
- La zone 30 située à Petit-Thier sur la N675 n'est pas respectée.

L'atelier thématique organisé sur le thème de la mobilité a permis quant à lui d'établir la dangerosité de certains axes :

Commune de Vielsalm

AGORA

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

- La ligne droite de La Bedinne vers Les Sarts (N89)
- Les virages de la N68 à Grand-Halleux
- Baraque de Fraiture, mais une amélioration est notable depuis la mise en place du rond-point

L'atelier a par ailleurs fait ressortir que les poids-lourds étaient finalement peu impliqués dans les accidents.

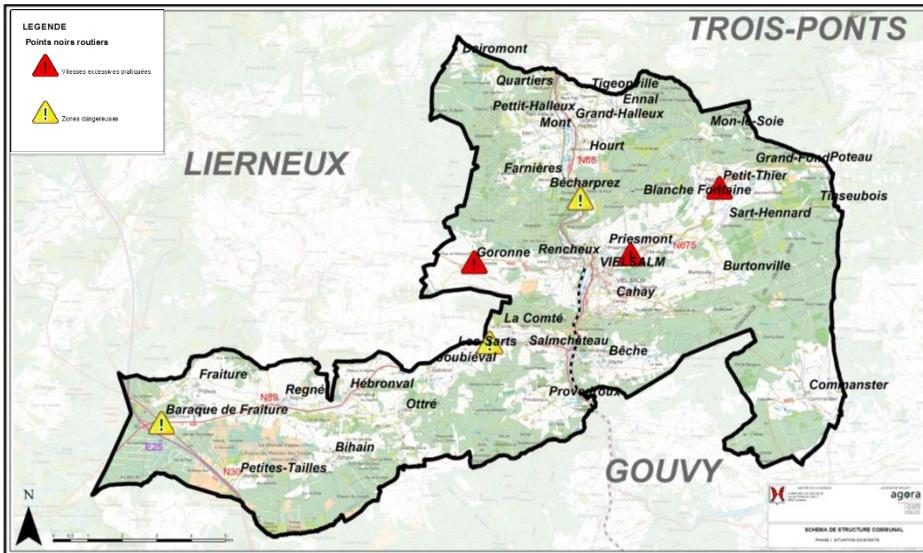


Figure 150: Carte des points noirs routiers sur la commune

5.6.3 LA SIGNALISATION ET LES AMENAGEMENTS PONCTUELS

Des aménagements de sécurité routière sont présents sur certaines parties du territoire communal. Des effets de porte ont été aménagés à l'entrée de certains villages (Dairomont, Petit-Halleux,etc.).



Figure 151: Photographie, effet de porte à l'entrée de Dairomont (Source: Agora)

Peu d'aménagements spécifiques ont été mis en œuvre aux abords des écoles afin de garantir la sécurité des écoliers. Les seuls aménagements sont des panneaux indiquant la présence d'une école et d'une zone 30. Plusieurs écoles signalent la nécessité de compléter par des aménagements ralentisseurs et de la signalétique adaptée.



Figure 152: Zone 30 devant l'Institut du Sacré-Cœur de Vielsalm (Source: Agora)

5.7 ESPACES PUBLICS

Il est possible de distinguer deux principaux types d'espaces publics sur la commune de Vielsalm : les espaces verdurisés et les espaces minéralisés. Ces derniers sont majoritaires dans la commune. Le PCDR de Vielsalm a par ailleurs mis en valeur des espaces qu'il est nécessaire d'aménager.

5.7.1 LES ESPACES MINERALISES

L'espace public (routes, places) est majoritairement mis à disposition des voitures. C'est le cas de la place de l'église à Salmchâteau, l'espace devant la gare de Vielsalm, du parking à côté de l'office du tourisme (rue de la station).

Les espaces résiduels situés dans les villages, le plus souvent à proximité des églises, sont également voués à la voiture (à Petit-Thier, Bihain, Ottre, Bèche, etc.).

Le nouvel aménagement de la rue du vieux marché à Vielsalm a conservé une part importante de l'espace pour la voiture tout en faisant bénéficier les piétons de larges trottoirs, adaptés à cette rue commerçante.



Figure 153: Place de l'église à Salmchâteau (Source: agora)



Figure 154: Espace de stationnement entre la gare et l'avenue de la Salm (Source: agora)

5.7.2 LES ESPACES VERTS

La commune possède de nombreux paysages naturels, ce qui lui confère son caractère « vert ». Les jardins privés participent aussi à la qualité esthétique du cadre bâti. Les espaces verts aménagés se concentrent dans sa partie urbaine (Vielsalm centre). Il s'agit du parc communal et des abords du lac des Doyards.



Figure 155: Promenade au bord du lac des Doyards (Source: agora)



Figure 156: Parc communal (Source: agora)

5.7.3 LES PROJETS

Le PCDR prévoit plusieurs projets de réaménagement de places : création d'un espace de convivialité à Ville-du-Bois, aménagement de l'espace devant la salle des fêtes à Goronne, aménagement de l'espace sous le pont ferroviaire à Salmchâteau, aménagement d'un espace convivial autour de la salle de Commandster, réaménagement de la place de l'église à Regné, réaménagement de la place communale rue Capitaine Lekeux et de la place de la gare à Grand-Halleux.



Figure 157 : Aménagement d'un espace de convivialité et des abords de la salle à Ville-du-Bois, (Source : PCDR de Vielsalm)



5.8 CONCLUSION

La commune de Vielsalm est correctement desservie par plusieurs voiries orientées Nord-Sud (autoroute E25/A26 Liège-Maastricht et N68). En revanche, le manque de liaisons Est-Ouest font pâtir le centre de Vielsalm et plusieurs villages du trafic de transit. Le projet de rejoindre les autoroutes E25 et E42 au sud de Vielsalm est pour le moment suspendu. Le contournement de Burtonville devrait un peu limiter le charroi poids lourds.

Les poches de stationnement dans le centre de Vielsalm présente une configuration intéressante. En effet, elles sont disposées principalement au nord et au sud du centre-ville sur la N68, offrant ainsi le potentiel d'en faire des parkings de dissuasion.

A l'échelle du territoire communal, de nombreux déplacements pourraient être effectués à vélo, à condition que des aménagements de sécurisation des cyclistes soient créés. La création du Pré-RAVeL qui permet de rejoindre Lierneux depuis Hébronval devrait être suivie d'autres initiatives.

Grâce à son réaménagement, le centre-ville de Vielsalm est accueillant pour les PMR. Des lacunes restent cependant à combler hors de cette zone.

Le réseau de bus de Vielsalm est majoritairement orienté vers l'offre scolaire et les deux lignes régulières sont concentrées sur la N68 et la N675, négligeant ainsi l'ouest de la commune, qui bénéficie cependant d'un service de Proxibus.

La gare de la commune permet des déplacements quotidiens vers Liège et Luxembourg. Les trajets vers cette dernière souffrent cependant d'une plage horaire ne correspondant pas aux déplacements pendulaires.

La commune est engagée dans plusieurs initiatives sur le covoiturage : il pourrait être intéressant de formaliser un parking de covoiturage.

Le centre-ville de Vielsalm bénéficie d'espaces publics de qualité. Le PCDR a pointé plusieurs espaces à aménager dans les villages.

Enjeux :

- La gestion du trafic de transit dans le centre de Vielsalm et les villages
- Les déplacements des cyclistes, des piétons et des PMR dans toutes la commune
- Les trajets quotidiens vers Luxembourg en train
- Le développement de la pratique du covoiturage
- L'aménagement des espaces publics hors du centre de Vielsalm

5.9 DEPLACEMENTS TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITES - MENACES

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
TRANSPORTS PRIVES	Bonne accessibilité au réseau structurant : autoroutes et voiries régionales	Principaux axes de communication orientés Nord-Sud mais besoin en déplacements Est-Ouest Problème de vitesses excessives dans la traversée de certains villages.	Réalisation d'un contournement entre les deux autoroutes Développer le transport du bois par le rail (PCDR)	
		Important charroi poids lourds dans le centre de Vielsalm	Réalisation d'une nouvelle voie autour du zoning de Burtonville	
MODES DOUX		Pas d'aménagements propres aux cyclistes sur voirie	Réalisation d'un premier tronçon « pré-RAVeL » entre Hébronval et Lierneux Présence d'un parking vélo au niveau de la gare de Vielsalm pouvant encourager l'intermodalité vélo/train	
	Aménagements pour les PMR dans le centre-ville de Vielsalm Trottoirs de bonne qualité dans le centre de Vielsalm			
TRANSPORT EN COMMUN	Plusieurs lignes de Proxibus Desserte de Baraque de Fraiture par le bus express Liège-Athus	Peu de lignes régulières Pas de ligne vers Vielsalm depuis la N89		Isolement des habitants de Commandster suite à l'arrêt du Proxibus
	Temps de parcours en train et fréquence intéressants vers Liège (1h)	Horaires vers Luxembourg limités	Mise en accessibilité PMR de la gare à l'horizon 2016	
MOBILITE ALTERNATIVE	Initiatives en faveur du covoiturage		Etudier la possibilité d'un parking de covoiturage au niveau de la Baraque de Fraiture	
ESPACES PUBLICS	Nombreux espaces verts de qualité dans le centre de Vielsalm	Peu d'aménagements hors de Vielsalm centre	Plusieurs projets de réaménagement prévus par le PCDR	

6 THEME 4 : ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, TOURISME, ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

6.1 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

6.1.1 PREAMBULE

OBJECTIFS

Les objectifs sont :

- mettre en évidence les principales caractéristiques sociales et économiques de la commune ;
- analyser les évolutions par secteur au travers des données statistiques disponibles ;
- identifier les signes d'évolution socio-économique qui ont ou pourraient avoir une influence sur le développement territorial local ;
- cerner les spécificités de l'agriculture et de la sylviculture de l'entité notamment par rapport à la région dans laquelle elle se situe ;
- mettre en évidence les problématiques et les enjeux qui se posent pour l'avenir en particulier pour les exploitations et l'occupation de l'espace rural ;
- faire une analyse des parcs d'activité économique ;
- faire une analyse de l'offre commerciale

CARTOGRAPHIE

Carte n°10 : « Activités économiques et infrastructures techniques» échelle 1:10.000

- Les zones d'activité économique;
- Les commerces.
- Les équipements publics
- Le domaine agricole
- Le domaine sylvicole

RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES

Direction générale Statistique et information économique du SPF Economie (Ex-INS)
<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/index.jsp>

CAP Ruralité (Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de ruralité)- communes wallonnes en chiffres
<http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru/communes-wallonnes-en-chiffres>

Portail de l'agriculture wallonne
<http://agriculture.wallonie.be>

Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
<http://statistiques.wallonie.be/ses.htm>

Commune de Vielsalm
Site internet de la commune de Vielsalm
<http://www.vielsalm.be/>

Dossier de renouvellement d'agrément de l'ADL de Vielsalm
http://www.adlvielsalm.be/pdf/renouvellement_agrement.pdf

Conférence Permanente du Développement Territorial
Fiches de l'occupation et de l'affectation du sol
<http://cpdt.wallonie.be/>

Fiches environnementales par communes
http://environnement.wallonie.be/fiches_enviro/

Intercommunale de Développement Economique de la Province de Luxembourg (IDELUX)
<http://www.idelux-aive.be/>

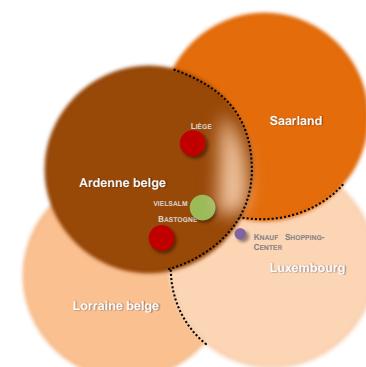
Autres
<http://www.salmiens.be/>

6.1.2 PANORAMA GENERAL

La commune de Vielsalm est située au nord de la province de Luxembourg et est limitrophe de la province de Liège. Elle possède donc des liens avec celle-ci, notamment par le biais des communes voisines telles que Lierneux, Trois-Ponts et Saint-Vith. La proximité du Grand-ducé du Luxembourg exerce également une influence sur le marché du travail.

La province de Luxembourg a vu son développement se baser sur la mise en réseau de petites villes qui, au regard de l'absence de grands centres polarisateurs, ont pris en charge l'animation d'un vaste hinterland. Dans ce contexte, et pour l'intercommunale Idélux, Vielsalm, en nord-Luxembourg, assume l'animation d'un bassin de vie transprovincial délimité schématiquement par les limites des communes de Vielsalm, Lierneux et Gouvy (sur base de la prise en compte d'éléments physiques comme le relief, la forêt ou les infrastructures de communication, d'éléments humains comme la présence de ville(s) et d'éléments administratifs et linguistiques).

Vielsalm se trouve également au contact direct de communes germanophones et à une dizaine de kilomètres de la frontière allemande. Elle se trouve en situation d'interface entre les différentes composantes de l'Eurorégion Saar-Lor-Lux.



L'analyse du chapitre « Activités économiques » est faite en fonction d'un territoire de référence qui va au-delà des communes du bassin de vie et des frontières provinciales et linguistiques. La comparaison avec l'Arrondissement de Bastogne ou la Province est faite en fonction des thématiques abordées et seulement si cette comparaison s'avère pertinente.

6.1.3 LA POPULATION ACTIVE

PAR RAPPORT AU TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE

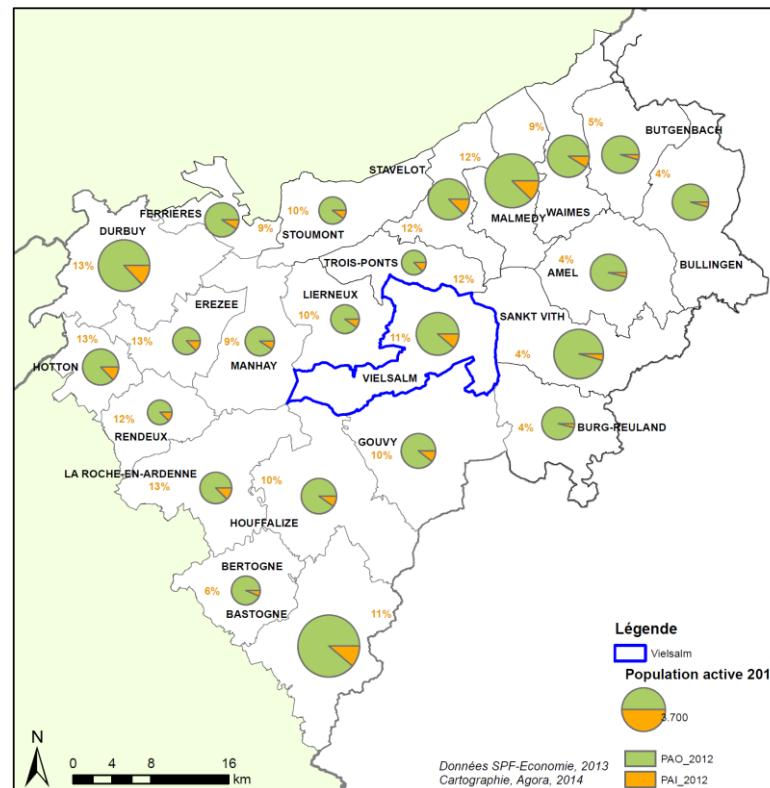


Figure 158 : Carte reprenant la répartition de la population active (occupée et non occupée) sur le territoire de référence en 2012

En 2012, le territoire de référence comptait 63.609 personnes actives. Des communes telles que Bastogne, Durbuy et Malmédy dépassent les 5.000 personnes actives.

À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

La même année, on compte à Vielsalm 3.452 actifs, répartis de la façon suivante :

Population en âge de travailler à Vielsalm		2012		2010	
Population active	Population active occupée	3.060	89%	3.086	89%
	Population active non occupée	392	11%	396	11%
Population en âge de travailler		3.452	100%	3.482	100%

Figure 159 : Tableau de la répartition de la population sur le marché du travail en 2010 et 2012

On remarque que, par rapport à l'année 2010, les taux de population active occupée et non occupée restent inchangés. Par contre, en valeur absolue, on constate une légère diminution de la population en âge de travailler (- 0,9%).

6.1.4 CARACTERISTIQUE DE LA POPULATION ACTIVE**POPULATION ACTIVE OCCUPÉE**

La proportion de jeunes de 15 à 24 ans se présentant sur le marché du travail est relativement faible. La majeure partie des actifs ont en effet entre 25 et 49 ans.

	Population active occupée de Vielsalm			
	Salariés	Indépendants	Autres	Total pourcentage
15-24 ans	285	9	2	296
	10,89%	2%	5%	9,59%
25-49 ans	1.665	254	25	1.944
	63,65%	59%	58%	62,99%
50-64 ans	667	164	16	847
	25,50%	38%	37%	27,45%
Total	2.616	427	43	3.086
	100%	100%	100%	100%

Figure 160 : Tableau de la répartition par âge de la population active en 2010

Il est par ailleurs intéressant de constater que si, quel que soit l'âge, les salariés sont plus nombreux que les indépendants, la proportion de ces derniers augmente sensiblement avec l'âge.

	Population active occupée de Vielsalm selon le statut			
	Salariés	Indépendants	Autres	Total pourcentage
15-24 ans	285	9	2	296
	96%	3%	1%	100%
25-49 ans	1.665	254	25	1.944
	86%	13%	1%	100%
50-64 ans	667	164	16	847
	79%	19%	2%	100%
Total	2.616	427	43	3.086
	84,77%	13,84%	1,39%	100%

Figure 161 : Tableau de la répartition de la population active occupée selon le statut en 2010

POPULATION ACTIVE INOCCUPÉE

En 2010, le taux de chômage à Vielsalm (11,4%) est supérieur à celui enregistré à l'échelle du territoire de référence (9,8%) et dans une moindre mesure à celui de l'arrondissement (10,1%). Il est en revanche sensiblement en-dessous de celui relevé en Région wallonne (16,1%) et ce, quelles que soient les tranches d'âge considérées. On peut également constater qu'il est similaire à la moyenne nationale (11,4%).

Age	Vielsalm	Territoire de référence	Arrondissement	Région wallonne	Belgique
15 à 24 ans	25,8%	20,2%	23,9%	33,6%	23,8%
25 à 49 ans	9,4%	8,2%	8,3%	14,3%	10,1%
50 à 64 ans	9,7%	8,9%	8,3%	13,6%	10,1%
15 à 64 ans	11,4%	9,8%	10,1%	16,1%	11,4%
20 à 64 ans	10,9%	9,5%	9,8%	15,8%	11,1%

Figure 162 : Tableau comparatif du taux de chômage par tranche d'âge à Vielsalm, sur le territoire de référence, dans l'arrondissement, la région et le royaume en 2010

Le tableau ci-dessus permet par ailleurs de constater que les 15 à 24 ans sont plus touchés par le chômage que leurs aînés. On remarque toutefois que ce taux est moins élevé sur le territoire de référence ce qui peut s'expliquer par l'influence des communes de la communauté germanophone présentes sur le territoire de référence

Commune de Vielsalm

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

(Amblève, Bullange, Burg-Reuland, Butgenbach et Saint-Vith) affichant un taux de chômage beaucoup plus bas que la moyenne.

Notons néanmoins que d'autres facteurs interviennent dans l'insertion sur le marché du travail, comme le niveau d'études.

Hormis les jeunes demandeurs d'emploi concernés par les stages d'attente, l'analyse de la demande d'emploi en fonction du secteur d'activité montre une dominance pour les œuvres sociales, les services aux entreprises et le commerce de détail.

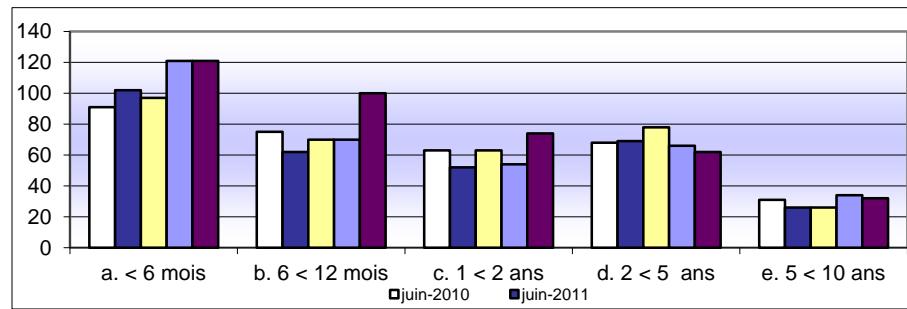


Figure 163 : Graphique de la répartition du nombre de demandeurs d'emploi par durée d'inoccupation à Vielsalm

Enfin, notons que la durée moyenne des périodes de chômage est relativement courte puisque, en moyenne, 50% des demandeurs d'emploi retrouvent une activité en moins d'un an.

6.1.5 REVENU MOYEN PAR HABITANT

DÉFINITIONS

Le **revenu moyen par déclaration** est le rapport entre le revenu total net imposable et le nombre total de déclarations.

Le **revenu moyen par habitant** est le rapport entre le revenu total net imposable et la moyenne de la population au 1^{er} janvier et au 31 décembre.

COMPARAISONS AUX DIFFÉRENTES ÉCHELLES

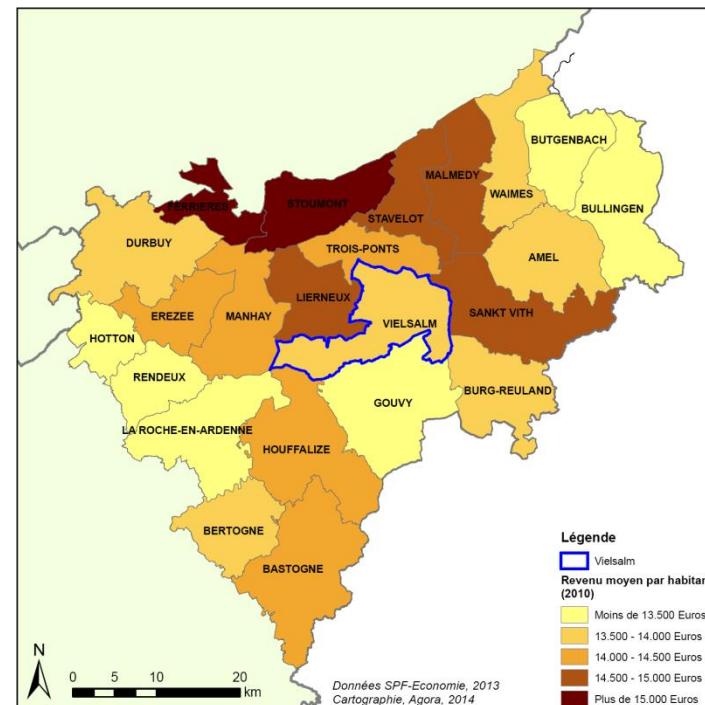


Figure 164 : Carte du niveau de revenu moyen par habitant en 2010 (Source : SPF – Economie)

Le niveau de **revenu moyen par habitant en 2010** est représenté sur la carte ci-dessus. Du point de vue de cet indicateur, la province de Luxembourg se situe en 7^{ème} position des provinces belges avec 15.145€ et en 3^{ème} position des provinces wallonnes avec un niveau comparable à celui de la province de Namur.

En 2010, à Vielsalm, le revenu moyen par habitant était de 13.971€ ce qui est sensiblement inférieur au niveau provincial et un peu en-deçà de la moyenne sur le territoire de référence (14.125€). Le revenu moyen par habitant varie sur l'ensemble du territoire de référence entre 13.064€ (La Roche-en-Ardenne) et 15.780€ (Ferrières).

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

EVOLUTION DANS LE TEMPS

Le revenu moyen par habitant à Vielsalm, durant l'année 2010, était de 13.971€, soit en-dessous de la moyenne provinciale (15.145€), régionale (14.763€) et nationale (15.598€).

En 2010, les **contribuables** salmiens déclaraient en moyenne un revenu moyen par déclaration de 24.171€.

De manière générale, entre 2005 et 2010, le revenu imposable moyen à Vielsalm reste inférieur à celui de la région (d'environ 1.600€ en moyenne) et suit véritablement son évolution.

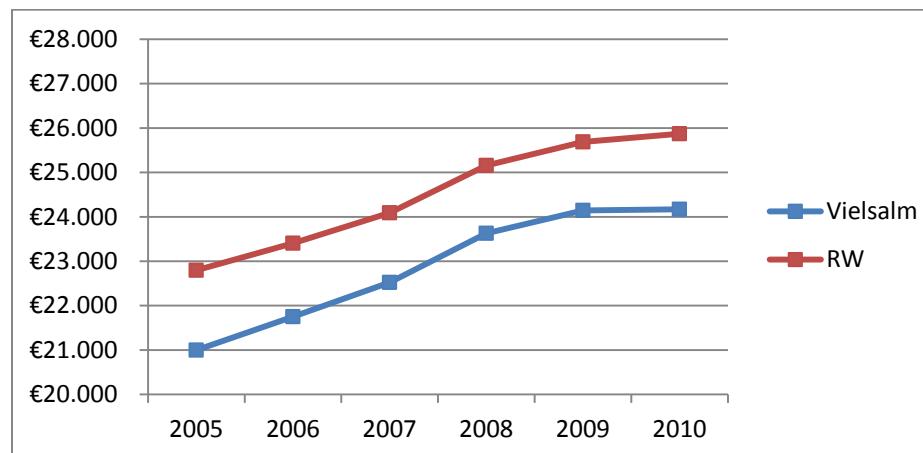


Figure 165 : Graphique de l'évolution des revenus moyens par déclaration entre 2005 et 2010

(Source : SPF – Economie)

NOMBRE DE DÉCLARATION PAR TRANCHES D'IMPOSITION ET INDICE DE RICHESSE

Comparativement à la province, à la région et au niveau national, Vielsalm accueille une proportion plus importante de bas revenus (< 20.000 €).

	Vielsalm	%	Province de Luxembourg	%	RW	%	Belgique	%
Nombre total	4.338	100%	147.701	100%	2.011.752	100%	6.213.128	100%
< 10.000 €	820	18,9%	25.811	17,5%	347.430	17,3%	1.020.049	16,4%
de 10.001 à 20.000 €	1.400	32,3%	43.894	29,7%	686.315	34,1%	1.955.301	31,5%
de 20.001 à 30.000 €	928	21,4%	30.208	20,5%	417.272	20,7%	1.351.433	21,8%
de 30.001 à 40.000 €	505	11,6%	17.561	11,9%	215.387	10,7%	697.446	11,2%
de 40.001 à 50.000 €	293	6,8%	10.735	7,3%	124.526	6,2%	418.217	6,7%
> 50.000 €	392	9,0%	19.492	13,2%	220.822	11,0%	770.682	12,4%

Figure 166 : Tableau du nombre de déclarations par niveau de revenu total net imposable pour 2010 (Source : SPF - Finance)

L'indice de richesse reflète cette situation : il est de 90¹³, soit inférieur à celui de la province de Luxembourg (97), à celui de la Région wallonne (95) et à celui de la Belgique (100).

POPULATION PRÉCARISÉE

En ce qui concerne la population précarisée, en 2012, ce sont 38 personnes qui bénéficient du droit à l'intégration sociale. Ce chiffre est en léger recul par rapport aux années précédentes (46 personnes en 2011 ; 40 en 2010). Ces personnes représentent 0,51 % de la population communale. Cette proportion est nettement plus basse que la moyenne wallonne (1,37 %). Elle est cependant légèrement plus élevée que dans plusieurs communes voisines (Gouvy : 0,40 % ; Saint Vith : 0,47 %; Lierneux : 0,43 % ; Houffalize : 0,48 % ; Trois-Ponts : 0,35 %).¹⁴

¹³ L'indice de richesse de la Belgique est de 100,00. Un indice de richesse de 90 signifie que le revenu moyen par habitant est 10 % inférieur à celui du royaume dans l'année examinée.

¹⁴ Source : http://www.adlvielsalm.be/pdf/renouvellement_agrement.pdf

6.1.6 LA MOBILITE DES TRAVAILLEURS

OÙ VONT TRAVAILLER LES SALMIENS ?

Les 815 déplacements internes à la commune représentent 46,2% du total ce qui est un score assez élevé pour une commune rurale telle que Vielsalm. Ce paramètre est déterminant pour le dynamisme de la commune.

Le tableau repris ci-dessous présente la situation au 4^{ème} trimestre 2012.

Lieu de résidence : Vielsalm - 4ème trimestre 2012				
Travailleur	Travailleurs salariés résidant dans la commune	Nombre de salariés à Vielsalm	Répartition des salariés	
			Vielsalm	Communes limitrophes
travaillant	dans la commune	815	36,1%	20,1%
	dans l'arrondissement (excl. La commune)	164	7,3%	24,5%
	dans la province (excl. l'arrondissement)	133	5,9%	8,0%
	en Wallonie (excl. la province)	675	29,9%	11,9%
	en Belgique (excl. la Wallonie)	107	4,7%	3,8%
	au Grand-Duché de Luxembourg	362	16,0%	31,8%
Total		2.256	100,0%	100,0%

Figure 167 : Tableau des déplacements domicile-travail des résidents salmiens (Source : IWEPS)

EMPLOI FRONTALIER – GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

En 2012, on comptabilise 365 travailleurs occupés au Grand-Duché de Luxembourg ce qui représente 11,8 % de la population active occupée. Même si cette proportion peut paraître élevée, elle l'est nettement moins que la moyenne de l'arrondissement (25,3 % de la population active occupée). On constate également que les salaires proposés au Luxembourg attirent une bonne partie de la main d'œuvre qualifiée frontalière, ce qui peut être au détriment des entreprises salmiennes.¹⁵

¹⁵ Source : http://www.adlvielsalm.be/pdf/renouvellement_agreement.pdf

A titre indicatif, nous reprenons ci-dessous les chiffres du PCDR concernant les habitants de Vielsalm qui travaillent au Grand-Duché.

Travailleurs frontaliers	Commune de Vielsalm	Province de Luxembourg
1990	48	9.963
2000	186	18.633
2005	274	23.423
2012	362	
% de la population active	7,2%	19,8%

Figure 168: Tableau reprenant le nombre de travailleurs salmiens travaillant au Grand-Duché (source : PCDR)

On constate donc que la part de la population active de Vielsalm qui fait le choix d'aller travailler au Grand-Duché est en augmentation mais reste raisonnable par rapport aux moyennes de l'arrondissement et de la Province.

D'OU VIENNENT LES GENS QUI VIENNENT TRAVAILLER À VIELSALM ?

Au 4^{ème} trimestre 2012, 1.056 personnes venaient à Vielsalm pour travailler dont 232 sont issues de l'arrondissement soit près de 22%.

Lieu de travail : Vielsalm - 4ème trimestre 2012				
résidant	Travailleurs salariés travaillant dans la commune	Nombre de salariés à Vielsalm	Répartition des salariés	
			Vielsalm	Communes limitrophes
résidant	dans la commune	815	43,6%	35,4%
	dans l'arrondissement (excl. La commune)	232	12,4%	46,0%
	dans la province (excl. l'arrondissement)	148	7,9%	6,1%
	en Wallonie (excl. la province)	644	34,4%	9,0%
	en Belgique (excl. la Wallonie)	12	0,6%	1,2%
	à l'étranger	20	1,1%	2,3%
Total		1.871	100,0%	100,0%

Figure 169 : Tableau des déplacements domicile-travail des travailleurs à Vielsalm (Source : IWEPS)

6.2 LES ACTIVITES AGRICOLES

6.2.1 DOMAINES AGRICOLE ET SYLVICOLE EN SITUATION EXISTANTE DE FAIT

Il ressort de la comparaison entre les surfaces agricoles et forestières au Plan de Secteur et en situation existante de fait qu'environ 60 ha de zones forestières au plan de secteur sont dans les faits exploités par l'agriculture et environ 89 ha de zones forestières au plan de secteur ont également été défrichés et sont de par leurs localisations susceptibles d'être utilisés par l'agriculture. A l'inverse, on retrouve environ 397 ha de zones boisées en zone agricole au plan de secteur.

Nous renvoyons le lecteur au chapitre « Structure écologique » pour plus de précisions à ce sujet.

6.2.2 AGRICULTURE

Le territoire consacré à l'agriculture couvre 4921,7 hectares, soit un peu plus de 35 % du territoire salmien.

STRUCTURE DES EXPLOITATIONS

■ Nombre d'exploitations avec une production agricole

Le nombre d'exploitations en 2012 s'élevait à 65, soit une diminution de près de 38,1% en 12 ans (- 40 exploitations).

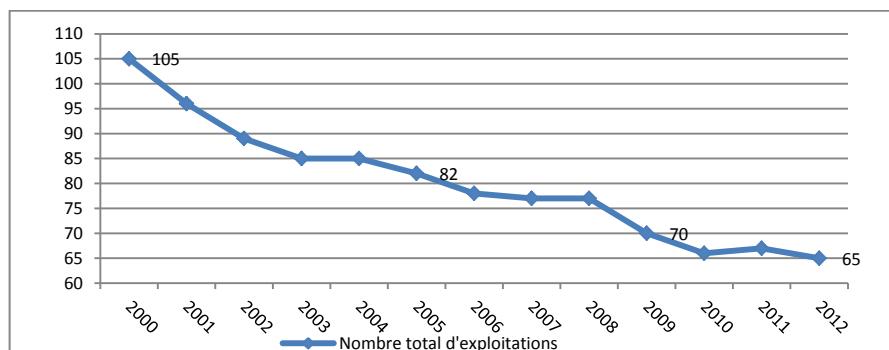


Figure 170 : Graphique de l'évolution du nombre d'exploitation de 2000 à 2012
(Source : CAPRU)

Cette tendance à la baisse est plus importante que la diminution d'environ 36% observée en Région wallonne entre 2000 et 2012 (diminution de 30% entre 2000 et 2010).^{16,17} Cette tendance est en accord avec le passage de plus en plus prononcé vers une agriculture « entrepreneuriale ». La mécanisation et la recherche scientifique ont généré un accroissement de la productivité et des rendements. Par conséquent, à production constante, le nombre d'agriculteurs tend à diminuer.

En 2010, 54 exploitations sur les 66 au total (81,8 %) étaient exploitées à temps plein (≥ 1 UTA).

■ Type d'exploitations

En 2010, presque toutes les exploitations accueillaient des bovins et comportaient des superficies toujours enherbées. La commune est donc fortement orientée vers l'élevage.

On peut préciser que les exploitations se répartissent de manière à peu près égale entre la production de viande et la production de lait. Quelques exploitations mélangeant les deux types de production. Actuellement, très peu d'exploitations diversifient ou transforment leur production.

Trois producteurs de fromage sont présents sur le territoire salmien. Deux d'entre eux sont également agriculteurs et transforment leur propre production laitière en fromage. Parmi les producteurs locaux de la commune, on peut citer également un maraîcher bio qui a démarré son activité en 2013 et approvisionne le groupement d'achat collectif de la commune.¹⁸

¹⁶ Source : L'agriculture wallonne en chiffres, mise à jour : février 2014, http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/IMG/pdf/L_agriculture_wallonne_en_chiffres_2011.pdf

¹⁷ N.B : « *Dans un but de simplification administrative, l'enquête de la DGSIE sur les exploitations agricoles et horticoles ne se fonde plus sur les agriculteurs qui ont fait une déclaration au recensement agricole de 2010 mais sur les agriculteurs qui ont introduit une déclaration de superficie à la Région wallonne [...]. Par conséquent, la plus grande prudence est requise pour l'interprétation des évolutions observées entre 2010 et 2011.* » Source : ibidem supra. Nous nous baserons donc principalement sur les données du recensement agricole de 2010 dans la suite de ce chapitre.

¹⁸ Source : ADL

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Nombre d'exploitations...	
avec des céréales pour le grain	13
avec des cultures industrielles	-
avec des pommes de terre	3
avec des légumineuses récoltées en grains secs	-
avec des fourrages des terres arables	17
avec des semences et plants horticoles en plein air	-
avec des légumes en plein air (y.c. cult. fruit. non perm.)	-
avec des cultures ornementales en plein air	-
avec des jachères	-
avec des pépinières en plein air	2
avec des vergers	-
avec des petits fruits en plein air	-
avec des superficies toujours couverte d'herbe	62
avec des cultures sous serres	-
avec des bovins	57
avec des porcins	4
avec des ovins	6
avec des caprins	-
avec des équidés	5
avec des volailles	2

(-) Non disponible

Figure 171 : Tableau de la structure des exploitations en 2010 (Source : DGSIE)

- Dimensions des exploitations

Bien que le nombre d'exploitations ait fortement diminué sur le territoire de la commune, la superficie moyenne de celles-ci a par contre augmenté (+ 73%) au cours des dernières années. Ceci se traduit par un abandon des petites exploitations et le développement d'une agriculture plus industrielle. Cette même tendance à l'augmentation s'observe en Région wallonne (+ 46 % entre 2000 et 2012).

	1999	2001	2004	2005	2007	2010	2012	Evolution 1999 - 2012
Superficie moyenne par siège d'exploitation (ha)	31,77	39,52	42,69	43,93	45,24	54,17	54,95	72,95%

Figure 172 : Tableau de la superficie moyenne par siège d'exploitation (Source : CAPRU)

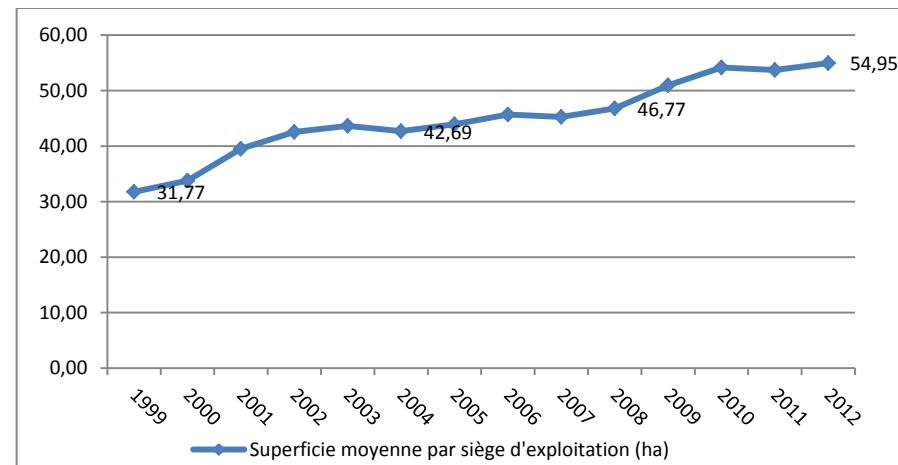


Figure 173 : Graphique de l'évolution de la superficie moyenne par siège d'exploitation de 1999 à 2012 (Source : CAPRU)

En 2010, 41 exploitations (62,1%) de la commune de Vielsalm présentaient une superficie supérieure ou égale à 30 ha ; contre 4 possédant moins de 5 ha (6%).

	Sans terres	De 0,01 à moins de 5 ha	De 5 ha à moins de 10 ha	De 10 à moins de 15 ha	De 15 à moins de 20 ha	De 20 à moins de 30 ha	De 30 à moins de 50 ha	De 50 ha et plus
Nombre d'exploitations	1	3	7	4	5	5	8	33

Figure 174 : Tableau de la taille des exploitations en 2010 (Source : DGSIE)

- Profil de l'exploitant

Pour rappel, en 12 ans, le nombre d'exploitations a diminué de près de 38% ; on en compte aujourd'hui 66 sur l'entité.

On remarque par ailleurs une très nette tendance au vieillissement des exploitants. Comme le montre le tableau ci-dessous, la part des exploitants les plus jeunes (moins de 45 ans) diminue régulièrement, tandis que celle de leurs aînés, corrélativement, progresse. En 2010, seuls 3 chefs d'exploitation, sur 66, ont moins de 35 ans, et 18 ont moins de 45 ans.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Age du chef d'exploitation						
Année	< 35	35 - 45	45 - 55	55 - 65	> 65	Total
2000	20	29	18	19	19	105
2000 (%)	19,0%	27,6%	17,1%	18,1%	18,1%	100,0%
2010	3	15	23	12	13	66
2010 (%)	4,5%	22,7%	34,8%	18,2%	19,7%	100,0%
Évolution 2000 - 2010	-76%	-18%	103%	0%	9%	0%

Figure 175 : Tableau de la représentation des différentes classes d'âges parmi les exploitants (Source : CAPRU)

Ainsi, la commune de Vielsalm confirme la tendance au vieillissement du chef d'exploitation observée en Région wallonne. Elle montre également la tendance à la diminution du nombre de nouveaux exploitants observée.

Dans la commune de Vielsalm, en 2010, parmi les 34 exploitants de plus de 50 ans ayant répondu à la question 'Avez-vous un successeur', seulement 2 d'entre eux affirment en avoir un, 25 disent que non, et 7 ne savent pas.

▪ Emplois agricoles

L'agriculture fournit à Vielsalm 197 UTA (unité de travail par an), en quasi exclusivité pour la famille des exploitants.

Main-d'œuvre totale (UTA)	Main-d'œuvre familiale	Main-d'œuvre non familiale occupée régulièrement	Main-d'œuvre non familiale occupée irrégulièrement
92	74	17	0

Figure 176 : Tableau de la main d'œuvre occupée en 2010 (Source : DGSIE)

A titre indicatif, en 2012, la main d'œuvre agricole à Vielsalm était de 105 personnes au total pour un équivalent de **93 personnes à temps plein** (93 UTA, unité de travail).¹⁹ Le nombre d'équivalent temps plein s'est donc maintenu entre 2010 et 2012.

¹⁹ Source : CAPRU

Statuts d'exploitation

En 2010, les agriculteurs de Vielsalm possèdent 34,3% des terres qu'ils cultivent (122.736 ares sur un total de 357.513). Le reste étant cultivé en location. Il n'y a plus de métayage²⁰ dans la commune.

Exploitée en propriété	Exploitée en location	Exploitée en métayage et autres modes de faire-valoir
122.736	234.777	0

Figure 177 : Tableau de mode de faire-valoir de la SAU (ares), en 2010 (Source : DGSIE)

A titre indicatif, la possession des terres cultivées a augmenté d'environ 7,5 % entre 2010 et 2012 passant de 122.736 ares à 131.881 ares.

STRUCTURE DE LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILISÉE (SAU)

▪ Evolution de la superficie agricole utilisée

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâtures temporaires, jachères, cultures sous verre, jardins familiaux, etc.), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.). Elle n'inclut pas les bois et forêts.

La superficie agricole utilisée au sein de la commune de Vielsalm est relativement stable. Notons toutefois que cette tendance ne se présente pas de façon régulière. En effet, la S.A.U. a augmenté d'environ 7,5% entre 1999 et 2001, tout en passant par une phase de diminution entre 2001 et 2007 (-8,2%). Depuis 2008, elle s'est stabilisée, revenant à un niveau comparable à celui de 1999.

²⁰ Le métayage est un type de bail rural dans lequel un propriétaire, le bailleur, confie à un métayer le soin de cultiver une terre en échange d'une partie de la récolte.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

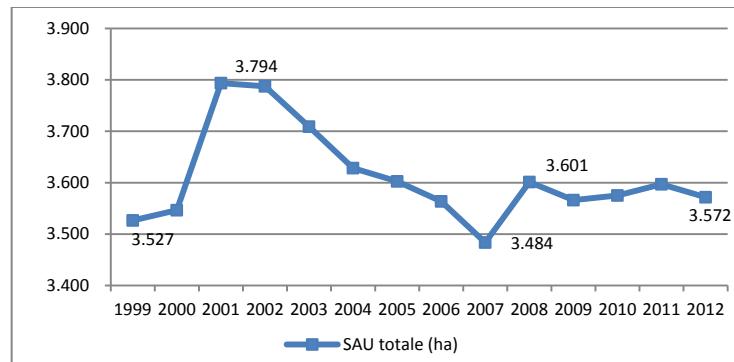


Figure 178 : Graphique de l'évolution de la SAU entre 1999 et 2012 (Source : CAPRU)

Ces fluctuations sont logiquement liées, dans un premier temps, aux disparitions d'exploitations et, dans un deuxième temps, aux reprises, par de plus grandes exploitations, des terres antérieurement cultivées par les exploitations disparues.

ELEVAGE

La commune de Vielsalm possède un cheptel essentiellement composé de bovins et de porcins.

Après avoir été la composante la plus importante jusqu'en 2010, l'élevage de volailles a pour ainsi dire disparu du paysage salmien (il restait 10 têtes de volailles en 2012).

Les bovins constituent donc actuellement la part la mieux représentée du cheptel de la commune avec aux environs de 9.000 têtes de bétail, on constate que cet élevage n'a pas connu de fortes fluctuations depuis 2000.

En ce qui concerne les porcins, la taille du cheptel était de 4.068 têtes en 2010 (3.229 en 2012) contre 2.678 et 3.296 en 2000 et 2001 respectivement. On constate donc que cet élevage est en augmentation.

Les ovins (501 en 2010), caprins et équidés sont, quant à eux, très marginalement représentés.

Il est à noter qu'au niveau de la commune, en 2010, il n'y a que 4 exploitations possédant des porcins et 2 pour les volailles, ces élevages sont donc de type

intensif. En revanche, la grande majorité des exploitations possèdent des bovins (57/66, soit 86,4%).

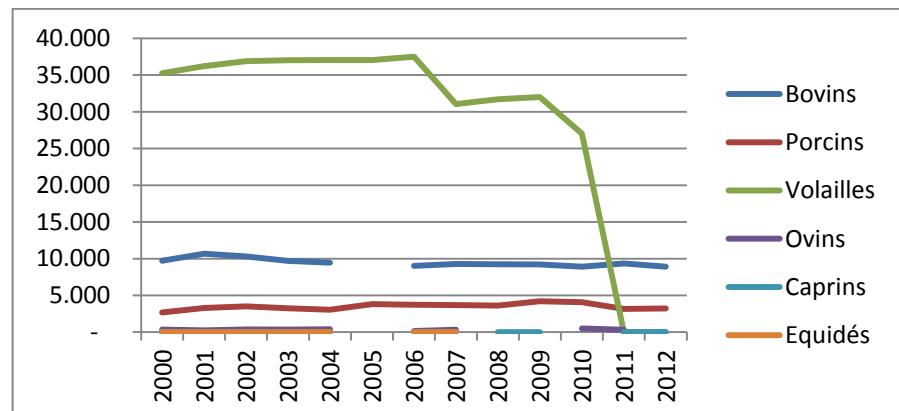


Figure 179 : Graphique de l'évolution des différentes composantes du cheptel entre 2000 et 2012 (Source : CAPRU)

	Variation 2000-2010
Bovins	-8,4%
Porcins	51,9%
Volailles	-23,4%
Ovins	41,5%
Caprins	-
Equidés	-
Total	-13%

Figure 180 - Tableau de l'évolution des différentes composantes du cheptel entre 2000 et 2010 (Source : CAPRU)

MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

L'application de méthodes agri-environnementales (MAE) au sein des exploitations agricoles vise à améliorer leur impact sur la qualité de leur environnement. Ceci permet de participer au maintien, voire à la création d'une partie du réseau écologique.

Les méthodes mises en place en Région wallonne visent aussi bien le développement de la biodiversité de certains sites agricoles, que le maintien de la qualité visuelle du paysage ou encore la protection de la qualité des eaux souterraines ou de surface.

Depuis 1995, la Région wallonne propose aux agriculteurs d'adhérer volontairement à des engagements agri-environnementaux de 5 ans se basant sur un éventail de plus de 15 méthodes applicables tant dans le contexte de la production végétale (prairies ou grandes cultures) que dans celui de la production animale (production extensive ou maintien de races locales menacées); par exemple, en maintenant de faibles charges en bétail, en installant des tournières extensives, en maintenant les couvertures de sol entre deux cultures, en maintenant les haies, etc.

L'application desdites méthodes dans le cadre des engagements pris se traduit par une rétribution de l'action environnementale du producteur par le biais de subventions agri-environnementales dites subventions MAE.

Le nombre de mesures agri-environnementales activées sur la commune de Vielsalm est de 37 en 2003, de 50 en 2004 et de 42 en 2005.²¹

²¹ Source : PCDR

6.3 LES ACTIVITES SYLVIQUE

6.3.1 CONTEXTE

CONTEXTE RÉGIONAL

La gestion différenciée des forêts doit conduire non seulement à choisir des essences, des modes de peuplement et de gestion adaptés aux situations, aux besoins de la production et aux paysages, mais aussi à promouvoir des fonctions complémentaires telles que la chasse, les loisirs ou la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Dans ce sens, les aménagements seront conçus dans une optique intégrée, l'accent pouvant être mis localement sur l'une des fonctions de la forêt.

Il est tout d'abord important de mentionner qu'il n'y a pas de similitude avec les exploitations agricoles car il n'y a pas de propriétaire-exploitant forestier qui vit de l'exploitation de ses propriétés comme c'est le cas dans le domaine agricole.

Il y a en réalité une multitude de propriétaires (publics et privés) et quelques marchands de bois qui achètent sur pied et exploitent les peuplements mis en vente par leur propriétaire.

En 2008, un nouveau Code forestier a remplacé l'ancien qui datait de 1854. Le Code forestier a pour objet l'institution d'un régime forestier, c'est-à-dire qu'il aborde l'organisation de l'administration forestière, réglemente les exploitations et l'aménagement des forêts publiques. Les objectifs du nouveau Code forestier sont :

- Produire du bois de qualité mais aussi en quantité;
- Lutter contre le réchauffement climatique et sauvegarder la biodiversité;
- Lutter contre le morcellement (les droits de succession ont été revus) et diversifier les forêts;
- Développer l'emploi en soutenant le rôle économique du patrimoine forestier;
- Garantir le rôle social, récréatif et éducatif de la forêt.

Le DNF a pour mission de gérer, promouvoir, vulgariser et faire respecter la nature en tant qu'écosystème et, en particulier, la forêt wallonne dans tous ses aspects. Elle regroupe différents services, structurés en services centraux et services extérieurs ; les services extérieurs sont eux-mêmes divisés en directions, cantonnements, brigades et triages, chaque unité étant une sous-division de la précédente.

CONTEXTE ET PROFIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

La commune étant couverte de plus de 50% de forêts, on peut identifier différents massifs. Dans les vallées (Salm, Glain, Hermanmont, Golnai, Tigeonville), les boisements dominent, même si les prairies et l'urbanisation ont également de l'importance dans le paysage. A l'ouest, le haut plateau des Tailles est recouvert de forêts et de landes. Au nord, de grands massifs privés s'étendent au-delà du territoire communal sur Lierneux et Trois-Ponts tandis que la forêt domaniale du Grand Bois couvre l'est de la commune.

La commune de Vielsalm est entièrement comprise au sein du cantonnement de Vielsalm, faisant partie de la Direction de Marche-en-Famenne. Le cantonnement est composé de quatre brigades et quinze triages, qui administrent 7.600 hectares de bois soumis. Treize de ceux-ci sont situés en tout ou en partie sur la commune. Le triage de Tinseubois a été créé par l'arrêté du Gouvernement wallon du 04 février 1999.

Le DNF dispose en service extérieur de deux pépinières domaniales produisant des plants feuillus (Philippeville) et résineux (Vielsalm-Tinseubois), d'origine reconnue et de très grande qualité phénotypique et génétique, destinés exclusivement à l'approvisionnement des forêts domaniales.

La pépinière domaniale de Tinseubois fut créée en 1978 ; elle s'étendait à l'époque sur 2 hectares de terrains de culture pour une production de 10 à 15.000 plants. La superficie a évolué au fil des ans pour atteindre 10 hectares de terrains de culture et 2 hectares de parcs à clones, pour une production de 300.000 à 450.000 plants en 1999. Actuellement, le nombre d'ouvriers forestiers domaniaux s'amenuisant, la production est nettement moindre.

Outre cette pépinière publique, diverses pépinières privées sont en activité sur la commune, notamment à Grand-Halleux et Neuville.

6.3.2 ENTREPRISES ET MARCHANDS DE BOIS

Un des principaux secteurs économiques de la commune de Vielsalm a pour cadre le traitement de la matière première qu'est le bois et la fabrication de produits finis ou semi-finis au départ de ce même matériau. Le centre de gravité de cette activité se situe dans la zone d'activités économiques de Burtonville.

La plus importante des entreprises, en termes d'emplois et de production, est Spanolux.

On trouve également dans le parc d'activités économiques de Burtonville la scierie IBV, la plus importante de Wallonie, en plein essor, avec un investissement de 90 millions d'euros pour valoriser ses sous-produits et moderniser l'outil et l'engagement d'une centaine de personnes. Elle a ainsi créé une centrale de cogénération, une unité de production de pellets, la plus importante au niveau national, et des nouvelles unités de séchage et de rabotage. Cette unité de cogénération sert à produire l'énergie dont l'entreprise a besoin et les surplus sont revendus pour alimenter le réseau.

Les activités du zoning se basent ainsi sur l'acheminement de matière première et sur la distribution de produits finis ou semi-finis sur l'ensemble des marchés nord-européens. Outre des nuisances sonores, olfactives et paysagères, cette filière bois génère un trafic significatif de poids lourds. En effet, l'implantation de ce zoning dans un cadre de verdure au cœur de la commune, entre les autoroutes E25 et E42, se révèle ne pas être pertinente par rapport aux axes routiers et ferroviaires, ce qui engendre la traversée de bon nombre de villages et hameaux par les grumiers. D'importants problèmes de circulation sont donc soulevés puisqu'un nombre élevé de camions traversent notamment Salmchâteau, Vielsalm et Petit-Thier. Un des projets proposés est la création d'une route industrielle entre Poteau et Burtonville, pour éviter le passage du charroi dans le village de Petit-Thier.

A côté de ces problèmes de trafic, on constate des problèmes récurrents de pollution du cours d'eau qui se trouve en contrebas du parc d'activités. Le ruisseau d'Hermanmont a en effet connu à plusieurs reprises des pollutions d'origine inconnue, si ce n'est qu'il est certain qu'elles provenaient bien d'une des entreprises du zoning. La faune aquatique est à chaque fois fortement perturbée.

6.3.3 BOIS ET FORETS

BOIS SOUMIS AU RÉGIME FORESTIER – PROPRIÉTAIRES PUBLICS

Sont soumis au régime forestier : les bois et forêts qui font partie du domaine de l'Etat, ainsi que les bois et forêts des communes et des établissements publics (CPAS par exemple). C'est la DNF qui assure la gestion des bois publics.

La superficie des bois soumis sur le territoire communal s'élève à 3329,91, ha soit 47% des superficies boisées de la commune. La majeure partie appartient à la Région wallonne et à la Commune de Vielsalm. Les bois soumis sont essentiellement situés à l'est de la commune de Vielsalm.

PROPRIETAIRE	SUPERFICIE (HA)
DOMAINE DE LA REGION WALLONNE/M.R.W./DGRNE	1767,48
DOMAINE DE LA COMMUNE DE VIELSALM	1103,57
DOMAINE DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE BRUGES	254,53
DOMAINE DE L'ETAT/RESERVE NATURELLE DU PLATEAU DES TAILLES-BIENS GERES PAR LA REGION WALLONNE/DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT/SERVICE FORETS CHASSE PECHE	84,89
DOMAINE DE LA COMMUNE DE MANHAY	62,25
DOMAINE DE L'ETAT-BIENS GERES PAR LA REGION WALLONNE/DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT/SERVICE FORETS CHASSE PECHE	39,89
DOMAINE DE LA FABRIQUE D EGLISE	10,10
DOMAINE DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE VIELSALM	8,72
DOMAINE DE LA FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE SAINT-DONAT A VIELSALM/VILLE-DU-BOIS/	2,63
DOMAINE DE LA FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE SAINT-LAURENT A VIELSALM/GRAND-HALLEUX/	2,07
DOMAINE DE LA SWDE/SOCIETE WALLONNE DES EAUX	1,49
DOMAINE DE LA COMMUNE DE LIERNEUX	1,27
DOMAINE DE LA REGION WALLONNE/MINISTERE WALLON DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS/DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS/DIRECTION DES PROGRAMMES ET DE LA GESTION AEROPORTUAIRE.	1,11
AUTRES PROPRIETAIRES PUBLICS AVEC MOINS DE 1 HA	3,03
TOTAL	3329,91

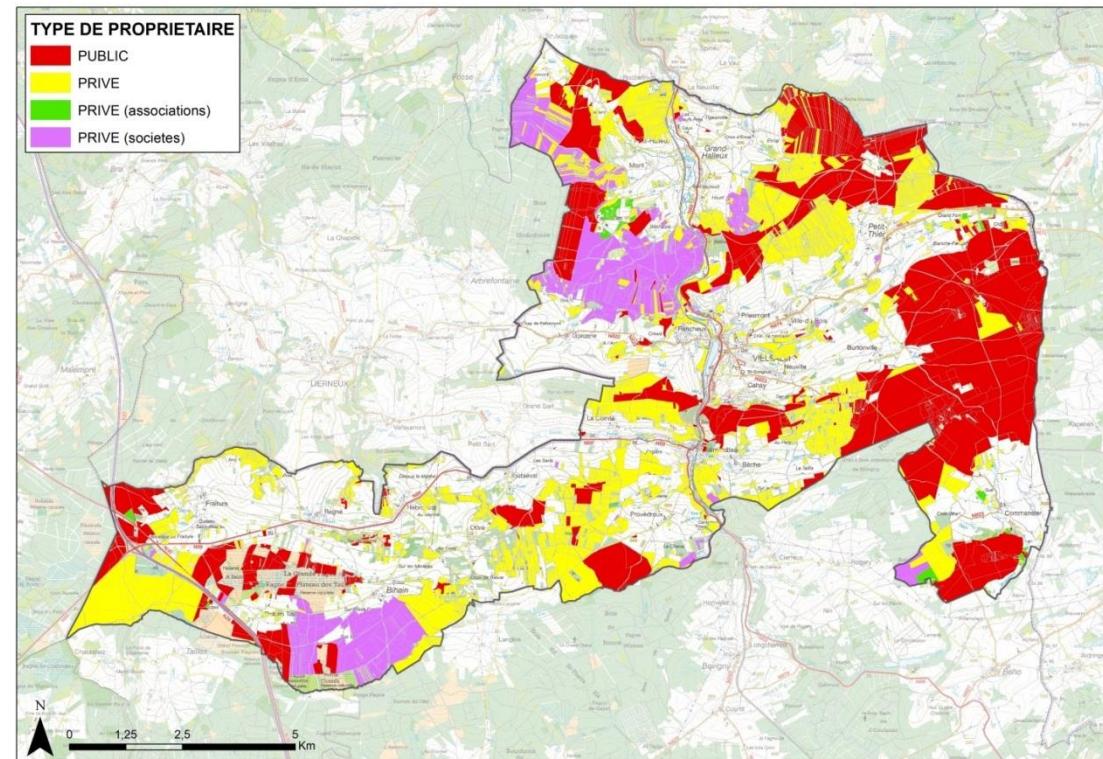


Figure 181 : Propriété des bois

Analyse de la forêt communale²²**Composition**

Comme déjà précisé, la propriété forestière communale occupe 1.103 hectares²³ sur les 7.267 hectares que composent les espaces boisés de l'entité salmienne, soit près de 17 % des superficies boisées et 8,7 % de l'ensemble du territoire²⁴.

Cinq essences sont principalement représentées, parmi lesquelles 68% d'espèces résineuses et 8% d'espèces feuillues avec respectivement l'épicéa (675 hectares), le pin (28 hectares), le douglas (127 hectares) et les hêtres et chênes.

Des espèces de mélange ont été introduites durant ces vingt dernières années dans un souci de diversification (mélèzes, bouleaux, aulnes). Le solde est occupé par des affectations diverses (mises à blanc²⁵, vides, non productifs, voiries...).

Les épicéas et les pins ont massivement été introduits au début du XXe siècle afin de reboiser les terres incultes ; les douglas et les mélèzes, quant à eux, font l'objet d'une introduction plus récente (1950), qui se poursuit toujours actuellement. Le sapin et l'épicéa de sidka, comptabilisés dans les essences diverses, ont été installés sur de petites surfaces, en essayant de tirer parti de certaines stations.

Les feuillus sont peu représentés. Quelques massifs de hêtres et de chênes sont présents (Dairmont, Les Quartiers, Mont-le-Soie). Beaucoup de petits reboisements ont été effectués par bandes en bordure des peuplements d'épicéas, pour constituer des brise-vents.

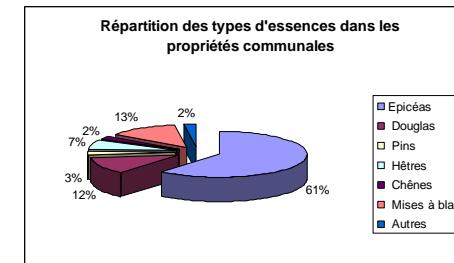


Figure 182: Répartition des types d'essences dans les propriétés communales, situation 2008 (source PCDR)

Au vu des chiffres, on peut conclure que la forêt communale de Vielsalm est peu diversifiée en termes d'essences ; elle est principalement composée d'essences résineuses, elles-mêmes largement dominées par l'épicéa (*Picea abies*), qui comptabilise à lui seul 56% de l'occupation. On constate que ces peuplements sont souvent de seconde génération ; il y aurait par ce fait un épuisement du sol avec des répercussions sur la croissance et donc sur la production des nouvelles plantations.

Les essences telles que l'épicéa et le pin, en raison de leur âge, doivent faire l'objet d'une transformation, ce que prévoit le plan de transformation des vieux peuplements résineux 2007-2012 établi par la DNF. Ce plan de transformation a été approuvé tel que proposé par le Conseil communal en sa séance du 15 mai 2006.

Ces données, comparées avec les propriétés forestières communales voisines de Lierneux, situées sur le même cantonnement, montrent des proportions similaires, avec ici encore une large dominance de l'épicéa.

Enfin, en comparaison de la répartition des essences de l'ensemble des forêts soumises au régime forestier sur la commune de Vielsalm, nous constatons globalement les mêmes proportions.

²² Ce chapitre est repris du dossier PCDR 2008. Une actualisation de données est en cours

²³ La fréquentation des massifs forestiers wallons par le public : aperçu de la législation en vigueur par Etienne Gérard in les actes de la journée d'étude « Les activités récréatives en forêt » 16 septembre 2005.

²⁴ DGRNE / DNF données du 19 mai 2006

²⁵ Parcelle venant d'être exploitée et non encore replantée.

La fonction économique pour la Commune

La vente des bois constitue une importante rentrée financière pour la Commune et est sans nul doute l'apport financier le plus important de la forêt. Pour les années comprises entre 2001 et 2005, les rentrées financières varient entre 376.218 € et 840.046 € avec une moyenne annuelle de plus ou moins 500.000 €. La moyenne calculée sur les 10 années précédant l'aménagement de 1999 était de 433.000 €.

Les propositions de mises à blanc dans le cadre du plan de régénération future devraient générer pour la Commune des recettes de bois annuelles de l'ordre de 360.000 € en se basant sur un volume moyen de 450 m³ et sur un prix moyen des bois de 50 €/m³. A cela devraient s'ajouter les éclaircies, dont les revenus sont variables en fonction des années. En effet, les revenus de bois constituent des rentrées variables et incertaines, compte tenu de différents facteurs : types de coupes, d'essences, superficies... et sont soumis au marché du bois.

On peut estimer à 15 % des recettes totales le montant qui doit retourner à la forêt, c'est-à-dire plus ou moins 65.000 euros, ce qui reste un montant élevé mais proportionnellement faible.

En outre, les rentrées liées aux locations des droits de chasse dans les forêts communales représentent un apport annuel pour la commune de 48.990 euros, soit environ 10% des revenus de la vente de bois.

La gestion de la forêt communale

Un des enjeux de l'aménagement des forêts de la Commune est de se préoccuper des aspects économiques (production de bois et chasse), en poursuivant les efforts pour développer les fonctions écologiques (protection du sol et de l'eau, conservation de la forêt) et sociales (tourisme et chasse), qui assurent directement ou indirectement des revenus pour la Commune. Dans cette optique, une cartographie précise des peuplements a été réalisée et informatisée. Des zones à vocations spéciales (production, protection, conservation, quiétude pour le gibier, accès libre) ont été délimitées.

Les principaux objectifs économiques sont les suivants :

- Assurer la transformation progressive des grands blocs d'épicéas, d'un seul tenant et de plus de 70 ans ;
- Tendre vers une forêt résineuse régulière par groupe et pour les massifs feuillus de contenance suffisante (5 hectares), tendre vers une allure jardinée : l'objectif est de fournir un rapport soutenu ;
- Diversifier les essences et les adapter à la station ;

- Dynamiser la sylviculture pour augmenter la qualité, les dimensions, la stabilité et le rendement, tant pour les résineux que pour les feuillus ;
- Assurer un équilibre sylvo-cynégétique afin de maintenir un revenu de chasse intéressant.

Les principaux objectifs pour les aspects sociaux, culturels et récréatifs sont les suivants :

- Eviter la pénétration excessive du public en forêt ;
- Respecter des zones de quiétude pour la faune sauvage ;
- Orienter les mouvements de jeunesse vers des zones d'accès libre ;
- Réaliser des aménagements particuliers le long des circuits des promenades balisées, sans y développer des équipements touristiques lourds :
 - ↳ privilégier de petites mises à blanc, la diversité des essences, la diversité des formes de plantation ;
 - ↳ mettre en évidence les arbres remarquables, les sites classés, les points de vue et les aspects paysagers en général, l'architecture locale représentée en forêt (bornes, croix) ;
- Donner une attention particulière aux aspects paysagers des forêts limitrophes du complexe du Sunpark et de la piste de ski de la Baraque de Fraiture.

En ce qui concerne la chasse, outre le loisir qu'elle représente, elle reste un moyen pour assurer l'équilibre forêt/gibier tout en jouant un rôle économique. Les objectifs cynégétiques sont les suivants :

- Restaurer et/ou maintenir l'équilibre entre les espèces :
 - ↳ par des prélèvements ajustés de façon à ce que la régénération naturelle se fasse ;
 - ↳ par une gestion cynégétique appréhendant de vastes massifs ;
- Améliorer les biotopes favorables au gibier et à la flore ;
- Appliquer le code d'éthique de la pratique de la chasse ;
- Développer les ressources économiques engendrées par la pratique de la chasse ;
- Réprimer le braconnage.

Au niveau écologique, il importe de :

- Préserver ou restaurer certaines formations forestières garantes de la diversité ;
- Appliquer les mesures de protection de l'avifaune dans le cadre des ZPS ;
- Veiller aux contraintes des zones R et N ;
- Poursuivre l'augmentation de la proportion de feuillus :
 - ↳ en introduisant les feuillus par pied ou par groupes dans les résineux,

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

- ↳ en reconstituant au moins une hêtraie d'importance en surface avec des essences compagnes bien représentées,
- ↳ en favorisant la réinstallation spontanée ou assistée des feuillus dans les fonds de vallée et les sols les plus humides ;
- ↳ en constituant des lisières de feuillus.

La prise en compte de ces aspects entraîne le respect de différentes contraintes de gestion ; ces contraintes ne signifient pas un abandon de l'exploitation forestière mais proposent de favoriser une sylviculture respectueuse d'un équilibre.

En fonction de ces objectifs définis par le DNF, on peut imaginer la forêt future. La plus grande part des peuplements résineux sera maintenue ; douglas et épicéas resteront les essences principales. Parmi les essences feuillues, le hêtre, essence en place, sera favorisé. Des essences connexes seront encouragées dans les hêtraies. Les feuillus divers seront également introduits pour coloniser les sols les plus humides. La forêt future sera composée de 80% de résineux pour 20% de feuillus.

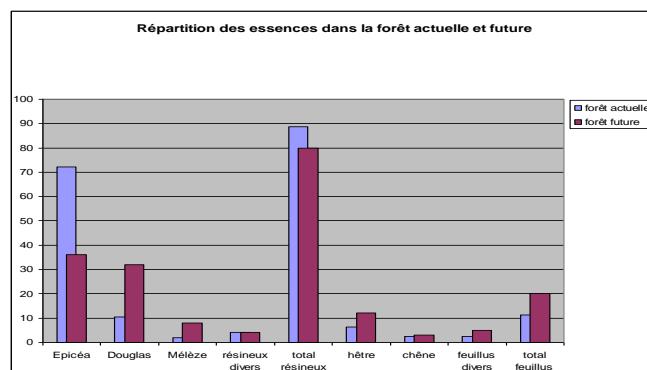


Figure 183: Répartition des essences dans la forêt actuelle et future (source PCDR)

La forêt publique est globalement composée des mêmes essences que la propriété communale.

LE BOIS NON SOUMIS

La superficie des bois non soumis sur le territoire communal s'élève à **3739 ha** (données provenant de la matrice cadastrale du 1^{er} janvier 2013), soit **55%** de la superficie boisée de la commune.

Ces bois appartiennent à des personnes privées, des sociétés, ou à des associations.

Associations

Enfin, à Vielsalm, il existe 14 associations possédant des superficies boisées. Celles-ci recouvrent, ensemble, **51,1 ha**, soit 1,36% des bois privés de la commune; ce qui est négligeable.

PROPRIETAIRE	SUPERFICIE (HA)
ASSOCIATION/RNOB/RESERVES NATURELLES	24,448
ASSOCIATION/INSTITUT FERNAND ORBAN DE XIVRY	21,162
ASSOCIATION/PISTE DE SKI DE LA BARAQUE FRAITURE	3,740
ASSOCIATION/ARDENNE ET GAUME	1,744
AUTRES ASSOCIATIONS (MOINS DE 1 HA)	1,183
TOTAL	51,094

Figure 184 : Liste des associations propriétaires de forêts à Vielsalm

Personnes privées

Les personnes privées sont les plus importants propriétaires de bois privés à Vielsalm. Ensemble, elles détiennent environ **2635 ha**, soit 70,9% des bois non-soumis de la commune.

Sociétés

Il existe également 53 sociétés qui sont propriétaires de bois. Celles-ci détiennent, ensemble, **1.053 ha**, soit 28% des bois non-soumis de la commune. Parmi ces sociétés, il y a cinq qui possèdent, à elles seules, la majorité (85%) de ces bois.

PROPRIETAIRE	SUPERFICIE (HA)
SOCIETE/GROUPEMENT FORESTIER VAN ZUYLEN DUESBERG	608,07
SOCIETE/GROUPEMENT FORESTIER DE BIHAIN-LOMRE	333,40
SOCIETE/DOMAINE DU MONTI	39,88
SOCIETE/GROUPOF	27,82
SOCIETE/LAMBRIGHS-CARRIERES DOLHAIN VICINAL	9,34
SOCIETE/COMES BOIS	4,15
SOCIETE/FONCIERE VIELSALM	3,89
SOCIETE/DOS DOC	2,81
SOCIETE/CABINET MEDICAL BUREAU	1,92
SOCIETE/TERRA NUOVA	1,86
SOCIETE/LA MAFRANGE	1,77
SOCIETE/ELECTRABEL	1,48
SOCIETE/RESTAURANT L ECURIE	1,47
AUTRES SOCIETES AVEC MOINS DE 1 HA (40 SOCIETES)	7,61
TOTAL	1053,09

Figure 185 : Liste des sociétés propriétaires de forêts à Vielsalm

6.4 L'INDUSTRIE ET LES SERVICES

6.4.1 REPARTITION DES ENTREPRISES PAR DOMAINE D'ACTIVITE

La répartition des entreprises par domaine d'activité est présentée au tableau ci-dessous.

	Etablissements			Postes de travail		
	Nombre	Répartition en pourcents		Nombre	Répartition en pourcents	
		La commune	Communes limitrophes		La commune	Communes limitrophes
Total	216	100,0	100,0	2.175	100,0	100,0
Agriculture, sylviculture et pêche	12	5,6	4,6	43	2,0	2,0
Industrie	13	6,0	9,3	379	17,4	12,3
Construction	24	11,1	15,3	137	6,3	10,1
Services	167	77,3	70,8	1.616	74,3	75,7
Autres NDA		0,0	0,0		0,0	0,0

Figure 186 : Tableau de la répartition des entreprises par secteur d'activité en 2012

(Source : IWEPS)

Vielsalm compte 216 entreprises et 2.175 postes de travail recensés dans les statistiques ONSS.

On constate que le secteur des services est mieux représenté que dans les communes limitrophes. C'est aussi le cas pour le secteur « Agriculture, sylviculture et pêche ».

Au niveau des services (cfr. tableau ci-après), les secteurs mieux représentés que dans les communes limitrophes sont les suivants : l'hébergement et la restauration qui sont liés à l'activité touristique de la commune, les activités immobilières, financières et d'assurances par la présence d'agences de ce type dans le centre de Vielsalm (cfr. paragraphe 6.4.4), l'enseignement, l'action sociale et le domaine des arts, spectacles et activités récréatives. Tandis que les secteurs moins bien représentés sont : le commerce et la réparation d'automobiles ainsi que les transports et entreposage.

Au niveau de l'industrie (cfr. Figure 188), on constate que le secteur du travail du bois est très bien représenté et est un grand pourvoyeur d'emplois.

	Etablissements				Postes de travail			
	Nombre	Répartition en pourcents		Indice de spécialisation	Nombre	Répartition en pourcents		Indice de spécialisation
		La commune	Communes limitrophes			La commune	Communes limitrophes	
Total services	167	100,0	100,0	1,0	1.616	100,0	100,0	1,0
G Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	40	24,0	32,1	0,7	148	9,2	19,1	0,5
H Transports et entreposage	6	3,6	4,7	0,8	76	4,7	5,7	0,8
I Hébergement et restauration	27	16,2	13,2	1,2	150	9,3	5,8	1,6
J Information et communication		0,0	0,6	0,0		0,0	0,6	0,0
JA Édition, audiovisuel et diffusion		0,0	0,3	0,0		0,0	0,1	0,0
JB Télécommunications		0,0	0,1	0,0		0,0	0,5	0,0
JC Activités informatiques et services d'information		0,0	0,1	0,0		0,0	0,1	0,0
K Activités financières et d'assurance	11	6,6	4,6	1,4	40	2,5	2,4	1,0
L Activités immobilières	4	2,4	1,2	2,0	5	0,3	0,4	0,9
M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	10	6,0	6,6	0,9	27	1,7	2,6	0,6
MA Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyse technique	8	4,8	5,7	0,8	25	1,5	2,2	0,7
MB Recherche-développement scientifique		0,0	0,1	0,0		0,0	0,2	0,0
MC Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	De 1 à 3	1,2	0,7	1,6	De 1 à 3	0,1	0,2	0,7
N Activités de services administratifs et de soutien	6	3,6	4,3	0,8	118	7,3	5,1	1,4
O Administration publique	8	4,8	5,0	1,0	230	14,2	15,6	0,9
P Enseignement	15	9,0	6,2	1,5	404	25,0	14,9	1,7
Q Santé et action sociale	15	9,0	7,2	1,2	363	22,5	23,2	1,0
QA Activités pour la santé humaine	4	2,4	4,6	0,5	9	0,6	15,7	0,0
QB Hébergement médico-social et social et action sociale et	11	6,6	2,6	2,5	354	21,9	7,5	2,9
R Arts, spectacles et activités récréatives	6	3,6	2,1	1,7	12	0,7	1,2	0,6
S Autres activités de services	18	10,8	11,6	0,9	42	2,6	3,4	0,8
T Activités des ménages en tant qu'employeurs; Activités	De 1 à 3	0,6	0,7	0,8	De 1 à 3	0,1	0,1	0,4
u Organismes extraterritoriaux		0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0

Sources: Statistiques décentralisées de l'ONSS 4ème trimestre 2012

Calculs: IWEPS

Figure 187 : Tableau de la répartition des entreprises pour le secteur des services en 2012 (Source : IWEPS)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

	Etablissements				Postes de travail			
	Nombre	Répartition en pourcents		Indice de spécialisation	Nombre	Répartition en pourcents		Indice de spécialisation
		La commune	Communes limitrophes			La commune	Communes limitrophes	
Total industrie	13	100,0	100,0	1,0	379	100,0	100,0	1,0
B Industries extractives		0,0	2,2	0,0		0,0	0,6	0,0
C Total Industrie manufacturière	12	92,3	82,0	1,1	376	99,2	90,0	1,1
CA Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	6	46,2	19,1	2,4	28	7,4	19,1	0,4
CB Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure		0,0	1,1	0,0		0,0	0,2	0,0
CC Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	4	30,8	12,4	2,5	340	89,7	11,0	8,2
CE Industrie chimique		0,0	1,1	0,0		0,0	3,6	0,0
CF Industrie pharmaceutique		0,0	1,1	0,0		0,0	1,8	0,0
CG Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques		0,0	10,1	0,0		0,0	9,8	0,0
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements		0,0	16,9	0,0		0,0	32,1	0,0
CI Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques		0,0	1,1	0,0		0,0	0,5	0,0
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.		0,0	4,5	0,0		0,0	2,2	0,0
CL Fabrication de matériels de transport		0,0	3,4	0,0		0,0	3,1	0,0
CM Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	De 1 à 3	15,4	11,2	1,4	8	2,1	6,6	0,3
D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		0,0	2,2	0,0		0,0	4,6	0,0
E Production et distribution d'eau, gestion des déchets et assainissement	De 1 à 3	7,7	13,5	0,6	De 1 à 3	0,8	4,7	0,2

Sources: Statistiques décentralisées de l'ONSS 4ème trimestre 2012

Calculs: IWEPS

Figure 188 : Tableau de la répartition des entreprises pour le secteur de l'industrie en 2012 (Source : IWEPS)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

6.4.2 LES ACTIVITES ECONOMIQUES AU PLAN DE SECTEUR ET A L'OCCUPATION DU SOL

Au Plan de Secteur, les activités économiques et industrielles y compris les zones d'extraction représentent près de 147 hectares, soit environ un pourcent du territoire communal. Si l'on exclut les zones d'extraction, les zones d'activités économiques mixte et industrielle s'étendent sur quelques 60 ha.

Ces superficies sont essentiellement regroupées le long des principaux axes de communication. Remarquons qu'une importante zone d'activité industrielle (48,4 ha) se situe à l'ouest du territoire communal et représente la totalité des activités industrielles au Plan de Secteur, il s'agit du Parc d'Activités Economiques (PAE) de Burtonville que nous décrivons plus en avant au paragraphe suivant. Les zones d'activités économiques mixtes sont au nombre de quatre et se localisent à Hébronval, entre Hébronval et Regné, sur l'entrée nord de Vielsalm (magasin Hubo) et au sud de Priesmont (magasin Spar et à l'arrière de ce dernier).

Si l'on considère la carte d'Occupation du sol, les activités industrielles et d'artisanat ainsi que les bâtiments et aires de stockage occupent environ 81 hectares.

55,2 hectares au total sont occupés par le PAE de Burtonville. Les autres « zones » d'activités industrielles et d'artisanat sont disséminées un peu partout sur le territoire. En ce qui concerne les bâtiments et aires de stockage, ils se concentrent principalement sur le site de l'ancienne caserne Ratz, à Grand-Halleux, à Petit-Thier et Hébronval.

En comparant les zones d'extraction au PdS et les « carrières en activité » à l'occupation du sol²⁶, on remarque que les espaces définis à l'occupation du sol s'étendent plus que les zones prévues au Plan de Secteur et que certains d'entre eux ont pris place sur des zones qui n'étaient pas affectées à l'extraction.

Affectations / Classes	Surface (ha)	% territoire communal
PLAN de SECTEUR		
Activité économique mixte	10,8	0,08%
Activité économique industrielle	48,4	0,34%
Extraction	87,7	0,62%
Total PdS	146,8	1,04%
OCCUPATION du SOL		
Activités industrielles et artisanat	74,5	0,53%
Bâtiments et aires de stockage	6,8	0,05%
Carrières en activité	56,0	0,40%
Total COS	137,2	0,97%

Figure 189 : Tableau comparant le Plan de Secteur et l'occupation du sol au niveau des activités économiques

²⁶ NB : à l'occupation du sol, cette appellation fait référence aux mines, décharges et espaces abandonnés. À l'heure actuelle, il n'y a plus de carrières en activité à Vielsalm.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

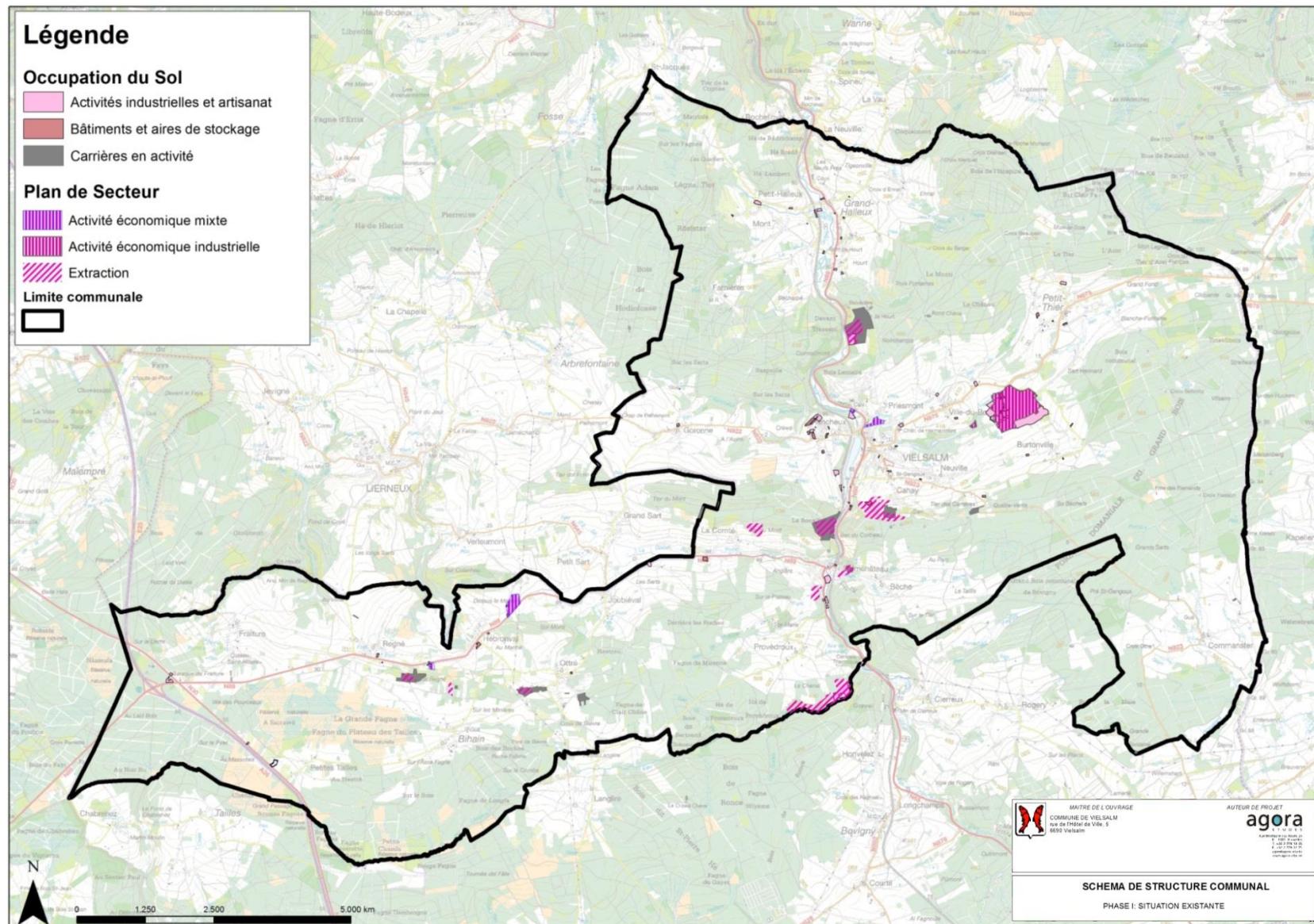


Figure 190 - Carte de comparaison de la situation des activités économiques au Plan de Secteur et à l'Occupation du sol

6.4.3 LES PARCS D'ACTIVITE ECONOMIQUE

LOCALISATION DES PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU NIVEAU DE LA PROVINCE

« Huit intercommunales de développement économiques se répartissent le territoire wallon. Elles constituent les principaux opérateurs publics en matière d'acquisition, d'équipement et de vente de terrains pour les entreprises. »

En province du Luxembourg, c'est l'intercommunale Idelux qui s'occupe d'acquérir, d'équiper et de vendre les terrains pour les entreprises. En 2014, Idelux gérait 48 parcs d'activités économiques, ce qui représentait plus de 600 entreprises et environ 13.000 travailleurs.

AU NIVEAU DE LA COMMUNE

A Vielsalm, Idelux gère deux PAE : le zoning industriel de Burtonville et la zone économique de Rencheux. Il existe également un troisième parc à Hébronval.

Le PAE de Burtonville

Le parc industriel de Burtonville qui s'étend sur environ 49 ha est spécialisé dans le secteur du bois, secteur porteur à Vielsalm. Cinq entreprises spécialisées dans cette filière y sont implantées et environ 600 personnes y travaillent au total.

Ce parc est actuellement saturé et une extension de 44 ha est en cours de concrétisation. L'extension de ce dernier permettra aux entreprises déjà présentes de développer leurs activités et à de nouvelles entreprises actives dans la filière bois de s'installer à Vielsalm. En outre, un nouveau parc d'activité économique entièrement dédié au secteur du bois est en cours de développement sur la commune voisine de Gouvy. Il sera complémentaire au zoning de Burtonville et formera avec ce dernier le Pôle Ardenne Bois.²⁷



Figure 191 : Carte de localisation des parcs d'activité économique dans la province du Luxembourg (Source : Idelux)

²⁷ Source : ADL

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

▪ Le PAE de Rencheux sur le site de l'ancienne caserne Ratz

Le parc d'activité de Rencheux, d'une superficie de 2 ha gérés par Idelux, fait partie du site de l'ancienne caserne Ratz et accueille quatre Petites et Moyennes Entreprises. Deux de ces entreprises sont liées au secteur de la construction, une d'entre elles s'occupe du stockage d'équipements de chauffage pour les immeubles et la dernière est une Entreprise de Travail Adaptée (ETA) qui emploie une centaine de personnes, Les Hautes Ardennes²⁸, s'occupant de : emballage, conditionnement, repacking, travail du bois, menuiserie, tampographie²⁹, activités de « Recupel ».



Figure 192: Plan d'implantation du PAE de Rencheux (Source: Idelux)

Les bâtiments de l'ancienne caserne, implantés sur un terrain d'environ 6 ha, sont principalement occupés par des entreprises à finalité sociale. Cette zone est donc

²⁸ Notons que cette ASBL possède d'autres activités et implantations sur le territoire communal que nous décrirons dans la suite du chapitre.

²⁹ Tampographie : système d'impression indirecte permettant de marquer tout type de support, de toutes formes et tous objets. (Source : wikipédia.org)

plus spécifiquement destinée à l'économie sociale³⁰. Ces entreprises et ASBL sont présentées aux chapitre « Equipements et services ».

Notons que l'aménagement d'une microzone d'activité économique est en projet sur la partie occupée par les bâtiments de l'ancienne caserne actuellement tous occupés. Des projets de développement sur les surfaces encore disponibles (Place des Chasseurs Ardennais - ancien « Parade Ground ») sont, en effet, à l'étude pour de petites entreprises. La zone fait d'ailleurs l'objet d'une modification au Plan de Secteur par le biais de la révision totale de son Plan Communal d'Aménagement afin de pouvoir concrétiser ces futurs projets. En effet, cette dernière, aujourd'hui (toujours) affectée en zone de services publics et équipements communautaires sur une étendue d'environ 8 ha devrait être réaffectée en zone d'activité économique mixte.

▪ Le PAE d'Hébronval

L'espace situé à Hébronval, environ 5 ha, se développe et accueille actuellement cinq entreprises. Les deux derniers entrepreneurs ont rencontré des difficultés importantes pour y construire leur hall étant donné une intégration paysagère compliquée.

Une vision d'ensemble du site et de ses potentialités permettrait plus aisément d'accueillir d'autres TPE-PME sur la zone. Il s'agirait également de valoriser un maximum de parcelles. L'intercommunale Idelux n'envisage pas d'aménager ce site, argumentant le coût des investissements à y réaliser et travaille sur d'autres projets (Burtonville et Rencheux). Cependant, l'ADL soutient le fait que ces emplacements complémentaires ne seront pas suffisants. C'est pourquoi le dossier du site d'Hébronval devrait pouvoir être mis en oeuvre.

Le projet vise à acquérir l'ensemble des parcelles situées dans la zone d'activité économique à l'exception de celles déjà occupées. Les parcelles pourraient ensuite être divisées en plusieurs emplacements. Il resterait à trouver les moyens financiers pour aménager la zone (voies, éclairage, eau, électricité, égouts...). Le projet veillera à intégrer l'espace économique dans son environnement.³¹

³⁰ L'économie sociale est une manière originale de penser et de pratiquer l'économie avec un but qui n'est pas le profit mais une plus-value sociétale. Source : nge-asbl.be

³¹ Source : ADL

Il est important de noter que, depuis 2006, la commune de Vielsalm est une zone franche. En d'autres termes, elle bénéficie, à l'instar d'autres communes wallonnes, d'une politique de discrimination positive visant à renforcer son attractivité auprès des investisseurs. Les entreprises qui s'installent sur le territoire salmien peuvent ainsi bénéficier d'une fiscalité attractive ou encore d'une majoration de certaines aides octroyées par la Région.³²

6.4.4 LE TISSU COMMERCIAL LOCAL ET L'ACTIVITE TOURISTIQUE

On dénombre sur la commune de Vielsalm un peu plus de 170 commerces et un marché public se tenant un jeudi matin sur deux. Les commerces sont essentiellement situés dans les localités de la vallée (Salmchâteau, Grand-Halleux et principalement à Vielsalm), là où vit également la majorité de la population. Parmi ceux-ci, il y a trois moyennes surfaces, ce qui n'est pas négligeable pour une commune de cette taille.

L'HORECA est fortement représenté : 28 restaurants et hôtels, 9 snacks, 5 cafés. On dénombre également 8 boulangeries. On retrouve également de nombreux services commerciaux tels que banques et assurances situés dans la rue commerçante principale, la rue du Vieux Marché. Par contre, les commerces d'équipement de la personne sont peu représentés (6 magasins de vêtements, un magasin de chaussures et une bijouterie). Cette situation crée un déficit d'attractivité pour Vielsalm.

En outre, un centre commercial implanté à moins de 20 km de Vielsalm, à Schmiede (Grand-Duché de Luxembourg), regroupant une quarantaine de commerces, a récemment développé son offre dans le domaine de l'équipement de la personne. Ce développement récent fait peser une menace sur le commerce salmien.

Le linéaire commercial de Vielsalm est relativement morcelé. Cette situation est accentuée par la présence de nombreuses cellules vides dans le centre. Notons d'autant plus que plusieurs commerçants arrivent en fin de carrière et leurs commerces ne sont pas repris, ce qui multiplie ce phénomène. Petit à petit, le centre perd ainsi de son dynamisme et, par conséquent, de son attractivité.

D'autre part, bien que Vielsalm se place parmi les communes les plus touristiques de Wallonie lorsque l'on prend en compte le nombre de nuitées, le tourisme n'a que peu de retombées sur le commerce local. Dynamiser le centre de Vielsalm et le rendre plus attractif aux yeux des touristes permettraient de remédier à cette situation. L'objectif de l'ADL est donc de mettre en place une série d'actions qui permettront d'animer le centre et de le rendre plus attractif. Dans un premier temps, il s'agira d'actions ponctuelles lors de moments-clés de l'année (période des fêtes, etc.). Ensuite, des projets à plus long terme seront développés en collaboration avec la Commune, la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), etc.

³² Source : renouvellement d'agrément de l'ADL

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

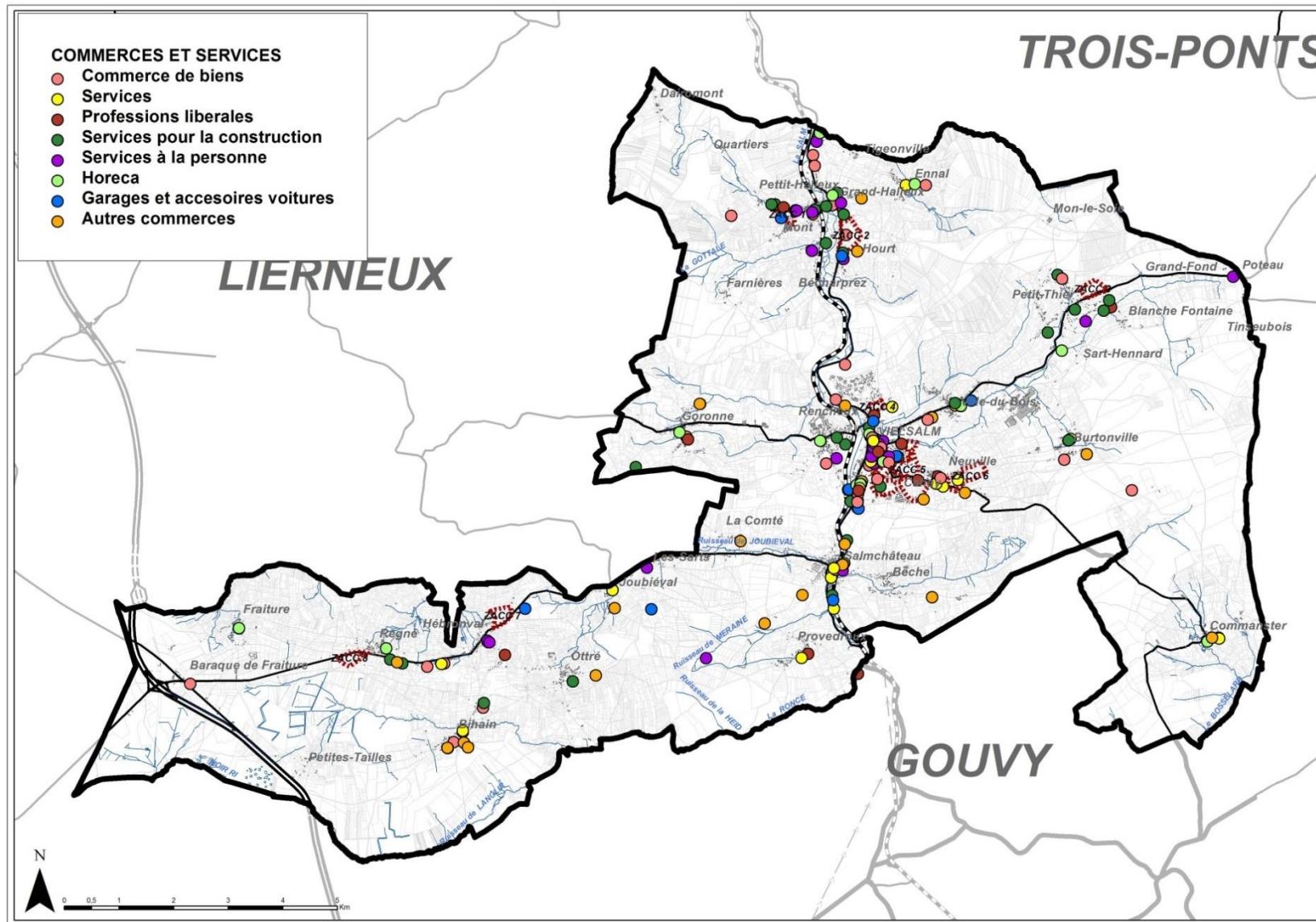


Figure 193: Carte commerces et services à Vielsalm (source données ADL Vielsalm)

6.5 CONCLUSION

En 2012, 89% de la population active était occupée. En 2010, le taux de chômage équivaut à 11,4% ce qui est plus élevé que l'arrondissement et les communes limitrophes. Néanmoins, on constate que le taux d'emploi est stable depuis plusieurs années. Les demandeurs d'emplois inoccupés sont généralement peu diplômés et sont au chômage depuis peu.

Le revenu moyen par déclaration est inférieur à la moyenne régionale et on constate que l'écart se maintient. En 2010, le revenu moyen par déclaration s'élevait à Vielsalm à 24.171€.

En 2012, ce sont 365 travailleurs résidant à Vielsalm qui exercent leur profession au Grand-Duché de Luxembourg ce qui représente 11,8% de la population active occupée. Même si cette proportion semble être élevée, elle l'est nettement moins que la moyenne de l'arrondissement et de la province.

Le territoire consacré à l'agriculture couvre 4921,7 hectares, soit un peu plus de 35 % du territoire salmien.

Entre 2000 et 2012, on constate une diminution du nombre des exploitations agricoles (- 38,1%), et une certaine stabilité de la S.A.U. En revanche, la taille moyenne des exploitations a sensiblement augmenté (+72,95% entre 1999 et 2012).

On constate par ailleurs un important vieillissement des exploitants agricoles, phénomène qui se présente comme un défi d'autant plus important à relever que la question de la succession reste ouverte pour plus de 94% des agriculteurs de plus de 50 ans.

La commune de Vielsalm possède un cheptel principalement composé de bovins et de porcins.

Environ 50 % des superficies communales sont affectées en zone forestière au Plan de Secteur.

La commune compte sur son territoire quatre zones d'activité économique reprises au Plan de Secteur.

Idelux, l'intercommunale qui s'occupe, entre autres, d'acquérir, d'équiper et de vendre les terrains pour les entreprises, gère les PAE de Burtonville et de Rencheux.

Ces deux parcs sont actuellement saturés et font l'objet de projets de développement. Quant au parc d'Hébronval, l'ADL soutient également sa viabilisation.

Le parc de Burtonville est spécialisé dans la filière bois et est un grand pourvoyeur d'emplois.

La commune compte environ 170 commerces. Le tissu commercial souffre d'un certain morcellement dans le centre-ville de Vielsalm et devrait être plus spécifiquement lié à l'activité touristique. L'ADL multiplie les initiatives afin de remédier à ces carences.

Notons enfin que les ateliers thématiques ont permis de mettre en exergue les éléments suivants :

Enjeux :

- Les jeunes demandeurs d'emploi sont nombreux et ne possèdent généralement pas de permis de conduire ce qui constitue un frein dans la recherche d'un emploi. Cette problématique serait plus spécifiquement rencontrée à Vielsalm.
- Il y a un réel besoin de développer de nouvelles zones d'activités économiques afin d'accueillir de nouvelles PME.
- Il n'est pas opportun d'accueillir n'importe quel type d'entreprise sur les différents PAE étant donné les nuisances potentielles que cela pourrait engendrer.
- Il faudra poursuivre les actions destinées à redynamiser l'activité commerciale.
- L'une des raisons pour lesquelles les commerces du centre sont difficilement repris est le fait que le loyer demandé est souvent assez élevé par rapport à l'importance de l'offre existante.
- L'absence de boucherie dans le centre de Vielsalm.

6.5.1 ACTIVITES ECONOMIQUES TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITES - MENACES

Source : ADL Vielsalm

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Vielsalm est une ville nœud dans le nord de la province de Luxembourg	Proximité avec le Grand-Duché de Luxembourg : concurrence commerciale et fuite de la main d'œuvre qualifiée	Bénéfices liés à la zone franche. Proximité de la Communauté Germanophone et du Grand-Duché de Luxembourg : opportunités de projets trans-régionaux	Mauvaise prise en compte des aspects liés au développement durable
Deux autoroutes jouxtent le territoire	Déficit d'attractivité par rapport à de plus grands centres urbains (Bastogne, Liège...)	Potentiel touristique important	
Trois zones d'activités économiques sur le territoire	Positionnement du zoning industriel de Burtonville : nombreuses nuisances	Agrandissement du zoning de Burtonville et développement d'IBV et aménagement de la zone d'activité économique d'Hébronval + espace disponible dans cette zone d'activité	Manque de visibilité de certaines entreprises implantées sur la commune, peu de contacts entre les entreprises locales
Pôle d'emplois important dans la micro-région : présence d'entreprises importantes qui génèrent de l'emploi : Spanolux, IBV, Sunpark	Vielsalm-centre = lieu d'intersection de deux grands axes, un lieu d'engorgement	Rénovation et transformation du Sunpark en Centerpark : création d'emplois	
Tissu industriel bien représenté et spécialisé dans le bois	Diminution des exploitations agricoles et disparition des petites structures	Création du Pôle Ardenne Bois	La politique des certificats verts peut entraîner une concurrence sur la matière première bois
La forêt couvre plus de 50% du territoire et représente une ressource importante	Important trafic poids lourds sur toute la commune		
3 moyennes surfaces commerciales	Rupture du linéaire commercial (cellules vides) : fermeture de petits commerces de détails indépendants : déclin du potentiel attractif Association des commerçants peu structurée	création d'un parking au centre de Vielsalm : facilitation de l'accès aux commerces	Développement et concurrence du centre commercial de Schmiede (Luxembourg) et diminution du nombre de commerces d'équipement de la personne
Secteur de l'Economie Sociale bien développé	Taux de demande d'emploi plus élevé que dans le reste de la province et le territoire de référence et beaucoup de demandeurs d'emploi sans permis de conduire		
Présence d'une Maison de l'Emploi et d'une ADL	Agriculture et forêt peu diversifiées		
Taux d'emploi stable depuis plusieurs années			
Présence du Centre Européen du Cheval à Mont-le-Soie		Existence d'un groupement d'achat collectif (« Salm'sifis »)	

6.6 TOURISME

6.6.1 PREAMBULE

OBJECTIFS

Les objectifs de ce chapitre sont :

- Faire un état des lieux de la fréquentation touristique de Vielsalm, dans le contexte de la Région wallonne et de la Province de Luxembourg ;
- Présenter les points d'intérêt touristiques de Vielsalm ;
- Recenser les équipements touristiques existants.

CARTOGRAPHIE

Carte n°10 : « Activités économiques et infrastructures techniques» échelle 1:10.000

RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES

La Maison du Tourisme du Luxembourg belge

<http://www.ftlb.be/fr/>

Maison du Tourisme du Pays de Vielsalm et Gouvy

<http://www.vielsalm-gouvy.be/fr>

Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité

<http://www.gembloux.ulg.ac.be/eq/capru/communes-wallonnes-en-chiffres>

Le site de la Direction de la stratégie touristique de la Région Wallonne

<http://strategie.tourismewallonie.be>

Randonnée Belgique

<http://www.randobel.be>

Dossier de renouvellement d'agrément de l'ADL de Vielsalm

http://www.adlvielsalm.be/pdf/renouvellement_agrement.pdf

6.6.2 L'EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

AU NIVEAU DE LA PROVINCE

Depuis 2000, la tendance est à la diminution pour les arrivées et les nuitées en Province de Luxembourg. En termes d'arrivées, on constate une baisse d'environ 15 % entre 2003 (pic) et 2011 (niveau le plus bas). Entre 2011 et 2013, il y a eu une légère reprise (+ 3,5 %). En termes de nuitées, le niveau de 2011 est inférieur à celui de 2003 d'environ 24 % et de 25% par rapport à 2013.

On ne constate pas de réelle tendance contraire (sauf peut-être entre 2011 et 2013) entre les arrivées et les nuitées comme on a pu le voir au niveau régional. Cependant, il faut tout de même remarquer que la baisse des nuitées est plus rapide que celles des arrivées et ce pour une dizaine de points. La Province de Luxembourg semble donc être en quelque sorte privilégiée pour les séjours de plus longue durée même si l'on constate tout de même une baisse moyenne d'environ 15 % dans la durée des séjours entre 2000 et 2013.

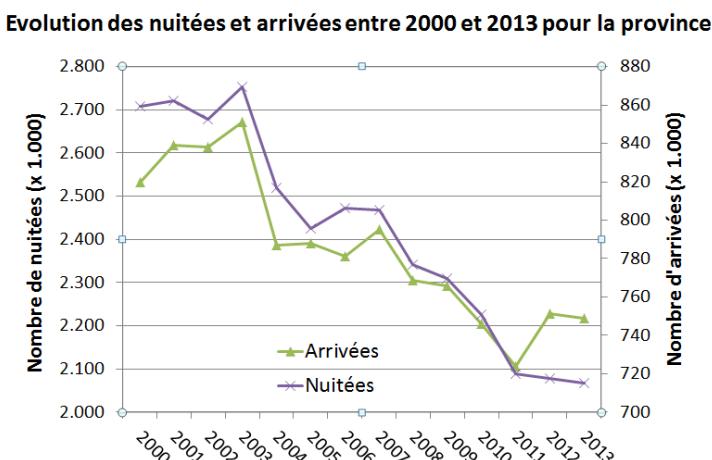


Figure 194: Graphique de l'évolution des nuitées et arrivées entre 2000 et 2013 pour la Province de Luxembourg (Source : DGSIE, graphique : Agora)

A VIELSLAM

A Vielsalm les tendances sont moins marquées. En effet, le nombre d'arrivées oscille entre 83 et 100.000 unités entre 2002 et 2013 avec une tendance à la hausse tandis que le nombre de nuitées est compris entre 418 et 333.000 unités entre 2001 et 2013 avec une tendance générale à la baisse (- 20 % entre les années 2002 et 2013).³³ Le « clivage tendanciel » entre les arrivées et les nuitées est quant à lui bien présent puisque, en 2002, on passait en moyenne 4,5 jours à Vielsalm contre 3,7 en 2013 soit une diminution de 17,8%.

On constate que l'année 2013 a enregistré de très bons résultats tant en termes d'arrivées que de nuitées par rapport aux années précédentes.

Evolution des nuitées et arrivées entre 2001 et 2013 pour Vielsalm

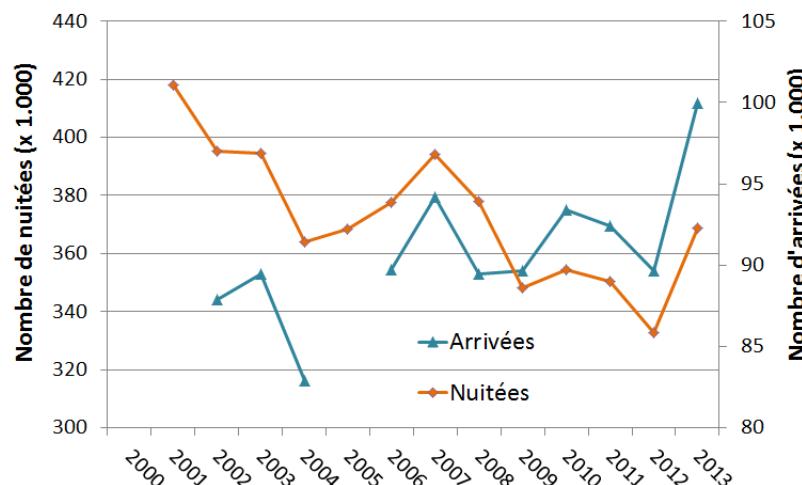


Figure 195: Graphique de l'évolution des nuitées et arrivées entre 2001 et 2013 pour Vielsalm
(Source : DGSIE, graphique : Agora)

³³ NB : Nous ne disposons pas de données chiffrées pour les années 2001 et 2005 pour le nombre d'arrivées.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Au niveau provincial, Vielsalm se classe deuxième derrière Durbuy au niveau des arrivées et est première devant Durbuy en termes de nuitées en 2013. Les touristes passent donc en moyenne de plus longs séjours à Vielsalm (3,7 jours) relativement à Durbuy (2,4 jours). Au niveau wallon, remarquons que Vielsalm est deuxième derrière Liège en termes de nuitées avec 368.847 nuitées contre 392.131 nuitées à Liège.

L'activité touristique de séjour est donc très importante à Vielsalm. Cette position dominante datant déjà d'une petite vingtaine d'années, est principalement due à la présence de villages de vacances que nous décrivons ci-après.

6.6.3 LES MAISONS DU TOURISME EN PROVINCE DE LUXEMBOURG ET A VIELSALM

La province de Luxembourg compte 12 Maisons du tourisme :

- Pays d'Arlon ;
- Pays de Bastogne ;
- Pays de Bouillon ;
- Pays de la Forêt d'Anlier ;
- Pays de Gaume ;
- Pays de la Haute-Lesse ;
- Pays de Houffalize-La Roche-en-Ardenne ;
- Pays de Marche et Nassogne ;
- Pays de Ourthe et Aisne ;
- Pays de Saint-Hubert ;
- Pays de la Semois entre Ardenne et Gaume ;
- Pays du Val de Salm et des Sources de l'Ourthe.

La commune de Vielsalm relève de la **maison du Tourisme du Pays du Val de Salm et des Sources de l'Ourthe**, aussi appelée, sur son site internet, maison du tourisme du Pays de Vielsalm Gouvy. Cette maison du tourisme, inaugurée en septembre 2000, englobe donc également la commune de Gouvy.

La Maison du Tourisme du Pays de Vielsalm Gouvy se situe à proximité du lac des Doyards et de la gare de Vielsalm. Elle est ouverte tous les jours, y compris les week-ends et jours fériés exceptés les 25 décembre et 1^{er} janvier. En 2013, le nombre de visiteurs était de 17.178 personnes. La majorité de ces visiteurs sont néerlandophones : 7.056 belges néerlandophones et 3.326 néerlandais. Viennent

ensuite les belges francophones (4.749) et les français (1.467) qui sont de plus en plus nombreux à visiter la commune. Les autres nationalités sont nettement moins représentées (283 allemands, 138 anglais et 159 personnes de nationalités diverses).³⁴

Fréquentation de la Maison du tourisme						
2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
25.015	23.014	19.867	19.030	16.845	20.573	17.178

Figure 196 : Tableau du nombre de visiteurs de la Maison du tourisme entre 2007 et 2013

Entre 2007 et 2012, la fréquentation moyenne annuelle était d'environ 20.700 visiteurs. On constate une baisse de la fréquentation depuis 2008 avec le nombre de visiteurs le plus bas en 2011.

A titre de comparaison, entre 2002 et 2007, la Maison du tourisme était visitée en moyenne par près de 21.400 personnes.

6.6.4 LES POINTS D'INTERET TOURISTIQUES A VIELSALM

Vielsalm attire principalement les touristes pour son calme et sa nature. Le territoire permet en effet de nombreuses activités de plein air : plan d'eau, randonnées pédestres, vtt, moto et cheval, découverte du petit patrimoine et activités de sport aventure que nous présentons plus en détail aux paragraphes suivants.

La seule attraction touristique majeure de la commune est la piscine tropicale du Sunpark. Il y a aussi les pistes de ski de la Baraque de Fraiture quand les conditions météos le permettent en saison hivernale. Celles-ci peuvent accueillir jusqu'à 70.000 visiteurs lors de certains weekends enneigés.

Le tourisme d'excursion n'est donc pas très développé même s'il existe une certaine demande pour ce type de tourisme. En effet, à l'heure actuelle, une dizaine de journées de ce type sont organisées par an par le Syndicat d'Initiative. Cependant, la promotion pour développer ce type de créneau est coûteuse (participation aux salons du tourisme). De plus, s'il devait être réellement

³⁴ Source : ADL

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

développé, il faudrait, par exemple, des infrastructures capables d'accueillir une centaine de personnes à la fois (restaurants, aire de parking pour cars de touristes).

A titre de comparaison, une centaines de ballades guidées sont organisées par an avec de plus petits groupes où les touristes arrivent à Vielsalm par leurs propres moyens.

Notons que la proximité d'autres attractions (Plopsa Coo, ...) et de l'autoroute E25 – pour rejoindre les attractions présentes autour de Bastogne par exemple – sont des atouts lorsque le touriste choisit Vielsalm comme lieu de séjour. Autrement dit, si les touristes souhaitent le calme et la nature, ils séjournent et restent à Vielsalm et s'ils ressentent le besoin de fréquenter d'autres attractions que celles présentes sur le territoire communal, ils peuvent s'y rendre en voiture sans parcourir de trop longs trajets.

Les principales attractions touristiques qui attirent les touristes à Vielsalm sont reprises ci-après.

6.6.5 LES ACTIVITES CULTURELLES ET COMPETITIONS SPORTIVES***LES MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES***

Les événements culturels qui drainent le plus de visiteurs à Vielsalm sont sans conteste les festivités des 20 et 21 juillet (le Sabbat des Macralles et la fête des Myrtilles). On note également une très forte affluence dans les gîtes et les autres hébergements touristiques lors du Grand Prix de Formule 1 de Francorchamps (fin août/ début septembre) ou encore lors de concours d'équitation qui ont lieu au Centre européen du cheval à Mont-le-Soie.

Les manifestations comme « Salm sur glace » – patinoire installée en hiver dans le hall omnisport « Les Doyards » –, le Marché de Noël – dont la première édition a eu lieu en décembre 2013 –, les activités organisées autour du lac ou grâce à son pavillon rassemblent par ailleurs un large public et montrent que Vielsalm est une commune « vivante ».

LES MUSÉES

Vielsalm compte huit musées sur son territoire : le musée du Pays de Salm, le musée du Coticule, le musée d'Histoire et de la vie salmienne, le musée de la bataille de Salm et du saillant, le musée Général Jacques, le « Bulge Relics Museum », le musée de la « 83rd infantry division » et le petit musée de Regné.

Ces derniers sont décrits dans le chapitre « Equipements et services » au paragraphe 6.7.13.

A titre indicatif, concernant la fréquentation de ces musées ces dernières années, nous pouvons préciser qu'elle est en baisse pour le musée du coticule, qu'elle se maintient pour le musée d'Histoire et de la vie salmienne et qu'elle est en augmentation pour le musée du Pays de Salm grâce, notamment, à des animations ayant lieu sur place et à une promotion locale. Notons qu'il existe la possibilité d'acheter des tickets combinés entre ces trois musées mais que cette formule ne rencontre pas un vif succès.

6.6.6 LE PATRIMOINE***LE PATRIMOINE NATUREL***

Vielsalm dispose d'un important patrimoine naturel composé de nombreuses réserves où les promeneurs sont invités à se ressourcer :

- La Réserve naturelle domaniale du Plateau des Tailles ;
- La Réserve naturelle domaniale du Thier des Carrières ;
- La Réserve naturelle agréée de la Fange de Mirenne ;
- La Réserve naturelle agréée de Commanster ;
- La Réserve naturelle privée d'Ennal ;
- La Réserve naturelle privée du Grand Fond ;
- L'ancienne Réserve naturelle de Priesmont ou Nanou Vandervelde ;
- La Réserve naturelle privée des Quatre-Vents ;
- La Réserve naturelle agréée du Colanhan ;
- La Réserve naturelle privée de Neûre Fagne.

En plus de celles-ci, on peut aussi distinguer la Forêt domaniale du Grand Bois où se trouve la clairière So Bêchera qui est le départ de nombreuses ballades. Au sein de cette clairière, on peut trouver un arboretum didactique, un jardin sauvage, un pavillon et une aire de picnic avec barbecues.

LE PATRIMOINE BÂTI

Le patrimoine bâti de Vielsalm comprend notamment les châteaux de Commanster et de Salmchâteau, le domaine du château de Farnières, la glacière d'Hermanmont, les nombreuses chapelles, les croix en schiste,...

Remarquons que les initiatives mises en place ces dernières années pour la mise en valeur du patrimoine (restauration des murs en pierres sèches de la région) n'ont malheureusement pas rencontré le succès escompté.

6.6.7 LES ACTIVITES SPORTIVES ET DE DETENTE

Le territoire de Vielsalm propose de nombreuses activités sportives destinées aux touristes ou aux habitants de la commune. Nous reprenons dans ce paragraphe Les activités plus spécifiquement destinées aux touristes. Pour une liste exhaustive de toutes les infrastructures sportives disponibles, nous renvoyons le lecteur au Chapitre « Equipements et services »

LES PROMENADES BALISÉES

11 parcours balisés sont répertoriés sur le territoire communal. Les cartes de ces randonnées sont en vente à la Maison du Tourisme.

Le territoire est également traversé par les sentiers de grande randonnée GR5 et GR571.

Une cartographie de ces différents parcours est reprise dans le chapitre « Déplacements et espace public ».

RANDONNÉES VTT ET RAVEL

Il existe un itinéraire pré-RAVeL Entre Hébronval et la limite communale avec Lierneux. Nous renvoyons le lecteur au chapitre « Déplacements et espace public » pour de plus amples informations à ce sujet.

Un autre RAVeL est en projet et reliera les itinéraires de Trois-Ponts et de Saint-Vith.

9 itinéraires balisés existent sur les communes de Vielsalm et Lierneux pour la pratique du VTT

Notons qu'il existe également un projet de « piste de descente à VTT » à la Baraque de Fraiture afin d'utiliser une des pistes de ski alpin inexploitées hors saison hivernale. La piste VTT est terminée mais il reste à adapter le système de remonte pente aux vététistes.

PROMENADES À THÈME ET ACTIVITÉS ENCADRÉES

La Maison du Tourisme organise de nombreuses promenades guidées et activités encadrées sur les territoires de Vielsalm et Gouvy.

Des promenades à thème sont également proposées à l'aide de leurs brochures respectives. Voici la liste des différentes promenades à thème sur la commune de Vielsalm :

- Mai 1940 - Sur les traces des Chasseurs Ardennais - 7 km ;
- La promenade du lac des Doyards à Vielsalm - 2 km ;
- Sentiers balisés de "So Bechera" à Neuville de 2 à 5 km ;
- Sentier environnement "La Nature en Questions" - 7 km ;
- Promenade Victor Hugo à autour de Salmchâteau - 7 km ;
- Sentier didactique "J-P Offergeld" à Ennal - 3 km ;
- A la découverte du Colanhan autour de Bihain, Ottré, Hébronval et jusqu'à Lierneux - 20,9 km.

CIRCUITS VOITURE ET MOTO

Trois circuits voiture et moto sont proposés par la Maison du Tourisme de Vielsalm et Gouvy :

- Balade au pays de Vielsalm & Gouvy (88 km) ;
- Mai 1940 - Sur les traces des Chasseurs Ardennais (65 km) ;
- À moto au pays de Vielsalm & Gouvy (190 km).

Les deux premiers circuits s'étalent sur les communes de Vielsalm et Gouvy. Le circuit moto, plus étendu, passe, quant à lui, par Vielsalm, Gouvy, Trois-Vierges, Achouffe, La Roche-en-Ardenne, Rendeux, Manhay, La Gleize et Trois-Ponts.

Ceux-ci sont repris dans des brochures en vente à la Maison du Tourisme.

SPORT AVENTURE:

Les sociétés Avenature et Exploraid proposent une multitude d'activités (chasse aux trésors, accrobranche, tir à l'arc, kayak, teambuilding,...) à Vielsalm ou ailleurs et ce en pleine nature.

6.6.8 LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL***LE LOGEMENT TOURISTIQUE***

La commune de Vielsalm propose un grand nombre d'hébergements touristiques bien répartis sur le territoire. C'est la troisième commune de la province à compter le plus d'hébergements touristiques, elle pèse à elle seule 9 % de l'offre totale provinciale après Durbuy (14 %) et La Roche-en-Ardenne (9,6 %).³⁵ On relève ainsi 11 hôtels, 2 villages de vacances, 105 gîtes ruraux, 4 chambres d'hôtes et 3 campings ce qui fait au total 74 établissements et environ 3.120 lits.

Le Sunpark, situé à Golonfa, est le village de vacances le plus important, il s'étend sur une superficie d'environ 34 ha, comprend quelques 350 bungalows pour 2 à 8 personnes et quatre autres pour 12, 16 et 20 personnes ce qui correspond à une capacité totale d'accueil d'environ 1.500 lits.

Aujourd'hui, en raison du taux de fréquentation en baisse et du vieillissement de l'infrastructure, le groupe Pierre & Vacances envisage la rénovation de ce centre et sa transformation en « Center Park », un projet auquel devraient être associés les pouvoirs publics et qui permettrait de renforcer l'attrait touristique de Vielsalm. Il permettrait également de créer de nouveaux emplois.³⁶ Des bungalows sont d'ailleurs en vente depuis septembre 2014, la mise en location de ceux-ci restant à la charge du (futur) Centerpark.³⁷

L'autre village de vacances, « les Doyards », situé aux abords du lac, dispose de 24 appartements pour 4 à 6 personnes et 28 bungalows pour 8 personnes et un logement pour groupe de 80 personnes (capacité totale de +/- 420 lits).

Néanmoins, malgré la place de choix qu'occupe Vielsalm en tant que destination touristique, les retombées pour le tissu économique local sont encore faibles. Différents projets (rénovation et transformation du Sunpark ; dynamisation du centre de Vielsalm coordonnée par l'ADL, projets de la Maison du Tourisme)

³⁵ Chiffres au 31 décembre 2007, Source : ReaL, Le tourisme en Province de Luxembourg, chiffres et réalités, 2009

³⁶ Source : ADL

³⁷ L'Avenir du Luxembourg, *Sunparks de Vielsalm : des bungalows sont en vente*, 11 septembre 2014.

Lien : http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=dmf20140910_00526428

devraient progressivement permettre une meilleure intégration du tourisme dans l'économie locale.³⁸

En plus du logement touristique commercial s'ajoutent les secondes résidences. En 2014, on en recense près de 600 à Vielsalm. Notons qu'en cinq ans, Vielsalm en connaît près de deux fois moins. Depuis quelques années, la commune perçoit une taxe de seconde résidence qui s'élève à 450 € par an.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Le tableau suivant illustre la distribution des infrastructures d'accueil sur le territoire.

Villages	Nombre de gîtes ruraux	Nombre de secondes résidences ³⁹	Nombre d'hôtels (et assimilés) et campings
Baraque de Fraiture	2	/	3 hôtels
Bêche	3	16	-
Bihain	3	13	1 hôtel
Burtonville	1	17	-
Commander	4	6	-
Fraiture	2	21 (Coteau St-Hilaire)	hôtels à la Baraque
Grand-Halleux	20 dont 8 dans le hameau d'Ennal	95	1 hôtel, 1 camping
Goronne	4	9	-
Hébronval	2	7	1 hôtel
Joubiéval	3	9	-
La Comté	2	1	-
Neuville	6	8	-
Otrre	2	18	-
Petites-Tailles	6	7	1 hôtel, 1 camping
Petit-Thier	10	30	-
Provedroux	4	7	-
Regné	/	8	-
Rencheux	1	14	-
Salmchâteau	3	49	1 hôtel
Vielsalm	23	247	3 hôtels, 1 camping
Ville-du-Bois	4	14	-
Total	105	596	11 hôtels et 3 campings

Figure 197: Tableau reprenant la répartition des hébergements touristiques et des secondes résidences sur le territoire communal (source: Administration communale)

→ Nous constatons des discordances entre les données récoltées sur le site internet <http://www.vielsalm-gouvy.be/fr> et les chiffres communiqués ci-dessus.

RESTAURATION

La commune compte une vingtaine d'établissements de restauration, répartis dans le centre-ville de Vielsalm et dans différents villages. On dénombre également une dizaine d'établissements de petite restauration (snacks et friteries).

Notons qu'aucun établissement de terroir n'est agréé par le CGT⁴⁰ mais que la Maison du Tourisme, en collaboration avec l'ADL, a pour projet la création d'un bistrot du terroir où seraient mis en vente des produits du terroir. Notons que certains produits du terroir (pierre de coticule,..) sont déjà en vente à la Maison du Tourisme.

³⁹ Chiffres fournis par l'administration communale

⁴⁰ CGT : Commissariat général au Tourisme

6.6.9 CONCLUSION

En matière touristique, Vielsalm est un pôle encore jeune, même s'il est devenu en quelques années le premier de la province de Luxembourg en nombre de nuitées. Le territoire est avant tout une zone de prédilection pour les activités de relaxation et de détente et pour les activités de pleine nature (découverte et sports). Cette clientèle de courts séjours provient essentiellement de Flandre et de Hollande. Vielsalm accueille la Maison du Tourisme du Pays de Salm et des Sources de l'Ourthe ainsi que la Maison du Pays de Salm. En matière d'hébergement, Vielsalm possède une gamme d'offre d'hébergements très large et bien distribuée. Vielsalm dispose de chambres d'hôtes, gîtes et hôtels pour un total de 1.200 lits. Ceci sans oublier les 370 chalets du Sunpark ainsi que le village de vacances des Doyards d'Ourthe et Somme.⁴¹

En plus des éléments développés dans le présent chapitre, les ateliers thématiques nous ont permis de mettre en évidence les éléments suivants :

Enjeux :

- Il faudrait développer une identité propre à Vielsalm au niveau touristique comme c'est le cas, par exemple, pour Durbuy ou La Roche-en-Ardenne. Pour ce faire, la participation aux salons du tourisme internationaux est indispensable pour situer Vielsalm en tant que cité touristique.
- Le Sunpark et le domaine des Doyards constituent des atouts essentiels au niveau touristique.
- Au niveau des attractions proposées à Vielsalm, on constate que les touristes ne viennent par exemple pas nécessairement pour visiter le musée du cotidien mais que ces derniers sont heureux d'apprendre que ce genre d'activités existe à Vielsalm.
- On constate ces dernières années que le tourisme évolue. En effet, le touriste séjourne moins longtemps, il a envie d'un certain luxe et confort et est d'accord de le payer. On le voit notamment dans la prolifération du nombre de gîtes et dans leur fréquentation : les « gîtes de vieille famille » sont en perte de vitesse face aux gîtes dits « de luxe ».
- Le camping de Grand-Halleux vient de recevoir sa 3ème étoile et sa fréquentation est en meilleure forme. Cela démontre donc bien que le

touriste est en recherche de plus de confort.

- Il faut remarquer qu'aucun commerce n'est en lien direct avec l'activité touristique, qu'ils n'ouvrent pas le dimanche⁴² alors que cela pourrait être bénéfique pour le développement touristique et que la langue constitue souvent une barrière empêchant des échanges de qualité entre touristes et commerçants.
- Au niveau de l'Horeca, l'offre est existante mais n'est pas assez étendue et ce même si hors saison, la situation n'est pas facile. En effet, On peut dire que la plupart des cafés et restaurants vivotent.
- Le tourisme de mémoire est un « créneau » qu'il serait bon d'améliorer (à l'image de ce qui se fait à Bastogne, par exemple).
- Autour du lac, deux projets sont en cours de réalisation pour les PMR :
 - une balade autour du lac en audiodescription destinée aux personnes mal-voyantes ;
 - une plate-forme spécifiquement conçue pour la pratique de la pêche par des personnes handicapées.
- On constate qu'il manque une auberge de jeunesse qui permettrait d'accueillir les randonneurs des GR5 et GR571.
- La gare de Vielsalm constitue un réel atout pour le tourisme mais sa liaison avec le centre-ville devrait être améliorée (aménagements, renforcement du réseau TEC,...)
- L'ouverture d'un bistro du terroir est une opportunité touristique non négligeable et permettrait de mettre en valeur les produits du terroir de la région. Cependant, des difficultés sont rencontrées pour trouver un entrepreneur motivé pour ce projet.

⁴¹ Source : ADL

⁴² NB : ce point a également été abordé lors de l'atelier « activités économique » où l'on a soulève le fait que (tous) les commerçants ne pouvaient pas se permettre d'ouvrir le dimanche car cela implique le fait d'engager du personnel supplémentaire mais pour cela, il faut atteindre un certain chiffre d'affaires.

6.6.10 TOURISME TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITES - MENACES

Source : ADL Vielsalm

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Présence de la Maison du Tourisme		Collaboration entre communes pour valoriser le potentiel touristique	
Un syndicat d'initiative actif			
Pôle touristique important mêlant tourisme de masse et tourisme doux	Pas assez de retombées économiques locales des nuitées touristiques	Volume de nuitées à exploiter, rénovation et transformation du Sunpark en Centerpark	Pression de l'habitat et de l'économie au détriment de l'attrait touristique Equilibre entre vie rurale et activité touristique Gestion des déchets générés par l'activité touristique
La présence d'une gare ferroviaire est un atout pour l'activité touristique	Le quartier de la gare est isolé (par rapport au centre de Vielsalm)	Réaménagement du quartier de la gare, amélioration du réseau TEC	
Richesse géologique importante : le musée du coticule et la Maison du Pays de Salm valorisent ce patrimoine	Déficit du parcours découverte de la Maison du Pays de Salm	Valorisation du petit patrimoine local	Manque d'une identité et d'une image claire de la commune, notamment pour les touristes
Produits du terroir (fromages, charcuteries, bières, produits à base de Myrtille...)	Produits du terroir peu valorisés (dans les commerces - absence de boucherie dans le centre de Vielsalm - , l'horeca...)	Valorisation des produits locaux et de l'artisanat local par la création d'un bistro du terroir	
Situation géographique : au cœur de la Haute Ardenne, 2ème point culminant de Belgique, porte d'entrée de la Province de Luxembourg		Aménagement du site de la Baraque Fraiture	
Lac à proximité du centre-ville	Manque de valorisation du lac et de développement d'activités autour de celui-ci	création de la Place de Salm au centre de Vielsalm et accès direct vers le lac, projet d'aménagement du pourtour du lac (avec accessibilité aux personnes handicapées)	
Richesse de l'environnement naturel et cadre propice aux activités de pleine nature et de détente	Manque de valorisation touristique des sites naturels	(Re)valorisation de différents sites naturels, développement d'un tourisme d'aventure, valorisation du centre équestre de Mont-le-Soie	

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Diverses confréries et associations folkloriques		Promotion de Vielsalm et son folklore + confréries folkloriques actives	
Clairière de So Bechera			
Unique piste de ski alpin de la province + piste de luge et pistes de ski de fond		Valorisation du site ADEPS	
Secteur HORECA développé mais pas assez étendu	Commerces (autres que Horeca) pas en lien avec le secteur touristique	Dynamisation du centre de Vielsalm via la création d'évènements (exemple : marché de Noël)	Déclin et manque d'attractivité du marché hebdomadaire
Plusieurs musées sur le territoire communal			Manque de visibilité des musées locaux
Collaborations avec les communes voisines, aux niveaux touristiques et culturels		Création de liaisons cyclables vers les communes voisines	

6.7 EQUIPEMENTS ET SERVICES

6.7.1 PREAMBULE

OBJECTIFS

Les objectifs sont :

- Identifier les équipements présents sur le territoire de la commune et présenter leurs principales caractéristiques;
- Analyser les dynamiques, les enjeux et le développement à venir de ces équipements.

CARTOGRAPHIE

Carte n°09 « Les équipements publics et la mobilite » échelle 1:10.000

Mise en évidence des différents équipements existants sur le territoire de la commune.

RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES

Site internet de la commune de Vielsalm

www.vielsalm.be

La brochure communale d'information: Bulletins communaux

<http://www.vielsalm.be/ma-commune/reglements/salminfo>

Rapport d'activité 2014 de l'ADL

http://www.advielsalm.be/pdf/rapport_d_activite.pdf

Renouvellement d'agrément de l'ADL

http://www.advielsalm.be/pdf/renouvellement_agrement.pdf

Luxembourg réseau social (Lureso)

<http://www.lureso.be/>

Le site de la Province de Luxembourg

<http://www.province.luxembourg.be/fr>

Le site de la Direction de la stratégie touristique de la Région wallonne
<http://strategie.tourismewallonie.be>

Autres

Salm.be – blog d'un conseiller communal de Vielsalm
<http://www.salmiens.be/>

Projet de centre culturel intercommunal
http://www.tvlux.be/video/centre-culturel-pour-stoumont-vielsalm-lierneux-et-trois-ponts_5972.html

ASBL Les Hautes Ardennes
<http://www.leshautesardennes.be/>

Guide des aînés 2014 de Vielsalm
<http://www.vielsalm.be/ma-commune/vie-sociale/c.p.a.s./guide-aines-2014-web.pdf>

INAMI
<http://www.inami.fgov.be/homefr.htm>

CMH de Bra-sur-Lienne
<http://www.centremedicalheliporte.be/l-action.html>

6.7.2 EQUIPEMENTS AU PLAN DE SECTEUR ET A L'OCCUPATION DU SOL

Le Plan de Secteur (PdS) définit, entre autres, des zones réservées aux services publics et équipements communautaires ainsi que des terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains. Il détermine ainsi les possibilités et les contraintes au futur développement de la commune.

Dans ce plan, les zones d'équipements représentent 0,6% du territoire communal de Vielsalm, soit environ 86,4 ha. De plus, près de 1,7 % du territoire est dédié aux zones de loisirs (160,2 ha) et espaces verts (74,4 ha). Cela représente donc en tout 2,3 % du territoire salmien et 321,0 ha.

On remarque que la majorité des équipements au Plan de Secteur sont localisés à et autour de Vielsalm. On dénombre 4 grandes zones de loisirs sur le territoire communal : deux à Vielsalm, autour du lac des Doyards et au nord à Golonfa (village de vacances Sunpark), une à Grand-Haleux (camping communal « Les Neufs Prés »), et une à la Baraque de Fraiture (pistes de ski gérées par l'ADEPS). D'autres zones plus petites complètent l'inventaire. En ce qui concerne les espaces verts définis au PdS, ceux-ci sont principalement localisés le long de cours d'eau, d'axes routiers (E25), de la voie ferrée ou sur d'anciennes carrières.

Des zones de services publics et d'équipements communautaires, des zones de loisirs ainsi que des zones d'espaces verts, au Plan de Secteur sont en cours de révision suite au projet d'extension du parc d'activités économiques de Burtonville et de la révision du plan communal d'aménagement de l'ancienne caserne Ratz localisée à Rencheux.

Contrairement au PdS, la carte d'occupation du sol de Wallonie (COSW) est plus fine et reflète la situation existante.⁴³ Actuellement, les terrains occupés par des services publics et des équipements communautaires et de loisirs représentent 0,8% du territoire communal soit 114,8 ha, ce qui est inférieur aux surfaces réservées par le Plan de Secteur.

Concernant les zones de loisirs et espaces verts urbains, elles représentent 76,9 ha. La superficie de ces zones est nettement inférieure à celle envisagée par le Plan de Secteur. Ceci s'explique entre autres par le caractère particuliers des terrains occupées par les pistes de ski et le lac des Doyards comme précisé en note de bas de page ci-dessous.

D'autres disparités existent entre le PdS et la COSW comme, par exemple, le fait qu'aucune zone reprise en espaces verts au PdS ne corresponde aux espaces verts urbains de la COSW.

Le tableau ci-dessous compare le PdS et la COSW pour les équipements de la commune.

Affectations / Classes	Surface (ha)	% territoire communal
PLAN de SECTEUR		
Services publics et équipements communautaires	86,4	0,61%
Loisirs	160,2	1,14%
Espaces verts	74,4	0,53%
Total PdS	321,0	2,28%
OCCUPATION du SOL		
Equipement scolaire	11,5	0,08%
Equipement socio-culturel	2,5	0,02%
Service administratif	3,0	0,02%
Service social et de santé	6,5	0,05%
Equipement technique	5,2	0,04%
Bâtiments et enceintes militaires	3,1	0,02%
Equipement de culte	1,2	0,01%
Cimetières	4,9	0,03%
Terrains de sports, parcs de loisirs et d'attraction	12,0	0,09%
Campings et caravanings	10,7	0,08%
Parcs résidentiels de week-end	12,8	0,09%
Equipement sportif et récréatif couvert	2,5	0,02%
Espaces verts urbains	38,9	0,28%
Total COS	114,8	0,82%

Figure 198 : Tableau comparant le Plan de Secteur et l'occupation du sol au niveau des équipements sur le territoire communal

⁴³ Cas particuliers : à l'occupation du sol, les pistes de ski (39,7 ha en zone de loisirs au PdS) sont reprises en terres vaines et vagues et prairies permanentes et le lac des Doyards (28 ha en zone de loisirs au PdS) en plan d'eau.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

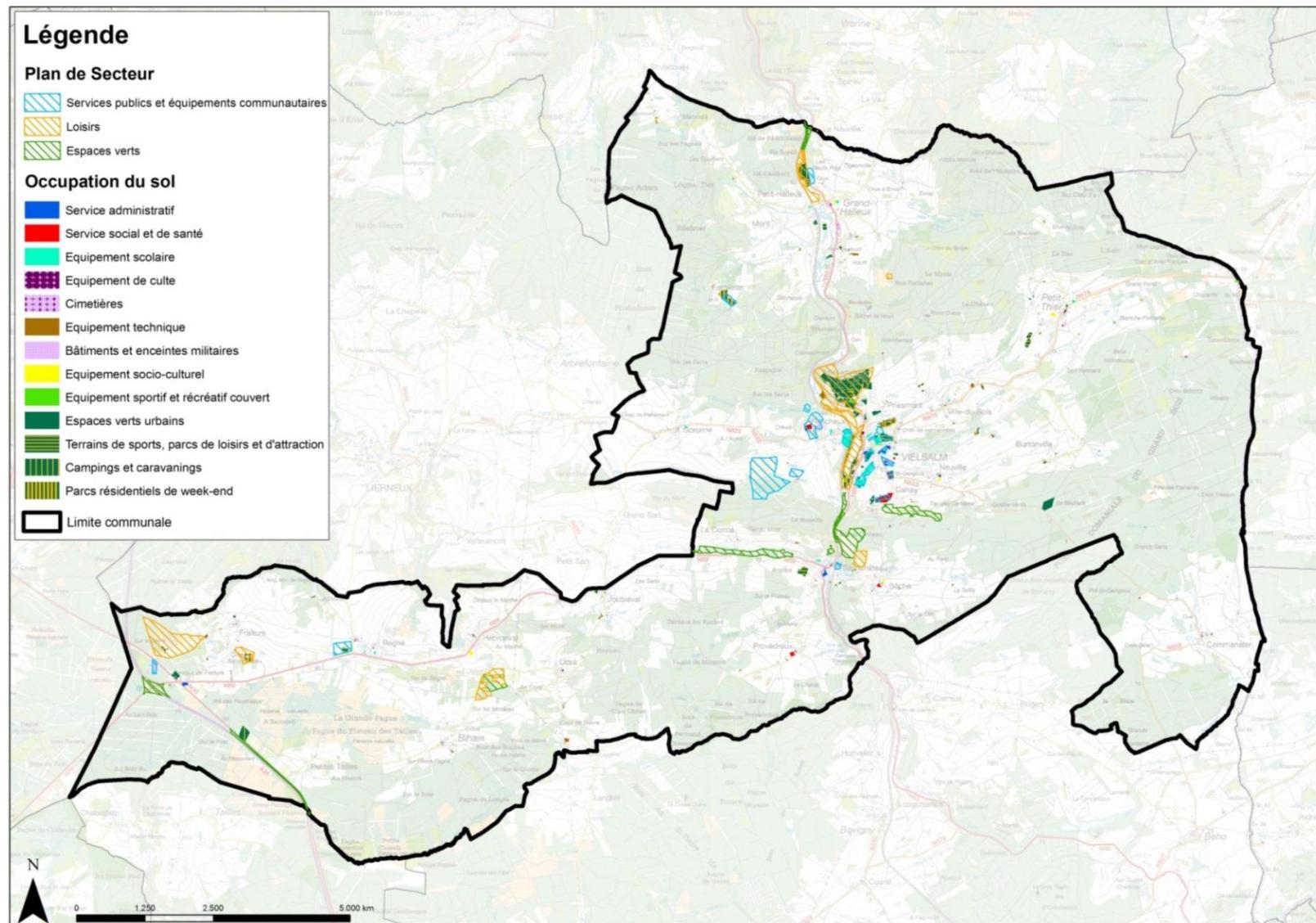


Figure 199 : Carte des zones de loisirs et d'équipements au Plan de Secteur et à l'occupation du sol de Wallonie (Source : SPW)

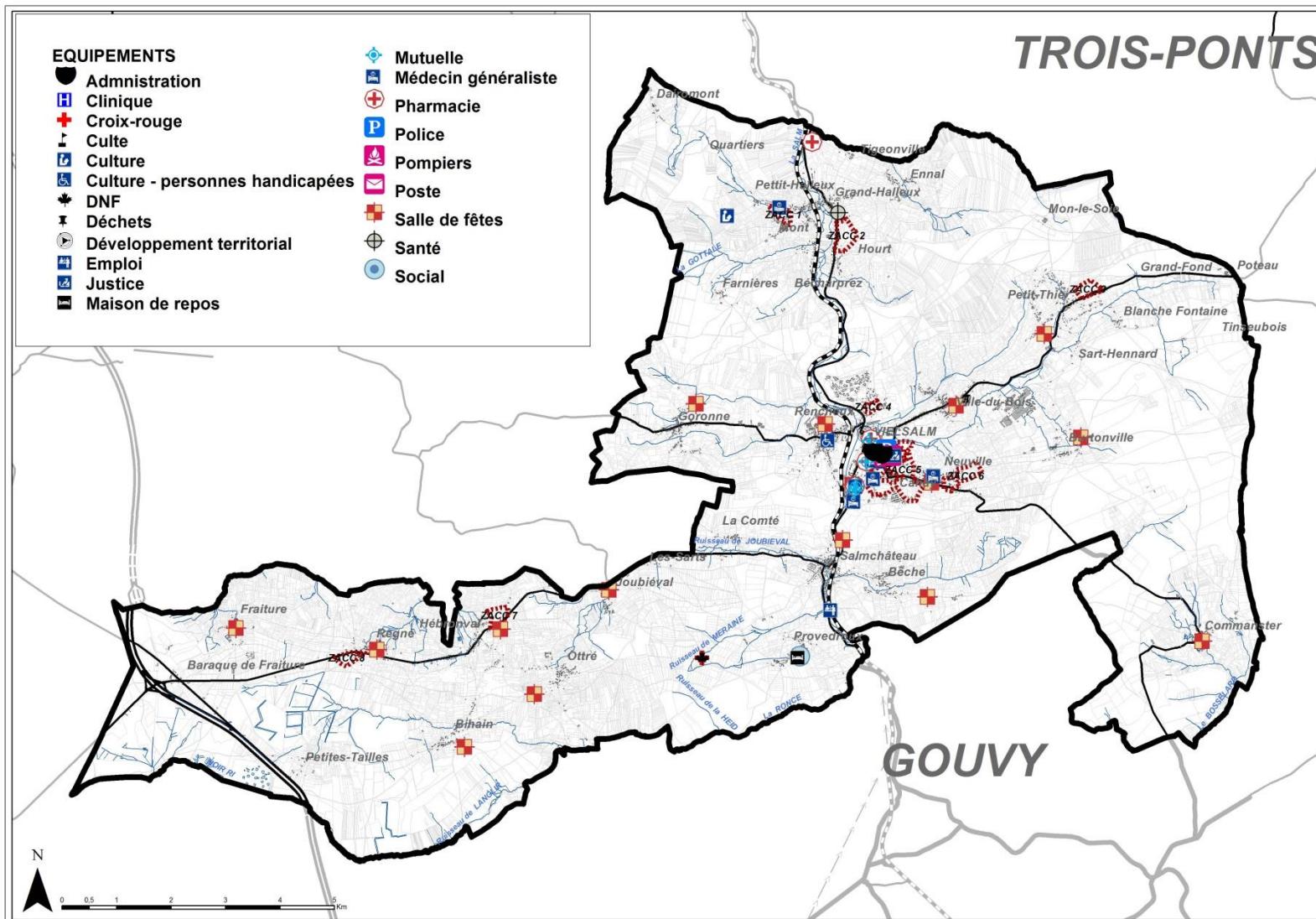


Figure 200: Équipements publics à Vielsalm (hors écoles)

6.7.3 FOCUS SUR LA ZONE D'EQUIPEMENTS DE L'ANCIENNE CASERNE RATZ

Le site de l'ancienne caserne Ratz⁴⁴ concentre de nombreuses activités. C'est pourquoi nous avons jugé utile d'en présenter d'emblée un inventaire avec localisation sous ce paragraphe. Ces activités seront plus longuement décrites dans la suite de ce chapitre.



Figure 201 : Photo aérienne oblique de l'ancienne caserne Ratz identifiant les différents bâtiments (Photographie : M. JANRAY Julien, Source: salmiens.be)

Bâtiment	Activités
A	atelier de dessin de l'ASBL Rencontres, local de la Fraternelle des Chasseurs ardennais, musée Jacques de Dixmude, local pour l'ASBL Les Hautes Ardennes
B	local de rangement pour l'ASBL Salm sur Glace (des logements sociaux vont y être aménagés)
A1 et A2	locaux de la Croix-Rouge
C	logements de transit et d'insertion
X (ancien cinéma militaire)	atelier de la SC Les Lavandières du Bonalpa, locaux des Archers du Val de Salm et du club de pétanque
D	Dojo et ateliers de la SC Les Lavandières du Bonalpa
D1, D2 et D3	halls appartenant à Idelux et loués par l'ASBL Les Hautes Ardennes pour l'ETA
L	ateliers de menuiserie, boiserie et conditionnement de l'ETA de l'ASBL Les Hautes Ardennes
E, F, G et H	locaux de l'administration et du centre de jour de l'ASBL Les Hautes Ardennes ; locaux du Centre d'Expression et de Créativité La Hesse ; locaux de l'ASBL la S Grand Atelier ; restaurant social de la SC La Table des Hautes Ardennes
H2	nouveau hall industriel de l'ETA de l'ASBL Les Hautes Ardennes
V	bâtiment qui sera démolie dans le cadre de l'aménagement de la microzone d'activité économique
W	club de tennis de table Vilval et atelier de poterie de l'ASBL Les Hautes Ardennes
K	stand de tir
U	ancien dépôt de carburant
M et N	société Herbalgem
O et P	ASBL Les Hautes Ardennes

Figure 202 : Tableau reprenant la liste des activités rencontrées sur le site de l'ancienne caserne Ratz (Source: salmiens.be)

⁴⁴ Pour rappel (cfr. Chapitre « Activités économiques », paragraphe 0), cette zone fait l'objet d'une révision au Plan de Secteur dans le but d'être affectée en ZAEM.

6.7.4 PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

	Nom	Description	Localisation
Accueil des 0-3 ans	Crèche « Bébés Rencontres »	La crèche « Bébés Rencontres » possède un label de qualité octroyé par l'ONE et a une capacité d'accueil de 36 places. <i>Un projet d'agrandissement de cette crèche est en cours. Elle disposerait de 18 lits supplémentaires.</i>	Vielsalm
	Service d'Accueillantes d'enfants « les P'tits Soleils »	Le service d'accueillantes conventionnées « P'tits Soleils », agréé ONE, encadre 7 accueillantes d'enfants à domicile (pour Vielsalm) et est actif sur les communes de Vielsalm, Gouvy, Houffalize et La Roche.	Sur tout le territoire communal
Accueil des 0-6 ans	Halte Accueil « Chez Nany »	La halte d'accueil « Chez Nany » est agréée ONE et accueille jusqu'à 10 enfants (6 lits bébés et 6 lits enfants) pour des périodes déterminées.	Salmchâteau
Enfance et Petite Enfance	Les centres PMS	Les centres PMS (Psycho-Médico-Sociaux) sont des lieux d'accueil pour les jeunes et leur famille, et ce dès l'entrée dans l'enseignement maternel. Il permet aux parents et à leurs enfants d'aborder les questions qui les préoccupent en matière de scolarité, d'éducation, de vie familiale et sociale, de santé, d'orientation scolaire et professionnelle, etc.	Grand-Haleux et Vielsalm
	Le service « Accueil Temps Libre »	Il coordonne toutes les activités qui se font pour les enfants de 3 à 12 ans, en dehors des heures scolaires, sur le territoire communal. Il vise à améliorer la qualité d'accueil des enfants au sein des différents ASBL, institutions, écoles, etc. Il existe également un programme de coordination locale de l'enfance (le Programme CLE) et la Commission communale de l'accueil (CCA) qui ont pour but de réfléchir sur les différents projets proposés et de permettre leur mise en œuvre.	Vielsalm
	ONE	L'Office de la Naissance et de l'Enfance est l'organisme de référence de la Communauté française pour toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère, au soutien à la parentalité et à l'accueil de l'enfant. Des consultations gratuites sont organisées à l'Institut du Sacré-Cœur tous les lundis entre 13h15 et 15h15 pour les enfants de 0 à 3 ans et les 1 ^{ers} mardis du mois, entre 16h15 et 17h30 pour les enfants de 3 à 6 ans. Les 1 ^{ers} jeudis du mois, des consultations ambulantes sont organisées comme suit : Regné à 8h30, Hébronval à 9h30, Salmchâteau à 10h15, Grand-Haleux à 12h45, Petit-Thier à 14h30 et Ville-du-Bois à 15h30.	Vielsalm, Regné, Hébronval, Salmchâteau, Grand-Haleux, Petit-Thier et Ville-du-Bois

	Nom	Description	Localisation
Garde d'enfant malade	Crèche « Bébés Rencontres » et l'ASBL Prom'Emploi	<p>La crèche « Bébés Rencontres » et l'ASBL Prom'Emploi proposent des gardes d'enfant malade (de 3 mois à 12 ans) à domicile par une puéricultrice.</p> <p>L'ASBL Prom'Emploi possède également un service de veilles d'enfants hospitalisés ainsi que des gardes d'enfants porteurs de handicap à domicile.</p>	Sur tout le territoire communal
Jeunesse	Mouvements de jeunesse	<p>Quelques associations de jeunes sont présentes sur le territoire communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une unité scoute : Saint-Gengoux (Meute, Troupe et Poste) ; ▪ Les clubs des jeunes de Grand-Halleux, Petit-Thier, Rencheux et de Sart et Joubiéval ; ▪ Le club Saint-Hillaire, jeunesse de Fraiture ; ▪ Royale jeunesse du Val d'Hébron ; ▪ Le groupe d'enfants de Salmchâteau. <p><i>Remarquons qu'il n'existe pas de maison des jeunes mais qu'une Commission communale des jeunes a été créée. Une de ces principales missions est de trouver un lieu propice à la rencontre des jeunes et susceptible à terme de constituer une maison des jeunes à Vielsalm.</i></p>	Sur tout le territoire communal
Accueil des 0-18 ans	AMO l'Etincelle	<p>L'aide en milieu ouvert l'Etincelle est un service d'aide à la jeunesse actif sur les communes de Vielsalm, Gouvy, Houffalize et Manhay. L'Etincelle travaille à la demande pour les jeunes de 0 à 18 ans et leurs familles par le biais de soutiens individuels, d'actions de prévention (projet dans les écoles,...) et par la mise en place de projets dans le but d'améliorer l'environnement social (stages, projets de quartier,...).</p> <p>Dans le cadre de la Commission « Accueil de l'enfant porteur de handicap » et en partenariat avec Handicontact Vielsalm, l'AMO l'Etincelle organise également un groupe d'échange et d'entraide à destination des parents d'enfants porteurs de Handicap.</p>	Vielsalm et sur tout le territoire communal

6.7.5 ENSEIGNEMENT

L'offre en matière d'enseignement est très développée et diversifiée sur le territoire communal. Vielsalm et Saint-Vith sont d'ailleurs les communes les mieux équipées en cette matière par rapport à leurs communes limitrophes. Pour l'enseignement ordinaire primaire et maternel, on dénombre 7 écoles communales, 3 écoles libres et un établissement de la Communauté française, soit 12 implantations. L'enseignement ordinaire secondaire n'est pas en reste : il existe à Vielsalm deux établissements secondaires, l'un du réseau libre et l'autre de la Communauté française. Il existe aussi à Vielsalm un établissement d'enseignement spécialisé qui accueille les enfants du maternel au secondaire. Enfin, il y a également deux filières d'enseignement de promotion sociale qui proposent des formations variées en informatique, langue ou dans des domaines techniques ou sociaux.

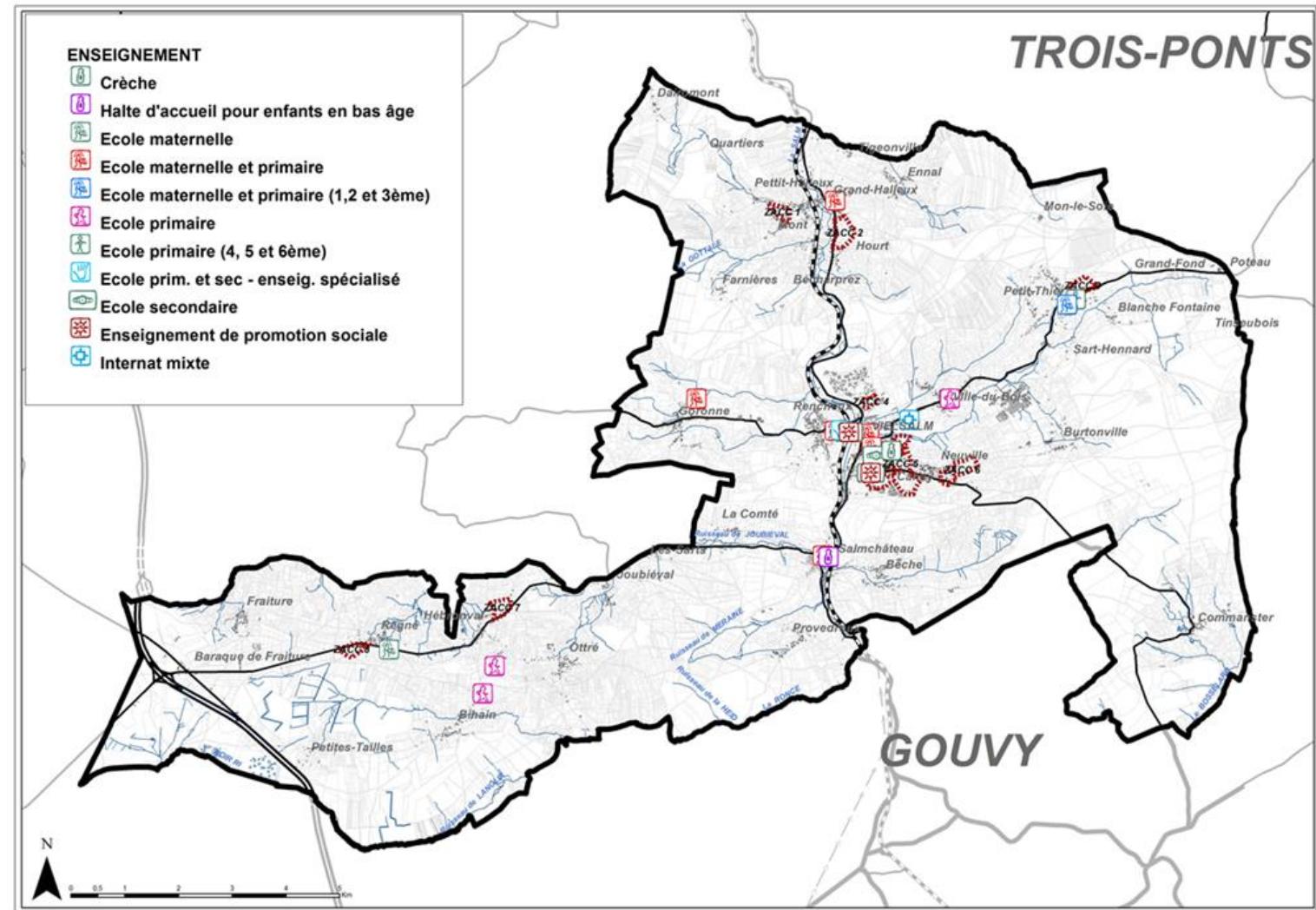


Figure 203: Carte enseignement à Vielsalm

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

TYPE	RÉSEAU	NOMS	LOCALISATION
Enseignement fondamental	Réseau communal	7 sites présents sur le territoire communal. ⁴⁵	Goronne Hébronval Petit-Thier Regné Rencheux, Salmchâteau Ville-du-Bois
	Réseau libre subventionné	Ecole Saint-Laurent	Grand-Halleux
		Ecole Saint-Joseph	Vielsalm
		Ecole La Ruche	Petit-Thier
	Fédération Wallonie-Bruxelles	Athénée Royal de Vielsalm	Vielsalm
Enseignement secondaire	Fédération Wallonie-Bruxelles	Athénée Royal de Vielsalm avec ses sections générale, techniques et professionnelles	Vielsalm
	Réseau libre subventionné	Institut du Sacré-Cœur de Vielsalm	Vielsalm
Enseignement spécialisé	Fédération Wallonie-Bruxelles	Institut d'enseignement spécialisé primaire et secondaire	Rencheux
Enseignement de promotion sociale		Institut Libre Luxembourgeois d'Enseignement de Promotion Sociale	Vielsalm
		L'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française de Vielsalm-Manhay-Stavelot	Rencheux

Lors des ateliers thématiques, on est arrivé à la conclusion que la plupart des écoles fondamentales seront en manque de place (« à l'étroit ») dans les 20 ans si des agrandissements ne sont pas entrepris. Il n'y a pas de projet de construction de nouvelles écoles ou de centralisation des écoles communales, le souhait étant de rester dans les différents villages. Notons qu'à Petit-Thier, Rencheux et Salmchâteau, les écoles ne présentent actuellement pas de besoins d'extension.

⁴⁵ Pour l'année scolaire 2014-2015, l'école primaire de Ville-du-Bois a dû fermer ces portes faute d'élèves en suffisance (4 élèves au lieu de 12 requis). Les locaux continueront à être utilisés pour l'accueil extra-scolaire, notamment par la "Grande Récré" (cfr. § 0). Par contre, pour l'école de Regné (32 élèves inscrits), l'ouverture d'une nouvelle classe est prévue (Source : La Libre Belgique du 30 août 2014)

NOM/TYPE	BESOINS ET PROJETS	LOCALISATION
Ecole communale de Regné	<p>Des travaux d'extension sont en cours pour le maternel pour répondre aux besoins actuels. Sur un avenir à plus long terme (dans les 10 ans), il est difficile d'avoir une vision claire des besoins.</p> <p>Pour le primaire, il a fallu ajouter un module préfabriqué pour l'année scolaire 2014-2015 pour pouvoir accueillir tous les élèves.</p>	Regné
Ecole communale d'Hébronval	Un projet d'extension est en cours. Le module préfabriqué actuellement utilisé à Regné pourrait être déplacé à Hébronval quand les travaux seront terminés du côté de Regné.	Hébronval
Ecole communale de Goronne	Des travaux d'agrandissement ont été réalisés ces dernières années.	Goronne
Saint-Laurent	<p>Pour l'année 2014-2015, six classes sont organisées dans seulement 5 locaux.</p> <p>La salle du cercle paroissial de Grand-Halleux, à côté de l'école, sert de réfectoire, de salle de gymnastique et de salle de psychomotricité. Cette situation n'est donc pas fonctionnelle. Notons également que le stockage de matériel est compliqué.</p> <p>Lors des ateliers thématiques, ces points ont été soulevés. L'administration communale a fait savoir qu'elle pourrait mettre à disposition de l'école des bâtiments communaux (ancienne école communale fermée il y a une dizaine d'années⁴⁶) situés à proximité et aujourd'hui inoccupés.</p> <p>Il y a également des problèmes de mobilité (sens de circulation de la ruelle remis en question) et de stationnement.</p>	Grand-Halleux
Saint-Joseph	<p>La rénovation et l'agrandissement de certains locaux sont nécessaires. Pour ce faire, l'école a introduit un dossier de rénovation et d'agrandissement en 2010. Il serait également opportun de rendre l'école plus visible par une signalisation adéquate, par exemple, un panneau en forme de grand crayon afin que la zone 30 soit plus appliquée.</p> <p>Notons que cette école présente également des problèmes de mobilité : vitesse élevée des automobilistes, visibilité problématique vu la configuration des lieux et croisements entre deux véhicules difficiles dans les deux ruelles adjacentes. Il y a aussi un manque de stationnement aux heures de pointes. Notons par contre que la cour du haut est utilisée comme parking par les riverains et les visiteurs le weekend et pendant les vacances. Des problèmes d'égouttages sont parfois aussi rencontrés à proximité de l'école (cour Georges et rue Tiennemesse). Une des cours de l'école</p>	Vielsalm
Institut du Sacré-Cœur de Vielsalm	Il existe un projet de rénovation (remise aux normes de sécurité) mais pas d'agrandissement car il n'y a pas de réel besoin à ce niveau actuellement.	Vielsalm

⁴⁶ Une réouverture de cette ancienne école pourrait également être envisagée à l'avenir.

6.7.6 EXTRA-SCOLAIRE

La commune de Vielsalm est pourvue d'une commission communale de l'Accueil gérant les différents services d'accueil répartis dans l'entité.

NOM	DESCRIPTION	LOCALISATION
Commission Communale de l'Accueil	<p>Les missions de cette commission sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner la réalisation de l'état des lieux de l'offre de l'accueil des enfants sur la commune (manques et besoins) ▪ Assurer le lien avec les opérateurs, les acteurs concernés et la population. Sensibiliser et accompagner les opérateurs de l'accueil des enfants dans leur volonté d'améliorer la qualité de l'accueil ▪ Impulser un travail de partenariat ▪ Aider à la préparation du programme CLE (veiller notamment à ce que les dossiers et projet d'accueil des opérateurs soient complets et conformes au décret) ▪ Faire des propositions, sous la responsabilité de l'échevin ou de l'échevine, pour une politique d'accueil cohérente et globale ▪ Organiser les réunions et assurer le secrétariat de la CCA : dynamiser la coordination de l'accueil ▪ Informer les parents et les partenaires concernés par l'accueil de l'enfance ▪ Organiser les plaines communales de vacances (vacances de Pâques et d'été). 	Vielsalm
Accueil des écoles (garderies scolaires)	L'Athénée royal de Vielsalm, les écoles libres Saint-Joseph et Saint-Laurent ainsi que les 6 sites de l'école communale organisent des garderies le matin et le soir.	Vielsalm, Grand-Halleux, Goronne, Hébronval, Petit-Thier, Regné, Rencheux, et Salmchâteau
« La Récré » et « la Grande Récré ! »	<p>Le service d'accueil « La Récré » organisé par la crèche « Bébés Rencontres » permet d'accueillir les enfants de 3 à 8 ans, en dehors des périodes scolaires. Ce service est agréé par l'ONE.</p> <p>La Grande Récré est un service d'accueil extrascolaire reconnu par l'ONE ; elle ouvre ses portes chaque mercredi après-midi de la période scolaire, de 12 à 17h30. L'équipe accueille les enfants de 6 à 12 ans.</p>	Vielsalm Vielsalm Ville-du-Bois Ville-du-Bois
Ecole des devoirs « Option Jeune »	<p>Option Jeune est le fruit d'un partenariat entre la Commune de Vielsalm (Pouvoir organisateur), le CPAS de Vielsalm (qui coordonne le service) et l'AMO l'Etincelle (qui prête ses locaux).</p> <p>Il s'agit d'une école de devoirs pour les enfants et les adolescents de 6 à 15 ans reconnue par l'ONE pour sa qualité. Elle a lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 17h45.</p>	Vielsalm
Accueil durant les congés	<p>Centres de vacances agréés ONE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les plaines communales de vacances « La Cour des Petits et des Grands » accueillant les enfants de 3 à 12 ans ; ▪ Le centre de vacances « La Récré » qui accueille les enfants de 3 à 8 ans durant tous les congés scolaires ; ▪ L'école salmienne de natation organise des stages sportifs et culturels. <p>Associations et privés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Centre d'Expression et de Créativité « La Hesse » propose des stages créatifs s'adressant à un public d'enfants, d'adolescents et d'adultes (cfr. paragraphe 6.7.13 pour plus d'information au sujet de cette association); ▪ Le Judo Club Salm organise un stage de judo au mois de juillet ; ▪ Le Tennis Club Salm propose plusieurs ateliers de tennis ainsi qu'un stage d'une semaine durant les congés d'été ; ▪ La Salm Horse Team organise des stages d'équitation pour enfants ; ▪ L'autrucherie salmienne, une ferme pédagogique qui propose des stages et classes vertes ; ▪ Le Centre de rencontre et d'hébergement Don Bosco à Farnières propose des stages de vacances résidentiels pour les jeunes de 6 à 17 ans. 	Vielsalm Caserne de Rencheux Neuville Farnières

6.7.7 3^{EME} AGE

Compte tenu du vieillissement de la population, il est nécessaire d'observer les équipements et services disponibles pour les personnes âgées sur la commune de Vielsalm.

TYPE	DESCRIPTION	LOCALISATION
Maisons de repos, de soins, résidences services	<p>Il convient tout d'abord de définir les différents types de structures que l'on peut rencontrer sur le territoire car à chacun d'entre eux correspond un public.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La Maison de Repos (MR) : il s'agit d'un établissement qui peut être public ou privé. Il doit être agréé par la région (Wallonne, Bruxelloise, Flamande). Cette institution s'adresse à des personnes de plus de 60 ans qui y résident de façon habituelle. Dans ces maisons de repos, le logement mais aussi les services collectifs, les aides à la vie journalière et si nécessaire des soins sont organisés. ■ La Maison de Repos et de Soins (MRS) consiste, la plupart du temps, en un certain nombre de lits ('de soins') intégrés dans une maison de repos. Ces "lits" sont réservés à des personnes fortement dépendantes ne nécessitant plus des soins aigus mais à l'égard desquelles une garantie d'encadrement supérieur est assurée. ■ La Résidence Service propose le logement et des prestations proposées "à la carte". Cette formule permet de garder une vie indépendante tout en garantissant la mise à disposition de services tels que par exemple le service repas. ■ Centre de court séjour : établissement d'hébergement, médicalisé ou non, visant à assurer la sécurité matérielle, affective et psychologique des personnes âgées pour une durée de séjour qui peut varier de quelques jours à quelques semaines. <p>A Vielsalm, il existe deux maisons de repos et de Soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La MRS Saint-Gengoux composée de 35 lits MRS, 5 lits MR et 5 lits pour patients en état neurovégétatif ou état paucirélationnel⁴⁷ ; ■ Le Home Marie-Thérèse disposant de 30 lits MRS et de 13 lits MR est géré par le CPAS. <p>Ces deux MRS ont un projet de fusion porté par Vivalia qui devrait voir le jour en 2016. La MRS « La Bouvière » comportera 120 lits MR/MRS dont 30 lits pour les personnes désorientées, 15 lits de court séjour, un centre d'accueil de jour pour 10 personnes et une résidence-service de 10 appartements.</p> <p>Les bâtiments des anciennes MRS, laissés vides, devraient être investis par des institutions à caractère social.</p>	Vielsalm Provedroux Vielsalm
Service d'aides communal	En plus du Home Marie-Thérèse, le CPAS propose des services de télé-vigilance et de repas à domicile. Des activités récréatives pour les personnes âgées de plus de 70 ans sont également régulièrement organisées.	Tout le territoire communal
Associations Seniors	<p>Vielsalm compte cinq associations de type seniors :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Trois fois vingt de Sart-Joubléval ; ■ Créanova – Les Bricoleuses de Salmchâteau ; ■ Enéo – Mouvement social des aînés et EnéoSport ; ■ Groupement des Trois fois vingt de Regné – Fraiture – Bihain ; ■ Trois fois vingt du Pays de Salm. 	

⁴⁷ Se dit d'un état de conscience minimal.

6.7.8 LES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPEES

En plus de l'Institut d'enseignement spécialisé, la commune de Vielsalm comporte de nombreux services aux personnes handicapées.

NOM/TYPE	DESCRIPTION	LOCALISATION
Altéo Salm-Ourthe	<p>Altéo est une association ouverte à toutes et à tous, quel que soit le handicap ou la maladie. Les personnes valides souhaitant prendre une part active dans un réseau de solidarité sont également bienvenues.</p> <p>Les Missions d'Altéo:</p> <ul style="list-style-type: none"> l'intégration grâce à des nombreuses activités de loisirs: sports, séjours de vacances, activités culturelles,... l'action collective pour la défense des intérêts et des droits des personnes malades ou handicapées ; l'entraide de proximité par l'accompagnement et le transport de personnes malades ou handicapées. 	Grand-Halleux
Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux (A. Fr.A.H.M.)	L'AFrAHM est un organe de vigilance et de soutien se consacrant à la promotion et à la défense des intérêts et des droits des personnes avec une déficience intellectuelle. L'AFrAHM est leur porte-parole et s'efforce d'améliorer leur qualité de vie. L'AFrAHM n'a pas d'appartenance politique, philosophique ou religieuse.	Neuville
Association Socialiste de la Personne Handicapée (A.S.P.H.)	<p>Cette asbl agit pour une intégration de la personne handicapée, quel que soit son âge et son handicap, et que ce soit en terme d'accessibilité, de droits ou encore d'évolution des mentalités des personnes valides et des instances décisionnelles.</p> <p>Les missions de l'ASPH :</p> <ul style="list-style-type: none"> une aide directe aux personnes handicapées et à leur entourage ; l'interpellation politique et le lobby ; la sensibilisation des personnes valides. 	Vielsalm
Handicontact - Vielsalm	Cette structure informe et oriente toutes les personnes en situation de handicap et leur entourage vers les services aptes à répondre aux besoins énoncés. En 2012, 169 dossiers ont été traités par ce service.	Vielsalm
Les Hautes Ardennes	L'asbl "Les Hautes Ardennes" de Vielsalm développe un panel d'activités pour venir en aide aux personnes porteuses d'un handicap. Deux piliers essentiels de fonctionnement : une branche Accueil-Hébergement (Clos des Aubépines) et une entreprise de travail adapté. L'asbl "Les Hautes Ardennes" emploie plus de 200 personnes, dont une majeure partie sur le parc d'activités économiques de Rencheux.	Bêche, Caserne de Rencheux

Pour les autres services destinés aux personnes handicapées, nous renvoyons le lecteur aux paragraphes 6.7.3 (Prom'Emploi, AMO l'Etincelle) et 6.7.13 (Centre d'Expression et de Créativité « La Hesse »).

6.7.9 ASSISTANCE ET ACCUEIL SOCIAL

NOM/TYPE	DESCRIPTION	LOCALISATION
CPAS (Centre d'Action Sociale) Public	<p>Le CPAS est l'acteur central des services sociaux à l'échelle de la commune. Son fonctionnement est régi par la loi organique du 8 juillet 1976 concernant les Centres Publics d'Aide Sociale, modifiée par la loi du 7 janvier 2002, article 2 concernant les Centres Publics d'Action Sociale. Le fondement de son action repose sur le principe que toute personne a droit à l'aide sociale. Il assure aux personnes et aux familles de Vielsalm, sans distinction d'âge, de nationalité ou de ressources, l'aide due par la collectivité. Cette aide est de type palliative, curative ou préventive, elle peut être matérielle, sociale, médicale ou psychologique.</p> <p>Ses missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la tenue d'une permanence de service social général; ▪ l'insertion socio-professionnelle (Le Coup de Pouce) ; ▪ la médiation de dettes et la gestion budgétaire (Consomm'acteur) ; ▪ l'intervention dans le paiement de la facture de chauffage (Fonds social chauffage) ; ▪ l'information et l'orientation des personnes en situation de handicap et leur entourage (Handicontact) ; ▪ faciliter la vie quotidienne des personnes âgées (home, service télé-vigilance, repas à domicile, ...) ; ▪ De proposer des logements sociaux (13 logements sont actuellement présents sur le territoire communal, plus précisément, 7 maisons de transit et 6 maisons d'insertion) ; ▪ ... <p>Le CPAS a également développé de nombreuses collaborations avec différents organismes, tels que Lire et Ecrire ou encore le Comité Sub Forem. Malgré tout, le CPAS souligne la difficulté pour les salmiens d'accéder à ces différents services, de par l'étendue de la commune et le manque de transports en commun sur son territoire. Pour pallier à ce problème, plusieurs permanences sociales décentralisées sont aujourd'hui organisées. Le CPAS souligne également la difficulté de répondre aux problèmes grandissant de leur public avec les limites budgétaires qui sont les leurs actuellement. Il apparaît également que de nombreux services publics dont la commune dépend, tels que par exemple tribunaux, SAJ⁴⁸ et SPJ⁴⁹, sont relativement éloignés de Vielsalm, et donc plus difficilement accessibles pour la population.</p> <p>Bâtiments de la MRS Saint-Gengoux suite à la construction de la MRS « La Bouvière ». Cette relocalisation lui permettra de se rapprocher du centre de Vielsalm.</p>	<p>Provedroux</p> <p>Permanences à Vielsalm (Maison de l'Emploi)</p>
Agence immobilière sociale Nord Luxembourg	<p>L'Agence Immobilière Sociale a pour mission de promouvoir pour les ménages en état de précarité l'accès à un logement salubre. Pour atteindre cet objectif, elle joue le rôle d'intermédiaire entre un propriétaire privé et un candidat locataire en état de précarité ou à revenus modestes.</p> <p>27 logements sont actuellement gérés par l'AIS à Vielsalm principalement situé à Vielsalm, à Goronne et à Salmchâteau.</p>	<p>Vielsalm, Goronne et Salmchâteau</p>
SLP de la Haute Ardenne	<p>92 Habitations sociales sont gérées par la SLPH. 84 sont localisées à Cahay et dans la Cité de l'Aumônier et il y en a 8 autres à Grand-Halleux.</p>	<p>Cahay et Grand-Halleux</p>

⁴⁸ Service d'Aide à la Jeunesse⁴⁹ Service de Protection Judiciaire

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

NOM/TYPE	DESCRIPTION	LOCALISATION																								
Régie de quartier	<p>Une Régie de Quartier est en cours de constitution.</p> <p>Une régie des quartiers est une association sans but lucratif active sur des quartiers d'habitations sociales et/ou de rénovation urbaine.</p> <p>Ses missions se déclinent en deux axes complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développement de la dynamique de quartier • accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle.⁵⁰ 																									
Les associations sociales	<p>Les associations à but social viennent généralement compléter les services offerts par les équipements présents sur la commune. Elles servent ainsi de relais entre les personnes en difficulté et les infrastructures d'aide sociale et permettent une action plus proche des besoins de certains habitants. Ces associations sont les suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Noms</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Les Hautes Ardennes</td><td>CSD⁵¹</td><td>Le Kiwanis Club de Vielsalm</td></tr> <tr> <td>La ligue des Familles</td><td>Médic assistance</td><td>Le Lions Club Ourthe Salm</td></tr> <tr> <td>Service AMO⁵²</td><td>Accompagnement Salm et Ourthe</td><td>Femmes prévoyantes socialistes du Luxembourg</td></tr> <tr> <td>Service OAFL⁵³</td><td>Association des œuvres paroissiales</td><td>Maison de l'emploi</td></tr> <tr> <td>ASD⁵⁴ Lux</td><td>Guichet mobile de l'énergie</td><td>Agence locale pour l'emploi</td></tr> <tr> <td>Espace public numérique</td><td>ASBL « lire et écrire »</td><td>Epicerie sociale, Oxfam</td></tr> <tr> <td>Alzheimer Café</td><td>Antenne Parkinson</td><td>Les lavandières du Bonalfa</td></tr> </tbody> </table> <p>Il est à noter également la présence de la Croix-Rouge dans l'ancienne caserne de Rencheux.</p>	Noms			Les Hautes Ardennes	CSD ⁵¹	Le Kiwanis Club de Vielsalm	La ligue des Familles	Médic assistance	Le Lions Club Ourthe Salm	Service AMO ⁵²	Accompagnement Salm et Ourthe	Femmes prévoyantes socialistes du Luxembourg	Service OAFL ⁵³	Association des œuvres paroissiales	Maison de l'emploi	ASD ⁵⁴ Lux	Guichet mobile de l'énergie	Agence locale pour l'emploi	Espace public numérique	ASBL « lire et écrire »	Epicerie sociale, Oxfam	Alzheimer Café	Antenne Parkinson	Les lavandières du Bonalfa	
Noms																										
Les Hautes Ardennes	CSD ⁵¹	Le Kiwanis Club de Vielsalm																								
La ligue des Familles	Médic assistance	Le Lions Club Ourthe Salm																								
Service AMO ⁵²	Accompagnement Salm et Ourthe	Femmes prévoyantes socialistes du Luxembourg																								
Service OAFL ⁵³	Association des œuvres paroissiales	Maison de l'emploi																								
ASD ⁵⁴ Lux	Guichet mobile de l'énergie	Agence locale pour l'emploi																								
Espace public numérique	ASBL « lire et écrire »	Epicerie sociale, Oxfam																								
Alzheimer Café	Antenne Parkinson	Les lavandières du Bonalfa																								

⁵⁰ Source : <http://www.flw.be/index.php/regies-des-quartiers>

⁵¹ Centrales de Services à Domicile

⁵² Aide en Milieu Ouvert

⁵³ Office d'Aide aux Familles Luxembourgeoises

⁵⁴ Aides et Soins à Domicile

NOM/TYPE	BESOINS ET PROJETS	LOCALISATION
Logement social	<p>On constate un manque de logements accessibles aux personnes ayant de faibles revenus. Suite à ce constat, le Collège communal a décidé en 2013 de créer des logements sociaux et logements « tremplin » et de renforcer la collaboration avec la Société des Habitations sociales et l'Agence Immobilière sociale. On dénombre actuellement 92 habitations sociales, principalement concentrées à Cahay, 27 logements gérés par l'Agence Immobilière Sociale, 6 logements d'insertion et 7 logements de transit (ou d'urgence) sur le site de l'ancienne caserne de Rencheux et à Grand-Halleux. Ces logements ne semblent cependant pas suffisants.⁵⁵</p> <p>Il y a donc au total 158 logements publics ou subventionnés sur le territoire salmien.</p> <p>Dans le programme d'action en matière de logement 2014 – 2016, les projets suivants ont été définis par priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Priorité 1 : réalisation de deux appartements dans le bloc B de l'ancienne caserne ; ▪ Priorité 2 : aménagement de deux logements à l'étage de la gare de Vielsalm ; ▪ Priorité 3 : acquisition et rénovation d'une maison, rue du Vivier n°33 à proximité de la gare.⁵⁶ <p>On peut également ajouter la réalisation de logements dits « tremplin » (2 studios et 1 appartement) dans l'ancien bâtiment Belgacom situé à Vielsalm (projet repris au PCDR).</p>	Vielsalm, Goronne, Salmchâteau, Cahay, Caserne de Rencheux et Grand-Halleux
Maison rurale	Utilisation de l'espace réservé dans la future maison rurale pour activer des antennes de planning familial, de centre de santé mentale, de maison du diabète, de poursuivre les activités de l'Alzheimer café... au sein de la commune. ⁵⁷	Vielsalm, ancien bâtiment « Belgacom »

⁵⁵ Source : rapport de renouvellement d'agrément de l'ADL.

⁵⁶ Source : <http://www.salmiens.be/Au-Conseil-communal-de-Vielsalm-Collecte%20et%20traitement-des-dechets-par-l-AIVE-et-plan-communal-du-logement>

⁵⁷ Source : Déclaration de Politique Communale 2013 – 2018.

6.7.10 SOINS DE SANTE

CENTRES HOSPITALIERS

La commune ne dispose pas de centre hospitalier sur son territoire mais bien d'une polyclinique, la polyclinique Saint-Gengoux. Cet établissement propose des consultations pour 13 spécialités (cardiologie, chirurgie orthopédique, dermatologie,...).

Une maison Croix-rouge est également présente sur le territoire de Vielsalm et propose les services de don du sang et de prêt de matériel sanitaire.

Remarquons aussi la proximité du centre médical héliporté de Bra-sur-Lienne situé sur la commune de Lierneux pour les interventions d'urgences. Ce service permet d'offrir aux patients des régions rurales les mêmes garanties d'intervention rapide que les patients habitant en zone urbaine.

CONSULTATIONS LIBÉRALES

L'offre de soins médicaux de la commune est essentiellement représentée par un certain nombre de praticiens libéraux. On recense ainsi : 8 médecins, 7 infirmières indépendantes, 4 dentistes, 16 kinésithérapeutes, 1 podologue, 1 diététicien, 4 pharmacies, 4 psychologues ainsi que 5 vétérinaires.

Concernant la médecine générale, Vielsalm est reprise dans la liste des communes en pénurie de médecins. En effet, la commune compte environ 106 médecins généralistes pour 100.000 habitants (8 médecins pour 7.574 habitants ou environ 1 médecin pour 947 habitants) ce qui est inférieur au taux minimum requis de 120 médecins généralistes par 100.000 habitants dans les zones de densité de population de moins de 125 hab/km².⁵⁸ Pour atteindre ce taux minimum, Vielsalm aurait besoin d'un médecin généraliste supplémentaire.

LE CENTRE DE SANTÉ PROVINCIAL DE GRAND-HALLEUX

Les missions principales du SPSE⁵⁹ de la commune sont les suivantes⁶⁰ :

- La mise en place de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé ;
- Le suivi médical des élèves, qui comprend les bilans de santé individuels et la politique de vaccination ;
- La prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles ;
- L'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires.

⁵⁸ Source : <http://euromut.be/ContentServer/particulier/actualite-mutualite/news.news-p%C3%A9nurie-g%C3%A9n%C3%A9ralistes>

⁵⁹ SPSE : services de promotion de la santé à l'école.

⁶⁰ Source : http://www.lureso.be/page/fiche.php?id=262&nom=Centre_de_Sante_Provincial

6.7.11 ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI***L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL***

L'agence de développement local (ADL) est un outil à la disposition des communes de maximum 40.000 habitants destiné à faire émerger, dans le cadre d'un partenariat avec tous les acteurs locaux, des projets potentiellement créateurs d'activité économique et d'emplois.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Réunir les différents acteurs du monde économique et social ;
- Mener des actions créatrices d'emplois durables ;
- Favoriser la circulation de l'information à tous les niveaux ;
- Accueillir les porteurs de projets et les accompagner ou les orienter vers les partenaires utiles ;
- Stimuler le développement de réseaux au service de l'entreprenariat ;
- Mettre en évidence les ressources et savoir-faire locaux ;
- Susciter l'émergence d'activités nouvelles ;
- Valoriser l'image du territoire et son potentiel tant en interne que vers l'extérieur.

Les différentes priorités retenues par les acteurs locaux sont les suivantes :

- (Re)lancer et soutenir les réseaux d'entreprises locaux ;
- Améliorer l'environnement entrepreneurial ;
- Soutenir et développer le potentiel touristique de l'entité ;
- Valoriser les spécificités agricoles et forestières de la commune.

L'AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

La présence d'une Agence Locale pour l'Emploi dans chaque commune résulte d'une décision fédérale datant de 1994. Les A.L.E dépendent de l'O.N.E.M et ont une mission de service à la population. L'A.L.E apporte aux chômeurs de longue durée la possibilité de retrouver une activité non rencontrée dans les circuits habituels de travail et ainsi d'augmenter leurs revenus. Elle permet aussi de répondre à certains besoins qui ne sont pas assez rentables pour le secteur privé. Elle offre aux demandeurs d'emploi la possibilité d'effectuer des formations et donne un certain nombre d'informations sur les aides disponibles en matière d'emploi.

Plusieurs partenaires travaillent en collaboration avec cette structure : les Autorités communales, l'entreprise de titres-services « Ménage & Vous », la Maison de l'emploi, le CPAS, etc.

LA MAISON DE L'EMPLOI

Il s'agit d'un espace ouvert de conseil et d'accompagnement du projet du chercheur d'emploi. Elle met gratuitement à disposition toute la logistique nécessaire à une recherche d'emploi efficace : internet, ordinateurs, téléphone, fax, documentations diverses... Elle concentre en un seul lieu toute l'information sur les compétences requises et sur les filières de formation. La Maison de l'Emploi organise des activités telles que des ateliers d'aide à la rédaction de CV et de lettre de candidature, des formations à l'outil informatique et à Internet ou encore des préparations aux entretiens d'embauche, ...

6.7.12 ACTIVITES SPORTIVES

De manière générale, les clubs sportifs sont nombreux, diversifiés et liés à la vie sociale de la commune. Ils intègrent les personnes âgées (Enéosport), et constituent en parallèle des lieux de socialisation. Ils bénéficient des équipements disponibles sur le territoire communal.

Notons que la Commune et le CPAS veillent à faciliter l'accès aux activités sportives. Un subside aux familles permet en effet de réduire les frais d'inscription aux activités culturelles et sportives.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Il y a environ une trentaine de clubs de sport répertoriés sur la commune.

Ces clubs de sport organisent en outre régulièrement des festivités qui constituent des moments fédérateurs importants pour la commune.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

On compte plusieurs infrastructures sportives sur le territoire communal :

- deux piscines communales (une couverte à Vielsalm, l'autre en plein air à Grand-Halleux sur le camping « les neufs prés », et une piscine « tropicale » privée (Sunparks) ;
- une salle d'arts martiaux, un stand de tir, les locaux des Archers du Val de Salm et du club de pétanque ainsi que le club de tennis de table Vilval sur le site de l'ancienne caserne de Rencheux ;
- une salle pour le tennis de table à Joubiéval ;
- des salles de sport dans certaines écoles (l'école d'enseignement spécialisé de Rencheux, l'Athénée royal, l'Institut du Sacré-Coeur et l'école Saint-Joseph) ;
- sept terrains de football sur trois implantations (Grand-Halleux, Vielsalm, et Salmchâteau) ;
- deux infrastructures tennistiques, à Vielsalm et Grand-Halleux ;
- deux halls omnisport privés, l'un aux Doyards (géré par Ourthe et Somme) accueillant une patinoire durant un mois dans l'année, l'autre à Golonfa (géré par le Sunparks) ;
- le lac de Doyards, sous-exploité et peu visible (pêche et pratique du pédalo, baignade interdite) ;
- des infrastructures équestres à Mont-le-Soie (Centre européen du cheval) ;

- des pistes de ski à la Baraque de Fraiture gérées par l'ADEPS. Il y a au total : trois pistes de ski alpin, quatre pistes de ski de fond et une piste de luge. Une plaine de jeux et une aire multisport ont récemment été installées aux abords de ces dernières dans la foulée du réaménagement du carrefour de la Baraque de Fraiture avec la E25.

Des randonnées pédestres et parcours VTT balisés sont également présents sur le territoire communal.

Etant donné que Vielsalm ne dispose d'aucune infrastructure sportive couverte publique pouvant accueillir plusieurs types de sport en salle (hall omnisport), la commune a comme projet la construction d'un nouveau hall sportif à l'usage des établissements d'enseignement et des clubs sportifs à proximité de l'Athénée Royal de Vielsalm.

Aux ateliers thématiques, une demande pour la réalisation d'un terrain de football de type synthétique a été formulée.

Notons que les locaux du club de tennis de table de Petit-Thier sont actuellement mis en vente. Ce club devra donc peut-être trouver de nouveaux locaux pour continuer ses activités.

6.7.13 ACTIVITES CULTURELLES

A Vielsalm, diverses structures permettent de promouvoir la culture, cependant, la commune ne dispose pas de centre culturel, c'est pourquoi elle a participé à la création de l'ASBL Kadriculture décrite au tableau présent ci-dessous.

NOM/TYPE	DESCRIPTION	LOCALISATION
Bibliothèque communale	<p>La bibliothèque communale comporte une section adulte de 24.000 ouvrages couvrant tous les domaines de la connaissance, une section jeunesse d'environ 13.000 livres, une salle de lecture composée de 800 ouvrages de référence à consulter sur place, des périodiques (4 quotidiens et 80 revues) et une salle multimédia de 5 ordinateurs.</p> <p>La grande salle peut servir pour des manifestations telles que : expositions, conférences ou autres organisées par la bibliothèque ou par d'autres associations. Lors des ateliers thématiques, nous avons pu relever le fait que la capacité de cette salle était limitée à environ 150 personnes mais que la commune ne ressentait pas pour le moment un réel besoin pour une infrastructure plus importante.</p>	Vielsalm
Ludothèque « je joue, tu joues, ils et elles jouent »	Cette ludothèque, rénovée en 2011 et située à l'arrière de la bibliothèque communale, propose plus d'un millier de jeux en prêt aux enfants et aux adultes.	Vielsalm
Convention-Culture	<p>Convention-Culture est la cellule culturelle de la commune de Vielsalm. Ses objectifs : la démocratisation culturelle, la valorisation de la création contemporaine et artistique locale, la valorisation et la création d'activités d'éducation permanente, l'ouverture d'esprit, la mixité culturelle, le rassemblement intergénérationnel et, d'une manière générale, l'aide aux associations.</p> <p>Pour ce faire, Convention-Culture travaille tout d'abord comme relais de l'information culturelle locale, notamment via la réalisation d'un agenda culturel (distribué une fois par trimestre). En plus de cette fonction, ses deux animateurs mettent en place une série d'ateliers et événements culturels (Les Musicales Salmiennes, Place aux enfants, Noël au Théâtre, les journées du Patrimoine, les Dimanches en musique, les conférences d'histoire de l'art, Le Printemps des Artistes, Paysage, ...).</p>	sur tout le territoire communal
Kadriculture	<p>Kadriculture associe les différents représentants culturels des communes de Lierneux, Stoumont, et Vielsalm afin d'offrir aux habitants et visiteurs de ces communes un programme culturel riche d'événements divers, de découvertes et de spectacles.</p> <p>Cette Asbl renforce le maillage culturel en couvrant un large territoire. Elle permet de partager les infrastructures, les moyens logistiques et humains de plusieurs communes dans un objectif culturel. Elle épaulé également et rassemble les associations culturelles des 3 communes.</p>	communes de Lierneux, Stoumont et Vielsalm
Musée du Pays de Salm	La Maison du Pays de Salm propose un parcours-découverte (anciennement dénommé « Archéoscope ») de la géologie, de l'histoire et du folklore de cette région.	Vielsalm
Musée du Coticule	Le musée du Coticule, géré par l'A.s.b.l. "Val du Glain, Terre de Salm", présente un aperçu de la géologie exceptionnelle de la région. Il propose de parcourir toutes les étapes du façonnage de la "pierre à rasoir" dans un ancien atelier où toutes les machines sont en ordre de marche.	Salmchâteau
Musée d'Histoire et de la vie salmienne	Dans une maison de la fin du XVIIIe siècle, située dans le plus vieux quartier de la localité, sont regroupées des collections sur le costume dans son cadre quotidien, la chasse à courre à Vielsalm depuis 1853, le rayonnement millénaire du comté de Salm en Europe, la maison traditionnelle en Haute Ardenne et d'autres aspects anciens de la localité de Vielsalm.	Vielsalm

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

NOM/TYPE	DESCRIPTION	LOCALISATION
Musée de la bataille de Salm et du Saillant	<p>Ce musée retrace l'histoire des troupes allemandes qui, en décembre 44, lancèrent une offensive dans les Ardennes belges ainsi qu'au Luxembourg.</p> <p>Cet évènement historique fut surnommé "la bataille du Saillant" en raison de la forme de la ligne de front après la percée Allemande. Le musée présente plusieurs objets (cartes, casques, vêtements, armes,...) de cette bataille qui fit de nombreuses victimes.</p>	Ennal
Musée Général Jacques	Ce musée retrace la vie du Baron Jacques de Dixmude (Général Jacques) qui a combattu lors de la première guerre mondiale.	Caserne de Rencheux
Musée « Bulge Relics Museum »	Exposition de vestiges (armes, uniformes, véhicules,...) de la guerre 40-45, par des passionnés de la deuxième guerre mondiale.	Joubiéval
Musée de la 83 rd infantry division	Musée exclusivement centré sur la 83 ^{ème} Division d'Infanterie américaine qui a participé à la Bataille des Ardennes et libéré le village de Bihain lors de la Seconde Guerre Mondiale.	Bihain
le petit musée de Regné	Ce musée est divisé en deux parties : une collection d'outils anciens qui ont fait la renommée des différents corps de métier (le travail du bois et en forêt, l'agriculture, la plomberie, l'étamage, la typographie,...) et une reconstitution de l'habitat et du mode de vie de nos aïeux.	Regné
CEC « La Hesse »	<p>Le Centre d'Expression et de Créativité « La Hesse » est une association artistique et culturelle intégrée au sein d'une structure d'aide aux personnes porteuses d'un handicap mental.</p> <p>La vocation première de ces ateliers est de valoriser et faire reconnaître l'art des personnes porteuses d'un handicap mental et ainsi de favoriser leur intégration sociale.</p> <p>Le CEC La Hesse bénéficie d'une reconnaissance nationale et internationale et propose de nombreuses expositions artistiques.</p>	Caserne de Rencheux
PointCulture Mobile	<p>Le PointCulture Mobile n°2 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, autrefois dénommé « La Médiathèque de la Communauté française de Belgique » donne rendez-vous aux amateurs de découvertes chaque semaine en proposant le prêt d'album, films, documentaires et jeux représentés par plus de 24.000 médias en accès direct.</p> <p>Au-delà du service de prêt, PointCulture vise à favoriser davantage l'accès à la culture pour tous par le biais de rendez-vous, rencontres et événements en nouant des partenariats avec les acteurs culturels locaux.</p>	Vielsalm et 22 autres communes de la Province de Luxembourg
Bibliobus	Basé à Libramont, le bibliobus de la Fédération Wallonie-Bruxelles dessert tous les 14 jours Vielsalm et 18 autres communes de la Province de Luxembourg pour mettre à disposition 80.000 ouvrages dont 4.500 en accès direct. La réservation de livres via le prêt inter-bibliothèque est également possible.	Vielsalm (Petit-Thier et Grand-Halleux) et 18 autres communes de la Province de Luxembourg
Les Macralles du Val de Salm	Créé en 1955, le groupe folklorique d'animation de cortège "Les Macralles du Val de Salm" est basée sur une légende locale, la légende de Gustine Maka. Cette association culturelle organise tous les 20 juillet le Sabbat des Macralles ayant lieu sur le lieu-dit du « Tienne-Messe », manifestation folklorique précédée par des animations de rue et par la prise des clefs de la ville.	Tienne-Messe à Vielsalm

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Nom/Type	Description	Localisation
Confrérie "La Myrtille de Salm"	La Confrérie promeut les usages de la myrtille et ses produits dérivés, ainsi que le pays de Salm. Elle participe à des activités locales (21 juillet, marche gourmande à Neuville, marche du Syndicat d'Initiative, Ronde des lières à Hébronval,...) et à des activités à l'extérieur (Chapitres). La Confrérie organise son chapitre le 1 ^{er} samedi de septembre.	Vielsalm
les waloneūs do payis d'SÂm	Cette association a pour but la préservation de la langue wallonne et organise deux représentations théâtrales en wallon par an.	Vielsalm
Canta Salma	Canta Salma est une chorale composée d'une quarantaine de membres. Les répétitions ont lieu une fois par semaine dans la salle Salma Nova à Slamchâteau.	Salmchâteau
Festival "Bitume sur Salm"	Le Festival « Bitume sur Salm » est un festival de théâtre de rue gratuit qui a lieu tous les 3 ans à Vielsalm. Il a été créé par la Compagnie du Nez Rouge et est organisé en itinérance à La Roche, Hotton et Vielsalm. La prochaine édition salmienne devrait avoir lieu à l'été 2015.	Vielsalm
ASBL Rencontres	L'ASBL Rencontres organise des cours de dessin pour enfants et adultes et des ateliers artistiques sur un ou deux week-ends (poterie, sérigraphie,...)	Caserne de Rencheux
La Fraternelle Royale des Chasseurs ardennais	Cette association patriotique dispose d'un local dans le bâtiment A de l'ancienne caserne de Rencheux	Caserne de Rencheux

6.7.14 SALLES

Le territoire communal de Vielsalm compte 19 salles des fêtes (communales ou détenues par une ASBL) réparties dans différents villages. Le tableau ci-dessous reprend la dénomination et la localisation de ces différents locaux.

Salles	Localisation
L'amicale de Commandster	Commandster
Les amis réunis	Rencheux
L'ancienne école	Fraiture
L'aurore	Burtonville
Le bistrot	Bihain
Cercle Saint-Gengoux	Vielsalm
Cercle Sainte-Cécile (salle du club des Jeunes)	Petit-Thier
L'entente goronnaise	Goronne
Stade Jacky Heyden	Regné
Salle des fêtes de Joubiéval	Joubiéval
Maison du village	Ottré
Les Massotès	Provedroux
Les Pîpîres	Neuville
Salle du quartier de la gare	Vielsalm
La Rouge-Rie	Bêche
Salle Salma Nova	Salmchâteau
Val d'Hébron	Hébronval
Les vrais amis	Ville-du-Bois
Salle du cercle paroissial	Grand-Halleux

Ces salles, bien qu'en nombre suffisant à l'échelle du territoire communal, ont souvent besoin de travaux de rénovation importants notamment en ce qui concerne la sécurité.

6.7.15 ASSOCIATIONS CULTURELLES

Si l'on inclut les associations ayant pour objet la musique (7 associations) ou le dessin (2 associations), on dénombre 46 associations à vocation culturelle sur le territoire de Vielsalm, une vingtaine d'associations de village et 6 associations de type patriotique sur un total d'environ 136 associations. Le domaine culturel est donc bien représenté dans le monde associatif salmien.

La plupart des associations ont pour but de fédérer les habitants et d'organiser des animations dans les villages, avec comme support les salles des fêtes qui permettent d'organiser des réunions. D'autres associations proposent des activités culturelles diversifiées et originales. Les confréries (avec, entre autres, comme événements annuels, le sabbat des Macralles et la fête des myrtilles), Les associations folkloriques et mouvements patriotiques (commémoration de la seconde guerre mondiale) sont également présents et montrent l'attachement des habitants à leur culture.

6.7.16 CULTE ET LAÏCITE

Les principaux lieux de culte catholiques de la commune sont les églises suivantes :

- Saint-Gengoux à Vielsalm ;
- Saint-Fiacre à Burtonville ;
- Sainte-Lucie à Goronne ;
- Saint-Laurent à Grand-Halleux ;
- Saint-Isidore à Neuville ;
- Saints-Pierre et Paul à Provedroux ;
- Saint-Antoine à Petit-Thier ;
- Saint-Servais à Salmchâteau ;
- Saint-Donat à Ville-du-Bois.

Par ailleurs, de nombreuses autres églises et chapelles existent sur l'ensemble du territoire. Une communauté de sœurs salésiennes vit à Farnières, un centre spirituel est également implanté au château de Farnières.

En outre, la Maison de la laïcité du Val de Salm, située à Vielsalm, organise des cérémonies de parrainage, de mariage, de funérailles, et ce, sans référence religieuse.

6.7.17 AUTRES EQUIPEMENTS***SERVICE DE POSTE***

Bpost est situé au numéro 6 de rue Jules Bary à Vielsalm. Elle est ouverte du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Elle est également ouverte le samedi matin, de 9h à 12h30. Des boîtes postales sont présentes sur l'ensemble du territoire, réparties dans les différents villages de l'entité.

POLICE

Vielsalm a été intégrée dans la zone de police Famenne-Ardenne, comprenant, outre Vielsalm, les communes de Durbuy, Erezée, Gouvy, Hotton, Houffalize, La Roche, Manhay, Marche en Famenne, Nassogne, Rendeux et Tenneville.

Le poste se situe au numéro 10 de la rue de la Vieille Chavée, à Vielsalm.

170

170 policiers y sont en service et 30 membres du cadre administratif, pour une population totale d'environ 73 000 habitants répartis sur l'ensemble des territoires communaux, soit une superficie d'environ 153.000 hectares.

Notons qu'il n'y a pas de gardiennage de la paix sur le territoire de Vielsalm.

SERVICE RÉGIONAL D'INCENDIE

L'organisation des services de secours dans la province de Luxembourg est établie en fonction de 14 services d'incendie comptant 16 casernes et couvrent



Figure 204 : photographie du poste de Police de Vielsalm (source : policefamene-ardenne.be)

l'ensemble du territoire provincial.⁶¹ C'est la plus étendue et la moins peuplée des 34 zones de secours que compte la Belgique. Les locaux des pompiers pour Vielsalm sont situés à Vielsalm, rue de la Clinique, n°1.

JUSTICE DE PAIX

Les compétences de la Justice de Paix de Vielsalm, située au n° 1 de la rue Jules Bary, couvrent notamment : les affaires familiales (séparation provisoire des époux, pensions alimentaires, tutelle des enfants mineurs, etc...), le droit de passage, de servitude, la protection des biens et des personnes, les dégâts de gibier, le bornage, l'expropriation, les problèmes locatifs ainsi que les affaires contentieuses (récupération de sommes, paiement de facture, litige de voisinage, etc...)

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DU SPF FINANCES

Le SPF Finances possède une antenne à Vielsalm au n°5 de la rue des Combattants, à côté de la Justice de Paix. Cette antenne comporte les services suivants : contrôle et recette des contributions directes, cadastre et enregistrement, ainsi que la TVA.

DISTRICT ROUTIER DE LA DIRECTION DES ROUTES DU LUXEMBOURG

La Direction des routes du Luxembourg possède un district à Salmchâteau.

⁶¹ « Au 1er janvier 2015, les services régionaux d'incendie seront gérés dans le cadre d'une zone unique de secours au niveau de la Province de Luxembourg, par un conseil de zone composé des bourgmestres. » source : salmiens.be

6.7.18 CONCLUSION

La commune de Vielsalm offre à ses habitants des équipements de proximité adaptés à la taille de la commune. Pour certains équipements (enseignement et administration des contributions directes), le rôle de Vielsalm dépasse les frontières communales : la commune attire donc les habitants des communes alentours.

L'ancienne caserne Ratz à Rencheux constitue un véritable pôle d'équipements aux niveaux social, culturel, associatif et sportif.

L'offre d'enseignement est très développée et variée dans la commune de Vielsalm.

Les écoles fondamentales sont bien réparties sur le territoire et permettent un bon réseau de proximité pour les habitants qui peuvent scolariser leurs enfants dans la commune. Remarquons toutefois la fermeture de l'école primaire de Ville-du-Bois mais dont les locaux seront toujours utilisés les mercredis après-midi. Soulignons aussi le fait que différentes implantations présentent des besoins d'agrandissement à réaliser pour le futur (long terme).

L'enseignement secondaire est également très bien représenté et l'enseignement de promotion sociale peut réellement offrir un plus à l'économie locale en aidant les travailleurs à se former et à se spécialiser. De plus, l'établissement d'enseignement spécialisé de Rencheux complète l'offre d'enseignement dans la commune et possède un rayonnement supracommunal. Ces établissements ne semblent pas présenter de besoins particuliers excepté pour l'Institut du Sacré-cœur qui présente un projet de rénovation.

Des services performants de gardiennage pour la petite enfance sont mis en place avec des équipements complémentaires. La crèche communale est fortement sollicitée. Un projet de 18 lits supplémentaires est actuellement sur la table.

Les services proposés par le CPAS sont nombreux et adaptés à la taille de la commune et celui-ci, très actif, souhaite centraliser ces services à Vielsalm afin d'être géographiquement mieux accessibles.

L'offre de soins est assurée par la polyclinique Saint-Gengoux et les consultations libérales. Pour ces dernières, nous avons pu constater un manque de médecins généralistes. En ce qui concerne les interventions d'urgences, la proximité du centre médical héliporté de Bra-sur-Lienne est un atout.

Le projet de fusion « La Bouvière » des deux maisons de repos de la commune permettra une augmentation de l'offre en soins et accueil aux personnes âgées.

Le sport dans la commune est principalement porté par le fait associatif et a une dimension locale très marquée. En effet, les clubs sportifs sont assez nombreux et ont aussi une dimension sociale très importante.

Ces clubs ainsi que les établissements d'enseignement sont en demande d'une salle de sport permettant d'accueillir la pratique de différentes disciplines. Un projet de ce type est en gestation par l'administration communale. Une meilleure exploitation du lac des Doyards apporterait également une plus-value au niveau sportif et touristique.

Vielsalm ne dispose pas de centre culturel. Cependant, la bibliothèque publique, la cellule culturelle Convention-Culture, le projet intercommunal Kadriculture et les associations (confréries, ...) présentes sur la commune apportent un réel élan dynamique sur le plan des activités culturelles.

Plusieurs lieux de rencontre sont mis à disposition des habitants et des associations en raison d'un réseau de petites salles assez étendu mais nécessitant souvent des travaux de rénovation. Une salle pour l'accueil des jeunes semble également être une nécessité à Vielsalm.

Finalement, l'offre d'équipements de la commune de Vielsalm assure une fonction de proximité et de complémentarité, adaptée aux besoins ponctuels des habitants, mais aussi à la nécessité de convivialité au sein de la commune.

Enjeux :

- La gestion des besoins en infrastructures pour les écoles, surtout au niveau fondamental
- Le manque de médecins généralistes et d'autres professions libérales (avocats,...)
- Répondre à la demande en infrastructures sportives (projets en cours)
- L'entretien et la mise aux normes des lieux d'activité culturelle
- La délocalisation des administrations publiques supra-communales
- L'accentuation du vieillissement de la population
- Des problèmes sociaux grandissants et une accentuation de la pauvreté
- Répondre à la demande future en logements subventionnés ;
- La diminution des moyens publics et des limites budgétaires de plus en plus accentuées

6.7.19 EQUIPEMENTS ET SERVICES TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITES - MENACES

Source : ADL Vielsalm

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Présence affirmée des services répondant aux divers besoins sociaux, socio-économiques et de santé (MR-MRS, service social des aînés, Handicontact, polyclinique, crèche, Agence locale pour l'Emploi, médiation de dettes...)			Diminution des moyens publics, limites budgétaires de plus en plus accentuées
	Tendance au vieillissement de la population	Regroupement des deux structures MR-MRS (Home Marie-Thérèse et la MRS Saint-Gengoux) existence d'un service social des aînés, au sein du CPAS, qui permet de répondre à la tendance au vieillissement de la population	accentuation du vieillissement de la population
Offre d'enseignement très développée, dont deux écoles de promotion sociale et un établissement d'enseignement spécialisé	Manque d'un hall omnisport	Différents projets d'agrandissement et rénovation des écoles sont en cours Création d'un nouveau Hall omnisport	Manque de place dans les écoles fondamentales dans les 20 ans à venir si de nouveaux agrandissements ne sont pas entrepris
Accueil extra-scolaire bien développé et encadré Ecole des devoirs Présence d'e l'Aide en Milieu Ouvert « L'Etincelle »			
Présence d'une Maison de l'Emploi, d'une ALE et d'un espace public numérique	Taux de chômage important chez les jeunes Beaucoup de demandeurs d'emploi sans permis de conduire	Existence d'une plateforme de covoiturage	
Deux entreprises à finalité sociale bien développées (SCRL « Les Lavandières du Bonalfa » ; ETA « La Table des Hautes Ardennes »), présence d'une épicerie sociale		NOMBREUSES collaborations avec différents organismes sociaux (Lire & Ecrire, Comité Sub Forem, La Trève...)	
Permanences décentralisées de plusieurs services publics et service d'Insertion au sein du CPAS	Plusieurs services sociaux locaux excentrés (CPAS, EPN), commune étendue, peu de transports publics - accès non aisé	Présence des bus communaux : proxibus et telbus	

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
	Plusieurs services supra communaux éloignés de Vielsalm (ex : tribunaux, SAJ,SPJ)		
	Absence de plusieurs services sociaux de proximité (Centre de santé mentale, Planning familial...)	transformation d'un bâtiment public (belgacom) en maison rurale	
Une centaine de logements sociaux + existence de logements d'urgence et d'insertion + Initiatives locales d'accueil	Pas assez de logements pour les faibles revenus et isolés Proportion de population précarisée (surtout les jeunes) plus importante que dans les communes voisines	Constitution d'une Régie de Quartier, destinée à améliorer les infrastructures notamment au niveau des logements sociaux et création de nouveaux logements subventionnés	Problèmes sociaux grandissants et accentuation de la pauvreté
Présence d'administrations publiques supra-communales (cadastre, finances, poste, bureau d'enregistrement, police, TVA, pompiers)			Délocalisation des administrations publiques supra-communales
L'ancienne caserne Ratz à Rencheux constitue un véritable pôle d'équipements aux niveaux social, culturel, associatif et sportif			
Nombreuses associations culturelles et salles de fêtes	Méconnaissance et manque de visibilité des nombreuses associations de Vielsalm		Rénovation et remise aux normes des salles de fêtes
Convention-Culture : dynamisation culturelle de la commune, soutien aux associations culturelles et relais d'information		Synergies entre institutions socio-culturelles locales (notamment via la Coordination Communale Socio-culturelle de Vielsalm)	
Asbl Kadriculture, permettant de partager infrastructures, ressources logistiques et humaines de 3 communes	Absence d'un centre ou d'une salle culturelle à Vielsalm		
Centre d'Expression et de Créativité La Hesse, lié à l'asbl « Les Hautes Ardennes »			
Présence d'une bibliothèque et d'une ludothèque actives			
Présence de la Maison du Tourisme et d'un syndicat d'initiative actif		Collaboration entre communes pour valoriser le potentiel touristique	
Diverses confréries et associations folkloriques		Promotion de Vielsalm et son folklore	

6.8 INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

6.8.1 INTRODUCTION

OBJECTIFS

Ce chapitre a pour objectif d'analyser les réseaux d'équipements techniques de la commune de Vielsalm.

Sont analysés dans ce chapitre les réseaux suivants :

- Réseau d'assainissement ;
- Réseau d'alimentation en eau potable ;
- Réseau de distribution d'électricité ;
- Réseau de distribution du gaz ;
- Gestion et traitement des déchets.

CARTOGRAPHIE

Carte n°10 : « Activités économiques et infrastructures techniques» échelle 1:10.000

La carte indique :

- Le PASH et le réseau d'assainissement (collecteurs, égouts, stations d'épuration) ;
- Les captages d'eau souterraine pour la consommation humaine et les particuliers non raccordés ;
- Les lignes haute tension ;
- Les points de collecte du verre, des textiles et le parc à conteneurs.

RÉFÉRENCES

DGRNE, Ministère de la Région wallonne, 2008. Fiche environnementale, Vielsalm

http://environnement.wallonie.be/fiches_enviro/

SPGE - Société Publique de Gestion de l'Eau (pour le PASH)
<http://www.spge.be>

Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement (AIVE)

<http://www.idelux-aive.be/>

Site de la SWDE (pour l'alimentation en eau et la qualité de l'eau distribuée)
<http://www.swde.be>

Électricité et gaz :

Atlas de l'énergie
<http://www.icedd.be/atlasenergie>

Ores
<http://www.oresassets.net/>

Site Antennes de l'IBPT
<http://www.sites.bipt.be>

Commune de Vielsalm (site internet)
<http://www.vielsalm.be>

Statistiques de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets ménagers (quantités de déchets)
<http://environnement.wallonie.be/data/dechets/menagers>

Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement (AIVE)
<http://www.idelux-aive.be/>

Terre asbl et Les Petits Riens
<http://www.terre.be>
<http://www.lespetitsriens.be>

Ces références sont complétées par les données suivantes :

Observations sur le terrain et reportage photographique réalisés par le chargé d'études, Informations fournies par la commune (PCDR,...). Données cartographiques fournies par la SPW – DGARNE : PASH, Plan de Secteur, IGN, captages d'eau souterraine.

6.8.2 RESEAU D'EGOUTTAGE ET ASSAINISSEMENT

GÉNÉRALITÉS

Le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) est un outil essentiel pour mener à bien une politique de réhabilitation des eaux usées. Il détermine pour l'ensemble du sous-bassin qu'il concerne la manière dont l'assainissement est organisé (collectif ou autonome), les endroits d'implantation des stations d'épuration et les tracés des collecteurs et des égouts existants ou à construire.

LE PASH DANS LA COMMUNE

La commune de Vielsalm relève principalement du **PASH de l'Amblève** dont la première version a été approuvée par le Gouvernement wallon le 22 décembre 2005. Le **PASH de L'Ourthe et de la Moselle**, tous les deux adoptés le 10 novembre 2005, reprennent deux petites parties du territoire communal situées respectivement aux extrémités ouest (à l'ouest de l'entité de la Baraque de Fraiture) et est de la commune.

Le PASH de l'Amblève a été modifié début 2013 (date d'adoption : 24/01/2013). Les modifications ayant eu lieu à Vielsalm sont les suivantes :

- Un tronçon de la rue de Provedroux à Provedroux passant d'un régime collectif à autonome ;
- Une étude de zone «Zone de captage Lierneux-Regné» à Regné passant d'un régime autonome à collectif ;
- Un tronçon de la rue des Chasseurs Ardennais à Rencheux passant d'un régime autonome à collectif ;
- Un tronçon du chemin de Grand-Halleux à Petit-Thier passant d'un régime collectif à autonome.

Pour la rue de Provedroux, celle-ci est reprise en assainissement collectif alors que la topographie de la zone y est particulièrement défavorable. Par conséquent, la zone doit être réorientée en régime d'assainissement autonome.

Pour le village de Regné, la demande vise la modification du régime d'assainissement autonome de tout le village, situé à l'intérieur de la zone de prévention de captage des ouvrages de prises d'eau souterraine « Lierneux-Regné

D1 et D2 ». La présence de nombreuses contraintes à la mise en place de SEI⁶², l'importance du risque environnemental lié à la demande de dispense en cas de maintien en ZAA⁶³ ainsi que le caractère favorable du comparatif financier justifient le choix de l'assainissement collectif qui nécessitera la pose de 4,2 kilomètres d'égouts ainsi que la construction d'une station de 300 EH. En sus, l'habitation située sur la parcelle 1419S8 (hors zone urbanisable) a l'obligation d'installer un système d'épuration individuelle et d'évacuer les eaux par un système d'évacuation conforme.

Pour Rencheux, la demande de modification du PASH consiste à réorienter vers le régime d'assainissement collectif les habitations n°53, 55 et 57 de la rue des Chasseurs Ardennais à Rencheux, actuellement localisées en régime autonome. En effet, ces trois habitations sont déjà raccordées à l'égout existant présent dans la voirie.

Pour Petit-Thier, La demande de modification du PASH consiste à réorienter vers le régime d'assainissement autonome les habitations n°29 et 30 du chemin de Grand-Halleux à Petit-Thier, actuellement localisée en régime collectif. En effet, vu la topographie des lieux, il n'est pas possible de reprendre de manière gravitaire ces deux habitations dans le réseau d'égout existant du chemin de Grand-Halleux⁶⁴

La modification du PASH de l'Ourthe a été adoptée le 3 mai 2012 ; elle ne concerne toutefois pas la commune de Vielsalm. Le PASH de la Moselle n'a fait l'objet d'aucune modification.

L'intercommunale en charge de l'assainissement des eaux résiduaires urbaines de la commune est l'AIVE.

Régimes d'assainissement

Au niveau des régimes d'assainissement appliqués dans la commune, 51% de la population se trouve en assainissement collectif de plus de 2.000 EH et 21% en régime d'assainissement collectif de moins de 2.000 EH.⁶⁵ Les 28 % restants sont en zone d'épuration autonome.

⁶² SEI : stations d'épuration individuelles

⁶³ ZAA : zone d'assainissement autonome

⁶⁴ Source : SPGE, Avant-projet de modification du PASH de l'Amblève, 12/07/2012

⁶⁵ En 2007, le régime d'assainissement collectif concernait 5.239 habitants sur une population totale de 7.332 habitants. La population augmente toutefois au fil des années, la commune compte en effet 7.568 habitants en 2013.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

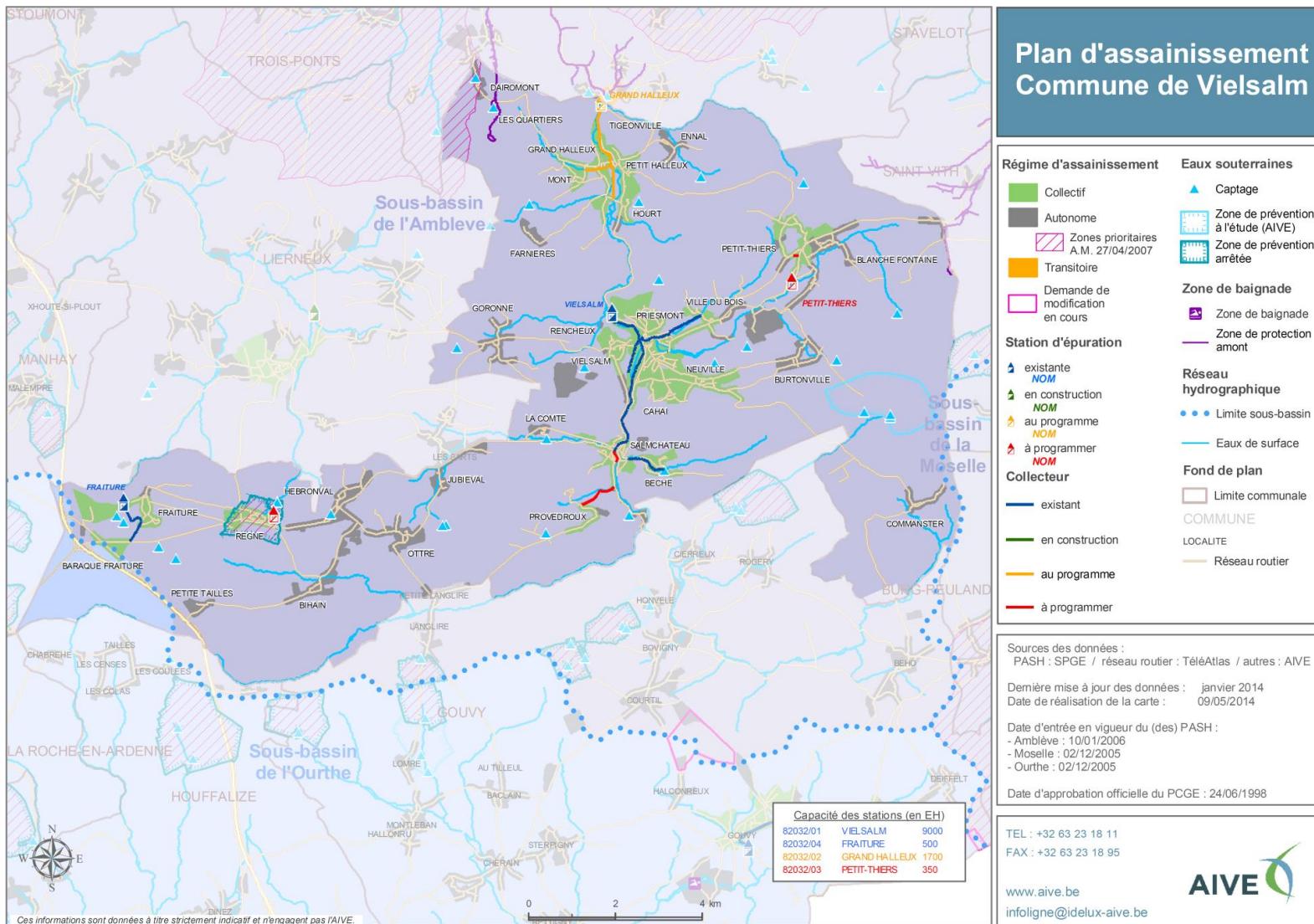


Figure 205 : Carte du plan d'assainissement de Vielsalm (Source : AIVE, réalisation : 09/05/2014)

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Zones en régime d'assainissement collectif

L'assainissement collectif concerne Vielsalm et ses hameaux périphériques ainsi que les villages les plus peuplés de la commune.

Concernant le taux de réalisation du réseau d'assainissement collectif dans la commune :

- 73 % des 61,71 km d'égouts prévus ont été réalisés ;
- 64 % des 14,14 km de collecteurs prévus sont existants.⁶⁶

Actuellement, environ 83,5% des eaux en assainissement collectif sont traitées.⁶⁷

La commune compte deux stations d'épuration des eaux usées en fonctionnement et trois stations à réaliser.

Dénomination	Implantation	Capacité (EH)	Année de mise en service
Vielsalm	Nord de Vielsalm	9.000	1991
Fraiture	Ouest de Fraiture	500	2000
Grand-Halleux	Nord de Grand-Halleux	1.600	au programme
Petit-Thier	Sud de Petit-Thier	360	à programmer
Regné	Est de Regné	300	à programmer

Figure 206 : Tableaux des stations d'épuration des eaux usées de la commune de Vielsalm

La station d'épuration de Vielsalm, d'une capacité de 9.000 EH⁶⁸, traite les eaux usées des habitants situés à Vielsalm-centre, Priesmont, une partie de Ville-du-Bois, Rencheux, Salmchâteau et Bêche (environ 3.500 habitants) via les

⁶⁶ Données de 2007, source :

http://environnement.wallonie.be/fiches_enviro/v6/pdf/82032/82032.pdf

⁶⁷ Source : CAPRU, 2013

⁶⁸ 1 EH correspond à un rejet moyen journalier de 180 litres d'effluent présentant une charge de 90 g de matières en suspension - **MES**, 60 g de demande biologique en oxygène sur 5 jours - **DBO₅**, 135 g de demande chimique en oxygène - **DCO**, 9,9 g d'azote total et 2 g de phosphore total.

collecteurs situés le long de la Salm, le ruisseau de Barainchain et le ruisseau de Bêche. Notons qu'un collecteur doit être réalisé pour le centre de Salmchâteau ainsi qu'un deuxième permettant de relier une partie du Village de Provedroux en assainissement collectif.

	DBO ₅	DCO	MES
Charge journalière	Entrée 80 mg O ₂ / l	Sortie 6 mg O ₂ / l	Entrée 216 mg O ₂ / l
Normes de rejet (Max.)	25 mg O ₂ / l	125 mg O ₂ / l	35 mg / l

Figure 207 : Tableau des rendements et normes de rejets⁶⁹ pour la STEP de Vielsalm – résultats 2012 (Source : AIVE)

La station de Fraiture épure les eaux de la Baraque de Fraiture et celles du village de Fraiture. Après traitement, les eaux épurées sont déversées dans un petit affluent du ruisseau « la Gêhe », lui-même affluent de « la Lienne » elle-même affluent de l'Amblève. L'importante composante touristique du site (hôtels, restaurants, friteries, camping, piste de ski,...) a été prise en compte pour le dimensionnement de la station.⁷⁰

	DBO ₅	DCO	MES
Charge journalière	Entrée 33 mg O ₂ / l	Sortie 4 mg O ₂ / l	Entrée 80 mg O ₂ / l
Normes de rejet (Max.)	30 mg O ₂ / l	125 mg O ₂ / l	60 mg / l

Figure 208 : Tableau des rendements et normes de rejets pour la STEP de Fraiture – résultats 2013 (Source : AIVE)

Au vu des résultats d'analyse repris aux tableaux ci-dessus, on constate, à l'heure actuelle, que les rejets de ces deux stations sont bien en-deçà des normes maximales.

Les eaux usées générées par les villages de Grand-Halleux, Petit-Thiers et Regné feront l'objet d'une épuration par des stations de, respectivement, 1.600, 360 et

⁶⁹ Où, DBO₅, DCO et MES sont des indicateurs permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

⁷⁰ Source : AIVE

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

300 EH qui n'ont pas encore été construites. Pour Grand-Halleux, la réalisation de la STEP devra être accompagnée par la mise en place d'un réseau de collecteurs.

Zones en régime d'assainissement autonome

Ce régime d'assainissement concerne les zones agricoles et les zones qui présentent des difficultés techniques ou financières. A Vielsalm, les villages concernées sont les suivants :

- Dairmont ;
- Farnières ;
- Blanche Fontaine ;
- Ville-du-Bois (en partie) ;
- Goronne ;
- Joubiéval ;
- Bihain ;
- Petite Tailles ;
- Ennal ;
- Petit-Thiers (en partie) ;
- Burtonville ;
- La Comté ;
- Provedroux (en partie) ;
- Ottré ;
- Hébronval ;
- Fraiture (en partie).

Pour rappel, certaines zones du PASH sont passées d'un régime collectif à autonome et vice-versa (cfr. § 0).

En outre, l'assainissement autonome comporte certains risques étant donné qu'aucun contrôle n'est effectué et que donc l'état des installations de traitement des particuliers (vétusté, efficacité) n'est pas connu. Les eaux épurées sont rejetées de préférence par infiltration dans le sol ou éventuellement via une eau de surface ou une voie d'écoulement d'eaux pluviales.

Un problème avec les installations pourrait causer une pollution des cours d'eau, des nappes ou des captages d'eau souterraine.

Des primes sont octroyées par la région wallonne pour l'installation d'un système d'épuration individuelle des eaux usées domestiques. Elles ne concernent toutefois pas les nouvelles habitations.

Zones en régime d'assainissement transitoire

Aucune zone ne se trouve en régime d'assainissement transitoire à Vielsalm.

Les derniers travaux d'assainissement réalisés concernent les raccordements aux collecteurs des égouts à Bèche, rue Hermanmont entre Vielsalm et Ville-du-Bois et rue Basse-Ville à Salmchâteau.⁷¹

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

⁷¹ Source : Administration communale

6.8.3 RESEAU D'EAU POTABLE

SOURCES D'ALIMENTATION ET QUANTITÉ D'EAU PRÉLEVÉE

L'alimentation en eau de la commune est assurée par la SWDE. La distribution publique exploite 27 captages d'eau souterraine dans la commune pour l'alimentation du réseau d'eau potable. L'eau est puisée dans la nappe d'altération superficielle du Cambro-Silurien de l'Ardenne ou dans la nappe aquifère du Massif Schisto-gréseux de l'Ardenne.

Les contrôles de la qualité de l'eau sont réalisés conformément à l'Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 juillet 1989 relatif à la qualité de l'eau distribuée par réseau.

Chaque année, 6 campagnes d'analyses sont réalisées à intervalles réguliers (2 mois) selon un programme établi par l'Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau (A.I.V.E.) et concernant tous les réseaux. Les analyses sont deux fois plus fréquentes pour les captages traités à l'hypochlorite de sodium.

Remarquons que certains captages ne produisent plus pour cause de sécheresse. Au point où le captage du Laguespré situé à Burtonville a dû être alimenté par camions.⁷² De par son développement économique et touristique, la commune a dû creuser d'autres puits pour répondre à une demande devenue avec le temps plus importante. Le plus bel exemple, c'est le site de Golonfa où les Salmiens ont dû construire une station moderne pour traiter une eau très fortement chargée en fer et en manganèse.⁷³

La commune de Vielsalm doit donc faire face à des problèmes de distribution en eau.

Concernant les zones de prévention de captage, la commune n'en compte que deux :

- Une zone prioritaire de prévention arrêtée couvrant tout le village de Regné ;
- Une zone de prévention à l'étude par l'AIVE dans la forêt domaniale du Grand Bois autour des captages de Luxibout, Sources de la pisciculture et Sources de comtes,=

Deux zones de captage arrêtées jouxtent le territoire communal :

- A l'est, aux lieux-dits : Meisenberg et Wolkshart à Saint-Vith ;
- Au sud, au nord de Cierreux à Gouvy.

Les 27 sites de captage de l'eau sont implantés sur la commune. Ils sont situés dans les villages suivants :

Localisation	Code de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Volume prélevé en m ³
Bèche	56/5/1/003	BECHE	10.606
Croix Schmitz	56/2/7/002	VIF SALM	34.166
Dairomont	55/4/3/002	DAIROMONT FORAGE	102
Dairomont	55/4/3/001	DAIROMONT	1.604
Ennal	56/1/5/002	ENNAL	6.115
Est de Burtonville	56/1/9/002	LAGUESPRE	257.944
Fraiture	55/7/3/003	FRAITURE 1	58.201
Fraiture	55/7/3/002	FRAITURE 2	inexploité
Golonfa	56/1/7/005	PUITS GOLONFA	45.485
Goronne	55/4/9/001	CAPTAGE DE GORONNE	44.409
Grands Sarts	56/5/3/005	SOURCES DE LA PISCICULTURE	inexploité
Grands Sarts	56/5/3/001	LUXIBOUT	272.631
Grands Sarts	56/5/3/001	LUXIBOUT	23.782
Grands Sarts	56/5/3/004	SOURCES DES COMTES	inexploité
Hébronval	55/8/2/001	LIERNEUX - HEBRONVAL D1	72.369
Hourt (sud de Gd-Halleux)	56/1/4/001	HOURT	54.504
Mont	55/4/6/001	CAPTAGE DE MONT	7.927
Mont-le-Soie	56/1/6/001	MONT-LE-SOIE	16.152
Neuville	56/1/8/001	GOSSOIN	79.574
Ottré (Hestreux)	55/8/3/007	HESTREUX D2	27.057
Ottré (Hestreux)	55/8/3/001	LIERNEUX - HESTREUX D1	120.041
Provédroux	55/8/3/004	PROVEDROUX	11.380
Provédroux (est de)	56/5/1/001	LIERMINAY	441
Regné	55/8/1/005	LIERNEUX-REGNÉ D2	inexploité
Regné	55/8/1/002	LIERNEUX - REGNE D1	76.459
Wezdes Pourceaux	55/7/3/001	WEZ DES PORCEAUX II	inexploité
Wezdes Pourceaux	55/7/6/003	WEZ DES PORCEAUX I	39.427

Figure 209 : Tableau des captages exploités pour la distribution publique d'eau potable

⁷² Source : compte-rendu du Conseil communal du 14 novembre 2011, salmiens.be

⁷³ Source : L'Avenir du Luxembourg, *l'Afrique se jette à l'eau*, 09/10/2007

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

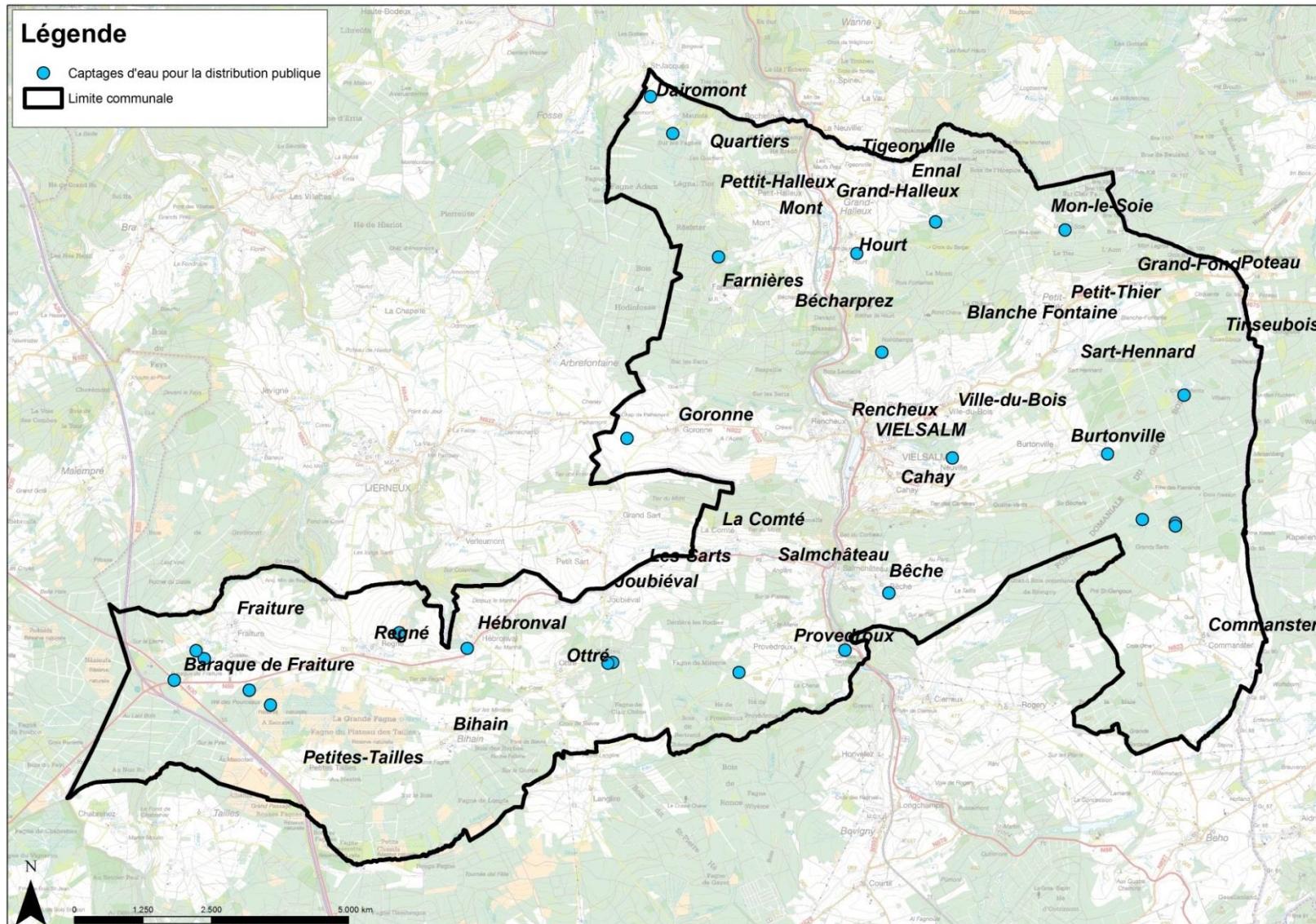


Figure 210 : Carte des captages pour la distribution publique de l'eau

6.8.4 ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE

DESCRIPTION DU RESEAU DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ HAUTE TENSION

Une ligne haute tension aérienne de 380 kV traverse la commune entre Hébronval et Ottre selon un tracé nord-sud.



Figure 211 : Carte des lignes électriques haute tension (Source : Atlas de l'énergie)



Figure 212 : Photographie d'une ligne à haute tension, sur la N89 à proximité d'Hébronval (Google Streets)

DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ LOCALE

La distribution de l'électricité est assurée par ORES Assets. Constituée le 31 décembre 2013, cette société est née de la fusion des huit intercommunales mixtes wallonnes de distribution d'énergie. ORES Assets a donc repris les activités d'Interlux sur le territoire salmien.

Tous les villages de la commune sont desservis par le réseau de distribution via des lignes électriques aériennes supportées par des poteaux.

PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Depuis 2008, Le territoire communal compte 3 **unités de cogénération** situées sur le PAE de Burtonville produisant de l'énergie électrique et de l'énergie thermique sous forme d'eau chaude.

L'unité (cogénération biomasse) de la scierie IBV fonctionne grâce à ses sous-produits de basse qualité (écorces et découpes). Elle est équipée d'une turbine à contrepression qui développe une puissance électrique de 17.769 MW et génère une puissance thermique de 27.400 MW.

L'électricité produite est consommée sur le site et le surplus est injecté sur le réseau de distribution.

L'entreprise Spanolux possède deux unités de cogénération fonctionnant au gaz naturel et produisant 7.400 MW d'énergie électrique et 7.464 MW d'énergie thermique.

Il n'y a pas de **parcs à éoliennes** sur le territoire communal. Notons qu'une demande de permis unique pour un projet de parc de 6 éoliennes sur la RN68 sur le territoire de Gouvy a été refusé le 25 juin 2014. De plus, un autre projet de parc de 8 éoliennes sur le territoire des communes de Lierneux et Vielsalm au lieu-dit « Les Longs Sarts » entre Lierneux et Regné était à l'enquête publique jusqu'au 23 septembre 2014, le permis a été refusé par les fonctionnaires technique et délégué le 23 décembre 2014 et un recours a été introduit par le demandeur le 26/01/2015. Voici, ci-dessous, un extrait du PCDR au sujet d'autres projets d'éoliennes avortés à Vielsalm :

« [...] un premier projet a été envisagé à Regné ; les résultats des études menées étaient positifs. Cependant, on a décelé sur le site choisi la nidification d'un oiseau protégé, ce qui a arrêté toutes les démarches. Un deuxième projet a ensuite été élaboré, initialement prévu sur le site des Ardoisières, déplacé ensuite à la Baraque de Fraiture. Fin 2003, un accord était intervenu entre les communes de Vielsalm et Manhay ; en effet,

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Vielsalm avait constitué ce projet mais sur un terrain appartenant à la commune voisine de Manhay. Les deux entités avaient dès lors décidé de déposer le projet ensemble, Manhay accordant un droit de superficie à Electrabel pour la construction d'une éolienne de 85 mètres de haut dans un premier temps, d'un mini-parc ensuite. C'était sans compter sur une décision négative du Ministre de l'Aménagement du Territoire, prise début décembre 2004. »

Un projet de **turbine hydroélectrique** sur la chute du lac des Doyards est prévu dans le cadre du PCDR, ce projet est suivi par la CLDR⁷⁴. Cette centrale répondrait aux besoins en énergie électrique d'environ 200 ménages.⁷⁵

Notons qu'un projet de centrale de **biométhanisation** est également à l'étude.⁷⁶

6.8.5 ALIMENTATION EN GAZ

CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ

Une canalisation souterraine haute pression identifiée par des balises et dont le diamètre est compris entre 600 mm et 900 mm traverse la commune selon un axe nord-sud à hauteur d'Hébronval. Elle transporte du gaz à haut pouvoir calorifique jusqu'à la commune de Bastogne. Son tracé est pratiquement parallèle à celui de la ligne HT décrite ci-avant.

Une autre canalisation, connectée à la première, est présente sur le territoire communal. Elle alimente en fait les entreprises actives au sein du zoning de Burtonville.



*Figure 213 : Figure illustrant une balise de canalisation sur la route de Neuville à Burtonville
(Source : Agora)*

Le réseau de transport se trouve à une profondeur qui tient compte du type d'activité en surface (rue, agriculture, etc.).

Des prescriptions particulières doivent toutefois être respectées lors de tous travaux (constructions, plantations) dans une bande de terrain de part et d'autre des installations souterraines.

GAZ DE VILLE

Le territoire communal n'est pas desservi en gaz naturel à l'exception du zoning de Burtonville.

⁷⁴ CLDR : Commission locale de développement rural

⁷⁵ Sources : Compte-rendu de la réunion d'information du public du 27/02/2013 sur l'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Vielsalm et Lierneux au Sud des villages de Goronne et Menil et compte-rendu du Conseil communal du 02/05/2013 sur salmiens.be.

⁷⁶ Source : Compte-rendu de la réunion d'information du public du 27/02/2013 sur l'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Vielsalm et Lierneux au Sud des villages de Goronne et Menil

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

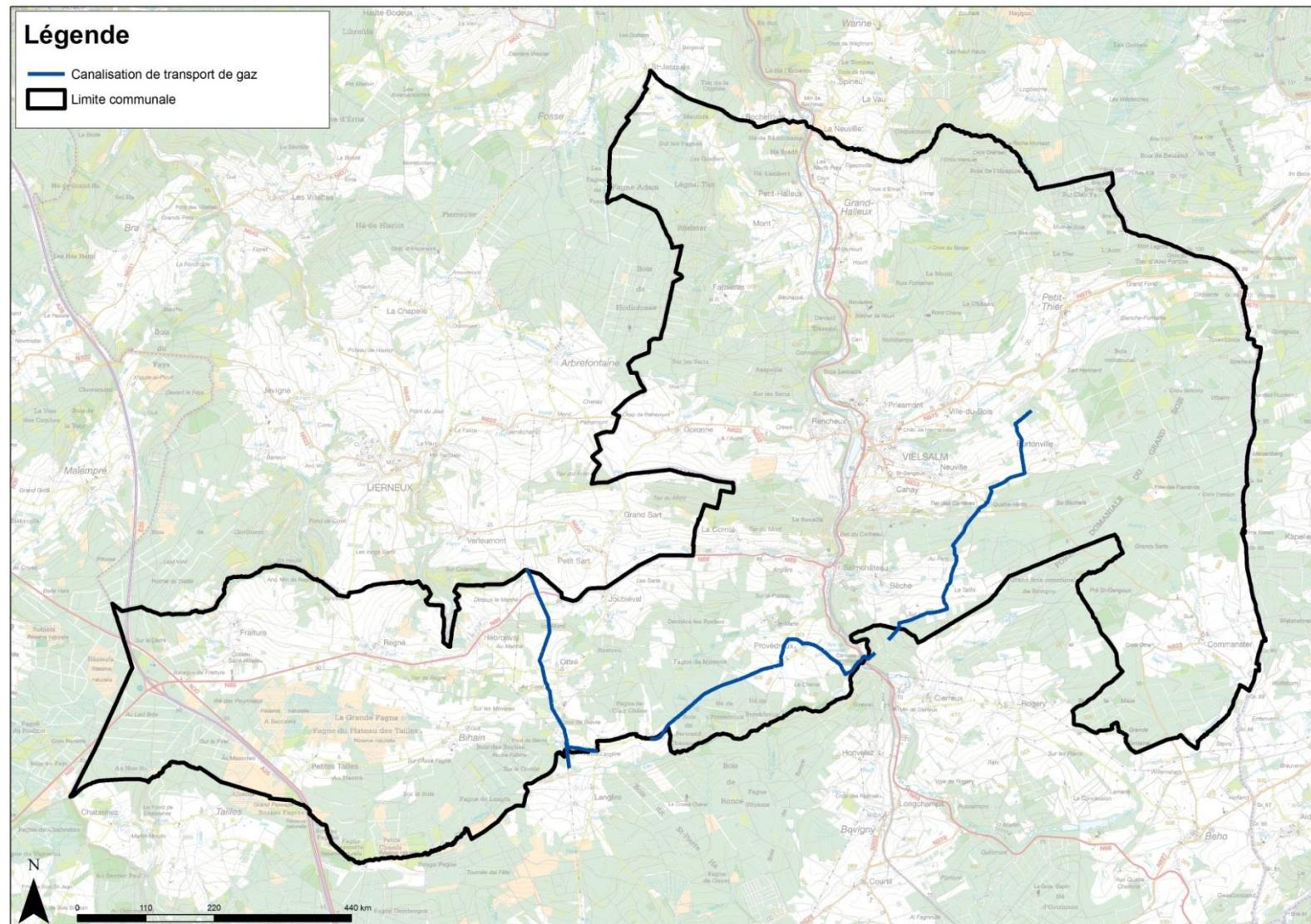


Figure 214 : Carte de localisation des conduites de gaz sur le territoire communal (Source : administration communale, cartographie : Agora)

6.8.6 RESEAU DE CABLO-TELECOMMUNICATIONS

La télédistribution était distribuée par TELELUX, l'intercommunale de la Province du Luxembourg. Depuis le 22 février 2007, les activités de l'intercommunale ont été cédées à VOO.

Le réseau de téléphonie fixe et de services internet dessert également les rues de la commune.

Le réseau GSM, géré par les différents opérateurs présents sur le marché belge, offre une assez large couverture sur le territoire communal.

Vielsalm compte actuellement 13 sites opérationnels, répartis sur l'ensemble du territoire communal, dont 2 le long de la N30.

N° d'identification IBPT	Adresse	Opérateur
397	Baraque de Fraiture, N30	Base
431	Joubiéval	Proximus
691	Rue de Farnières	Base
742	Forêt - Bec de Corbeau, Bêche	Proximus / Mobistar / Base
1208	Hébronval	Mobistar / Base
1991	ASBL Les Hautes Ardennes, rue des Ardoisières	Proximus / Mobistar
3031	Baraque de Fraiture, N30	Proximus / Mobistar
3163	Ottré	Mobistar
3896	Spano Europe, Route du Moulin Burtonville	Mobistar
7870	Petit-Thier	Base
9034	Rue Sainte-Marie	Proximus / Mobistar
16159	Route du Moulin	Proximus
17650	Bihain	Base

Figure 215 : Tableau de la liste des sites opérationnels d'antennes GSM (Source : IBPT)

Les antennes sont placées sur des pylônes ou sur des bâtiments. La plus grande infrastructure se trouve à la baraque de Fraiture, le long de la N30. Cette localisation est privilégiée puisqu'elle constitue le 2^{ème} point le plus haut de Belgique.

Notons qu'un réseau de fibre optique suit le même tracé que la canalisation de gaz qui coupe le territoire communal selon un axe nord-sud. L'antenne GSM située au sud d'Ottré est reliée à ce réseau de fibre optique.

6.8.7 GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS

Vielsalm a confié la gestion de ses déchets à l'intercommunale AIVE⁷⁷.

La collecte des déchets au sein de la commune est assurée à plusieurs niveaux :

- par des collectes en porte-à-porte ;
- via des bulles à verre et à textiles ;
- grâce à l'implantation d'un parc à conteneurs.

La récolte des déchets ménagers se fait principalement dans des sacs poubelles payants communaux⁷⁸, en vente à l'Hôtel de Ville ou dans certains commerces d'alimentation générale de la commune : des sacs gris de 60l pour la collecte de la fraction résiduelle des déchets ménagers et des sacs verts biodégradables de 20l pour la collecte des déchets organiques. Les PMC doivent, quant à eux, être déposés au parc à conteneurs de Ville-du-Bois ou dans tout autre parc à conteneurs géré par l'AIVE.

Des conteneurs relevés toutes les semaines existent également pour les commerces, entreprises et asbl. Ces derniers sont soumis à une redevance annuelle dont le montant est fixé selon la capacité du conteneur.

COLLECTES EN PORTE-À-PORTÉ

La commune est divisée en 2 zones pour le ramassage des déchets ménagers :

- **Zone verte** : ville, Grand-Halleux, Petit-Thier, Goronne, Commanster, Cahay, Neuville, Burtonville, Quartier Jules, Bary, Ville-du-Bois et Rencheux ;
- **Zone bleue** : Salmchâteau, Comté, Provedroux, Bêche, Bihain, Joubiéval, Les Sarts, La Bedinne, Baraque Fraiture, Ottré, Regné, Hébronval, rairure et Petites-Tailles.

⁷⁷ Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Environnement

⁷⁸ 60 sacs (30 sacs gris et 30 sacs verts) sont reçus gratuitement par ménage annuellement. Les sacs supplémentaires sont vendus par rouleau de 10 au prix de 12 euros pour les sacs gris et de 5 euros pour les sacs verts.

Collectes non sélectives : ordures ménagères brutes

Les ordures ménagères placées dans les sacs poubelles réglementaires sont collectées une fois par semaine, les lundis pour la zone verte et les jeudis pour la zone bleue.

La quantité d'ordures ménagères brutes (OMB) collectée annuellement dans la commune entre 2008 et 2012 est de :

Ordure ménagère	2008	2009	2010	2011	2012
tonnes	984,5	959,2	917,1	962,0	924,6
habitants	7.405	7.461	7.513	7.505	7.568
kg/hab./an	133,0	128,6	122,1	128,2	123,8

Figure 216 : Tableau de l'évolution de la quantité d'ordures ménagères brutes collectées annuellement (Sources : environnement.wallonie.be)

Selon les données fournies pour les années 2008 à 2012, environ 950 tonnes d'OMB sont collectées annuellement dans la commune.

Ces ordures sont évacuées par le collecteur Remondis et converties en combustible de substitution et valorisées dans une unité de cogénération.

La quantité d'ordures ménagères brutes produite par habitant est de 124 kg/hab (en diminution depuis 2008). Elle est plus faible que la moyenne de la Région wallonne (149,3 kg/hab) mais plus élevée que celle de la Province de Luxembourg (109,6 kg/hab) et en-dessous du quota fixé par la Région wallonne qui est de 200 kg par habitant.

Encombrants

La collecte des déchets encombrants à domicile, organisée par la commune, se fait tous les 3 mois et est gratuite. Les habitants doivent s'inscrire au plus tard une semaine avant la date du ramassage.

Encombrants	2008	2009	2010	2011	2012
tonnes	12,3	13,5	12,3	11,0	12,5
kg/hab./an	1,7	1,8	1,6	1,5	1,7

Figure 217 : Tableau de l'évolution de la quantité d'encombrants collectés entre 2008 et 2012 (Source : environnement.wallonie.be)

La quantité d'encombrants collectée représente un peu plus de 12 tonnes par an jusqu'en 2009. Les encombrants collectés sont regroupés par la commune.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL***Collectes sélectives : déchets organiques***

La collecte des déchets organiques se fait en même temps que celle des déchets ménagers (voir paragraphe 0).

La quantité de déchets organiques collectée annuellement dans la commune entre 2008 et 2012 est de :

Déchets organiques	2008	2009	2010	2011	2012
tonnes	317,2	317,2	336,5	343,6	358,9
kg/hab./an	42,8	42,5	44,8	45,8	48,1

Figure 218 : Tableau de l'évolution de la quantité de déchets organiques collectés entre 2008 et 2012 (Source : environnement.wallonie.be)

La collecte, effectuée par Remondis, de cette classe de déchets est en constante augmentation depuis 2009 ce qui témoigne du meilleur tri effectué par les ménages. Ces ordures sont ensuite biométhanisée et compostée pour produire électricité, chaleur et compost.

Collectes sélectives : papiers-cartons

Les papiers et cartons sont récoltés en porte-à-porte tous les deux mois sur l'ensemble du territoire communal. Ils représentent environ 10 kg par habitant (en diminution) :

Papiers-cartons	2008	2009	2010	2011	2012
tonnes	88,6	76,1	83,4	78,2	77,9
kg/hab./an	12,0	10,2	11,1	10,4	10,4

Figure 219 : Tableau de l'évolution de la quantité de papiers-cartons collectée entre 2008 et 2012 (Source : environnement.wallonie.be)

La collecte est opérée par Dureco et les déchets sont recyclés (matières inorganiques).

PMC

Les PMC sont à déposer au parc à conteneurs de Ville-du-Bois ou dans l'un des 52 autres parcs gérés par l'AIVE.

En 2011 et 2012, ce sont 8 kg par équivalent-habitant qui ont été collectés au parc à conteneurs de Ville-du-Bois (7,5 kg/EH en 2009).

Déchets verts

Il n'y a pas de collecte des déchets verts à Vielsalm durant l'année mais ceux-ci peuvent être déposés au parc à conteneurs.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DES DÉCHETS***Bulles à verre***

Pour la collecte du verre, en plus du parc à conteneurs, la commune de Vielsalm dispose de bulles à verre (blanches et vertes) réparties dans les différents villages.

Les sites de bulles à verre sont globalement bien répartis dans les différents villages du territoire communal. Le tri verres blanc et vert est proposé au niveau de chaque point de collecte.

Les bulles à verre sont vidées par la société VANHEEDE et le verre est apporté au centre de MINERALE à Lodelinsart pour y être broyé et recyclé.

La quantité de verres blanc et coloré collectée annuellement s'élève à :

Verres blanc et coloré	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnes	163,0	146,1	198,45	247,9	168,9
kg/hab./an	16,6	19,6	26,4	33,0	22,6

Figure 220 : Tableau de l'évolution de la quantité de verre collecté entre 2008 et 2012

Le rendement de verre collecté par habitant varie donc entre 17 et 33 kg selon les années.

Textiles

Deux bulles à vêtements TERRE sont à disposition pour la collecte des textiles, celles-ci sont implantées à Vielsalm à proximité de la piscine communale et sur le parking d'une grande surface, rue des Grands Champs.

PARC À CONTENEURS

Le parc à conteneurs de Vielsalm est situé à Ville-du-Bois. Il est géré par l'AIVE et est ouvert du lundi au samedi.

Une prime communale encourageant la fréquentation du parc à conteneurs a été créée et est également valable pour les parcs à conteneurs situés dans les communes limitrophes⁷⁹. Elle s'élève à 20 euros par chef de ménage à raison de 10 fréquentations réparties sur au moins 6 mois distincts entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014.

⁷⁹ PAC de Burg-Reuland, Gouvy, Houffalize, Manhay, Saint-Vith et Trois-Ponts.

QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE ET DANS LES BULLES

Un habitant de la commune a produit en 2012 environ 204 kg de déchets : ordures ménagères brutes, déchets organiques, encombrants, papiers/cartons et verre.

Déchets	2008	2009	2010	2011	2012
Total (tonnes)	1.565,6	1512,0	1.547,7	1.642,6	1.542,8
habitants	7.405	7.461	7.513	7.505	7.568
kg/hab./an	211,4	202,7	206,0	218,9	203,9

Figure 221 : Tableau de l'évolution de la quantité totale de déchets collectés

La quantité totale de déchets collectés reste plus ou moins stable depuis quelques années. Le tonnage de 2012 est comparable à celui de 2008 malgré une population plus importante de 163 individus. On constate également un volume de déchets sensiblement plus important en 2011 qui s'explique par une augmentation des volumes de verre et d'OMB.

Les déchets communaux produits par les corbeilles de rues, ... font également l'objet d'un ramassage ; cette fraction est déposée au centre d'enfouissement technique de Tennevile.

PROPRETÉ PUBLIQUE

La commune est équipée de quelques poubelles publiques.

Des dépôts sauvages d'ordures (déchets de construction, vieux électroménagers,...) sont identifiés au niveau des talus et berges des cours d'eau, des sites de bulles à verre, à proximité de poubelles publiques ou dans des zones plus isolées de la commune.

Le règlement de Police prévoit des sanctions contre la délinquance environnementale. Un agent constataleur des infractions environnementales qui œuvre notamment à identifier les dépôts clandestins a été engagé il y a quelques années.

La commune participe également à l'opération « communes et rivières propres » organisée par l'AIVE qui se tient chaque année au printemps. A cette occasion, différents acteurs publics conjuguent leurs efforts à ceux du monde associatif pour nettoyer les accotements des routes et berges de cours d'eau des déchets laissés par des personnes peu soucieuses de leur environnement.

6.8.8 PROGRAMME DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

Le montant maximal du programme triennal des travaux pour la période 2013-2016 s'élève à 646.479,65 euros pour la commune. L'intitulé des travaux est repris au tableau ci-dessous.

N°	Intitulé de l'investissement	Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux	Estimation de l'intervention régionale (DGO1)
1	Pose de canalisation pour déversoir d'orage à Neuville	169.131,30	84.565,65	84.565,65
2	Entretien des voiries. Chemin n°20 Provedroux - Langlire, chemin n°1 route de Mont-le-Soie, chemin n°24 route d'Otré vers Hébronval jusqu'à la RN 89 + rue des Minières, chemin n°7 rue Dessus les Minières jusque Bihain, chemin n°5 route vers Quartier	561.835,06	280.917,53	280.917,53
3	Rue de la Station à Vielsalm	460.829,70	230.414,85	230.414,85
4	Rénovation de la toiture du clocher de l'église de Grand-Halleux	101.163,23	50.581,62	50.581,62
TOTAUX (€)		1.292.959,29	646.479,65	646.479,65

Figure 222:Tableau du programme triennal des travaux publics 2013-2016 (Source: Administration communale)

6.8.9 CONCLUSION

Environ 72 % des habitants de la commune sont repris en **régime d'assainissement collectif**.

Les réseaux d'égouttage et de collecteurs de certaines rues en zone d'assainissement collectif doivent être complétés et des dispositifs d'épuration individuelle sont donc encore nécessaires (c'est le cas entre Provedroux et Salmchâteau, à Salmchâteau et à Grand-Halleux).

Deux stations d'épuration collective sont en service sur la commune, au nord de Vielsalm-centre et à Fraiture. Actuellement, environ 83,5% des eaux en assainissement collectif sont traitées. Il est prévu de construire trois stations supplémentaires : à Grand-Halleux (1.600 EH), à Petit-Thier (360 EH) et à Regné (300 EH).

Le **régime d'assainissement autonome** (28 %) concerne quelques hameaux, du fait des zones agricoles et à cause des difficultés techniques ou financières pour assainir ces zones de manière collective. L'assainissement autonome comporte certains risques étant donné qu'aucun contrôle n'est effectué et que donc l'état des installations des particuliers (vétusté, efficacité, odeurs) n'est pas connu. Un problème avec les installations pourrait causer une pollution des cours d'eau, des nappes ou des captages.

Aucune zone ne se trouve en régime d'assainissement transitoire à Vielsalm.

L'**alimentation en eau** de la commune est assurée par la SWDE. La distribution publique exploite 27 captages d'eau souterraine dans la commune pour l'alimentation du réseau d'eau potable. L'eau est puisée dans la nappe d'altération superficielle du Cambro-Silurien de l'Ardenne ou dans la nappe aquifère du Massif Schisto-gréseux de l'Ardenne.

Remarquons que la commune de Vielsalm fait face à des problèmes de distribution en eau pour cause de sécheresse en raison de ses activités industrielles (Burtonville) et touristiques (Golofna).

Le territoire communal est traversé par une **ligne à haute tension** aérienne de 380 kV qui rejoint un poste de transformation d'électricité (ELIA) à Gouvy, juste au sud de la limite communale. Le réseau local de **distribution d'électricité** ORES Assets est aérien dans tous les villages de la commune.

Le territoire communal compte 3 **unités de cogénération** situées sur le PAE de Burtonville produisant de l'énergie électrique et de l'énergie thermique sous forme d'eau chaude. Ces unités fonctionnent grâce aux sous-produits de basse qualité (écorces et découpes) de l'industrie du bois.

Il n'y a actuellement pas de **parcs à éoliennes** sur le territoire communal. Un projet de **turbine hydroélectrique** sur la chute d'eau du lac des Doyards et un projet de centrale de **biométhanisation** sont à l'étude.

Une **conduite de gaz** sous haute pression traverse le territoire communal selon un axe nord-sud à hauteur d'Hébronal, dont la présence implique quelques contraintes en cas de travaux à proximité. Une autre conduite dessert le parc d'activités économiques de Burtonville. Le reste de la commune n'est pas desservi en gaz naturel.

L'ensemble des foyers salmiens profite de la **télédistribution**, des services **internet** et de **téléphonie fixe**.

La couverture en **téléphonie mobile** est assurée par la présence de 13 sites opérationnels d'antennes GSM, répartis sur le territoire communal.

La **gestion des déchets** de la commune est assurée par l'intercommunale AIVE. La commune doit répondre au principe de coût-vérité en matière de gestion des déchets ménagers. La collecte des déchets se fait via des sacs poubelles communaux et des sacs verts biodégradables pour la collecte des déchets organiques. Les PMC doivent, quant à eux, être déposés au parc à conteneurs de Ville-du-Bois ou dans tout autre parc à conteneurs géré par l'AIVE. En 2011 et 2012, ce sont 8 kg par équivalent-habitant qui ont été collectés au parc à conteneurs de Ville-du-Bois. Une prime communale encourageant la fréquentation du parc à conteneurs a été créée et est également valable pour les parcs à conteneurs situés dans les communes limitrophes.

La quantité d'ordures ménagères brutes produite par habitant est de 124 kg/hab (en diminution depuis 2008). Elle est plus faible que la moyenne de la Région wallonne (149,3 kg/hab) mais plus élevée que celle de la Province de Luxembourg (109,6 kg/hab) et en-dessous du quota fixé par la Région wallonne qui est de 200 kg par habitant

La collecte des déchets encombrants à domicile, organisée par la commune, se fait tous les 3 mois et est gratuite.

La collecte des déchets organiques, effectuée par Remondis, de cette classe de déchets est en constante augmentation depuis 2009 ce qui témoigne du meilleur tri effectué par les ménages. Ces ordures sont ensuite biométhanisée et compostée pour produire électricité, chaleur et compost.

Les papiers et cartons sont récoltés en porte-à-porte tous les deux mois sur l'ensemble du territoire communal. Ils représentent environ 10 kg par habitant (en diminution).

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Les sites de bulles à verre sont globalement bien répartis dans les différents villages du territoire communal. Le tri verres blanc et vert est proposé au niveau de chaque point de collecte

Le rendement de verre collecté par habitant varie donc entre 17 et 33 kg selon les années.

De manière générale, la quantité totale de déchets collectés reste plus ou moins stable depuis quelques années. Le tonnage de 2012 est comparable à celui de 2008 malgré une population plus importante de 163 individus. On constate également un volume de déchets sensiblement plus important en 2011 qui s'explique par une augmentation des volumes de verre et d'OMB.

En ce qui concerne la propreté publique, La commune participe à l'opération « communes et rivières propres » organisée par l'AIVE qui se tient chaque année au printemps.

Le montant maximal du programme triennal des travaux pour la période 2013-2016 s'élève à 646.479,65 euros pour la commune.

Les **principaux enjeux** en matière d'infrastructures d'assainissement et d'énergie pouvant être identifiés :

Enjeux :

- continuer l'épuration des eaux selon le PASH et finaliser le réseau d'assainissement ;
- contrôler le respect de la législation en matière d'épuration autonome et réduire les installations individuelles ;
- préserver les captages et les réserves en eau souterraine ;
- adapter des infrastructures au développement de l'habitat dans la commune ;
- Sensibilisation des habitants au sujet du recours aux énergies renouvelables et développement d'énergies renouvelables à grande échelle (potentiel en termes de production énergétique en lieu avec l'agriculture/sylviculture, bio-méthanisation, éolien...).

6.8.10 INFRASTRUCTURES TECHNIQUES TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITES - MENACES

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
EGOUTTAGE	Les eaux usées de la commune sont épurées (zone d'assainissement collectif - 72%). 2 Stations d'épuration sont en service pour une capacité totale de 9.500 EH.	Le régime d'assainissement autonome (28 %) concerne quelques hameaux, du fait des zones agricoles et à cause des difficultés techniques ou financières pour assainir ces zones de manière collective. L'assainissement autonome comporte certains risques étant donné qu'aucun contrôle n'est effectué.	Terminer le réseau d'égouttage en zone d'assainissement collectif. 3 STEP supplémentaires sont prévues : à Grand-Halleux (1.600 EH), à Petit-Thier (360 EH) et à Regné (300 EH). adapter des infrastructures au développement de l'habitat dans la commune	Pollution des cours d'eau, des nappes phréatiques et des captages.
DISTRIBUTION DE L'EAU	L'alimentation en eau de la commune est assurée par la SWDE. La distribution publique exploite 27 captages d'eau souterraine dans la commune pour l'alimentation du réseau d'eau potable.	Les quantités d'eau prélevées sont insuffisantes à certains endroits (Burtonville) et demandent un traitement spécifique (Golonfa)		Alimentation de certains captages par camions.
ENERGIE ELECTRIQUE et THERMIQUE	Réseau de distribution d'électricité complet et aérien. 3 unités de cogénération situées sur le PAE de Burtonville produisant de l'énergie électrique et de l'énergie thermique	Faible production d'électricité sur le territoire communal	Développement d'énergies renouvelables (éoliennes, biométhanisation, turbine hydroélectrique sur la chute d'eau du lac des Doyards)	Nuisances engendrées par l'installation de certaines infrastructures de production électrique (éolienne, central de bio-méthanisation).
GAZ	Passage d'une conduite de gaz naturel sous pression FLUXYS.	Les habitations de la commune ne sont pas desservies par un réseau de distribution du gaz de ville.	Réalisation d'un réseau de distribution du gaz naturel pour desservir les habitations car plus respectueux de l'environnement que le mazout.	
TELECOMMUNICATIONS	13 sites opérationnels desservent le territoire communal pour le réseau GSM	La couverture GSM est de temps en temps faible dans certaines zones	Amélioration de la couverture GSM dans certaines zones	

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
DECHETS	<p>La gestion des déchets est assurée par l'intercommunale AIVE au moyen de collectes en porte-à-porte (déchets ménagers, organiques), via des bulles à verre et à textiles et grâce au parc à conteneurs de Ville-du-Bois.</p> <p>La commune organise aussi une collecte des encombrants à domicile</p> <p>La quantité totale de déchets collectés est restée relativement stable ces dernières années.</p> <p>Il existe une prime communale visant à encourager la fréquentation des PAC</p>	<p>Pas de ramassage des PMC ni des déchets verts (ils doivent être déposés au PAC).</p> <p>Des dépôts sauvages d'ordures (déchets de construction, vieux électroménagers,...) sont identifiés au niveau des talus et berges des cours d'eau, des sites de bulles à verre, à proximité de poubelles publiques ou dans des zones plus isolées de la commune.</p>	<p>La commune participe également à l'opération « communes et rivières propres » organisée par l'AIVE qui se tient chaque année au printemps.</p> <p>Le règlement de Police prévoit des sanctions contre la délinquance environnementale. Un agent constataleur des infractions environnementales qui œuvre notamment à identifier les dépôts clandestins a été engagé il y a quelques années.</p>	

7 ANALYSE TRANSVERSALE DES RESERVES FONCIERES

7.1.1 INTRODUCTION

Pour Vielsalm, l'estimation de la surface des terrains situés en zone urbanisable (résidentielle) au Plan de Secteur (réserves foncières brutes) est d'environ 339,41 ha. De plus, 62 ha sont libres en zone de loisirs, 43,44 ha le sont également en zone d'équipements. Les 8 ZACC présentent un potentiel de 81,87 ha de terrains libres et potentiellement urbanisables via la réalisation d'un Rapport Urbanistique et environnemental.

Cette estimation est relativement sommaire. Il s'agit en effet d'une estimation brute en fonction des parcelles non bâties et la zone urbanisable (rouge) au Plan de Secteur. Elle ne tient pas compte du fait qu'une partie des terrains de remplissage ne seront jamais bâties du fait d'une utilisation en cours ou jardins. Certains de ces espaces, en zone urbanisable au Plan de Secteur, sont par ailleurs aménagés en parkings et/ou des terrains interstitiels de faible dimension.

De plus, de nombreux « morceaux » de parcelles ne sont pas urbanisables, du point de vue de la structure ; mais ils représentent, en théorie, « des disponibilités foncières ».

Ainsi, chaque are de terrain concerné n'est pas forcément utilisable à des fins de construction, mais les ordres de grandeur des estimations sont suffisamment révélateurs pour renseigner sur la capacité du territoire communal à supporter des développements dans les années à venir. La différence entre la superficie brute et les réserves réelles est souvent inférieure à 5%.

Nous avons donc procédé à une *analyse qualitative* des réserves foncières actuelles :

Plusieurs réserves foncières situées en zone d'habitat et en zone d'habitat à caractère rural au Plan de Secteur sont par ailleurs concernées par des contraintes physiques, paysagères ou écologiques.

En tenant compte des éléments analysés précédemment dans ce rapport, nous avons réalisé une première analyse des réserves foncières par rapport aux contraintes liées au cadre naturel. Les éléments retenus sont : les zones inondables et les risques d'éboulement;

- En plus des contraintes naturelles il y a des éléments qui représentent les facteurs humains et de droit potentiellement contraignants pour l'urbanisation de la zone. Il s'agit de la situation des terrains dans des périmètres de PCA ou des permis d'urbanisation.
- La maîtrise du foncier est aussi très importante. La définition d'une stratégie pour le territoire communal nécessite une connaissance précise des espaces qui peuvent être considérés comme encore disponibles, notamment du point de vue de la maîtrise qu'en ont les pouvoirs publics.

L'analyse des réserves foncières est structurée comme suit :

- Une analyse des réserves foncières par zone urbanisable ou ZACC et les superficies ayant une contrainte physique sont analysées par groupe de villages.
- Dans la suite du chapitre, une présentation détaillée est faite pour les 8 ZACC du territoire afin d'avoir une vue globale des réserves foncières et des potentialités.

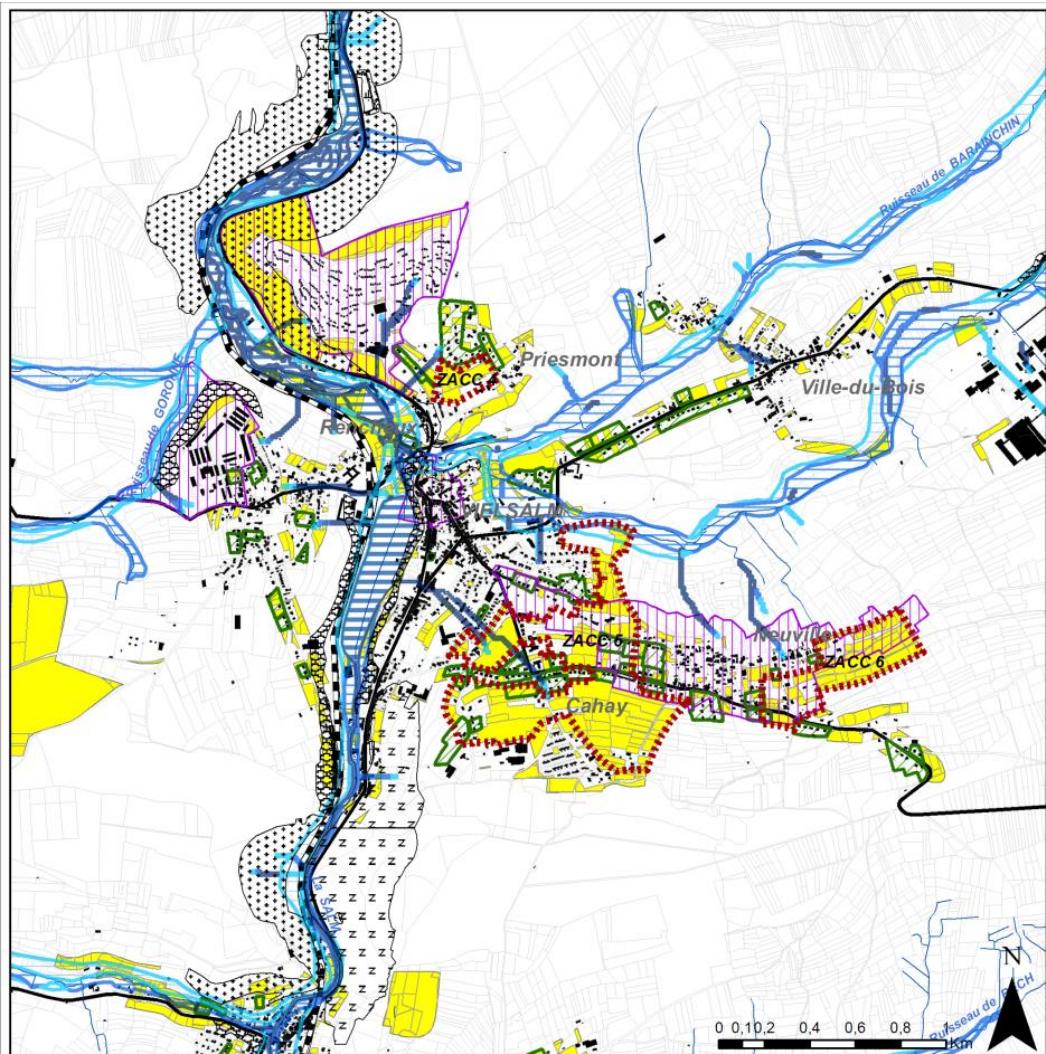
PLAN DE SECTEUR	TOTAL
Habitat ou hab. a caractère rural	339.41
Loisirs	62.86
Equipements	43.44
Zone industrielle	2.67
ZAEM	5.86
ZACC 1	4.29
ZACC 2	12.59
ZACC 3	8.25
ZACC 4	2.34
ZACC 5	30.36
ZACC 6	10.48
ZACC 7	8.06
ZACC 8	5.49
TOTAL RESERVES FONCIERES	536.11

PCA	92.37
Permis d'urbanisation	32.25
Alea inondation très faible	27.40
Alea inondation faible	16.97
Alea inondation moyen	3.45
Alea inondation élevé	0.38
Risque éboulement (abrupts)	0.08
Eboulement versants en zone d'habitat et HCR	8.58
Eboulement versants en zone de Loisirs	14.41

LEGENDE

 RESERVE FONCIERE	Risques d'éboulements de versants	 Autoroute existante
 ZACC	 Considérés à contrainte faible	 Autoroute en projet
Aléa d'inondation	 Considérés à contrainte modérée	 Route de liaison
 Aléa très faible	 Considérés à contrainte forte	 Route de liaison en projet
 Aléa faible	Risques d'éboulements abrupts	 Ligne existante
 Aléa moyen	 Parois abruptes ou rochers affleurants	 Ligne en projet
 Aléa élevé	 Périmètre de contraintes majeures	 Ligne HT existante
	SITUATION DE DROIT	 > Ligne HT en projet
	 PCA	 Canalisation existante
	 Permis de lotir	 Canalisation en projet

7.1.2 VIELSALM ET VILLAGES EN CONURBATION



À Vielsalm, sur les 54 ha de réserves foncières restants, 38 se trouvent en zone d'équipement et près de 13 en zone d'habitat. Il n'y a pas de ZACC à mettre en œuvre. Les contraintes physiques (risque d'inondation faible et d'éboulement en zone d'habitat) se situent surtout le long de la Salm.

À Cahay, la quasi-totalité des réserves foncières se trouvent dans la ZACC 5 et le reste se situe dans des zones d'habitat au Plan de Secteur.

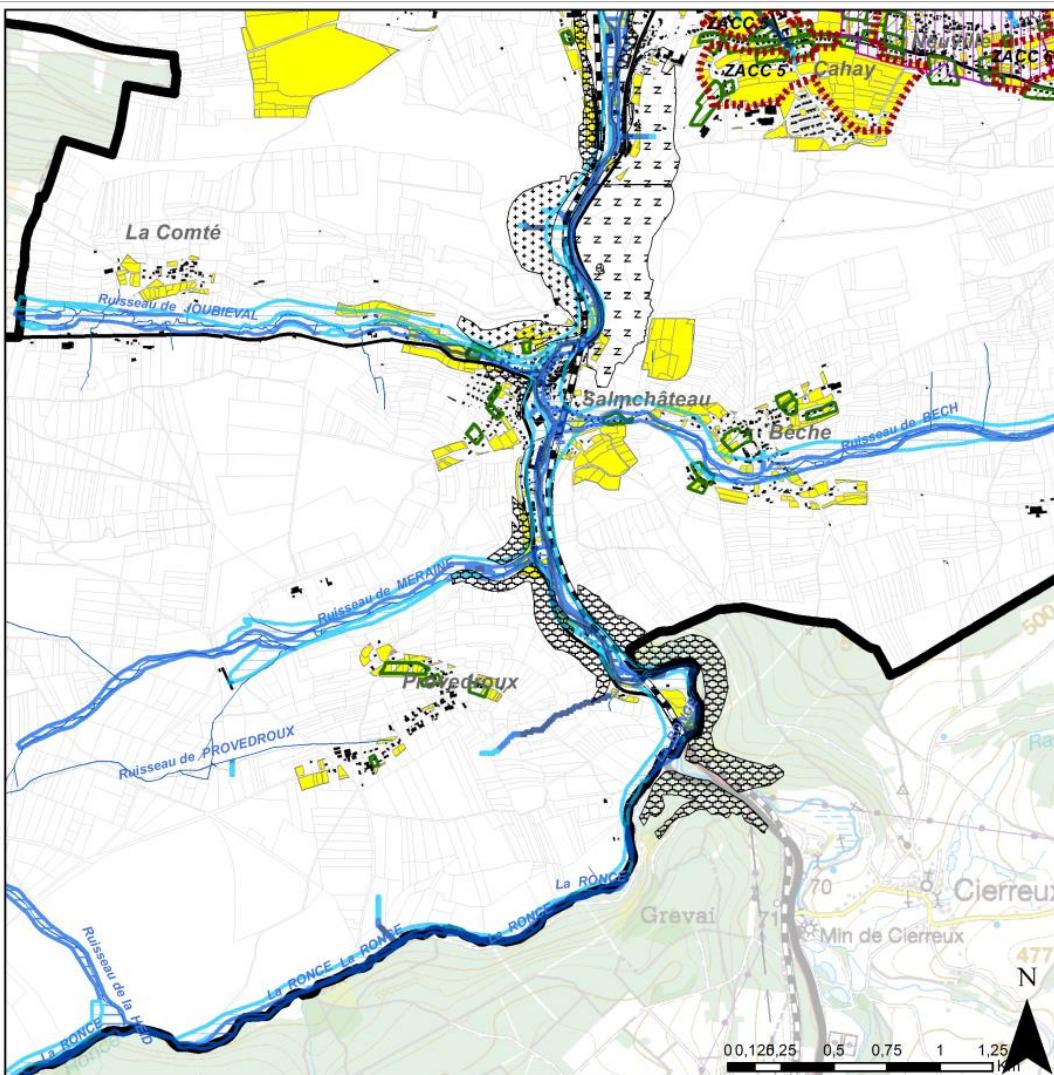
Plus de la moitié des réserves foncières de Neuville se situent dans la ZACC 6, le restant se partageant principalement entre les zones d'habitat et les zones d'habitat à caractère rural au Plan de Secteur. La moitié est concernée par un PCA.

Ville-du-Bois ne comporte pas de ZACC et possède des réserves foncières en zone d'habitat à caractère rural au Plan de Secteur.

Rencheux ne dispose plus des réserves foncières. A Priesmont, les réserves foncières se trouvent en zone de loisirs, soumises pour moitié à un risque d'éboulement considéré comme modéré.

PLAN DE SECTEUR	8
Habitat ou hab. à caractère rural	43.29
Loisirs	28.73
Equipements	38.46
Zone industrielle	0.73
ZAEM	0.76
ZACC 4	2.34
ZACC 5	30.36
ZACC 6	10.48
TOTAL RESERVES FONCIERES	155.15
PCA	34.94
Permis d'urbanisation	5.44
Alea inondation très faible	4.39
Alea inondation faible	3.42
Alea inondation moyen	2.15
Alea inondation élevé	0.30
Risque éboulement (abrupts)	0.06
Eboulement versants en zone d'habitat et HCR	2.79
Eboulement versants en zone de Loisirs	14.08

7.1.3 SALMCHATEAU ET LES VILLAGES DU SUD DE VIELSALM



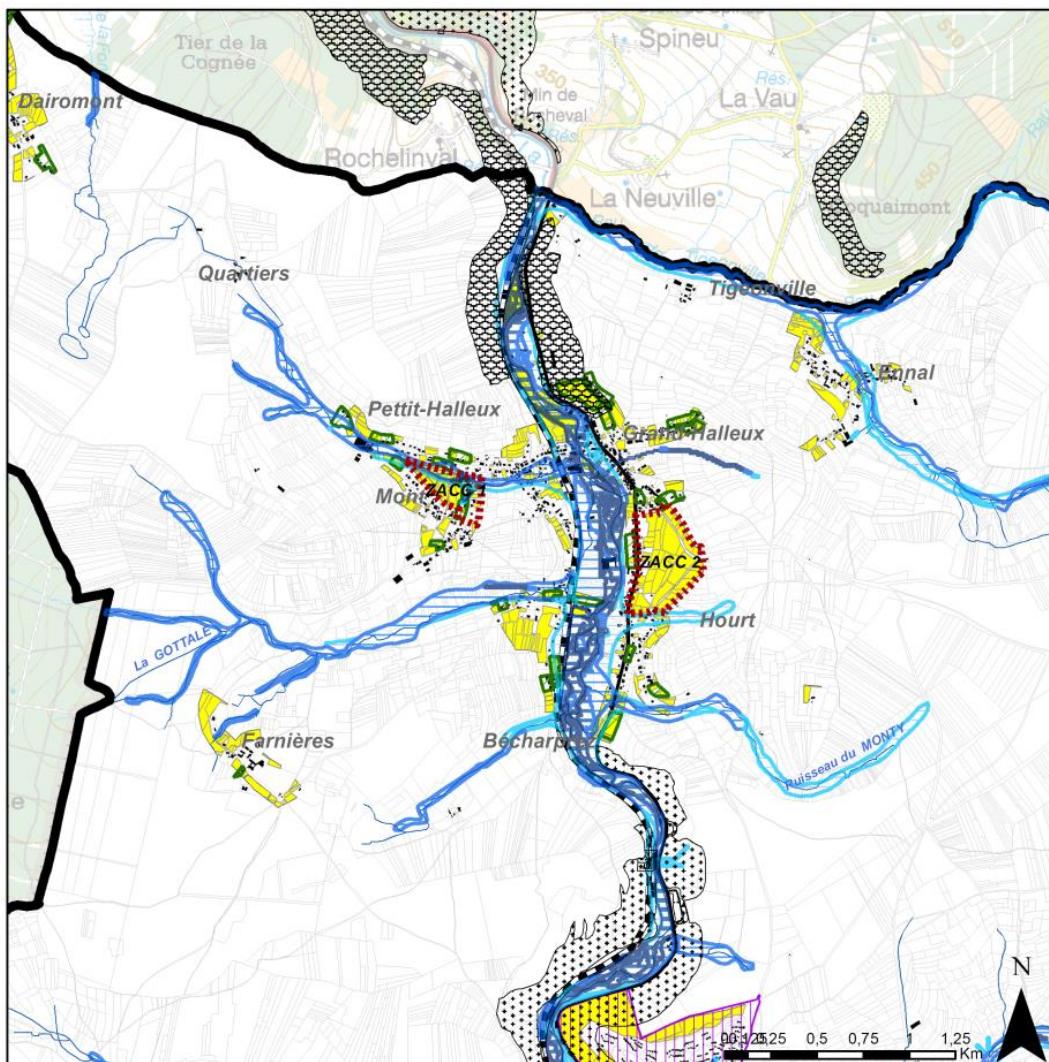
Les réserves foncières de Béche sont situées en totalité dans des zones d'habitat à caractère rural au Plan de Secteur. Elles sont en partie concernées par un aléa d'inondation faible et par des permis d'urbanisation.

Le tableau des réserves foncières reprend également celles des villages voisins (La Comté et Provedroux). Elles sont en partie exposées à un risque d'inondation faible à très faible, ainsi qu'à un risque d'éboulement sur les zones d'habitat à caractère rural situées le long de la Salm.

La zone de loisirs est actuellement en réserve foncière.

PLAN DE SECTEUR	4
Habitat ou hab. à caractère rural	40.50
Loisirs	5.94
Equipements	0.03
TOTAL RESERVES FONCIERES	46.47
PCA	0.00
Permis d'urbanisation	2.51
Alea inondation très faible	5.42
Alea inondation faible	2.94
Alea inondation moyen	0.27
Alea inondation élevé	0.00
Risque éboulement (abrupts)	0.02
Eboulement versants en zone d'habitat et HCR	2.60
Eboulement versants en zone de Loisirs	

7.1.4 GRAND-HALLEUX ET LES VILLAGES DU NORD DE VIELSALM



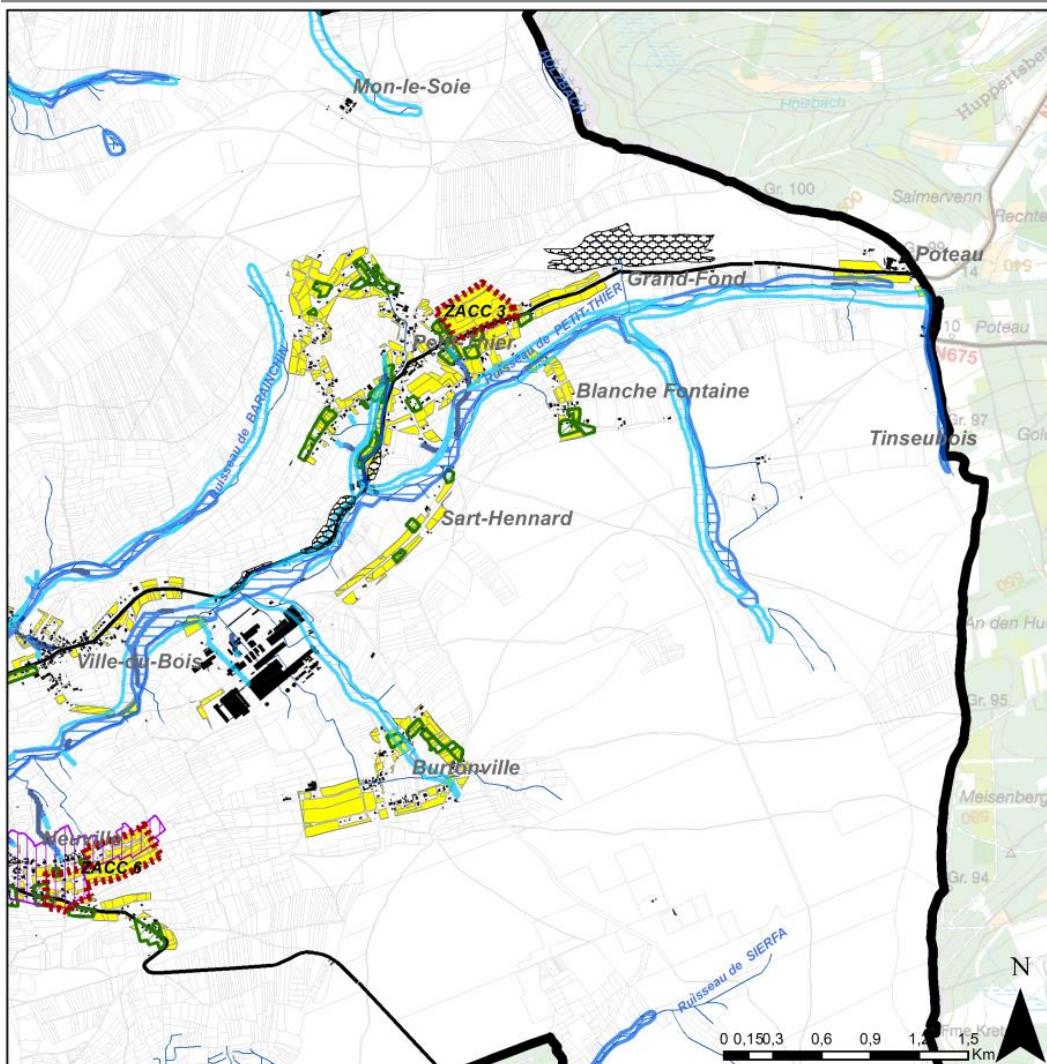
Ennal et Farnières offrent peu de réserves foncières et celles-ci sont situées majoritairement en zone d'habitat à caractère rural au Plan de Secteur, peu concernées par des contraintes physiques ou humaines.

À Grand-Halleux et dans les villages voisins, environ 13,6 ha des réserves sont concernées par un aléa d'inondation très faible à moyen ou bien par un risque d'éboulement. Plus de 6 ha sont déjà concernés par des permis d'urbanisation.

La ZACC 1 présente une superficie de 4,3 ha en réserves foncières et la ZACC 2, 12,6 ha. Il y a donc un total de 16,9 ha urbanisable à terme (à la condition de réaliser un RUE).

PLAN DE SECTEUR	7
Habitat ou hab. à caractère rural	51.51
Loisirs	5.55
Equipements	0.39
ZACC 1	4.29
ZACC 2	12.59
TOTAL RESERVES FONCIERES	74.32
PCA	0.00
Permis d'urbanisation	6.43
Alea inondation très faible	10.39
Alea inondation faible	2.61
Alea inondation moyen	0.60
Alea inondation élevé	0.00
Risque éboulement (abrupts)	0.00
Eboulement versants en zone d'habitat et HCR	2.64
Eboulement versants en zone de Loisirs	0.34

7.1.5 L'EST DE VIELSALM : VILLAGES ET ZONING



Dans cette partie du territoire, il reste aussi plus de 75 ha urbanisables en zone d'habitat à caractère rural.

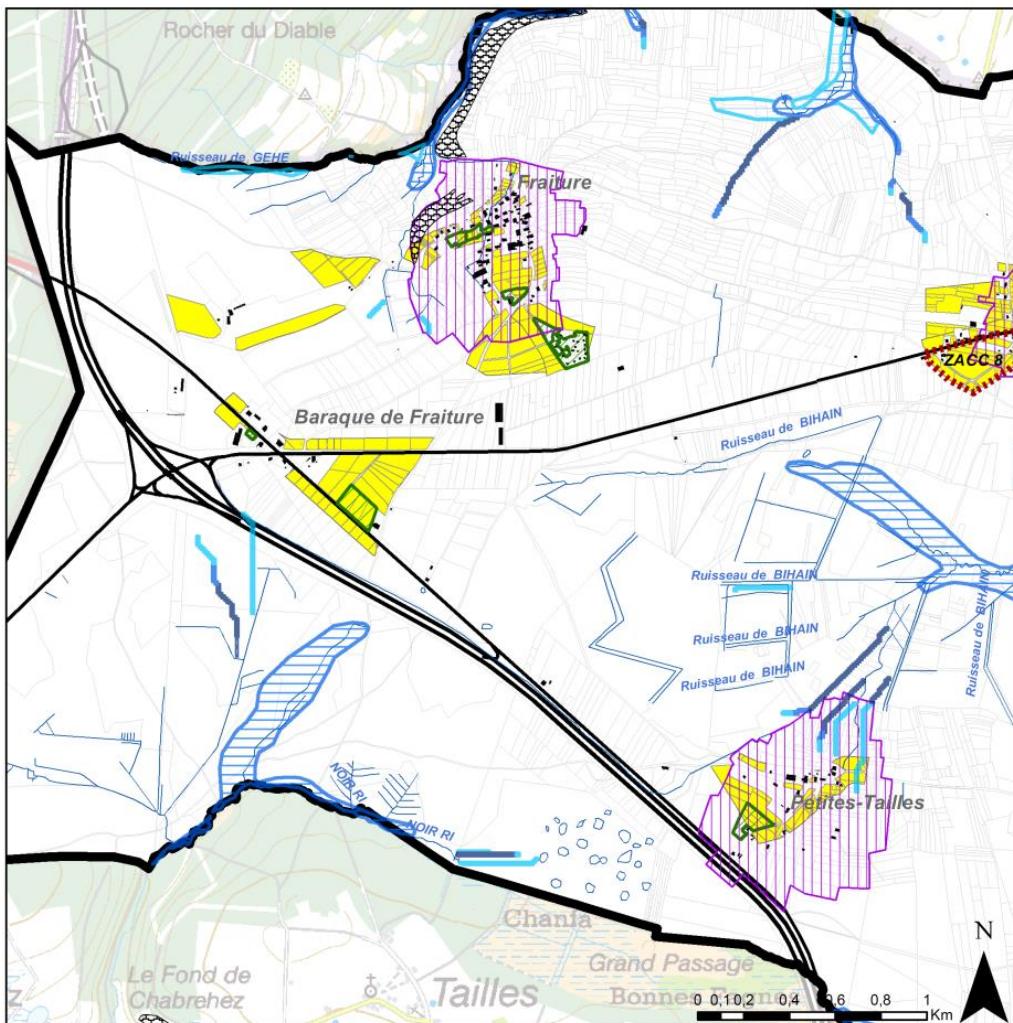
Sur les 61 ha de réserves foncières encore disponibles à Petit-Thier, plus de 53 se situent en zone d'habitat à caractère rural, ce qui en fait le village de l'entité avec le plus de foncier restant à bâtir d'après le Plan de Secteur. Quelques zones présentent un risque faible ou très faible d'inondation (6 ha sur le total de 85,88)

La ZACC 3 offre encore une réserve foncière de plus de 8 ha.
Dans le zoning ils restent près de 2 ha de foncier disponible

PLAN DE SECTEUR	6
Habitat ou hab. à caractère rural	75.68
Zone industrielle	1.94
ZACC 3	8.25
TOTAL RESERVES FONCIERES	85.88

PCA	8.42
Permis d'urbanisation	
Alea inondation très faible	1.89
Alea inondation faible	3.96
Alea inondation moyen	0.02
Alea inondation élevé	
Risque éboulement (abrupts)	
Eboulement versants en zone d'habitat et HCR	0.28

7.1.6 LES VILLAGES DE L'OUEST DE VIELSALM

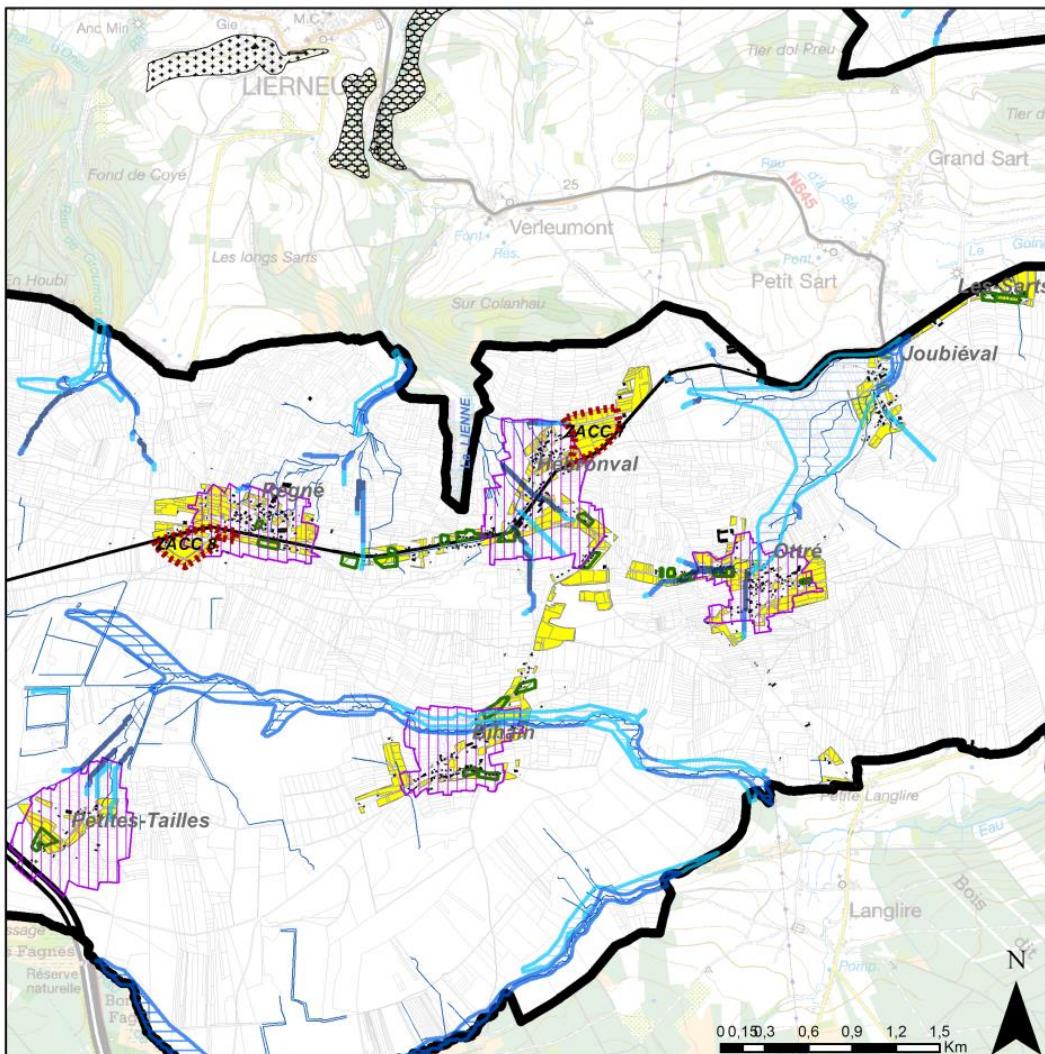


La totalité des réserves foncières de Petites-Tailles et Fraiture sont situées en zone d'habitat à caractère rural au Plan de Secteur. Elles sont pour la plupart concernées par les PPA.

Baraque de Fraiture a encore 9 ha des réserves foncières en zone de loisir et 15,6 en zone d'habitat.

PLAN DE SECTEUR	2
Habitat ou hab. à caractère rural	35.94
Loisirs	12.71
Equipements	0.02
TOTAL RESERVES FONCIERES	48.67
PCA	17.68
Permis d'urbanisation	3.49
Alea inondation très faible	0.11
Alea inondation faible	
Alea inondation moyen	
Alea inondation élevé	
Risque éboulement (abrupts)	
Eboulement versants en zone d'habitat et HCR	0.27
Eboulement versants en zone de Loisirs	

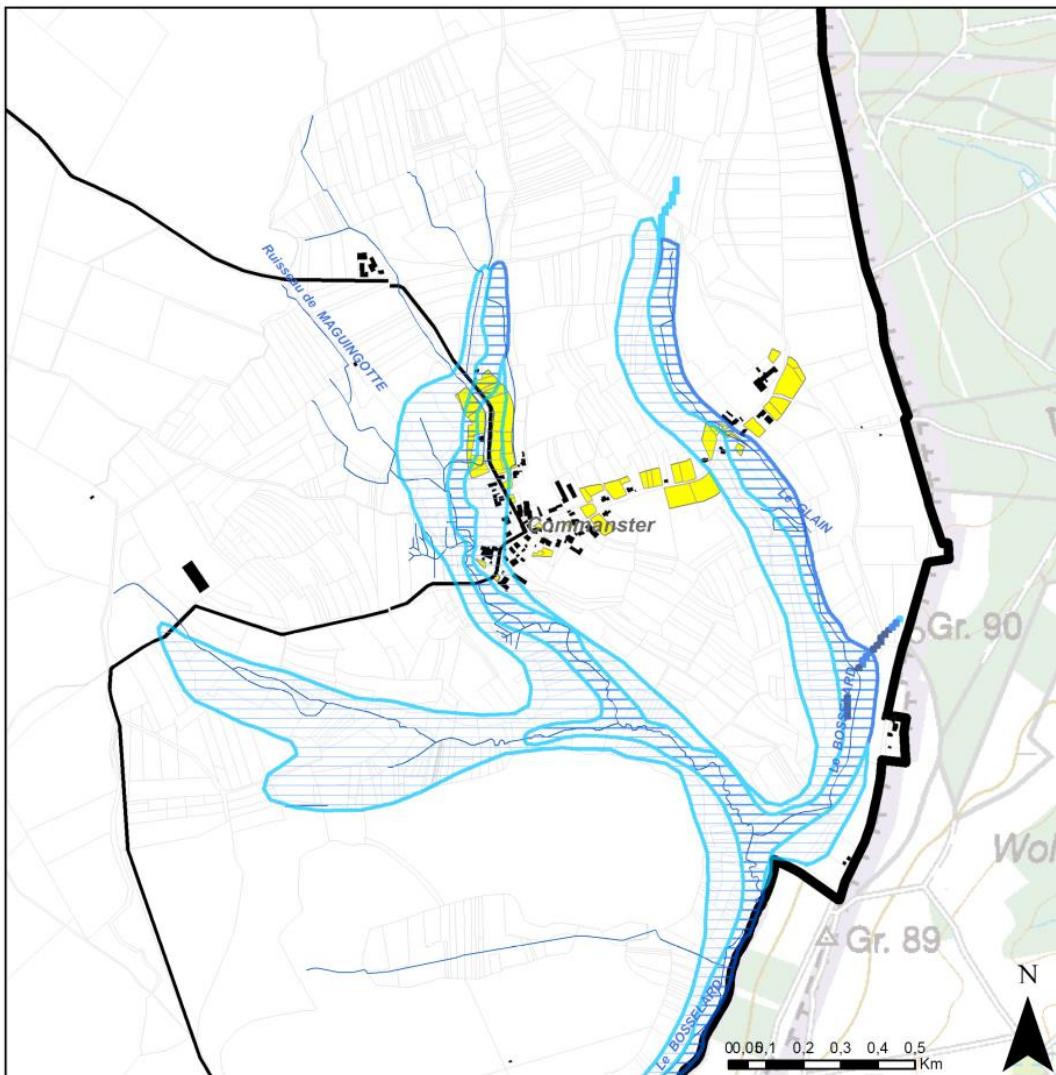
7.1.7 LES VILLAGES DU PLATEAU DES TAILLES



Les villages de Biéain, Hébronval, Joubiéval, Otrre et Regné offrent encore environ 76 ha en réserves foncières, en zone d'habitat à caractère rural. Quelques hectares se situent également en zone de loisirs à Biéain et Hébronval (la zone de Hébronval est proposée comme compensation dans le cadre de la modification du plan de secteur pour l'extension du zoning de Burtonville). La ZACC 7 située à Hébronval et la ZACC 8 à Regné totalisent environ 13,5 ha des terrains libres. Rappelons que ces terrains ne sont pas urbanisables qu'après la réalisation d'un Rapport urbanistique et environnemental (RUE). Environ 5 ha des réserves subsistent aussi en ZAEM. À l'exception de Joubiéval, dans tous les villages, une partie importante des réserves foncières sont couvertes par les PCA. Environ 6,5 ha des réserves foncières en zone d'habitat à caractère rural sont concernées par un risque faible ou très faible d'aléa d'inondation.

PLAN DE SECTEUR	5
Habitat ou hab. à caractère rural	75.98
Loisirs	9.94
Equipements	4.54
ZAEM	5.11
ZACC 7	8.06
ZACC 8	5.49
TOTAL RESERVES FONCIERES	109.12
PCA	39.74
Permis d'urbanisation	4.82
Alea inondation très faible	4.56
Alea inondation faible	1.70
Alea inondation moyen	0.37
Alea inondation élevé	0.08

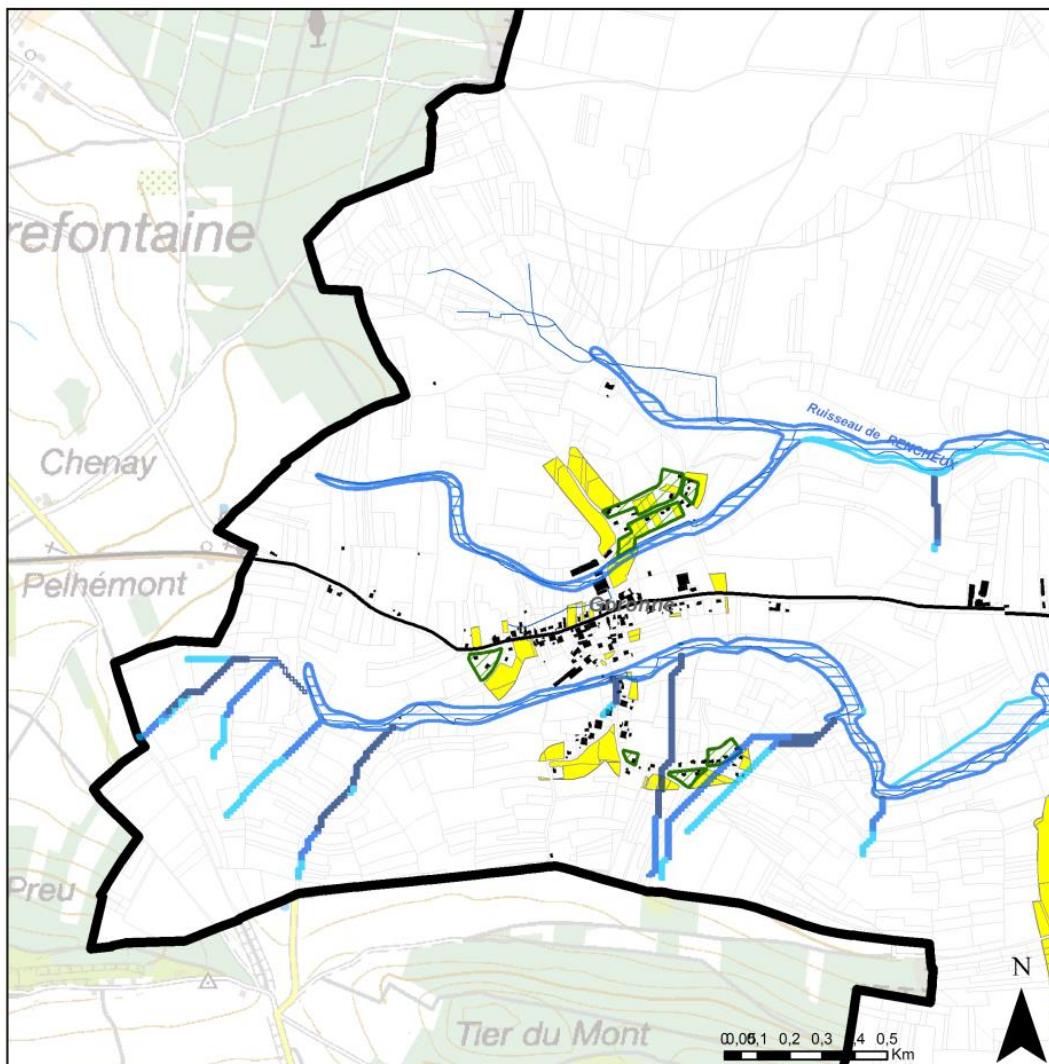
7.1.8 COMMANDSTER



La totalité des réserves foncières du village de Commandster sont situées dans des zones d'habitat rural au Plan de Secteur. Elles sont concernées pour le tiers d'entre elles par un aléa d'inondation faible.

PLAN DE SECTEUR	
Habitat ou hab. à caractère rural	6.39
TOTAL RESERVES FONCIERES	6.39
PCA	
Permis d'urbanisation	
Alea inondation très faible	
Alea inondation faible	0.64
Alea inondation moyen	2.01
Alea inondation élevé	
Risque éboulement (abrupts)	
Eboulement versants en zone d'habitat et HCR	

7.1.9 GORONNE

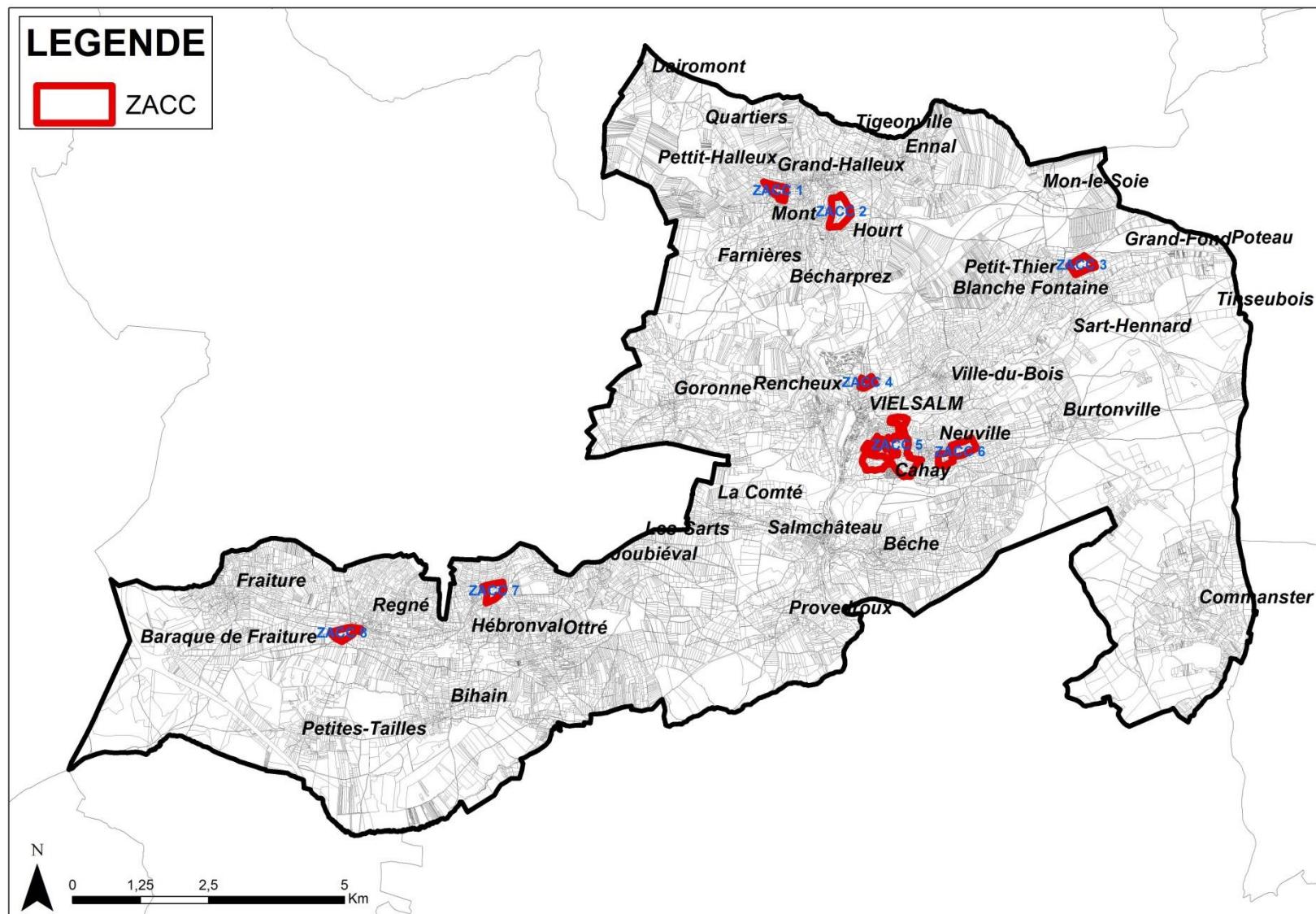


La totalité des réserves foncières du village de Goronne se situent en zone d'habitat à caractère rural au Plan de Secteur. Elles ne présentent pour la plupart pas de contraintes physiques mais 1,15 ha d'entre elles sont déjà concernés par des permis d'urbanisation.

PLAN DE SECTEUR	3
Habitat ou hab. à caractère rural	10.12
TOTAL RESERVES FONCIERES	10.12
PCA	
Permis d'urbanisation	1.15
Alea inondation très faible	0.01
Alea inondation faible	0.32
Alea inondation moyen	0.04
Alea inondation élevé	
Risque éboulement (abrupts)	
Eboulement versants en zone d'habitat et HCR	

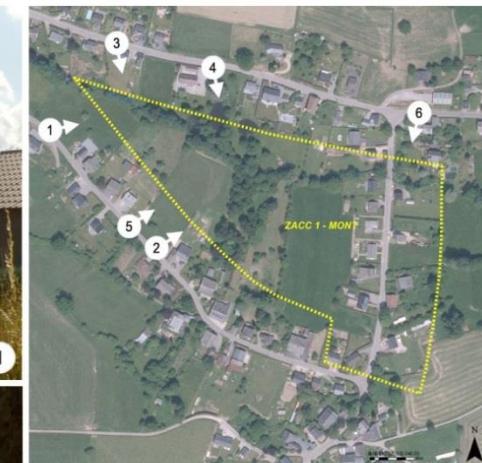
7.1.10 ANALYSE DES ZACC

ZACC	Superficie	Réserves foncières	PCA	Permis de lotir	Aléa d'inondation	Risque d'éboulement
ZACC n°1 Mont	6,4 ha	3,70 ha	Néant	Concernée en partie	Très faible à faible	Néant
ZACC n°2 Hourt	15,93 ha	12,59 ha	Néant	Néant	Néant	Néant
ZACC n°3 Petit-Thier	9,07 ha	8,25 ha	Néant	Néant	Néant	Néant
ZACC n°4 Rencheux	3,59 ha		Néant	Néant	Néant	Néant
ZACC n°5 Cahay	47,63 ha	30,36 ha	Concernée en partie	Concernée en partie	Très faible à faible	Néant
ZACC n°6 Neuville	15,16 ha	10,02 ha	Concernée en partie	Concernée en partie	Néant	Néant
ZACC n°7 Hébronval	8,81 ha	7,90 ha	Concernée en partie	Néant	Néant	Néant
ZACC n°8 Regné	7,64 ha		Concernée en partie	Concernée en partie	Néant	Néant



Réserves foncières	PCA	Permis de lotir	Aléa d'inondation	Risque d'éboulement
3,70 ha	Néant	Concernée en partie	Très faible à faible	Néant

La ZACC 1 est située à Mont. Elle présente une superficie de 6,4ha Elle est en partie construite. La ZACC fait partie du noyau d'habitat de Mont. Elle est accessible, notamment par l'ouest. Sa partie orientale est concernée par un permis de lotir existant. Elle est sur sa partie nord longée par une bande présentant un aléa d'inondation très faible à faible.



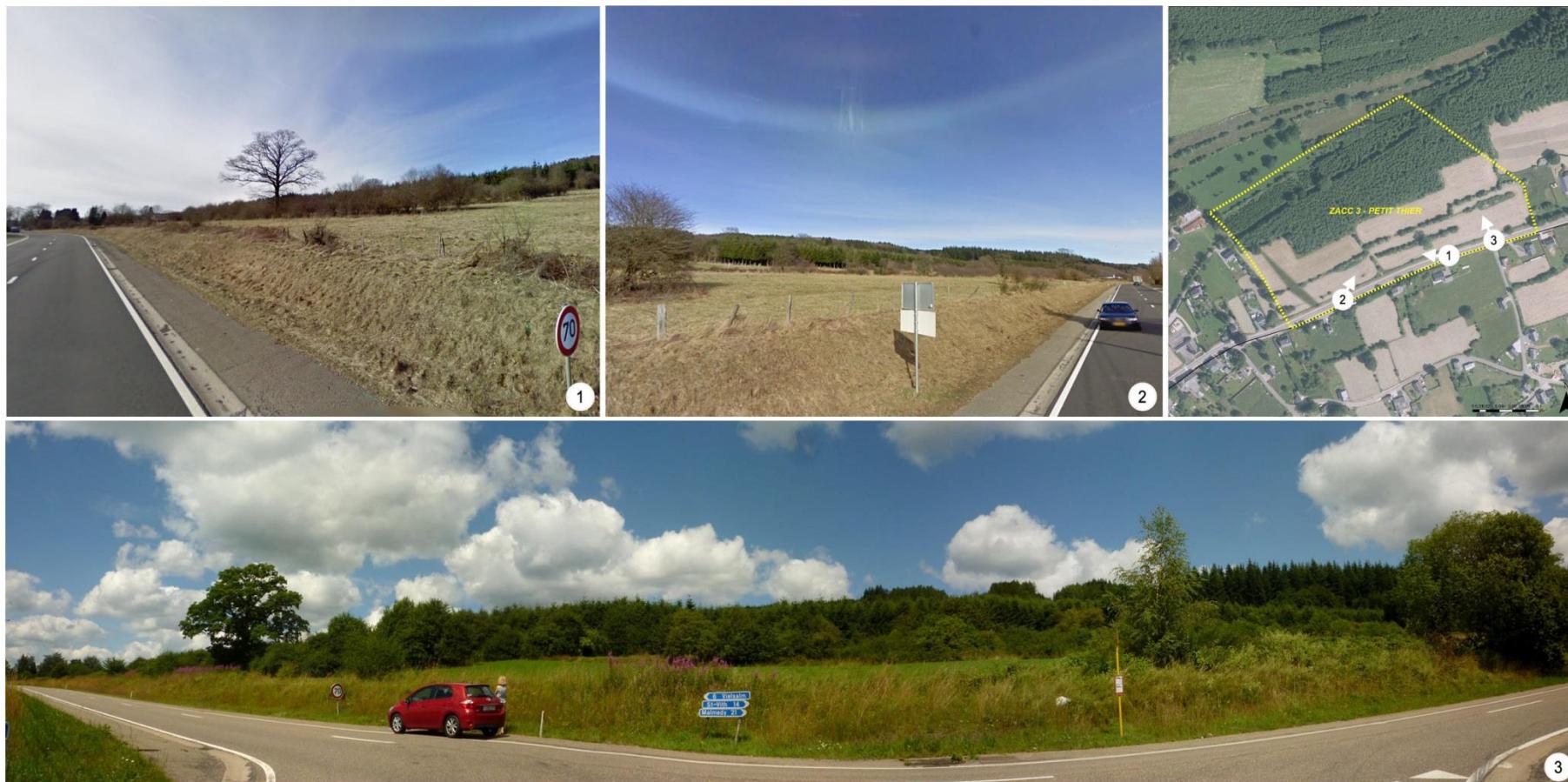
Réserves foncières	PCA	Permis de lotir	Aléa d'inondation	Risque d'éboulement
12,59 ha	Néant	Néant	Néant	Néant

La ZACC 2 est située entre Hourt et Grand-Halleux. Sa superficie est de 15,93ha. On y trouve quelques constructions et le cimetière. Elle se trouve entre deux noyaux villageois. Son accès tend à être bouché par les habitations et le cimetière situés sur la N68. Elle est davantage accessible par les voies secondaires et ne présente pas de contraintes physiques.



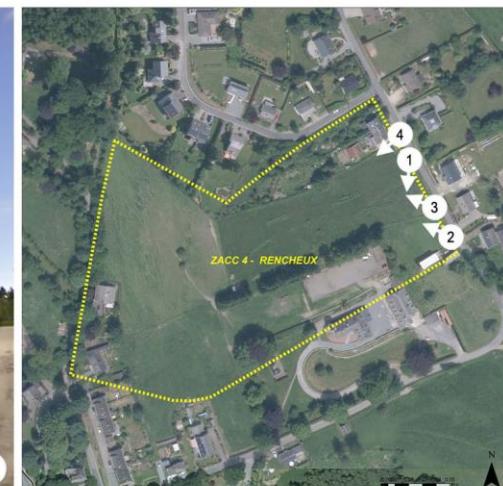
Réserves foncières	PCA	Permis de lotir	Aléa d'inondation	Risque d'éboulement
8,25 ha	Néant	Néant	Néant	Néant

La ZACC 3 est située à Petit-Thier et offre une superficie de 9,07ha. Elle se trouve à l'est du noyau villageois et n'est pas construite. Elle est en bordure de la N675 et est facilement accessible. Elle ne présente pas de contraintes physiques.



Réserves foncières	PCA	Permis de lotir	Aléa d'inondation	Risque d'éboulement
/	Néant	Néant	Néant	Néant

La ZACC 4 est située à Priesmont (superficie 3,39 ha), en bordure sud du village. Elle est en partie construite. Elle est encore accessible. Elle ne présente pas de contraintes physique.



Réserves foncières	PCA	Permis de lotir	Aléa d'inondation	Risque d'éboulement
30,36 ha	Concernée en partie	Concernée en partie	Très faible à faible	Néant

La ZACC 5 est située entre Cahay, Neuville et Vielsalm. Sa superficie est de 47,63 ha. Elle est entrecoupée par plusieurs parties construites. Elle est traversée par plusieurs voies de communication la rendant accessible par plusieurs points. Elle est concernée sur sa partie centrale par un PCA et en plusieurs endroits par des permis de lotir. Une infime partie au nord est soumise à un aléa d'inondation très faible à faible.



Réserves foncières	PCA	Permis de lotir	Aléa d'inondation	Risque d'éboulement
10,02 ha	Concernée en partie	Concernée en partie	Néant	Néant

La ZACC 6 est située à l'extrême orientale de Neuville. Sa superficie est de 15,16ha. En partie construite, mais elle reste accessible par sa partie est surtout. Elle est dans sa quasi-totalité concernée par un PCA.



Réserves foncières	PCA	Permis de lotir	Aléa d'inondation	Risque d'éboulement
7,90 ha	Concernée en partie	Néant	Néant	Néant

La ZACC 7 est située dans la partie nord-est d'Hébronval. Elle présente une superficie de 8,81 ha. Elle est accessible et non construite. Une petite zone est couverte par un PCA.



Réserves foncières	PCA	Permis de lotir	Aléa d'inondation	Risque d'éboulement
	Concernée en partie	Néant	Néant	Néant

La ZACC 8 est située à l'ouest de Regné. Elle couvre une superficie de 7,64 ha. Elle est construite en partie et accessible. Elle est pour moitié concernée par un PCA.



8 ENJEUX

Le Plan de Secteur, premier document de référence de VIELSALM en matière d'aménagement a, par sa logique, amplifié un phénomène d'urbanisation linéaire, le long des axes de communication. Cette urbanisation rampante tend à faire disparaître les limites des villages, créant de nouvelles conurbations, qui portent parfois atteinte à la qualité du paysage. Ce type de développement, consommateur d'espaces et économiquement coûteux, ne répond plus aux exigences relatives aux principes du développement durable.

Par ailleurs, laisser l'habitat se développer sur le seul mode du 4 façades pavillonnaire, en contradiction avec les principes de mixité des formes urbaines et de densification des noyaux villageois, risquerait d'entraîner à la fois, la perte du caractère rural des villages mais aussi de compromettre la mise en œuvre de projets de réhabilitation d'habitat ancien de valeur patrimoniale particulière.

Un tel développement impliquerait par ailleurs des surconsommations d'espaces pouvant être valorisées pour l'agriculture et la sylviculture. Cela aurait donc des incidences plus ou moins directes sur les dynamiques agricoles et sylvicoles. Cette tendance concerne en fait surtout les abords des villages de la commune.

Notons enfin que la logique de l'urbanisation linéaire, qui reste, dans les faits, le modèle principal de développement urbain, n'est pas créatrice de densité et va donc à l'encontre de la notion de pôle. Rappelons en effet que le développement de l'urbanisation dans des secteurs éloignés des lieux de centralité ou de polarité engendre un éloignement de la population par rapport aux services, commerces et équipements. Par conséquent, cela entretient la dépendance à la voiture individuelle et entraîne de fait une augmentation des émissions de polluants et gaz à effet de serre. Si écologiquement l'impact est indéniablement négatif, il l'est également socialement car il rend vulnérables, énergétiquement et économiquement, les ménages les plus précaires. Pour aller plus loin dans la réflexion, il convient de noter que des équipements tels que les transports en commun ne peuvent fonctionner de manière optimale que sur une logique de réseau et donc de centralité et de densité. Ainsi, dans une perspective de développement « au fil de l'eau », les lignes TEC existantes ne sauraient avoir un rendement et une desserte sur l'ensemble du territoire performants et attractifs.

La recherche d'un développement équilibré via l'élaboration d'un Schéma de Structure prenant en compte les qualités des ressources naturelles, des sites et des paysages, est indispensable au maintien de la qualité du cadre de vie de VIELSALM, et permettra de préserver le cadre rural et d'améliorer l'attractivité résidentielle et économique du territoire.

LE CADRE NATUREL INFLUENCE LE PAYSAGE ET DONC L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

Généralement, les fonds de vallées, les versants et les sommets de crêtes ou plateaux ne présentent pas le même type de sol ce qui induit des variations d'occupation du sol. Les milieux végétaux fermés (forêts) sont généralement observés sur les pentes et les sommets de crêtes, les milieux végétaux ouverts (prairies) sont plutôt observés dans les fonds de vallées, sur les plateaux et les pentes douces.

Au regard du diagnostic présenté ci-dessus, les principaux enjeux en matière de CADRE NATUREL à prendre en compte dans le cadre du développement de la commune sont :

- *La maîtrise de l'artificialisation de l'espace et de ses effets pervers ;*
- *L'intégration paysagère des nouveaux développements du zoning de Burtonville ;*
- *L'insertion des nouveaux développements résidentiels ;*
- *L'impact paysager des activités touristiques ;*
- *Il serait intéressant d'effectuer un travail de mise à jour des PIP, et d'identifier de nouvelles zones d'intérêt paysager ainsi que de localiser des lignes et points de vue remarquables sur le territoire communal ;;*
- *La préservation du caractère humide des vallées ;*
- *La protection de la population contre les contraintes naturelles ;*
- *Encourager les pratiques agricoles qui limitent le ruissellement ;*
- *L'amélioration des qualités physique et biologique des eaux de surface pour atteindre, au moins, le bon état écologique ;*
- *Encourager des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (zones tampons aux abords des cours d'eau) ;*
- *L'amélioration de la possibilité d'autoépuration des cours d'eau.*
- *Protection des milieux biologiques d'intérêts et notamment des zones humides et des zones de tourbières.*
- *Réduction du phénomène de fragmentation des habitats.*
- *Maintien, restauration et création des éléments de liaison (couloirs écologiques) entre les zones d'intérêt biologiques.*
- *Equilibre à trouver entre zones forestières et zones agricoles tout en améliorant les transitions entre celles-ci.*
- *Gestion durable des forêts en tendant à une plus grande naturalité de celles-ci.*
- *Réduction, voire suppression des atteintes aux milieux biologiques : plantations, rejets, dépôts sauvage, etc.*

LE CADRE BÂTI – LE TYPE D'URBANISATION À CHOISIR POUR MIEUX RÉPONDRE AUX DÉFIS FUTURS

Pour Vielsalm, l'estimation de la surface des terrains situés en zone urbanisable (résidentielle) au Plan de Secteur (réserves foncières brutes) est d'environ 339,41 ha. De plus, 62 ha sont libres en zone de loisirs, 43,44 ha le sont également en zone d'équipements. Les 8 ZACC présentent un potentiel de 81,87 ha de terrains libres et potentiellement urbanisables via la réalisation d'un Rapport Urbanistique et environnemental.

Au regard du diagnostic présenté ci-dessus, les principaux enjeux en matière de cadre bâti à prendre en compte dans le cadre du développement de la commune sont :

- *La détermination d'un projet d'urbanisation valorisant le cadre de vie et privilégiant la qualité de l'environnement dans les perspectives d'urbanisation durable ;*
- *Préserver la structure des villages par :*
 - *la détermination de priorités de mise en œuvre des réserves foncières qui ne sont pas localisées près des centres des villages ;*
 - *la détermination de classes de densité des zones d'habitat à caractère rural et de l'habitat ;*
 - *la détermination de zones d'extension des villages proches du centre du noyau ;*
- *Trouver les moyens de mise en valeur du patrimoine bâti de la commune non protégé à ce jour ;*
- *Proposer des thématiques et localisations des secteurs dans lesquels il serait bon de développer des RCU partiels ;*
- *Réfléchir sur l'affectation des ZACC figurant au Plan de Secteur et l'ordre de leur mise en œuvre (préserver les accès, construction des éco-quartiers...) et répertorier les autres zones pouvant faire l'objet de projets d'ensemble.*

LES DÉPLACEMENTS – LES MODES DE DÉPLACEMENTS À ENCOURAGER

Au vu du diagnostic présenté ci-dessus, les enjeux à prendre en compte dans le cadre du développement de la commune sont :

- *La gestion du trafic de transit dans le centre de Vielsalm et les villages ;*
- *Les déplacements des cyclistes, des piétons et des PMR dans toute la commune ;*
- *Les trajets quotidiens vers Luxembourg en train ;*
- *Le développement de la pratique du covoitage ;*
- *L'aménagement des espaces publics hors du centre de Vielsalm.*

LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET LES SERVICES À DÉVELOPPER AFIN DES RÉPONDRE AUX BESOINS FUTURS

Au vu du diagnostic présenté ci-dessus, les enjeux à prendre en compte dans le cadre du développement de la commune sont :

En ce qui concerne les activités économiques :

- Les jeunes demandeurs d'emploi sont nombreux et ne possèdent généralement pas de permis de conduire ce qui constitue un frein dans la recherche d'un emploi. Cette problématique serait plus spécifiquement rencontrée à Vielsalm ;*
- Il y a un réel besoin de développer de nouvelles zones d'activités économiques afin d'accueillir de nouvelles PME ;*
- Il n'est pas opportun d'accueillir n'importe quel type d'entreprise sur les différents PAE étant donné les nuisances potentielles que cela pourrait engendrer ;*
- Il faudra poursuivre les actions destinées à redynamiser l'activité commerciale ;*
- L'une des raisons pour lesquelles les commerces du centre sont difficilement repris est le fait que le loyer demandé est souvent assez élevé par rapport à l'importance de l'offre existante.*

Pour l'activité touristique :

- Il faudrait développer une identité propre à Vielsalm au niveau touristique comme c'est le cas, par exemple, pour Durbuy ou La Roche-en-Ardenne. Pour ce faire, la participation aux salons du tourisme internationaux est indispensable pour situer Vielsalm en tant que cité touristique ;*
- Le séjour touristique est de plus courte durée qu'auparavant et les touristes demandent plus de confort ;*
- Les commerces présents à Vielsalm ne sont pas en lien direct avec l'activité touristique ;*
- L'offre Horeca devrait être plus étendue afin de répondre à la demande touristique ;*
- Le tourisme de mémoire est un « créneau » qu'il serait bon de redévelopper ;*
- Le plan d'eau des Doyards constitue un atout sous-exploité ;*
- Il serait opportun de réaménager le quartier de la gare afin d'améliorer la liaison avec le centre-ville ;*
- La mise en valeur des produits du terroir par la création d'un bistrot du territoire est un projet qui permettrait de dynamiser l'attractivité touristique de Vielsalm.*

Pour les équipements et services :

- *La gestion des besoins en infrastructures pour les écoles, surtout au niveau fondamental ;*
- *Le manque de médecins généralistes et d'autres professions libérales (avocats,...) ;*
- *Répondre à la demande en infrastructures sportives (projets en cours) ;*
- *L'entretien et la mise aux normes des lieux d'activité culturelle ;*
- *La délocalisation des administrations publiques supra-communales ;*
- *L'accentuation du vieillissement de la population ;*
- *Des problèmes sociaux grandissants et une accentuation de la pauvreté ;*
- *Répondre à la demande future en logements subventionnés ;*
- *La diminution des moyens publics et des limites budgétaires de plus en plus accentuées.*

Pour les infrastructures d'assainissement et d'énergie :

- *Continuer l'épuration des eaux selon le PASH et finaliser le réseau d'assainissement ;*
- *Contrôler le respect de la législation en matière d'épuration autonome et réduire les installations individuelles ;*
- *Préserver les captages et les réserves en eau souterraine ;*
- *Adapter des infrastructures au développement de l'habitat dans la commune ;*
- *Sensibilisation des habitants au sujet du recours aux énergies renouvelables et développement d'énergies renouvelables à grande échelle (potentiel en termes de production énergétique en lieu avec l'agriculture/sylviculture, bio-méthanisation, éolien...).*